



Thèse

2010

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

---

Migrations étudiantes africaines en Suisse: de la formation à l'insertion professionnelle. Les conditions d'une mobilité circulaire

---

Guissé, Ibrahima

**How to cite**

GUISSÉ, Ibrahima. Migrations étudiantes africaines en Suisse: de la formation à l'insertion professionnelle. Les conditions d'une mobilité circulaire. Doctoral Thesis, 2010. doi: 10.13097/archive-ouverte/unige:5286

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:5286>

Publication DOI: [10.13097/archive-ouverte/unige:5286](https://doi.org/10.13097/archive-ouverte/unige:5286)



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES  
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

**Ibrahima GUISSÉ**

**Migrations étudiantes africaines en Suisse: de la formation à  
l'insertion professionnelle. Les conditions d'une mobilité  
circulatoire.**

Thèse présentée à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève  
pour l'obtention du grade de  
Docteur ès sciences économiques et sociales  
Mention : sociologie

Membres du jury :

**Claudio BOLZMAN**, Professeur à la HES-SO, et chargé de cours à l'Université de Genève

**Sandro CATTACIN**, Professeur, Université de Genève, Directeur de thèse

**Michel ORIS**, Professeur, Université de Genève, Président du jury

**Franz SCHULTHEIS**, Professeur, Université de Saint-Gall

Thèse N° 720

Genève, le 22 janvier 2010

---

La Faculté des sciences économiques et sociales, sur préavis du jury, a autorisé l'impression de la présente thèse, sans entendre, par là, n'émettre aucune opinion sur les propositions qui s'y trouvent énoncées et qui n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Genève, le 22 janvier 2010

Le doyen  
Bernard MORARD

Impression d'après le manuscrit de l'auteur

## **Résumé**

Cette étude traite la question de la migration pour études des étudiants africains en Suisse, de l'influence des contextes d'origine et de destination sur l'émergence du projet migratoire de formation et ses adaptations. Dans un contexte de mondialisation marqué par la norme de l'employabilité, cette recherche qualitative interroge les paradoxes d'un contexte de migration qui exclue de son marché de travail ses diplômés étrangers. L'étude analyse et montre les dynamiques de mobilité étudiante africaine reliées aux conditions juridiques qui organisent le séjour de formation. Elle restitue les antinomies ou effets indésirables d'une politique de gestion des étrangers qui tend à essentialiser l'Autre. Elle révèle aussi les enjeux liés aux conditions d'acquisition du savoir, la complexité de l'articulation des besoins de formation de jeunes africains aux aspirations professionnelles et de participation au développement de leur pays d'origine ou d'adoption.

Mots-clé : Sociologie, étudiants africains, migrations, employabilité, fuite des cerveaux, citoyenneté.

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<i>Pages</i>
<b>DEDICACES</b> .....	7
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	8
<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b> .....	9
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	11
<b>INTRODUCTION</b> .....	14
<b>PROBLEMATIQUE</b> .....	19
Position du problème .....	19
Objectifs de recherche .....	21
Conceptualisation et construction de modèle d'analyse .....	24
<b>ETAT DE LA RECHERCHE</b> .....	28
La question des étudiants étrangers sous l'angle de la « fuite de cerveaux» .....	28
La perspective microsociologique de la question des étudiants étrangers.....	31
Vers une définition conceptuelle: précarité et précarisation.....	34
De l'étudiant en général à la catégorie de l'étudiant africain en particulier .....	36
Le contexte global et local et les formes de précarisation .....	38
<b>PRINCIPAUX CHOIX METHODOLOGIQUES</b> .....	40
Explicitation du Protocole de recherche .....	42
Le guide d'entretien.....	42
Profil sociologique des étudiants interrogés .....	45
Analyse des données .....	50
<b>PREMIERE PARTIE: CONTEXTE ET PROJET MIGRATOIRE DES ETUDIANTS AFRICAINS EN SUISSE</b> .....	52
<b>Chapitre 1 : Contexte socio-historique de l'émergence des universités africaines</b> .....	53
L'université africaine en question .....	55
Crise économique et crise des universités africaines.....	56
<b>Chapitre 2: Projet migratoire des étudiants africains en Suisse</b> .....	61
Facteurs explicatifs des migrations pour études des étudiants africains en Suisse.....	62
Projet migratoire des étudiants et conditions économiques du pays de départ.....	64
Besoin et volonté individuelle de formation des étudiants africains .....	66
Rôle de la famille dans le projet migratoire .....	68
Raisons du choix du pays de destination .....	72
La décision de partir et le début du parcours du combattant .....	78
<b>Chapitre 3: Conditions d'admission des étudiants étrangers en Suisse</b> .....	79

La demande d'admission dans une Haute école universitaire ou Haute école spécialisée.....	81
Quand le hasard détermine le parcours de formation .....	84
Démarches administratives pour l'obtention du visa.....	86
Justifications financières d'auto prise en charge .....	89
<b>Chapitre 4: Logiques différenciées des projets d'études des étudiants .....</b>	<b>91</b>
Typologie et analyse de quelques logiques différenciées des projets d'étude des étudiants....	91
Les préparés .....	92
Les aventuriers.....	94
<b>DEUXIEME PARTIE: CONDITIONS D'IMMIGRATION ET VECU DES ETUDIANTS AFRICAINS EN SUISSE .....</b>	<b>97</b>
Introduction .....	98
<b>Chapitre 1: Conditions de séjour et conditions de vie des étudiants.....</b>	<b>101</b>
Statut juridique des étudiants.....	101
La question du renouvellement du titre de séjour des étudiants .....	103
Non renouvellement du titre de séjour .....	105
Renouvellement du titre de séjour et impact sur les performances académiques.....	107
<b>Chapitre 2: Situation sociale des étudiants et rapports différenciés de vécu .....</b>	<b>111</b>
Origine sociale des étudiants .....	113
Rapports différenciés des étudiants à l'emploi et aux études.....	117
Emploi et études .....	119
<b>TROISIEME PARTIE: DYNAMIQUE DE MOBILITE ET PROBLEMATIQUE DE RETOUR DES ETUDIANTS APRES LA FORMATION .....</b>	<b>124</b>
<b>Chapitre 1: Projet d'études des étudiants africains et le poids des contrats .....</b>	<b>130</b>
Séjour pour études : Contraintes et possibilités dans le pays de formation .....	131
Pays d'origine et évolution du projet d'étude,.....	136
Le diplôme et la galère .....	138
<b>Chapitre 2. Logiques étatiques et stratégies individuelles .....</b>	<b>143</b>
Pourquoi rentreraient-ils? .....	146
"Brain drain" ou "brain gain" : perceptions des diplômés africains en mal d'avenir professionnel.....	152
De la contrainte de retour à l'émergence de pratiques circulatoires .....	157
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>169</b>
Rappel des objectifs de la recherche .....	169
Synthèse des principaux résultats et limites de l'étude.....	170
Mise en perspectives.....	174

<b>Annexe 1:</b> Evolution de la population résidante étrangère en Suisse, selon le continent depuis 1995.	178
<b>Annexe 2:</b> Population résidante d’Afrique selon la nationalité en 2007	179
<b>Annexe 3:</b> Population d’Afrique subsaharienne selon l’autorisation de résidence en 2007 (en %).	180
<b>Annexe 4:</b> Evolution des autorisations de résidence de la population d’Afrique subsaharienne (sans fonctionnaires internationaux) .....	181
<b>Annexe 5:</b> Etudiants africains par nationalité inscrits à l’université de Genève, 2004 à 2008. ....	182
<b>Annexe 6:</b> Etudiants inscrits à UNIGE dont le domicile à la fin des études antérieures est l’Afrique ET par nationalité .....	183
<b>Annexe 7:</b> HES-SO - Répartition du nombre d’étudiant-es par domaine et par nationalité au 15.10.2009 .....	184
<b>Annexe 8:</b> Permis pour études - Conditions légales et critères.....	190
<b>Annexe.9:</b> Dispositions d'exécution de la loi sur les étrangers / Prise de position commune des Assemblées d'école et des directions de l'EPF Lausanne, de l'ETH Zürich, etc. ....	196
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	199

## **Dédicaces**

A mes défunts parents, Néné et Baba qui m'ont mis à l' « école des Blancs».

A mes trois enfants, Fatoumata, Yaye Banal et au tout frais Elimane-Malick (2mois), né au moment où ce travail arrivait à terme.

A ma chère épouse, Germaine Boury Ndiaye pour avoir partagé et soutenu les épreuves de ce parcours.

## Remerciements

Je voudrais exprimer toute ma gratitude à toutes ces étudiantes et à tous ces étudiants qui ont bien accepté de partager avec moi leurs craintes et espoirs au travers des entretiens individuels. En acceptant de se confier à moi, de dire leurs inquiétudes et de laisser paraître leurs espérances, tout en me demandant de veiller à l'anonymat, ils ont ainsi de par leur généreux témoignage donné une âme à ce travail.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à Claudio Bolzman, qui, en 2006, m'a fait bénéficier d'un poste d'assistant de recherche à la Haute école de travail social, ce qui m'a permis dans le cadre d'une étude portant sur la Situation sociale des étudiants du « Sud » de la Haute Ecole Spécialisée de la Suisse Occidentale, de poursuivre mon projet de thèse. Cette dite étude menée en 2006 et 2007, a été à la base d'une importante collecte des données empiriques qui ont nourri ma recherche doctorale.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à Franz Schultheis qui a accepté dès l'entame de mon projet de recherche doctorale, d'être directeur de thèse et de s'être impliqué dans la recherche de financement de cette thèse en tant que co-requérant en 2004 et 2005 de demandes de subsides auprès du Fonds national de la recherche scientifique.

Une conjonction de facteurs impondérables a eu raison de mon élan premier et impacté négativement sur mon échéancier initial de recherche, sans pour autant entamer ma volonté de mener à bout le chemin parcouru. Je voudrais à ce titre exprimer ma profonde gratitude et ma reconnaissance à Sandro Cattacin pour avoir très opportunément repris la direction de cette thèse et permis son aboutissement.

J'exprime également mes sincères remerciements à Michel Oris pour avoir accepté la présidence du jury. J'adresse aussi mes remerciements aux acteurs institutionnels et personnes ressources qui ont participé à l'enquête. Je tiens aussi à exprimer mes remerciements à la Confédération helvétique qui m'a offert durant deux ans (2000 à 2002) une bourse d'étude de la Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers ; ce qui m'a permis de réaliser mon diplôme d'études approfondies en sociologie dans des conditions favorables d'études. Enfin, j'exprime toute ma reconnaissance et ma sympathie à toutes ces personnes amies que je me garderai de citer, qui en des moments de solitude et de doute, m'ont soutenu, encouragé et quelques fois exigé de moi que ce travail - qu'elles disent pionnier - aboutisse et qu'il puisse contribuer à permettre aux futurs exilés de savoir Africains en Suisse, de mener leur quête de connaissance sans trop souffrir de quête de reconnaissance.

## Liste des abréviations

<b>AELE:</b>	Association européenne de libre -échange
<b>AVS:</b>	Assurance - vieillesse survivants
<b>BAC:</b>	Baccalauréat
<b>BIT:</b>	Bureau international du Travail
<b>BTS :</b>	Brevet de technicien supérieur
<b>BUIS :</b>	Bureau universitaire d'information sociale
<b>CERD :</b>	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
<b>CFBE :</b>	Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers
<b>CNUCED:</b>	Conférence des nations unies sur le commerce et le développement
<b>CUAE:</b>	Conférence universitaire des associations étudiantes
<b>DDC :</b>	Direction pour le développement et la coopération
<b>EIG :</b>	Ecole des ingénieurs de Genève
<b>EPFL:</b>	Etablissement polytechnique fédéral de Lausanne
<b>IFAGE:</b>	Institut de formation pour personnes adultes de Genève
<b>FEANF:</b>	Fédérations des associations d'Afrique noire en France
<b>FSM:</b>	Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population
<b>HEC:</b>	Haute école commerciale
<b>HEC- VD:</b>	Haute école commerciale du canton de Vaud:
<b>HEdS:</b>	Haute école de santé
<b>HEG :</b>	Haute école de Gestion
<b>HEI:</b>	Hautes études internationales
<b>HEIG–VD:</b>	Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
<b>HES:</b>	Haute école spécialisée
<b>HES-SO/S2:</b>	Haute école spécialisée de Suisse occidentale / Santé - Social

<b>HEU:</b>	Haute école universitaire
<b>HRST:</b>	Human resources in science and technology
<b>IUED:</b>	Institut universitaire d'études du développement
<b>LEtr:</b>	Loi fédérale sur les étrangers
<b>LSEE:</b>	Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers
<b>MIDA:</b>	Migration pour le développement en Afrique
<b>NASAC:</b>	Network of African Science Academies (Réseau des académies scientifiques africaines)
<b>OCDE:</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OCP:</b>	Office cantonal de la population – Canton de Genève
<b>ODM:</b>	Office fédéral des migrations
<b>OFS:</b>	Office fédéral de la statistique
<b>OLE:</b>	Ordonnance Limitant le nombre des étrangers
<b>OMCT:</b>	Organisation mondiale contre la torture
<b>OMS:</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>OIM:</b>	Organisation internationale pour les migrations
<b>OVE:</b>	Observatoire de la vie étudiante
<b>RCE:</b>	Registre central des étrangers
<b>RDC:</b>	République démocratique du Congo
<b>SECO:</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>SPOP:</b>	Service de la population – Canton de Vaud
<b>PIB:</b>	Produit intérieur brut
<b>PNR 39:</b>	Programme national de recherche
<b>UA:</b>	Union africaine
<b>UE :</b>	Union européenne
<b>UNESCO:</b>	Organisation des nations unies pour la science et la culture

## Avant-propos

Si le hasard et les *affinités électives* peuvent orienter le choix d'un sujet de recherche d'un chercheur, il apparaît ainsi que dans notre cas, ces deux éléments reliés à notre biographie voire à notre parcours de vie étudiante intensément vécue du reste dans notre pays d'origine, ont été déterminants dans le choix de l'objet de recherche proposé ci-après. En effet, dès avant notre expérience migratoire pour études en Suisse, nous avons déjà une certaine curiosité scientifique des questions liées à la problématique de l'inadéquation entre la formation et l'emploi des étudiants et au rapport conflictuel entre étudiants et acteurs politiques en charge de la gestion d'une université, sénégalaise en l'occurrence, qui devenait de plus en plus une fabrique de chômeurs. Ce constat d'une université incapable de répondre aux attentes de la société notamment en termes de développement, reste en effet sensiblement valable pour la majorité des Etats africains qui, soumis aux mesures d'ajustement structurels des institutions financières internationales, sont réduits à considérer l'université comme faisant partie des secteurs sociaux « improductifs », au même titre que le secteur de la santé (sous-entendu que les secteurs dits productifs sont : industrie, agriculture et infrastructure). Dans notre mémoire de fin de second cycle<sup>1</sup>, nous analysons le décalage entre université et attentes de la société et posons en filigrane la problématique du devenir des étudiants perçus ou qui se percevaient comme une future élite politique qui se donnait comme mission de bâtir leur pays.

Le fait d'avoir été à l'époque l'un des acteurs<sup>2</sup> du mouvement étudiant revendicatif et témoin d'une crise sociale qui a paralysé le système éducatif sénégalais en 1994, qui a abouti à une année invalidée<sup>3</sup>, a accru et nourri notre intérêt pour ce groupe social que sont les étudiants, à qui

<sup>1</sup> « L'espace universitaire et le contexte socio-politique au Sénégal : Cas de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis », UFR de Lettres et Sciences humaines, Section de Sociologie, année académique : 1997-1998, 98p.

<sup>2</sup> Nous avons été pendant quatre ans (1993-1996) l'un des responsables de la Coordination des étudiants de Saint-Louis (CESL), une sorte de structure syndicale des étudiants ; la Conférence universitaire des associations étudiantes (CUAE) peut être considérée comme la structure correspondante.

<sup>3</sup> Face à la détermination de l'Etat sénégalais de faire passer un certain nombre de mesures communément appelée « 23 mesures », qui visaient à privatiser l'Université et à exécuter certaines recommandations de la Banque mondiale, et devant l'intransigeance des enseignants et des étudiants principalement qui, dans leur structure de revendications respectives luttaient contre l'application de telles mesures, la crise universitaire sénégalaise

j'attribuais, sans doute naïvement, une certaine mission de justice sociale dans un contexte sociopolitique sénégalais, africain en général, marqué par un échec politique et économique des régimes politiques qui n'arrivent pas à offrir de claires perspectives de vie à une jeunesse qui se sent de plus en plus marginalisée. Pendant les six années passées à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal, j'ai été, ou du moins je me suis laissé socialiser dans cet univers intellectuel aux allures quelque peu messianiques.

Et pourtant, notre projet de recherche initial, qui nous a valu une bourse d'études de la part de la Commission Fédérale des Bourses pour étudiants Etrangers (CFBE), s'éloignait quelque peu de nos préoccupations actuelles de recherche. Ce projet portait sur les questions de bonne gouvernance politique et économique dans un contexte sénégalais et, par extension, africain, où logiques privées et publiques se confondaient dans la gestion de la chose étatique. Comme l'écrivait à l'époque B. Ly (1996 :52), concrètement, il est arrivé des moments où l'Etat sénégalais en tant que tel, a semblé fonctionner « à la parenté », dans la mesure où ce qui relève de l'Etat et ce qui relève des groupements concrets traditionnels de la société ont pu se trouver dans une situation de confusion.

Cette confusion de l'Etat et d'autres groupes particuliers me paraissait être une caractéristique de l'Etat africain en général. S'il en est ainsi, c'est peut-être parce que cet Etat africain n'est pas né de la société africaine, mais qu'il naît plutôt d'un legs colonial, comme un construit historique importé, qui a vocation à fonctionner sur des critères abstraits et universels, alors que le socle sur lequel il se déploie semble fonctionner, lui, sur la base de logiques différentes avec des valeurs particulières à fondement affectif. Ce sont donc ces questions en rapport avec l'inclusion des sociétés africaines dans le système capitaliste mondial, et les exigences de ce système en termes de valeurs, de pratiques et de conduites (notamment dans la gestion des affaires publiques) qui ont eu à tarauder notre esprit de jeune étudiant à la veille de notre aventure migratoire en Suisse.

de 1994 de dégénérescence en dégénérescence aboutit à la fermeture des résidences universitaires et à un redoublement général des étudiants. Les autorités politiques ont préféré qualifier cette année 1994 d'*année invalidée* à la place d'*année blanche*, ce qui permet aux autorités politiques de légaliser l'exclusion d'un nombre important d'étudiants qui accusaient des performances académiques insuffisantes l'année précédente.

Mais les vicissitudes<sup>4</sup> de la vie d'un étudiant étranger, vicissitudes qui d'ailleurs constituent un aspect de cette étude, m'ont fait abandonner ce projet de recherche initial, pour m'intéresser aux conditions de vie de ces jeunes Africains venus d'ailleurs chercher du savoir en Suisse. En trouvant à Genève, des collègues et amis qui ont guidé mes premiers pas d'étudiant « immigré » et m'ont initié à l'exercice du petit boulot que les étudiants sénégalais appellent « dor mu daanu » (traduction littérale : frappe ça tombe), allusion au caractère expéditif de l'activité (déménagement, étiquetage, etc.) ; j'ai eu ce soudain sentiment que la plupart de ces collègues et amis, (dont certains semblaient résolument opter pour l'ancrage dans ces petits boulots) étaient venus en Suisse par défaut. Je me suis alors surpris à penser que ces personnes étudiantes qui font partie de mon cercle d'interconnaissance, n'ont pas inhalé les gaz lacrymogènes des policiers durant les grèves des étudiants au campus universitaire de Saint-Louis et réclamé de leur Etat des conditions d'étude et de travail justes, pour ensuite s'éreinter en Suisse dans le port des cartons à déménager et faire ainsi carrière de docker occasionnel.

Mais en me disant cela, j'avais aussi ce sentiment que ce rôle de docker occasionnel était passager et qu'il présageait peut-être une autre situation sociale plus valorisante, du moins une situation en rapport avec les compétences et qualifications de l'étudiant. C'est ainsi que m'est venue l'idée d'un travail de mémoire de diplôme sur les conditions de vie des étudiants africains à Genève et leur devenir professionnel, ce qui marqua du reste le début d'un intérêt de recherche croissant sur les phénomènes migratoires.

Le travail de thèse qui suit s'inscrit donc en prolongement de ce dit travail de mémoire de DEA. Il se veut une systématisation et un partage d'intuitions de recherche qui ont pris forme au courant de notre expérience migratoire d'études. En fin de parcours de recherche, il m'est apparu que les questions traitées ici font écho à mes préoccupations initiales de recherche mentionnées ci-dessus, parce que dans les faits, les questions de valorisation des ressources des migrants qualifiés sont inséparables des politiques de captation du pays d'origine de ces migrants et de la manière dont l'Etat source gère ses citoyens expatriés.

---

<sup>4</sup> L'obtention de cette bourse m'a été notifiée assez tardivement par les autorités de l'ambassade de Suisse du Sénégal. Arrivé en Suisse en octobre 1999, c'est au mois de mai suivant, sur un coup de fil téléphonique mémorable des autorités suisses au Sénégal, que j'ai été informé de l'acceptation de ma demande de candidature des bourses octroyées par la Suisse au gouvernement sénégalais. J'ai appris de cet échange téléphonique, que c'est la direction des bourses de l'Etat du Sénégal qui était chargé de m'informer de la décision d'octroi de bourse, qui n'aurait pas fait à temps son travail.

## Introduction

Il peut paraître une gageure pour l'étudiant étranger africain que nous sommes, de mener une étude sur les étudiants africains en Suisse. L'exercice est doublement redoutable, à la fois sur les plans épistémologique et méthodologique. C'est ce caractère périlleux d'une telle entreprise qui fait que tout au long du processus cognitif de description et de compréhension des conduites et de stratégies de vies des étudiants africains, nous avons été sensible à la crainte de refléter notre propre subjectivité<sup>5</sup>. Ce souci d'approcher au mieux le réel exigeait un optimum d'identité et d'altérité, médiatisé en cela par un va et vient sans cesse renouvelé entre des données du terrain et un effort d'élaboration théorique et conceptuel. Cette dialectique empirico-théorique informe le travail qui suit, axé sur les étudiants africains<sup>6</sup> en formation en Suisse romande, principalement dans les cantons de Genève et de Vaud. La

5 C'est dire donc que nous nous sommes efforcé autant que possible à maîtriser les actes susceptibles de produire quelques effets sur l'objet étudié, tout en gardant à l'esprit cet énoncé de Bourdieu : « le rêve positiviste d'une parfaite innocence épistémologique masque en effet que la différence n'est pas entre la science qui opère une construction et celle qui ne le fait pas, mais entre celle qui le fait sans le savoir et celle qui, le sachant, s'efforce de connaître et de maîtriser aussi complètement que possible ses actes, inévitables, de construction et les effets qu'ils produisent tout aussi inévitablement. » Voir Bourdieu P. (1993), « Comprendre », in Bourdieu P. (Sous la dir.), *La misère du monde*, Edition du Seuil, pp.1389-1347. Autrement dit, la subjectivité fait partie du processus même de la recherche, par cette conscience, et aussi par une démarche constructive de l'objet étudié et une diversification des méthodes et sources de collecte de données, nous pensons avoir neutralisé sinon réduit notre propre subjectivité.

6 En parlant des « Africains » un problème de délimitation catégorielle, source possible d'un dilemme méthodologique, peut souvent se poser. « La première observation qu'on peut faire c'est que parler d'Africain tout court, c'est sous-entendre ``Africains noirs``. C'est là un usage bien établi, inscrit dans le dictionnaire : africain : de l'Afrique et spécialement de l'Afrique noire. Les étudiants africains sont donc les étudiants noirs ou encore les étudiants originaires d'Afrique noire ». cf F. Aubert, M. Tripe, F. Vouet, (1997) In : *Jeunes issus de l'immigration : de l'école à l'emploi*. Paris, L'Harmattan. Dans notre travail de mémoire de DEA qui avait porté sur les conditions de vie des étudiants africains, nous avons limité notre réflexion aux étudiants originaires d'Afrique subsaharienne, et précisément de trois pays africains (Cameroun, Guinée et Sénégal). Dès l'entame de ce travail de thèse, nous avons été confronté à cette délimitation catégorielle. On s'est ainsi demandé, s'il ne fallait pas limiter l'étude uniquement aux étudiants originaires d'Afrique subsaharienne ou l'élargir aux étudiants africains maghrébins. Nous avons également prévu dans le plan initial de ce projet de thèse de faire des enquêtes qualitatives dans les pays de départ de ces étudiants. Mais cela était envisagé dans le cadre d'une demande de financement auprès du Fonds national suisse de la recherche. Par deux fois, notre requête de subsides n'a pas abouti, ce qui nous a contraint à plus de modestie et à limiter les enquêtes auprès des étudiants africains des cantons de Genève et de Vaud. Par ailleurs, puisqu'il s'agirait de comprendre et d'expliquer le projet migratoire des étudiants africains dans un contexte de précarité juridique de leur statut, ce qui nous a semblé important, c'est moins le choix de tel ou tel pays africain mais plutôt la catégorie étudiant étranger africain. En revanche, si cette distinction entre « étudiants originaires d'Afrique subsaharienne » et « étudiants maghrébins » peut être intéressante dans d'autres contextes d'immigration en raison des rapports socio-historiques que ces deux « communautés » ethniques peuvent entretenir avec le pays de résidence (nous pensons au contexte français par exemple), dans le contexte suisse et plus précisément encore en ce qui concerne la

problématique de notre thèse tourne autour du lien entre la pensée d'Etat (dispositifs, lois et statuts) et les étudiants étrangers africains (projets, stratégies et parcours). En effet, dès que nous essayons d'appréhender le phénomène des migrations étudiantes, en particulier dans le sens Sud-Nord, nous sommes confrontés à la diversité des acteurs (l'étudiant, l'Etat du pays d'origine, l'institution d'accueil, les autorités du pays d'accueil) prenant part au processus, acteurs dont les objectifs et les stratégies sont parfois convergents, parfois contradictoires mais toujours loin d'être indépendants. Cette diversité des acteurs pose en effet la complexité du phénomène de la mobilité étudiante, complexité qui tient aussi bien à leur mode d'organisation qu'à leurs dynamiques. Dans le cadre des migrations étudiantes africaines, ou plus largement de la mobilité étudiante du Sud vers le Nord où la forme initiale de mobilité organisée à l'origine par l'Etat tend à devenir un phénomène individuel, nous observons de nouvelles stratégies ou conduites de vie des étudiants. Cette recherche doctorale se veut un regard sociologique sur des dynamiques de mobilité étudiante africaine en Suisse, sur les stratégies ou manières différenciées de se comporter, d'agir, résultantes des conditions juridiques légales qui organisent le séjour de formation de ces étudiants étrangers. Mais cette étude ambitionne surtout d'être une contribution à un questionnement sur les nouvelles immigrations en Suisse<sup>7</sup> et traite

population étudiée ici, cette dichotomisation étudiants africains / maghrébins ne nous a pas paru pertinente, d'autant plus que ces individus connaissent les mêmes modalités d'entrée pour études, d'installation et de sortie du territoire. C'est pour ces raisons que dans ce travail de thèse, nous avons opté pour moins ethniciser notre réflexion, élargir notre recherche aux étudiants étrangers africains (Afrique du Nord et Afrique subsaharienne comprises). C'est donc moins le critère mélanique ou la couleur de la peau qui nous intéresse que la provenance géographique des acteurs. En outre, dès lors que ces étudiants étrangers (qu'ils soient de l'Université ou de Haute école Suisse) restaient également soumis aux mêmes dispositifs, lois et statuts, nous avons pris le choix de porter un regard sur les possibilités de projets, de stratégies et de parcours de ces ressortissants africains qui se disent « tous logés à la même enseigne. »

<sup>7</sup> La Suisse a toujours connu une immigration très majoritairement européenne : en 2007, le 85% des résidents étrangers provenaient d'un pays d'Europe (Voir en annexe Figure 1, Source : OFS, PETRA. 1995-2007.) Plus récemment, la libre circulation au sein de l'Union européenne (UE) a encore contribué à renforcer cette tendance. Même si par ailleurs la population d'Afrique subsaharienne a vu son nombre augmenter de façon considérable lors des trois dernières décennies, elle reste relativement peu nombreuse par rapport à l'ensemble des migrants vivant en Suisse : 2.7% de la population résidente étrangère totale. Cette proportion est encore plus limitée (2.1%) si on ne considère que la population permanente, qui ne tient pas compte du domaine de l'asile. Ce taux correspond à environ 46'000 ressortissants d'Afrique Subsaharienne. Si l'on y ajoute les Africains naturalisés qui résident encore en Suisse, l'on pourrait estimer la population originaire du sous-continent à environ 60'000 personnes. Voir également Efonayi-Mäder, Denise (2006). "Trajectoires de migrants d'Afrique en Suisse." *Asyl*, 21(1): 11-17. Pour une appréciation de la population résidente d'Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) selon les nationalités, Cf. Figure 2, en annexe). On rappellera par ailleurs l'existence d'une importante littérature scientifique sur la question migratoire en Suisse, notamment orientée du reste sur la migration de travail d'origine européenne (Italiens, Espagnols, Portugais). Toutefois depuis les années 2000, nous voyons émerger des études sur les Africains en Suisse, ceci en raison sans doute de l'augmentation relative de la présence africaine avec une population estimée en 2000 à 3,3% de la population étrangère, et des défis que pose cette immigration non européenne. Il est ainsi

des questions qui s'inscrivent en effet dans un débat plus large qui touche la problématique de l'intégration professionnelle des migrants qualifiés étrangers en général et des diplômés africains suisses<sup>8</sup> en particulier.

Dans un contexte européen où la question de l'accueil des étudiants étrangers, notamment ceux en provenance des pays extra européens, connaît un traitement à caractère migratoire<sup>9</sup>, la réflexion sur la migration estudiantine ne peut faire, nous semble-t-il, l'économie du rôle de l'Etat-nation dans les processus d'assignation, de configuration et de reconfiguration du projet migratoire d'études de ces étudiants étrangers. C'est ainsi que nous avons été amené à observer des formes et des pratiques de mobilité transnationale qui soulèvent la problématique générale de la migration internationale des Africains qualifiés, ce qui, par ricochet, remet l'Etat du pays d'origine au centre des interrogations sur le sens et la signification des migrations étudiantes africaines. Et pour saisir le sens et la signification de ces migrations étudiantes africaines en Suisse et leur dynamique propre, nous nous sommes attachés à privilégier une posture d'analyse centrée sur cet étudiant étranger migrant<sup>10</sup>, en cherchant à

significatif de constater que la plupart de ces études ont porté sur une catégorie de population qui a le plus polarisé l'opinion publique, à savoir les requérants d'asile (Loutan et Subila, 1995 ; Efionayi et al., 2005) et / ou sur les besoins spécifiques des migrants dans le domaine de la santé (Cattacin S., Chimenti M. et al., 2001).

<sup>8</sup> Tout au long de cette étude nous utilisons alternativement l'expression « diplômés africains suisses » pour désigner les étudiants africains.

<sup>9</sup> La mobilité des étudiants étrangers ressortissants des pays dits « pauvres » est souvent perçue par les pays d'accueil comme une immigration déguisée. Du point de vue de l'Etat d'accueil, cette migration étudiante est souvent assimilée à une manière de contourner les obstacles juridiques posés pour contenir l'émigration dite « classique » de la main-d'œuvre. Il s'ensuit que l'accueil des étudiants étrangers, comme le cas des étudiants africains, connaît un traitement de gestion des flux migratoires. Ce traitement ne semble pas s'appliquer aux étudiants européens, dont l'accueil au sein de l'espace Europe reste souvent soutenu par des programmes de mobilité et où les possibilités d'immigrer, c'est-à-dire de rester après les études pour des besoins d'emploi, existent.

<sup>10</sup> Cette juxtaposition des termes « étranger » et « migrant », vise à rappeler qu'il y a là une double expérience de situation juridique exprimée par le terme étranger, et de conditions de vie d'une figure sociale (migrant) qui, dans le cas d'espèce, suggère ici une mobilité continue avec un retour éventuel au pays d'origine ou une ré-émigration ailleurs. Cette figure sociale se caractérise ici par une volonté de sortir d'un enfermement catégoriel, et une revendication à accéder aux avantages de la mondialisation, notamment en termes de mobilité et de reconnaissance des compétences. Dans cette genèse du terme « étranger », Nancy L. Green, nous rappelle que « l'étranger juridique du XIXème siècle, devenu immigré économique au courant du XXème siècle, s'est enfin transformé en immigré résident, avant de devenir un élément de peuplement. (...) Mais on découvre au siècle finissant que, encore une fois, les nouveaux venus ne sont pas prêts à partir. Et les débats se succèdent sur l'« intégration » et la « deuxième génération ». » Voir Nancy L. Green (2002), *Repenser les migrations*, Paris, PUF, p.52-53. Nous pouvons sans doute ajouter que cet « étranger » du XIXème siècle est devenu le « transmigrant » ou le « transnational » du XXIème siècle, ce qui tend à reposer le débat en termes de « paradigme mobilitaire » ou de « transnationalisme ». Compte tenu en effet de l'incertitude qui entoure souvent le projet migratoire de la population étudiée ici et des conditions de réalisation de ce projet, faites de contraintes et d'opportunités, la circulation

comprendre pourquoi il est parti, comment il est venu ; pour ensuite nous demander, comment s'adapte-t-il aux contraintes du pays de résidence. C'est dire donc que notre démarche a consisté à porter un regard à la fois du côté du pays de départ et du pays d'accueil, pour voir dans la tension entre ces deux contextes, comment se formule et se reformule le parcours migratoire de formation de ces étudiants étrangers. On s'est ainsi attaché à identifier les acteurs qui interviennent dans le projet migratoire d'études et à voir dans quelles mesures cette présence du réseau familial participe à la réalisation du projet d'études et à ses évolutions et / ou orientations futures. Même si nous sommes arrivé à observer des déterminismes sociaux qui informent et orientent certaines pratiques et conduites de vie étudiante, il reste que l'approche qualitative qui est la nôtre n'avait pas pour objet de faire l'inventaire des facteurs déterminants. Notre démarche, qui se veut inductive, a visé plutôt à comprendre le processus qui conduit au séjour pour études et à réfléchir sur le cadre à partir duquel s'élaborent ces études et où émergent naturellement des prétentions professionnelles.

Ces ambitions ou aspirations professionnelles s'expriment en effet dans un contexte local marqué par des contraintes structurelles qui définissent la présence étudiante comme étant « strictement provisoire », et où les possibilités de mobilité sociale et professionnelle restent fortement limitées. Le retour au pays après la formation apparaît ainsi comme l'unique option que le pays de résidence offre à ces étudiants étrangers venus acquérir le savoir et aussi, le cas échéant, le faire valoir. Dans un contexte mondial qui tend de plus en plus à célébrer la mobilité, à privilégier les qualifications et compétences des migrants indépendamment de leur origine ethnique, nous avons aussi été amenés à nous interroger sur les contradictions possibles d'une certaine *pensée d'Etat*, ou d'un système politique migratoire, qui tend à essentialiser l'« Autre » et à lier son accès au marché du travail en fonction de sa provenance géographique ou ethnique. La population étudiée appartient à cette catégorie de personnes migrantes qualifiées ou du moins diplômées, soumises à cette forme d'exclusion juridique et qui, en réponse, développent des stratégies d'évitement d'un ancrage dans la précarité, stratégies qui épousent les contours d'une mondialité qui fait de la mobilité une ressource. A l'analyse il apparaît que ces étudiants africains expérimentent une nouvelle réalité migratoire, où le départ du pays ne signifie plus rupture et où le retour n'est plus aussi mythifié (au nom d'un engagement à servir le pays), mais où la tendance est plutôt à la saisie des opportunités circulatoires et au bricolage d'autres appartenances formelles.

migratoire en tant que concept-clé de ce « paradigme mobilitaire », en ce qu'il intègre les non-projets migratoires dans l'analyse et en ce qu'il met en avant la dimension constructive de l'espace parcouru et / ou vécu, nous semble éclairant pour saisir bien des pratiques étudiantes qui constituent autant de réactions à ce qui est vécu comme une « forte gestion administrative » du séjour pour études, qui du reste fait naître des ambitions professionnelles.

Ce sont là autant de pratiques que ce travail s'est chargé de débusquer en s'appuyant sur une triangulation méthodologique qui combine données ethnographiques, entretiens semi-directifs avec des étudiants et entretiens *confrontatifs* avec quelques acteurs institutionnels. Au plan théorique, notre approche privilégie un cadre d'analyse qui conçoit la migration étudiante africaine non pas comme une mobilité à sens unique, mais comme un processus migratoire incertain au cours duquel l'étudiant navigue dans des eaux troubles<sup>11</sup> du pays de formation avec la probabilité d'accoster sur d'autres côtes encore plus éloignées de son point de départ initial. C'est cette dynamique processuelle du séjour pour études que ce travail tente de démontrer.

Notre travail de recherche se structure en trois parties. La première est une tentative de contextualisation des migrations étudiantes africaines en Suisse. Cette partie cherche à analyser le processus d'émergence du projet de formation des étudiants et à situer les différents acteurs impliqués dans ce processus. Si cette première partie porte donc sur le parcours d'un combattant en quête de savoirs en Suisse, ou sur ce qui peut être appelé les conditions d'émigration, la deuxième partie apparaît quant à elle comme une observation *in situ* du vécu des étudiants africains en Suisse, autrement dit les conditions d'immigration, le sens et la signification que les étudiants donnent à leur séjour d'études.

Quant à la troisième partie, elle se veut une analyse dynamique de la mobilité étudiante et une mise en question de la notion de retour dans une perspective transnationale. Ces trois parties sont précédées et soutenues par un cadre théorique et méthodologique qui définit notre objet d'étude et les pistes de recherche. L'activité scientifique étant un processus itératif, les différentes parties déclinées ici sous un aspect linéaire (pays d'origine, pays de résidence et dynamique évolutive) n'en décrivent pas moins des processus complexes qui s'emboîtent et se nourrissent mutuellement.

---

<sup>11</sup> Métaphore qui renvoie aux vicissitudes du projet migratoire d'études sous la dynamique du contexte local. Cette allusion suggère également une situation d'avenir incertaine, mais paradoxalement ouverte, où tout est possible et où tout peut arriver.

## PROBLEMATIQUE

### Position du problème

Le phénomène de la mobilité des personnes dans l'espace et dans le temps est une constante de l'espèce humaine. Du fait de sa permanence dans les âges<sup>12</sup>, il revêt un caractère socio-anthropologique que l'on peut qualifier d'universel. L'itinérance fut en effet ainsi une des conditions de la création scientifique et de la diffusion du savoir, et cette circulation trouve son origine dans une conjonction d'un besoin individuel de quête de connaissance et d'une demande de l'extérieur provenant de lieux présentant de bonnes conditions de travail. La mobilité étudiante africaine, que nous appelons migrations étudiantes africaines ou migrations pour études, ne s'en inscrit pas moins dans ces modèles circulatoires qui ont de tout temps existé. Aujourd'hui, ces déplacements des étudiants africains, ou plus généralement des étudiants originaires des pays dits « en développement » vers le Nord, revêtent des formes et des caractéristiques nouvelles. Au début des années 1960, qui marque l'indépendance de la quasi-totalité des Etats africains, ces déplacements effectués la plupart du temps dans un objectif d'études, s'inscrivaient en effet dans une logique de transfert de technologies supposé résoudre les carences de mains-d'œuvre qualifiées des Etats africains naissants. La faiblesse des systèmes de formation et la demande de formation supérieure intensifièrent le mouvement jusque pendant les années 1970.

A partir des années 80, ce modèle de mobilité organisée par les Etats africains prend de nouvelles formes du fait de la crise économique qui s'abat sur le continent. Cette situation produit un renversement paradigmatique du modèle de formation à l'étranger des étudiants africains. Celui-ci prend la forme, d'une part, d'un type particulier de migration pour études résultant de décisions privées et individuelles en rupture avec une politique officielle ou volontariste de formation des cadres du pays d'origine, et d'autre part, reste marqué par un élargissement ou une diversification des horizons de destination (la Suisse par exemple).

Dans ce contexte africain de crise économique, de privatisations et de désengagement de l'Etat dans le système éducatif, les étudiants deviennent de plus en plus nombreux à devoir subvenir à leurs besoins

<sup>12</sup> Il semble même que la science soit construite dès l'origine par la circulation des hommes et des idées. « Parmi les soixante savants considérés comme les plus célèbres de la Grèce antique, quarante cinq ont quitté leur terre natale en quête d'étude, d'enseignement ou de recherche. Certains sont revenus dans leur pays, d'autres ont continué leur vie itinérantes ou créèrent leurs écoles loin de leurs cités, comme Pythagore (570 av. J.-C.) qui, après avoir voyagé dans le monde méditerranéen et en Asie Mineure fonde une école en Italie. » Cf. J. Gaillard, Anne Marie Gaillard., « Fuite des cerveaux, retours et diasporas ». In : *Futuribles* février 1998, pp.25-49

par leurs propres moyens ou, pour ce faire, être issus de familles disposant de ressources nécessaires au financement de leurs études. Cette situation aggrave les difficultés rencontrées par les étudiants (es) et les inégalités entre ceux / celles qui disposent de ressources extérieures (bourse, famille) et ceux/celles qui n'en disposent pas. En fonction donc du capital économique des familles de l'étudiant, celui-ci voit sa carrière d'universitaire prendre des trajectoires différentes. Cette situation se complexifie davantage avec l'incapacité des pouvoirs politiques et du marché de l'emploi à prendre en charge les étudiants qualifiés, c'est-à-dire détenant au minimum une maîtrise sortant des universités ou des instituts.

Le choix ou la décision d'étudier à l'étranger pour un étudiant africain, se fait alors dans un contexte de crise économique où l'Etat, qui constitue le premier employeur, ne peut plus satisfaire le produit qu'il a fabriqué. Toute la question reste à savoir si ce choix de partir pour l'étranger pour raison d'études est une décision individuelle ou collective. Autrement dit, l'étudiant africain est-il délégataire d'une mission de son groupe d'appartenance ou est-il un acteur dont le choix d'étudier à l'étranger répond à des préoccupations de carrière personnelle ? S'agissant de l'étudiant africain<sup>13</sup>, il est difficile de faire la part entre le projet individuel et le projet collectif, tant il est vrai qu'ici, l'individuel est enchâssé dans le collectif. En tous les cas, sur la base de nos matériaux empiriques, nous pouvons dire que l'étudiant africain en Suisse est moins un délégataire de l'Etat de son pays d'origine (comme cela devrait être le cas dans le cadre d'une bourse d'études), que de lui-même ou de sa famille. En effet, la grande majorité des étudiants<sup>14</sup> enquêtés sont venus en Suisse par leurs propres moyens, ils sont ceux que l'on appelle communément des « free-movers », c'est-à-dire qu'ils payent par eux-mêmes leurs études, dans un pays réputé être l'un des plus chers au monde et où les conditions d'entrée et de séjour semblent être les plus restrictives, voire discriminatoires<sup>15</sup>. Si, de façon générale, les étudiants africains sont soumis à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE, 1931), de façon particulière, les conditions juridiques<sup>16</sup> d'existence qui leur sont réservées (type de permis, B

<sup>13</sup> D'emblée, nous précisons que nous ne parlons pas de l'« étudiant africain » comme une substance ou une chose, mais comme un objet social qui prend sens dans les relations.

<sup>14</sup> Parmi les trente trois (33) étudiants enquêtés, nous n'avons rencontrés que deux (2) boursiers !

<sup>15</sup> « Tout en notant que la politique de la Suisse en matière d'immigration peut faire l'objet d'une révision, le comité (Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, organe des Nations Unies) exprime son inquiétude devant la politique actuelle qui est construite « sur la base des trois cercles », car elle classe les étrangers en fonction de leur origine nationale ». cf. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (Cinquante-deuxième session), examen du rapport initial de la Suisse (CERD/C270/ Add.1) à ses 1248<sup>ème</sup> et 1249<sup>ème</sup> séances, les 3 et 4 mars 1998.

<sup>16</sup> En effet, l'Ordonnance Limitant le nombre des Etrangers (OLE) du 6 octobre 1986, fixe en son Art. 32, les conditions d'entrée et de séjour des étudiants en Suisse. Cette ordonnance semble également exclure tout changement de statut ou de reconversion de statut d'étudiant en statut de travailleur. L'Art. 7 de ladite Ordonnance donne priorité aux travailleurs indigènes (les Suisses) et

étudiant en l'occurrence), précarisent leurs conditions et leur statut. Ce type d'autorisation de séjour constitue pour les étudiants une sorte d'épée de Damoclès suspendue sur leur tête et qui leur rappelle constamment l'imminence de leur sortie du territoire. Cette situation de contrôle permanent ou de précarité de statut juridique des étudiants ne manque pas de produire des effets sur leurs études, leurs comportements et leurs stratégies de vie dans la société de résidence. Toutefois, cette double précarisation de condition et de statut est néanmoins relativisée par un environnement favorable d'études (accès à l'Internet, qualité de la formation, multiples échanges), et la possibilité donnée aux étudiants de travailler pour environ vingt heures par semaine. Dans quelles mesures donc, cette variable structurelle qu'est le caractère strictement temporaire du séjour, peut-elle influencer le projet migratoire initial de l'étudiant, à savoir poursuivre les études <sup>17</sup>? Quelles sont les conditions objectives ou subjectives qui peuvent influencer les étudiants à assumer ou renoncer à la finalité universitaire de leur immigration en Suisse? Autrement dit, quels sont les facteurs exogènes (liés à l'émigration étudiante) et endogènes (liés à l'immigration étudiante), susceptibles d'intervenir dans la construction et l'évolution de la trajectoire de l'étudiant africain en Suisse? Dans un contexte suisse où des mécanismes et contraintes structurels et institutionnels empêchent toute velléité de sédentarisation de l'étudiant africain, et une situation d'émigration où l'étudiant africain doit faire face à des attentes académiques (exigences pour rester en Suisse) et sociales (aides à la famille), quelles peuvent être les stratégies de gestion des étudiants de ces deux cadres normatifs? Ces questions constituent la trame de fond du présent travail de recherche. Pour les examiner, il est important de procéder à une approche à la fois diachronique (interroger les motivations réelles des étudiants qui président à leur départ ou émigration et interroger également leurs perspectives d'avenir), et synchronique, c'est-à-dire qui rende compte de leur situation présente.

## **Objectifs de recherche**

Notre étude porte en effet sur le séjour d'études des étudiants africains et l'orientation de ce séjour vers le retour ou le non-retour. Nous nous intéressons alors aux acteurs individuels que sont ici les étudiants africains en formation, à leurs expériences socioprofessionnelles, autrement dit aux situations vécues dans le pays de résidence, mais également aux acteurs institutionnels (structures sociopolitiques dans

les étrangers titulaires d'un permis d'établissement pour l'exercice d'une première activité lucrative.

<sup>17</sup> Du moins c'est sur cette base qu'ils (les étudiants) ont été admis en Suisse; la politique dite des « deux cercles » n'admet pas les migrants africains, hormis les fonctionnaires internationaux africains, les requérants d'asile et les étudiants. C'est dire que la raison qui préside le départ des étudiants africains, peut être une raison double: universitaire et sociétale.

les pays de départ et d'accueil). Nous nous intéressons donc au lien entre la pensée d'Etat (dispositifs, lois et statuts) et les étudiants étrangers (projets, stratégies et parcours). Ce travail prétend s'inscrire dans le cadre général de la sociologie des migrations étudiantes ou de ce que l'on pourrait appeler sociologie de la mobilité étudiante ; mobilité qui, dans le cadre des rapports Nord-Sud, présente la particularité d'être asymétrique, ce qui a tendance à poser la question de la migration étudiante africaine sous l'angle de l'exode des compétences.

Notre propos est moins de mettre l'accent sur la « déperdition des élites africaines », que de chercher à identifier les conditions objectives et subjectives qui informent les trajectoires des étudiants africains en Suisse. Cette étude a donc pour ambition de rendre compte d'un ensemble de conduites et de stratégies de vie des étudiants africains en Suisse. Autrement dit, il s'agit d'une part, de saisir les impondérables de la vie de l'étudiant africain immergé dans un système socioéconomique et culturel qui peut contribuer à lui façonner une nouvelle personnalité, et d'autre part, d'analyser l'influence des facteurs ou dispositifs de la société d'immigration sur le projet de carrière universitaire des étudiants.

Il convient toutefois de préciser que l'objectif de ce travail est qualitatif. La recherche s'inscrit donc dans une perspective de compréhension des processus de transformation, d'orientation et / ou de réorientation du projet d'études vers le retour ou le non retour, dans un contexte suisse marqué par des évolutions structurelles<sup>18</sup>. Un tel effort de saisie de la dynamique évolutive du projet à la fois migratoire et de formation de l'étudiant, nécessite une approche diachronique de façon à pouvoir repérer les transformations et évolutions possibles de ce projet. Cette nécessité diachronique n'en constitue pas moins une exigence sociologique pour une recherche qui vise à rendre compte des conditions de présence dans une société autre, d'une catégorie particulière de population étrangère. Réfléchir ainsi sur une telle forme de migration pour études, c'est aussi de façon générale, penser l'Etat en tant qu'agent producteur de catégories distinctives.

Autrement dit, c'est parce que le phénomène migratoire en sa totalité (émigration et immigration) ne peut être pensé, décrit et interprété qu'à travers les catégories de la pensée d'Etat (Sayad, 1999), que notre réflexion tente également de saisir les comportements et conduites des étudiants africains en

---

<sup>18</sup> La politique migratoire Suisse connaît une période de changement, liée sans nul doute au processus de «mondialisation» qui met l'économie suisse devant de nouvelles exigences. La politique d'immigration régie par la loi-cadre (LSEE) de 1931 a connu des adaptations, dont l'un des derniers avatars est la nouvelle LEtr entérinée par le peuple suisse le 24 septembre 2006 qui fait des ressortissants extra-européens, en particulier les africains, des « indésirables » en Suisse.

rapport avec le cadre institutionnel du pays de résidence qui délimite le champ des possibilités de ces « non-nationaux ». Ces discriminations à l'endroit des non-nationaux restent par ailleurs fondées sur l'axiome selon lequel l'Etat-nation peut et en fait doit introduire une discrimination entre ses membres et ses non-membres (Brubaker, 1997).

Dans notre tentative de compréhension et d'explication des logiques qui participent au processus d'orientation et de transformation du projet initial d'étude de l'étudiant africain, il nous a semblé utile d'interroger trois niveaux :

- les conditions qui ont rendu possible la migration pour études des étudiants africains ;
- le vécu de ces étudiants dans le pays d'accueil et le sens qu'ils donnent à leur séjour ;
- enfin, les évolutions ou transformations possibles du projet d'étude sous l'effet combiné de divers facteurs.

Nous sommes en effet conscients de l'ampleur de notre tâche, car chaque niveau ainsi distingué peut en soi faire l'objet d'une recherche particulière. Mais, pour être complet et pour une grande rigueur logique, réfléchir sur l'immigration renvoie à une réflexion complémentaire sinon préalable sur l'émigration (Sayad, 1982). C'est pourquoi il nous a paru important, dans l'étude des facteurs qui indiquent l'option du retour ou du non retour, d'examiner les motifs ou les rapports aux études, au pays d'accueil et à celui d'origine. Ainsi, en ce qui concerne l'évolution, l'orientation et la réorientation de la trajectoire étudiante, nous faisons l'hypothèse que les conditionnements sociaux ou les pesanteurs sociales du pays d'origine surdéterminent le projet d'étude des étudiants. Toutefois, une telle explication structurale semble ignorer les éléments agissants du système d'immigration et des stratégies d'adaptation des acteurs.

C'est pour cette raison que la deuxième partie de ce travail cherche à retracer les influences simultanées des structures d'accueil et d'origine des étudiants sur l'orientation de leur carrière professionnelle vers le retour ou le non retour.

Dans le contexte suisse, cette question du retour des étudiants étrangers à leur pays d'origine est résolue par des dispositions réglementaires qui organisent le séjour des étrangers. Ces mêmes dispositions réglementaires déterminent le champ des possibilités des étudiants en les assignant à une double précarité de statut légal et de condition de vie. Cette partie s'attache aussi à étudier la manière dont les étudiants vivent et négocient différemment cette double précarité. Dès lors que le cadre institutionnel suisse ne donne aucune perspective professionnelle des étudiants étrangers en général, et des étudiants africains en particulier bien qu'ils soient diplômés suisses Jäncher (2002), il en résulte que la fin de la formation signifie, du moins théoriquement, le retour au pays d'origine ou le début d'une autre émigration.

## Conceptualisation et construction de modèle d'analyse

Nous reprenons ici à notre compte l'expression « projet migratoire » de Schnapper<sup>19</sup> pour l'appliquer non de manière indifférenciée, sur la catégorie étudiante africaine. D'emblé nous admettons que, s'agissant des étudiants, il peut paraître quelque peu ambigu d'utiliser le terme « projet migratoire », tant il est vrai que cette expression renverrait à une définition idéal-typique de l'immigration dite « économique » qui, selon Schnapper, comporte trois termes : présence étrangère, présence provisoire et présence pour raisons de travail. S'il est vrai que la présence des étudiants africains est à la fois étrangère et strictement provisoire, il reste que cette présence n'est pas pour « raisons de travail », d'où la nécessité d'explicitier le sens dans lequel nous l'employons ici.

En effet chez Schnapper<sup>20</sup> le concept de « projet migratoire », fait-elle observer n'est pas un modèle valable en tout temps et en tout lieu, il caractérise la migration qui conduit vers les pays de l'Europe occidentale des populations issues des pays européens du Sud et du Tiers-monde, en particulier de l'Afrique. Ce projet se définit donc fondamentalement de manière économique, où le migrant semble être condamné à louer sa force de travail pour assurer sa survie et celle de sa famille. Or, ce que nous appelons « le projet migratoire » des étudiants africains, compte tenu même de la nature de leur migration, qui n'est ni « immigration de travail », encore moins « immigration de peuplement », mais migration pour études ; c'est en effet cette finalité universitaire qui explique et légitime le départ de l'étudiant africain de son pays et son acceptation dans le pays de destination qu'est la Suisse. Toutefois, cette finalité universitaire peut être un élément manifeste de ce projet qui se construit dans la dialectique du phénomène émigration-immigration. Autrement dit, le projet de poursuivre les études dans une université du Nord, précisément en Suisse, ce postulat de départ se définit et se redéfinit en fonction de plusieurs facteurs et conditions en œuvre à la fois dans les pays de départ (d'émigration) et d'accueil (d'immigration). Ces facteurs et / ou conditions qui sont des éléments culturels, socio-économiques et institutionnels, qui organisent les sociétés de départ et d'arrivée, informent les conduites étudiantes au sein de la société d'immigration et déterminent en partie la trajectoire de l'étudiant.

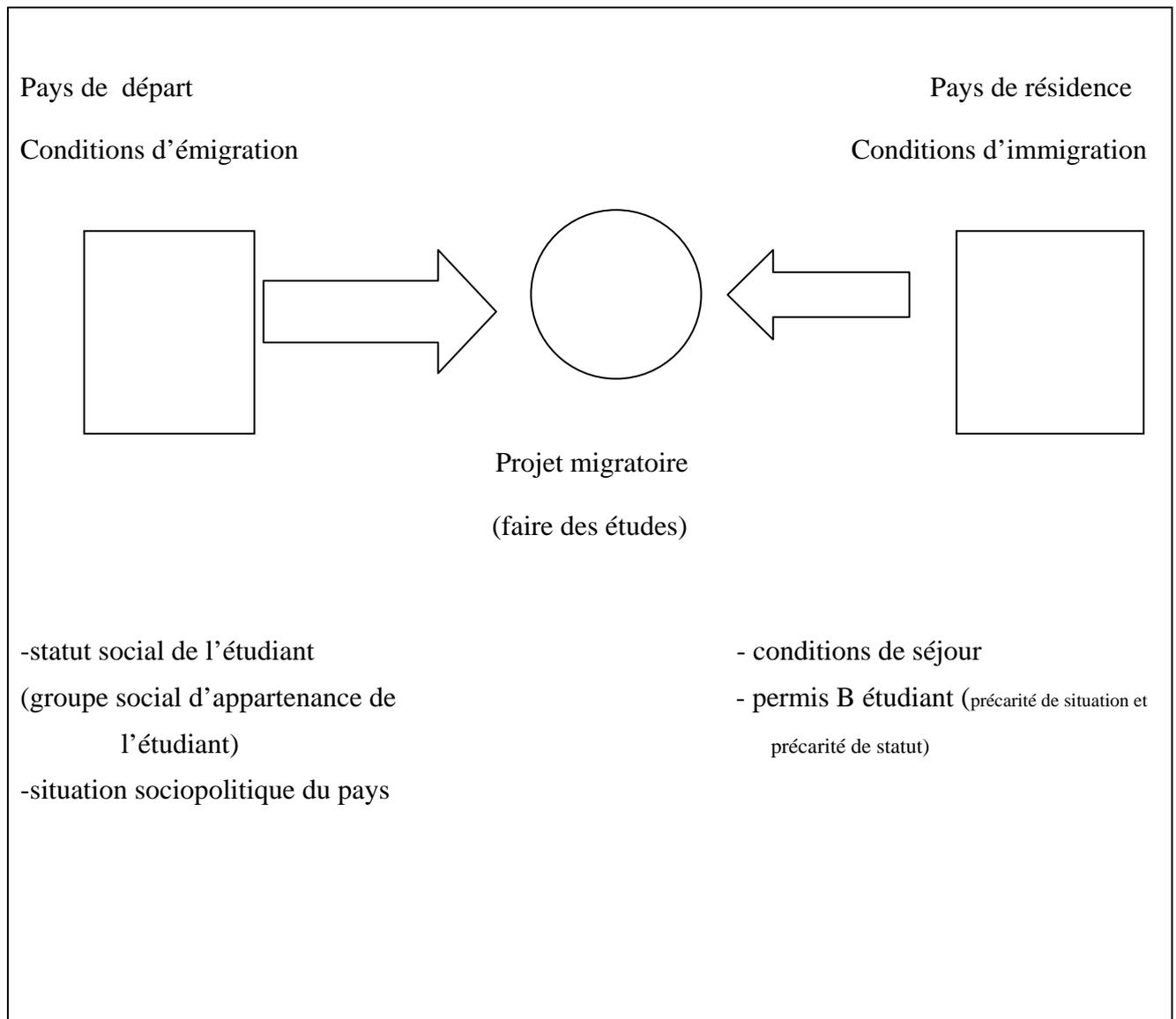
Au niveau du pays de départ de l'étudiant, le groupe social duquel l'étudiant est issu et la position qu'occupe ce groupe dans la structure sociale constitue un élément important dans la définition du projet migratoire de l'étudiant. Originellement universitaire, ce projet peut devenir double selon que

<sup>19</sup>Schnapper, 1990, *op.cit.*,

<sup>20</sup> Ibidem., p.145

cet étudiant appartient à une « classe » économique « supérieure », « moyenne » ou « inférieure ». Aussi, cette dimension à proprement universitaire du projet migratoire de l'étudiant africain se redéfinit à nouveau, dès que l'étudiant se retrouve immergé dans la société d'accueil. Ici interviennent alors les conditions de séjour, autrement dit, les dispositifs juridiques et institutionnels de la société d'immigration qui ramènent l'étudiant africain « des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré », (Sayad, A. 1999). En d'autres termes, le projet migratoire initial de l'étudiant, qui consiste en l'acquisition du savoir et sa reconversion sur le marché économique de la société d'arrivée, rencontre sinon des facteurs objectifs contraignants, ou du moins fait-il l'objet de renégociations entre l'étudiant africain et l'institution d'accueil.

A présent nous illustrons cette co-construction du projet migratoire des étudiants sous forme de schéma d'analyse



Nous postulons en effet que le degré de pouvoir économique de l'étudiant, et pour reprendre un langage « bourdieusien », le capital social ou culturel, source de sécurité ou d'insécurité dont dispose l'étudiant dans son pays d'origine, engendre un système d'attitudes des étudiants au sein de la société d'immigration. Autrement dit, plus l'étudiant bénéficie d'une certaine sécurité liée à la possession d'un capital social ou économique fort dans son pays d'origine, mieux il peut s'autoriser à concevoir des projets clairs et des plans précis d'exécution.

En revanche, l'insécurité liée à la situation sociale de l'étudiant au départ de son pays, ne favorise pas un projet d'étude clair doté d'un plan précis d'exécution. Même s'il est vrai que la raison manifeste du départ pour le Nord, la Suisse, reste les études, nous notons une certaine hésitation de l'étudiant quant à son projet d'étude et aux perspectives qui s'offrent à lui. Pour ceux-là donc, que nous appelons les « sécurisés », parce que disposant de capital social important ou issus de familles relativement aisées,

le terme ultime des études est dès le début fixé, avec pour finalité d'obtenir un titre académique et revenir s'insérer professionnellement dans son pays d'origine.

Par contre, pour la deuxième catégorie d'étudiants que nous nommons « insécurisés », même si faire des études universitaires reste quelque chose d'explicite, il demeure que compte tenu des conditions sociales et économiques qui président à leur départ, ces étudiants sont conscients qu'ils ne sont partis que pour faire des études ; ils sont conscients que leur carrière ne sera pas linéaire et planifiée et que les bifurcations de trajectoires deviennent de plus en plus une donne, dès lors que la société d'immigration ou plus précisément ici les conditions de séjour, astreignent l'étudiant à un statut précaire et semblent exclure toute évolution de ce statut. Autrement dit, pas de transition pour l'étudiant africain en Suisse, il est venu pour étudier, il doit retourner chez lui après ses études en dépit du fait que cet étudiant, au courant de ses études, se soit tissé des réseaux de connaissance dans la « société suisse » et acquis des titres universitaires importants, les dispositifs juridiques et institutionnels du pays ne l'autorisent pas, ou l'autorisent accidentellement à s'insérer professionnellement dans le pays d'accueil<sup>21</sup>. C'est à ce niveau précis que les institutions d'accueil jouent leur partition dans la construction du projet migratoire de l'étudiant. Cette « prise de conscience » chez l'étudiant africain, qui consiste à se rendre compte que le cadre juridique lui assigne un statut d'étudiant qui ne lui laisse aucune évolution de sa condition étudiante, quelle que soit la durée de séjour et la densité de ses réseaux relationnels, l'amène, selon qu'il appartient à ce que nous appelons la catégorie des « sécurisés » ou « insécurisés », à s'interroger sur son sort après les études et à inventer des stratégies de vie à même de corriger son statut précaire d'étudiant.

<sup>21</sup> Ordonnance Limitant le nombre des Etrangers (OLE), du 6 octobre 1986, voir les dispositions des art. 7 et 32

## ETAT DE LA RECHERCHE

La littérature ou la recherche sur les étudiants étrangers ont souvent porté sur deux grandes orientations. La question de la formation à l'étranger liée à la problématique globale de la fuite des cerveaux ou exode des compétences<sup>22</sup>, avec toutefois des motifs différents et variés. Cet exode des compétences comprend en effet deux éléments : la rétention des ressortissants du Tiers-monde ayant poursuivi leurs études dans les universités du Nord et l'émigration des personnes qualifiées vers les pays développés (Keely, 1986).

Le second champ de recherche est constitué par le thème des difficultés matérielles rencontrées par les étudiants étrangers au cours de leur formation. Cette question a souvent été abordée de manière variée par des études empiriques et des rapports produits. Il ressort de ces études que ces difficultés sont la plupart du temps imbriquées, et il n'est pas aisé de les isoler de façon artificielle. Il en est ainsi des problèmes liés au logement, au financement des études, au titre de séjour, à l'accès aux services universitaires et sociaux, aux démarches administratives, à l'expérience d'une vie étrangère et aux questions de perspectives professionnelles ou d'insertion socioprofessionnelle.

### **La question des étudiants étrangers sous l'angle de la « fuite de cerveaux »**

Si en France, de nombreuses études ont été consacrées aux étudiants étrangers, notamment à leurs conditions de vie et à la question de leur identité (Bastide, 1956 ; Camilleri, 1984 ; Atbach, 1986 ; Aubert, Tripier, Vourc'h, 1996 ; Borgogno, Vollenweider-Andresen, 1998 ; Velpry, 1999 ; Coulon, Paivandi, 2003), dans le monde anglo-saxon en revanche, la question des étudiants a souvent été abordée dans une perspective de conceptualisation des modèles explicatifs du choix des études à l'étranger (Schultze, 1963 ; Becker, 1964). Dans la littérature anglo-saxonne, cette question de la formation à l'étranger a en outre été largement analysée dans une problématique globale de la fuite des cerveaux, « brain drain » ou exode des compétences. Cet exode des compétences a souvent été posé et analysé à deux niveaux de catégories.

<sup>22</sup> Dans ce travail, nous utilisons indistinctement les expressions « fuite de cerveaux » et « exode des compétences », qui sont une traduction littérale de l'expression anglaise « brain drain » qui, à l'origine, évoquait une perte de capital intellectuel que constituait l'émigration aux Etats-Unis d'ingénieurs et de savants britanniques. Au sens où nous l'envisageons dans ce travail, l'expression suggère les étudiants ayant terminé leur formation mais ne retournent pas dans leur pays d'origine pour divers motifs ; ainsi ils se sédentarisent soit dans leur lieu de formation ou entament une autre aventure migratoire, en dépit de leur capital culturel ou expertise dont souvent le pays d'émigration est en manque.

La première catégorie comprend les étudiants ayant terminé leur formation, mais qui s'installent à l'étranger pour des raisons professionnelles ou autres (mariage par exemple). La deuxième catégorie est quant à elle composée de personnes sorties des universités nationales, de même que de personnes ayant étudié à l'étranger mais qui sont gagnées par la désillusion suite à leur retour.

Ainsi, dans l'ensemble nous pouvons considérer que la fuite des cerveaux est le fait de personnes ayant étudié à l'étranger. C'est du moins l'avis de certains auteurs qui pensent que le lien entre la fuite des cerveaux et les études à l'étranger est étroit. C'est le cas de Taïwan, où l'on a constaté que l'exode des compétences vers les Etats-Unis est essentiellement le fait d'étudiants licenciés qui vont probablement poursuivre leurs études et non de scientifiques confirmés (Chang SL, 1992). C'est aussi le cas de la Chine post-Tianamen, dont beaucoup d'étudiants formés à l'étranger refusent de rentrer (Chang P, 1992). Ong et al. (1992) sont du même avis lorsqu'ils parlent de « *global articulation of higher education* ». D'autres pensent, en revanche, que ce lien n'est plus aussi étroit que par le passé. Par exemple Keely (1986) prétend que le concept de fuite des cerveaux se réfère maintenant presque exclusivement à la migration des professionnels qualifiés des pays en voie de développement vers les pays développés. C'est ce que Mckee (1985) a observé dans le cas de l'Argentine.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de rétention des diplômés à l'étranger ou d'émigration des professionnels de haut niveau, les facteurs explicatifs de cette situation semblent être les mêmes.

Ces facteurs sont multiples. La littérature sur la question permet de distinguer les éléments liés aux pays d'accueil, ceux liés aux pays d'origine et les interactions possibles entre ces deux premiers. Les facteurs liés aux pays d'accueil concernent le besoin de main-d'œuvre et la politique d'immigration subséquente des pays industrialisés. Cela est particulièrement vrai pour des pays comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande, où les restrictions imposées à l'immigration après les années trente pour protéger les travailleurs nationaux ne s'appliquaient pas aux immigrants hautement qualifiés (Chen, 1989). Cela est d'autant plus vrai encore pour la Suisse, qui a tenté de formaliser une politique de recrutement à travers, d'abord, un « modèle de trois cercles », puis ensuite de deux cercles, mais qui, somme toute, supposent le recrutement des migrants à partir des critères géographiques, économiques et ethniques (Bolzman, 2002). Cette politique suisse d'immigration sélective, au mode binaire de recrutement d'une main-d'œuvre, exclut toute migration africaine si ce n'est sous forme de requérants d'asile ou pour motifs d'étude. C'est cette situation qui explique en partie sans doute, malgré l'abondante littérature sur la migration en Suisse, l'absence d'Africains en tant qu'objet de recherche. C'est en outre pour cette raison que l'étude qui va suivre et qui a pour objet un type particulier de population africaine admise en Suisse se veut pionnière en la matière.

En plus donc des politiques d'immigration des pays industrialisés qui contribuent à l'attrait des personnes qualifiées du Tiers-monde, s'ajoutent d'autres facteurs d'attraction qui interagissent avec les facteurs de répulsion dans les pays d'origine. Il en est ainsi de l'écart de développement ou de revenus entre les pays d'origine et de destination, l'absence d'opportunités de carrières dans les pays d'origine et un environnement de travail peu stimulant en raison de la faiblesse de l'équipement (Chau et Stark, 1998 ; Cheng et Yang, 1998 ; Ong et al., 1998).

Comme nous pouvons le constater, les études citées portent rarement sur l'Afrique. Toutefois, les facteurs identifiés s'appliquent tout aussi bien à l'Afrique, surtout si l'on tient compte que les conditions de vie et de travail apparaissent bien plus déplorable dans cette région, notamment avec la crise économique des trente dernières années.

On notera enfin que ces travaux, axés plutôt sur la fuite des cerveaux et le mouvement contemporain de migration, ont surtout été menés dans le cadre général d'analyses en termes de *push*, « répulsion » et *pull*, « attraction », élaborées par E. Lee (1966). Elles constituent la plupart du temps des études de détermination factorielle, cherchant à expliquer des liens de causalité entre des variables dites indépendantes et dépendantes. Toutefois, les travaux de Castles & Miller, (1998) offrent l'une des analyses les plus fines en termes de perspective globale du phénomène migratoire, devenu au XXI<sup>ème</sup> siècle un facteur important de changement économique et politique.

En marge de cette approche globale de la question des étudiants étrangers, il existe également de manière spécifique plusieurs enquêtes et études sur les étudiants maghrébins et africains (Sefrioui, 1997 ; Douieb Attafi, 1989 ; Borgogno et Vollenweider-Andersen, 1998). Il demeure cependant que l'œuvre de Douieb (1989) sur les étudiants maghrébins en France, et celle de Blaud (2001) sur les étudiants africains au Canada, constituent sans doute les rares études qui aient traité de façon systématique la question des migrations étudiantes africaines et la perspective du retour et du non-retour des étudiants dans leur pays d'origine. Si l'étude de Douieb s'inspire du cadre général d'analyse de corrélation entre différentes variables, Blaud en revanche met au centre de sa réflexion la « dimension processuelle » du phénomène de migration pour études. Cette dernière approche nous semble intéressante pour comprendre et rendre compte des dynamiques à l'œuvre ayant une influence sur la situation sociale des étudiants étrangers.

Quant à notre perspective, elle répond plutôt à une orientation microsociologique cherchant à mettre à jour les processus sociétaux qui configurent et reconfigurent le projet migratoire de l'étudiant africain en Suisse, projet qui connaît ainsi une nouvelle dynamique d'où surgit la question d'une présence non

désirée (obligation institutionnelle de quitter le pays dès atteinte du projet d'étude ou sa non réalisation), et d'un retour problématique au pays d'origine.

## **La perspective microsociologique de la question des étudiants étrangers**

En amont de ces questions liées aux perspectives professionnelles des étudiants étrangers en formation, certaines recherches insistent en effet sur des conditions de vie particulièrement difficiles de ces étudiants, notamment en ce qui concerne le financement de leurs études.

Ainsi dans leur enquête sur les universités francophones européennes, Joubert, Baritaud et Lhuiler (1985), évoquent les conditions de vie précaires, voire acrobatiques de beaucoup d'étudiants étrangers, surtout les non boursiers. Les résultats de l'étude de Borgogno et Vollenweider-Andersen (1998) abondent dans le même sens en soutenant que les étudiants maghrébins éprouvent de notables difficultés pour financer leurs études, trouver leur logement ou effectuer des démarches administratives. La plupart de ces étudiants sont des « *free movers* », c'est-à-dire qu'ils sont obligés de travailler pendant leurs études et sont souvent porteurs d'une double mission, individuelle et collective voire familiale, de sorte qu'il est légitime de se demander avec Latreche (1999 : 157), si « le travail salarié ne risque pas de tuer, ou de transformer, la migration des étudiants (migration universitaire) en une migration traditionnelle, de force de travail et d'éloigner les étudiants de leurs études ». Dans notre travail de mémoire portant sur les étudiants africains à Genève, (Guissé, 2002), qui constituait le prélude à ce travail de thèse, nous y analysons la manière dont ces étudiants vivent et négocient différemment la double précarité de conditions de vie et de statut légal. Nous y montrons également que les dispositifs réglementaires qui organisent le séjour des étudiants, constituent à la fois une stimulation pour étudier et réussir, et une source permanente de stress et d'angoisse quant à la suite de la formation. Nous faisons également observer que cette angoisse est plus ou moins accentuée selon que l'étudiant appartient à la catégorie « héritier » ou « déshérité »<sup>23</sup>. Ce travail de thèse cherche à systématiser et à approfondir nos appréhensions de départ, notamment dans certaines dimensions pertinentes de la vie étudiante, situation juridique, situation sociale et stratégies individuées. La particularité de cette étude est de chercher à isoler et à relier le rôle de ces différentes dimensions dans le parcours de formation des étudiants africains. Ainsi, en marge par exemple des difficultés

<sup>23</sup> Les « héritiers » sont des étudiants issus des familles aisées pouvant, d'une part, les aider financièrement pendant leurs études et pouvant, d'autre part, les soutenir dans la recherche d'un emploi qualifié lors de leur retour dans le pays d'origine. La définition d'héritier est donc un peu différente de celle proposée par Bourdieu et Passeron (1964), dans leur recherche sur les étudiants et leurs études. Quant aux « déshérités », ils ne disposent pas des soutiens des premiers.

financières qui hypothèquent le projet de formation des étudiants, l'expérience de vivre dans une société étrangère qui implique une adaptation à la culture du pays de résidence et la compréhension de nouvelles normes sociétales, constitue également une dimension processuelle complémentaire qui influence les trajectoires des étudiants.

Dans cette perspective, la recherche de Soto (1984) sur les étudiants mexicains met en lumière de manière intéressante les différentes dimensions présentes dans l'expérience interculturelle des étudiants étrangers au sein de leur nouvel environnement social et universitaire. En utilisant l'analyse du discours des étudiants recueillis lors d'entretiens semi-directifs, l'auteur met en évidence deux moments forts et douloureux qui se produisent au cours de la première période du séjour des étudiants en France, marqués par une situation d'ambivalence liée à la séparation du pays d'origine et l'émergence d'un sentiment de perte, d'une part, et par un moment de désillusion devant l'existence d'un mythe de la France qui ne peut plus satisfaire à l'objet de désir recherché, d'autre part.

Sous le même angle d'approche, Kim (2000), dans sa recherche sur les étudiantes asiatiques, aborde également la question de la rencontre entre deux cultures et montre que ces étudiantes, issues d'une culture différente de celle du pays d'accueil réactualisent le conflit des valeurs entre Orient et Occident, entre tradition et modernité.

Dans une démarche comparative s'inspirant de Simmel, Murphy (2000) se propose de comparer le vécu des étudiants européens avec celui des étudiants provenant d'autres régions du monde. Pour l'auteur, la dualité de la position d'étudiant et d'étranger dans l'espace social leur assigne une place ambiguë dans le jeu paradoxal entre distance et proximité, entre participation et détachement. Selon Murphy, les relations sociales avec les étrangers sont plus abstraites. L'étranger se définit dans le miroir de ce qu'est l'appartenance, avec l'ambivalence du regard qu'on porte sur lui : être parmi les autres et être tout à fait singulier. L'étudiant étranger entre dans le groupe sans y appartenir.

L'analyse de Murphy montre que la dualité de la position *étudiant* et *étranger* n'est pas sans poser la question du « choc culturel ». De ce point de vue, Adler (1975) demeure en effet l'un des premiers à évoquer ce « choc culturel » et à l'interpréter comme « une expérience d'anxiété qui est provoquée par un manque de compréhension de ce qui est perçu normalement, des symboles et des repères d'interaction sociale ». Toutefois, dans son enquête sur des étudiants étrangers, Murphy adopte des propos plus nuancés qui traduisent des différences observées dans l'expérience interculturelle des étudiants selon leur origine. Selon l'auteur, l'étudiant étranger se trouve entre proximité et distance, inclusion et exclusion, socialisation et désocialisation, appartenance et déracinement.

S'il ressort de cette revue de la littérature que la question des étudiants étrangers a connu des approches diverses de type à la fois psychologique, sociologique et anthropologique sur des dimensions importantes en rapport avec la vie de l'étudiant, et en particulier sur le thème des conditions de vie des étudiants étrangers, il demeure cependant qu'en Suisse la réflexion sur les étudiants étrangers, sur leur rapport avec la société de résidence est relativement pauvre.

En l'état actuel de nos recherches, nous ne connaissons pas de travaux qui aient traité de façon systématique la question des étudiants étrangers en Suisse. Néanmoins la question de la précarité et des conditions de vie des étrangers de façon générale, a été largement abordée dans le cadre général de la question migratoire en Suisse.

Cette question de la précarité apparaît en filigrane dans une étude consacrée aux étudiants de l'Université de Genève, sans distinction de nationalité (Stassen et al., 2005). Selon les auteurs de cette étude, 82% des étudiants exercent une activité professionnelle. L'étudiant doit pouvoir faire face aux exigences de la vie quotidienne parallèlement à ses études. Se loger, se nourrir, subvenir à ses besoins, assumer les dépenses courantes et les frais d'études sont autant d'impératifs auxquels il doit être en mesure de répondre, selon la situation familiale, sociale et économique qui est la sienne (Stassen et al., 2005 :35).

On peut également citer deux enquêtes nationales sur les étudiants, menées par l'Office fédérale de la statistique (1995), et celle portant sur la situation sociale des étudiants (2006). Ces études ont réussi à dresser un état des lieux complet de la situation des étudiants en Suisse et offrent la possibilité d'observer l'évolution de leur situation. Toutefois, de par leur caractère général, elles diluent certains facteurs propres aux étudiants étrangers, notamment africains, dans l'esquisse des tendances se rapportant aux différentes dimensions de la vie étudiante. Pour mieux faire ressortir les inégalités au sein même de la population étudiante aux caractéristiques sociales, scolaires et géographiques différentes de la moyenne, une analyse centrée sur ce type de population est donc nécessaire.

En portant ainsi un regard ciblé sur cette catégorie particulière de population qui charrie de fortes présomptions de fragilisations, notre travail ambitionne de combler à la fois les insuffisances liées à toute approche globale, et donne une certaine expertise à un objet d'étude insuffisamment exploré en Suisse.

## **Vers une définition conceptuelle: précarité et précarisation**

Il est assez risqué de transposer aux étudiants de façon indifférenciée la notion standard de précarité qui, originellement, était destinée aux travailleurs salariés. D'où la nécessité d'un effort de délimitation catégorielle du vocable.

Si la précarité définit un caractère ou un état de ce qui est précaire, adjectif qui signifie lui-même sujet à révocation, il demeure, selon Werquin (1996), que la notion de précarité est rarement définie dans la littérature alors même qu'elle est abondamment utilisée. « Elle commence cependant à faire l'objet d'un consensus lorsqu'elle est associée à une identification dynamique des problèmes rencontrés par les jeunes. Ainsi, l'itinéraire de l'échec est une suite de situations qui ne mèneraient pas à un emploi possédant un ensemble de caractères parmi les suivants : stabilité, durabilité, minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), protection sociale, voire bonne cohérence entre la formation reçue et l'activité exercée » (Werquin, 1996 : 121).

Or la caractéristique principale de l'activité lucrative qu'exercent les étudiants reste alimentaire ; il s'agit d'un travail qui n'a aucune « cohérence entre la formation et l'activité exercée ». Ce qui est important ici pour l'étudiant est le « salaire à la fin du mois » qui permet de « payer le loyer, les factures et, bien sûr, en premier le manger ».

Dans son ouvrage le *salarié de la précarité*, Paugam (2000) conclut que la précarité professionnelle renferme deux dimensions fondamentales qui doivent être étudiées simultanément. La première renvoie à la logique productive et à son décalage par rapport aux aspirations individuelles : « le salarié est précaire lorsque son travail lui semble sans intérêt, mal rétribué et faiblement reconnu dans l'entreprise » (Paugam, 2000). La deuxième renvoie au caractère incertain et à une perte de contrôle du salarié de sa trajectoire professionnelle, comme c'est le cas des salariés qui occupent des contrats à durée déterminée et dont le risque d'être licencié est permanent. Certains auteurs abordent la précarité d'un point de vue structurel, comme par exemple une stratégie utilisée par les employeurs pour leur permettre d'avoir une main-d'oeuvre flexible correspondant à la quantité de travail disponible. Selon Potevin (1999), du point de vue de l'offre de travail, on s'attarde au caractère précaire des trajectoires professionnelles des travailleurs plutôt qu'aux causes de la précarité. Dans cette perspective, le terme « précaire » caractérise tout emploi typique, ou encore tout emploi où l'accès aux avantages sociaux est limité.

Ces définitions considérées individuellement offrent une vue partielle de ce qu'est la précarité, mais ne prennent pas en totalité les deux dimensions fondamentales définies par Paugam. Toutefois, Potevin et *al.* (1999) proposent une définition qui conjugue ces deux dimensions en traitant à la fois de la qualité et de la stabilité de l'emploi. Ces auteurs définissent la précarité de l'emploi comme un rapport social

entre un employeur qui contrôle le contexte où se déroule le travail, et le travailleur qui fournit la force de travail. Les intérêts de chacune des parties sont divergents ; si l'employé recherche un emploi stable et de qualité, l'employeur veut soutirer aux salariés leurs services à bon compte sans leur promettre une sécurité d'emploi.

Dans cette perspective relationnelle, étudier la précarité exige de s'attarder à la fois sur la qualité et sur la stabilité de l'emploi. Nous reviendrons sur ces deux caractéristiques de l'emploi pour voir dans quelles mesures elles informent sur le processus de précarisation des étudiants. Toutefois, en ce qui nous concerne, nous étendrons la *qualité* et la *stabilité* à plusieurs dimensions de la vie étudiante et non pas seulement à l'emploi comme semble le suggérer cette perspective relationnelle.

En sociologie en effet, la notion de précarité a d'abord été utilisée au cours des années septante (1970), pour rendre compte de la situation de familles exposées à de multiples sollicitations – entre les parents déjà vieux et les enfants encore trop jeunes, tous à charge des adultes actifs – entraînant une fragilité des équilibres non seulement affectifs mais également budgétaires. Au fil du temps, cette précarité est devenue indissociable de celle qui se faisait jour dans le travail, avec la déstabilisation des revenus salariaux et une difficulté croissante, pour les personnes touchées, d'envisager le futur (Fibbi, Bolzman, Vial 1999).

La perspective sociologique met l'accent sur *l'instabilité structurelle* et les conséquences sociales de cette instabilité, qui se trouvent en outre amplifiées dans la sphère de la régulation étatique par ce qui apparaît comme une institutionnalisation de *l'instabilité de la protection sociale* qui se manifeste par la remise en cause des formes antérieures de protection sociale (Fibbi et al, *op.cit.*).

Ainsi, quelle que soit l'approche privilégiée, il semble ressortir que l'instabilité demeure le trait dominant de la précarité. C'est du moins cette inhérence de l'instabilité, de l'incertitude à la notion de précarité que restitue Langevin (1997). Selon lui, « la précarité c'est le propre de ce qui s'exerce grâce à une autorisation révocable et dont l'avenir et la durée ne sont pas assurés ». Selon cet auteur les formes d'instabilité de la précarité sont imposées.

En revanche pour Grignon (2003), on ne peut pas transposer directement aux étudiants la notion standard de précarité, qui désigne à l'origine la précarité de l'emploi et qui a fini par servir d'euphémisme pour pauvreté. Selon lui, dans le cas des étudiants, par précarité il faut entendre l'accroissement des risques d'échec ou d'abandon qui résultent de la concurrence entre l'exercice d'une activité rémunérée et les exigences des études. Toutefois, cette définition de précarité chez les étudiants privilégie, à notre sens, plus la dimension synchronique et les conséquences de la précarité, que son aspect diachronique et les logiques implicites qui sous-tendent le processus de précarisation des étudiants. C'est du moins cette tâche, c'est-à-dire à l'étude et à l'analyse des mécanismes et

logiques de précarisation de la vie étudiante et de leurs conséquences sur l'après formation, qui constitue un des points cruciaux de notre étude.

Mais au préalable, tentons de décrire les caractéristiques de l'étudiant étranger en général et ce qui fait la spécificité de l'étudiant africain.

### **De l'étudiant en général à la catégorie de l'étudiant africain en particulier**

Le phénomène des étudiants étrangers recouvre des réalités parfois radicalement différentes d'un étudiant à l'autre. Il existe également une grande disparité des conditions des étudiants, parce que l'université elle-même constitue un lieu où « tous les mondes, leurs niches, leurs fractures, leurs drames se rencontrent » (Molinari, 1992 : 72). En fait, dans les hautes écoles, universités et instituts de formation, on peut identifier différentes figures d'étudiants. Mais on peut aussi globalement les différencier en deux catégories statutaires : étudiants étrangers et étudiants nationaux. Selon que l'on appartient à telle ou telle autre catégorie, le rapport à l'université, le rapport au projet d'étude et professionnel et aux conditions de vie n'est pas le même.

Selon l'UNESCO (1999), un étudiant étranger est une personne inscrite dans un établissement supérieur d'un pays ou territoire où elle n'a pas sa résidence permanente. Cette définition qui met l'accent sur la mobilité géographique transnationale de l'individu et sur le caractère non permanent du séjour nous semble pertinente, en particulier s'agissant des étudiants étrangers, et notamment africains en Suisse dont le séjour est « strictement temporaire<sup>24</sup> ».

Si la notion d'étudiant étranger semble plus élucidée, partant de ces considérations, il reste à préciser ce qui fait la particularité de l'étudiant africain.

En effet, le flux des étudiants étrangers dans le monde est souvent posé en termes de mouvement des étudiants originaires des pays « en développement », soit du Sud, vers les pays « développés », c'est-à-dire le Nord. Ces déplacements étaient effectués à l'époque dans un objectif de formation, et s'inscrivaient dans une logique de transfert de connaissances et de technologies supposé résoudre le « sous-développement » des pays du Sud. Le changement intervenu au plan international sous les coups de boutoir d'une globalisation économique et culturelle implacable a fait que la pauvreté, les inégalités et la précarité ont pris des formes subtiles et se retrouvent autant au Sud, qui constitue généralement son lieu d'ancrage, qu'au Nord. Dans le cadre de notre travail, nous avons fait le choix de traiter des étudiants étrangers originaires d'Afrique. Le trait commun de ces étudiants, outre leur origine « étrangère » et les difficultés sociales et professionnelles liées à ce statut juridique, est leur

<sup>24</sup> C'est la mention inscrite sur le titre de séjour de l'étudiant, le permis B étudiant.

appartenance à ce que les autorités politiques ont défini comme le « Cercle extérieur », autrement dit, à des aires géographiques où la Suisse ne recrute qu'exceptionnellement de la main-d'œuvre. Il serait donc très difficile pour eux d'avoir un autre statut juridique légitime en Suisse que celui d'étudiant.

Par ailleurs, ces étudiants partagent le fait d'être issus de sociétés qui ont entretenu par le passé des relations de type colonial avec les sociétés industrialisées et qu'aujourd'hui encore, ont des relations de dépendance avec celles-ci, c'est-à-dire des relations de subordination entre nations formellement indépendantes (Marini, 1972). Cette relation de subordination se manifeste principalement sur les plans économique et technologique. Elle existe également, à des degrés divers, sur le plan politique, en fonction de l'influence plus ou moins directe que les dirigeants des Etats industrialisés exercent sur les élites d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie (Bolzman, 1996).

Enfin, les situations de dépendance s'expriment aussi sur le plan culturel puisque, sauf exception, les populations des sociétés africaines subissent l'influence acculturative des modèles élaborés dans les sociétés industrialisées de l'Amérique du Nord et de l'Europe (Balandier, 1971). Ainsi, en situation de dépendance, les sociétés d'origine des étudiants connaissent des dynamiques économiques, des structures sociales, des formes culturelles différentes de celles des sociétés de destination tout en étant fortement influencées par celles-ci. Une des conséquences des relations de dépendance est la dévalorisation des systèmes de formation des sociétés d'origine des étudiants. Il en résulte une difficulté pour ceux-ci à faire valoir et à faire reconnaître leurs savoirs, leurs compétences par comparaison aux étudiants étrangers issus des sociétés industrialisées.

Par rapport à ces derniers, les étudiants originaires du Sud et en particulier les étudiants africains, ont ainsi comme dénominateur commun le fait d'être l'objet d'une catégorisation minoritaire qui, au demeurant, est le résultat de l'interaction avec les groupes dominants. Ils cumulent de ce fait un statut juridique souvent plus précaire<sup>25</sup> et un risque plus élevé d'être confrontés à un regard ethnocentrique sur leur formation antérieure et leurs aptitudes professionnelles, ce qui peut représenter un obstacle plus conséquent pour l'obtention du diplôme recherché et pour l'accès au marché de l'emploi. Ainsi, si l'on peut supposer que la précarité économique est le propre de l'étudiant, qu'il soit du Nord ou du Sud, on peut aussi supposer que les processus de précarisation des seconds seront influencés par des facteurs juridiques, contextuels et culturels différents de ceux qui peuvent affecter la vie des premiers. La focalisation sur les étudiants africains en formation en Suisse, notamment dans les universités et hautes écoles des cantons de Genève et de Vaud permettra donc de s'interroger sur la dynamique de

---

<sup>25</sup> Les étudiants de l'UE et l'AELE ont le droit de chercher un emploi en Suisse après leurs études, ce qui n'est, en principe, pas le cas pour les extra-européens, en particulier pour les étudiants africains.

précarisation, non seulement liée à la condition étudiante en général, mais rattachée aux conditions structurelles et socioculturelles spécifiques dans lesquelles sont placées des groupes minoritaires.

## **Le contexte global et local et les formes de précarisation**

Afin d'être comprises dans leur complexité, les dynamiques processuelles de précarisation doivent également être reliées à une perspective macro des inégalités socio-économiques. La question de la précarité a en effet pris toute son importance suite aux changements considérables intervenus sur le marché du travail et à l'évolution des politiques sociales sous l'influence de la globalisation.

Dans cette perspective, la mondialisation des marchés allant de pair avec la révolution technologique a provoqué de profonds changements sur le marché du travail. Les entraves au marché ont été levées, l'économie a subi une déréglementation au même titre que les capitaux, et des pans entiers de l'économie ont été privatisés afin de faciliter l'intégration des économies nationales au marché mondial (Pettrella, 1997). Les pouvoirs publics disposent aujourd'hui de moins de marge de manœuvre pour protéger les travailleurs en matière de sécurité d'emploi et la sphère d'intervention de l'Etat tend ainsi à se réduire au profit du marché

A Genève par exemple, le début des années 90 marque un tournant : la pression exercée par la crise sur les finances publiques a rendu légitime une réduction des dépenses. Celle-ci se manifeste dans l'éducation, dans la santé et dans le système de protection sociale, par une responsabilisation accrue de l'individu (Weyer & Dunand, 2004). Il est ainsi admis que la globalisation, en tant que modification significative des règles qui régissent le système économique mondial, agit grandement sur l'évolution des économies nationales et, par ce biais sur le marché du travail.

Selon Paugam (2000), la concurrence accrue à laquelle sont soumises les entreprises transforme le marché du travail et débouche sur l'apparition de nouvelles formes de précarité. En effet, si le travail précaire n'est pas un phénomène nouveau, il se conjugue, actuellement avec le phénomène de l'instabilité de l'emploi qui était très rare pendant la période des Trente glorieuses. Cet emploi précaire « se caractérise par une forte vulnérabilité économique et par une restriction, au moins potentielle, des droits sociaux puisque ces derniers sont fondés, en grande partie, sur la stabilité de l'emploi. Le salarié, occupe de ce fait, une position inférieure dans la hiérarchie des statuts sociaux définis par l'Etat-Providence ». Comment cette précarité professionnelle que décrit Paugam peut-elle être opérationnelle pour notre objet d'étude ? D'une part en considérant la précarité comme « l'absence d'une ou plusieurs sécurités », et d'autre part, en l'orientant sur les sujets (que sont ici les étudiants) et leurs trajectoires, il est possible de repérer des fragilisations au sein de plusieurs dimensions de la vie étudiante : formation, logement, travail, santé, réseau, etc. Dès lors que la précarité est le résultat d'un ensemble

de processus en évolution, il convient donc de parler de *précarisation*, et cela pour mieux rendre compte d'une dynamique de déstabilisation d'une situation donnée.

En portant notre réflexion sur ces acteurs individuels que sont ici les étudiants africains en formation, à leurs expériences socioprofessionnelles, autrement dit aux situations vécues de cette catégorie particulière de population dont toute la légitimité de présence se mesure à leur statut d'apprenant et non pas de potentiel acteur de développement, cette recherche vise à apporter un regard inédit sur des mécanismes sociétaux d'exclusion ou de marginalisation d'acteurs sociaux formés en Suisse et soulève ainsi en même temps la question de l'altérité, où la liberté d'apprendre, de connaître et de se projeter dans l'avenir rencontre des limites.

## Principaux choix méthodologiques

Notre approche méthodologique s'inspire en partie de la *grounded theory*<sup>26</sup> (Glaser et Strauss, 1973). Ainsi nous avons tenté d'élucider progressivement, en rapport avec les dimensions structurelles et institutionnelles qui organisent leur séjour d'étude, la problématique du retour et du non retour des étudiants africains dans leur pays d'origine.

Pour saisir la dynamique processuelle qui entoure le projet migratoire d'étude et la situation de double précarité (statut juridique et situation économique) qui caractérise cet étudiant africain en Suisse, nous avons fait le choix de privilégier une approche qualitative. Celle-ci permet de mieux rendre compte des stratégies de vie déployées par ces étudiants pour surmonter les contraintes structurelles et institutionnelles qui entourent leur séjour d'étude. La démarche méthodologique pour laquelle nous avons ainsi optée, a consisté à réaliser une série d'entretiens semi-directifs, réalisés auprès de groupes choisis à dessein pour représenter des caractéristiques particulières supposées significatives pour le sujet de la recherche (Mendras H, 1989).

Notre immersion au sein de la « communauté » étudiante africaine en Suisse et l'importance des informations ethnographiques recueillies auprès de ces étudiants, ont permis la constitution d'un corpus de données qui a nécessité de notre part un long travail de cohérence interne. Au-delà donc de la crainte de refléter notre propre subjectivité dans cette recherche, car étant nous-mêmes à la fois acteur et objet de la recherche, cette démarche méthodologique a été donc un test que nous avons déjà éprouvé dans le cadre de notre diplôme de recherche. Ainsi ce que nous désignons par le « dialogue méthodique<sup>27</sup> », qui constitue une série d'entretiens compréhensifs (Kaufmann, 1996), a été un instrument efficace de recueil de données dans un cadre d'échanges, où nous faisons discuter nos interlocuteurs sur une question apparemment banale, mais de laquelle discussion se révèlent leurs intimes convictions et où apparaissent leurs principales préoccupations.

Par ailleurs, puisque notre démarche ne visait pas à confirmer ou à infirmer une théorie selon un cadre d'analyse général, par un processus de saturation de l'information, à savoir de disposer d'un nombre

<sup>26</sup> La *grounded theory* est une démarche inductive que prônent Glaser et Strauss (1973), qui consiste à aborder une recherche sans cadres conceptuels pré-établis. C'est un processus où la théorie se produit à partir des données, au fur et à mesure de la recherche. « Generating a theory from data means that most hypotheses and concept not only come from data, but are systematically worked out in relation to the data during the course of research. » (Glaser & Strauss, 1973: 6)

<sup>27</sup> Nous partons du principe que dans les cultures de l'oralité, comme ce fut le cas des sociétés africaines où le dialogue constitue le moyen le plus important de communication et d'échanges entre les personnes, le chercheur devra dialoguer avec le sujet pour discuter des informations que ce dernier fournit. Ce qui lui permet à travers le dialogue de reconstituer la vérité ou de la reconstruire avec le sujet.

suffisant de données pour arriver à une construction systématique et exhaustive de l'objet d'étude (Bertaux, 1980), un échantillon de 33 personnes nous est apparu pertinent pour analyser le problème du point de vue des acteurs eux-mêmes.

Cet échantillon a en effet pris en compte des critères liés à l'ancienneté de séjour ; nous avons ainsi fait le choix d'inclure dans l'enquête que des étudiants qui ont déjà fait deux ans de séjour d'études en Suisse. Aussi, dès lors que notre objet d'étude visait moins les domaines d'études des étudiants que les acteurs eux-mêmes, leur statut d'étranger et leur vécu migratoire, nous avons alors opté de constituer une population de personnes enquêtées composée d'étudiants à la fois des universités, instituts et hautes écoles suisses. Nous sommes partis de l'idée que, pour mieux saisir et rendre compte de la complexité des trajectoires de vie étudiante, il ne fallait pas limiter nos observations uniquement aux étudiants inscrits à l'université. Nos résultats confortent cette option, car nous avons observé des phénomènes de mobilité par défaut<sup>28</sup> qui rendent compte de la tortuosité des parcours de formation et d'une volonté de réussir dans les études.

Par ailleurs, dans le souci d'inclure la variable « sexe féminin », puisqu'elle est souvent faiblement représentée dans ce type de population, nous nous sommes efforcés d'adopter une règle générale<sup>29</sup> qui a permis tout de même de faire figurer significativement les femmes dans la population interviewée. Ainsi donc et de façon progressive, la recherche de récurrence par saturation progressive (Glaser & Strauss, 1973) a permis de recueillir un certain nombre d'informations auprès des étudiants africains en formation dans les écoles, instituts ou universités et d'en faire une analyse de contenu approfondie. En outre, la spécificité de la méthode qualitative en tant que méthode de connaissance sociologique visant à recueillir des discours sur des expériences de vie et des attentes individuelles, explique également que nous ayons eu à privilégier un échantillon d'analyses ou « groupe d'analyses ». Autrement dit, ce sont les informations liées au vécu de ces étudiants et l'identification des éléments prégnants du discours, qui nous ont servi d'éléments d'analyse de contenu de ces interviews.

La compréhension du microcosme social des étudiants africains, qui reste traversé par des configurations sociales et des expériences plurielles des étudiants, à l'instar de tout univers social marqué par des interactions d'acteurs sociaux situés les uns par rapport aux autres dans des positions

<sup>28</sup> Nous appelons « mobilité par défaut » des situations où par exemple un étudiant de l'EPFL ou de l'Université est obligé de trouver une inscription dans une autre Ecole ou un autre institut, parce que ses performances académiques de l'année précédente ont été faibles, d'où un risque encouru de devoir quitter la Suisse.

<sup>29</sup> En règle générale, à chaque fois que nous obtenions 8 enquêtés de sexe masculin, nous complétions ce nombre à 10 avec des enquêtées de sexe féminin. Au total, notre échantillon est composé de 24 hommes et de 9 femmes. L'identification de ces individus interrogés s'est faite au fur et à mesure du déroulement de l'enquête.

différentes, justifiait en effet notre méthode de collecte de données et d'analyses. C'est pour cette raison également et compte tenu des dimensions intersubjectives des questions à traiter que nous avons pris le choix d'estimer que la récolte des récits d'une tranche de vie pouvait aider à discerner à la fois les trajectoires des étudiants et le sens qu'ils construisent autour de celles-ci.

En plus, partant de notre postulat que c'est moins la précarité économique que celle relative au statut juridique qui puisse expliquer les trajectoires des étudiants et les manières d'appréhender leurs expériences dans le pays de formation, nous avons considéré les étudiants ressortissants des Etats de l'UE comme groupe de contrôle de notre échantillon.

### **Explication du protocole de recherche**

L'enquête réalisée auprès des étudiants s'est en grande partie inscrite dans le prolongement de notre travail académique antérieur, en l'occurrence notre travail de diplôme qui a porté sur les conditions de vie des étudiants africains. L'accès aux personnes enquêtées s'est ainsi fait en partie sur la base mes cercles interconnaissances et en partie auprès d'autres gens inconnus auprès de qui nous avons été introduits (effet boule de neige). Mais globalement, une certaine *proximité sociale* avec les enquêtés, condition par ailleurs d'une communication « non violente » (Bourdieu, 1993 :1395), nous a relativement facilité l'accès au terrain et rendu le bon déroulement des entretiens auprès des étudiants. Deux principales étapes concomitantes ont marqué la partie de la récolte des données: la phase constituée par des entretiens qualitatifs individuels avec les étudiants et la partie constituée par des entretiens avec quelques acteurs institutionnels (responsables des services sociaux et/ou pédagogiques des étudiants et de l'office cantonal de la population<sup>30</sup>). Pour la réalisation de ces deux phases, nous avons ainsi mis en place un dispositif de recherche constitué, notamment, d'un guide d'entretien destiné aux étudiants et une autre grille d'entretien à l'endroit des *informateurs privilégiés*.

### **Le guide d'entretien**

Nous résumons ici les principaux thèmes du guide d'entretien qui a permis le recueil des données auprès des étudiants

- Les déterminants des études en Suisse (Quelles sont les motivations du « choix » de la Suisse ?).

<sup>30</sup> Nous avons en effet rencontré le responsable du service juridique et de la formation de l'office cantonal de la population de Genève. Par contre, pour Lausanne une telle rencontre n'a pu être réalisée malgré notre demande. Toutefois le Service de la population du canton de Vaud nous a fait parvenir des documents portant sur les conditions générales d'admission des étrangers. Voir, annexe 7

Il s'est agi d'examiner tout d'abord les facteurs qui président à la décision d'étudier en Suisse. En nous inspirant de l'hypothèse du capital humain de Schultz (1963) et Becker (1964), nous avons tenté de proposer un modèle d'explication du choix des études en Suisse. En effet, selon ces deux auteurs, la recherche sur le capital humain s'inscrit dans une perspective propre à l'individualisme méthodologique, autrement dit, l'idée que l'origine des phénomènes sociaux est à rechercher dans le comportement individuel. La formation du capital humain est de ce point de vue typiquement conçue comme le fait d'individus agissant dans leur propre intérêt. Ainsi, l'éducation et la formation y sont considérées comme des investissements que l'individu effectue rationnellement en vue de la constitution d'un capital productif inséparable de sa personne.

Partant de cette hypothèse de capital humain, Agarwal et Winker (1985) ont mis en place un modèle d'explicitation de la demande étrangère pour l'enseignement supérieur aux Etats-Unis. Selon les analyses de ces auteurs, l'étudiant qui envisage de poursuivre des études aux Etats-Unis examine un certain nombre de possibilités et choisit celles qui lui permettent d'obtenir le meilleur taux de rendement. Ces possibilités sont ainsi au nombre de trois : s'inscrire dans un établissement dans le pays d'origine, aux Etats-Unis ou dans un pays étranger. En conséquence, la demande étrangère pour l'enseignement supérieur aux Etats-Unis dépend, d'une part, des avantages positifs de l'enseignement aux Etats-Unis, des coûts de l'enseignement dans le pays d'origine et des coûts de l'enseignement de certains pays en développement et, d'autre part, des avantages négatifs liés à l'enseignement dans le pays d'origine, et dans certains pays en développement et des coûts de l'enseignement aux Etats-Unis.

En somme, ces hypothèses admises sur les déterminants de la demande d'enseignement supérieur ont emmené Agarwal et Winker (1985) à estimer que la demande varie en fonction d'un certain nombre de variables telles que : le taux de rendement de l'enseignement supérieur, le taux d'intérêt du marché, les revenus familiaux, les revenus supplémentaires attendus, les alternatives par rapport à l'enseignement supérieur aux Etats-Unis, les avantages de l'enseignement dans le pays d'origine, les coûts de l'enseignement supérieur aux Etats-Unis, les coûts de l'enseignement supérieur dans le pays d'origine etc. Dans quelle mesure les déterminants des études des étrangers africains en Suisse correspondent ou s'écartent de ce mode d'explication? Notre posture théorique a consisté à nous interroger en quoi ce postulat du capital humain, qui privilégie la perspective de l'individualisme méthodologique, peut aider à une formulation d'un modèle d'explication du choix des études en Suisse. De ce point de vue, même si nos résultats montrent l'existence de facteurs objectifs qui déterminent le projet migratoire d'étude de ces étudiants (famille, absence de perspectives professionnelles au pays d'origine, manque de structures de formation), il reste que la formation est considérée par ces étudiants comme un investissement rationnel rendu encore plus nécessaire dans un contexte de relation asymétrique entre le Nord et le Sud. En essayant de mettre en rapport un certain

nombre de facteurs et de variables propres au contexte du lieu de formation avec les aspirations et les attentes des étudiants africains, nous avons essayé de modéliser l'explication par une combinaison des effets probables du statut juridique précaire de l'étudiant étranger et d'une situation socio-économique de leur pays d'origine défavorable sur les performances académiques et les perspectives d'avenir des étudiants.

- Conditions de vie et de séjour des étudiants et perspectives professionnelles.

Quels sont les effets probables d'une précarité de statut (séjour strictement temporaire, impossibilité de « changement de place<sup>31</sup> »), et d'une précarité de vie (concurrence « boulots » et études) sur le projet initial de formation? Comment ces étudiants appréhendent-ils leurs projets professionnels ?

Ce second thème contient principalement deux niveaux d'analyse. D'abord, il s'est agi de décrire la vie quotidienne de ces étudiants (activités lucratives et revenus) et d'identifier les difficultés récurrentes des étudiants. Au niveau des conditions de séjour, nous avons essayé de rendre compte, en croisant les informations recueillies auprès des étudiants et des services sociaux des étudiants, des effets des dispositifs juridiques et institutionnels du pays de résidence sur le projet d'étude des étudiants et sur leur rendement académique. Par cette thématique, nous avons également tenté de comprendre et d'expliquer les stratégies des étudiants face à cette variable structurelle qui limite strictement leur séjour et leur interdit tout « changement de place ou de profession ». Ce deuxième niveau d'analyses et de questionnements a concerné également les aspirations et les évolutions possibles de trajectoires sociales des étudiants sous le double effet d'une précarité de vie et de statut.

Par ailleurs, les informations sorties de nos entretiens avec les étudiants ont été recoupées et confrontées par des entretiens semi-directifs que nous avons eus avec des *informateurs privilégiés*<sup>32</sup>.

Nos entretiens avec les professionnels du social et des responsables socio-pédagogiques des étudiants ont surtout porté sur les difficultés récurrentes portées à leur connaissance par les étudiants, sur la

<sup>31</sup> En effet, l'Ordonnance Limitant le nombre des Etrangers (OLE) du 6 octobre 1986, fixe en son Art. 32, les conditions d'entrée et de séjour des étudiants en Suisse. Cette ordonnance semble également exclure tout changement de statut ou de reconversion de statut d'étudiant en statut de travailleur. L'Art. 7 de ladite Ordonnance donne priorité aux travailleurs indigènes (les Suisses) et les étrangers titulaires d'un permis d'établissement pour l'exercice d'une première activité lucrative.

<sup>32</sup> Nous avons ainsi réalisé une série d'entretiens structurés avec les personnes suivantes : le responsable du service juridique et formation de l'office cantonal de la population, la responsable des services des admissions de la HECVD, la doyenne de la HEIGVD et un entretien de groupe avec quatre responsables du Bureau universitaire d'information sociale (BUIS).

nature de ces difficultés. Quant au responsable des services des étrangers, les discussions étaient essentiellement orientées sur les critères d'admission en Suisse, le renouvellement du titre de séjour des étudiants et les conditions d'accès à l'emploi des étudiants.

### **Profil sociologique des étudiants interrogés**

Cette partie restitue quelques données sociologiques sur les étudiants enquêtés. Nous nous sommes attaché à mentionner, après présentation de chaque interviewé, sous forme de citation, ce qui nous a paru être une idée-phare de la personne enquêtée, ou en tout cas ce qui nous a semblé particulièrement significatif pour la compréhension de l'univers de réflexion qui entoure le séjour pour études. Par ailleurs, même si les personnes enquêtées ici ont été suffisamment informées de l'objet de l'enquête, certains de nos interviewés ont émis le souhait de ne pas être reconnus par leurs propos. C'est aussi pour cette raison que dans les autres parties du corps du texte, certains extraits sont précédés de façon générale de références au pays d'origine de l'enquêté (exemple : étudiant + nationalité) sans autres précisions sur le niveau d'étude et ou l'institution de formation.

En plus, pour la présentation ci-dessous des trente trois (33) entretiens individuels et tout au long de l'étude, les prénoms utilisés sont fictifs, avec cependant un souci constant d'attribuer à chaque interviewé un prénom qui fait sens<sup>33</sup>. Cette présentation suit aussi un ordre biographique, du moins âgé au plus âgé.

*Kulula*, 21 ans, étudiante d'origine congolaise (RDC) en 3<sup>ème</sup> année Ecole de santé La Source, père médecin, mère infirmière, troisième enfant d'une fratrie de quatre. « Je n'ai vraiment pu décider, c'est mes parents qui ont décidé. »

*Sira*, 22 ans, étudiante d'origine guinéenne, 2<sup>ème</sup> année HECV Lausanne, père commerçant et mère infirmière, sœur cadette d'une fratrie de 3 enfants. « J'ai fait une année de physique- chimie au pays, je voulais faire ingénieur, je suis venue à l'EPFL faire maths et info, j'ai fais une année de cours de base faire ici maths et info et puis je suis venue à l'EPFL, et puis j'ai trouvé que ce n'était pas ce que j'attendais alors j'ai changé. »

<sup>33</sup> C'est-à-dire qui comporte une connotation symbolique et culturelle et qui tend à se rapprocher des prénoms usuels du pays d'origine de la personne interviewée.

*Mélilia*, 24 ans, étudiante d'origine togolaise, 2<sup>ème</sup> année École de santé, (HECV), père et mère dans l'enseignement. Cadette d'une fratrie de 8 enfants. « Si tu arrives avec un diplôme étranger et surtout européen, tu as plus de chances d'être embauché. »

*Kouamé*, 24 ans, étudiant d'origine ivoirienne, 4<sup>ème</sup> année Ecole d'ingénierie de Genève, père militaire et mère sans activités [lucratives], sixième enfant d'une fratrie de huit. Il est en possession d'un brevet de technicien et a exercé pendant une année des fonctions de technicien dans une multinationale en Côte d'Ivoire. A propos des perspectives professionnelles, il dit : « Si c'est en Suisse : inquiet. A l'extérieur du monde que je ne connais pas : incertain, je ne sais pas. Chez moi, si c'est stable : probable. »

*Nkeng*, 25 ans, étudiant d'origine camerounaise en 4<sup>ème</sup> année, Ecole de santé (HEdS école d'infirmier), père directeur adjoint (entreprise nationale d'énergie), mère commerçante, cadet d'une famille de trois enfants. « Je suis aventurier, j'aime découvrir des choses que je ne connais pas, je suis arrivé ici parce que j'avais envie de découvrir autre chose. Bon là je suis en Suisse, mais demain je vais peut-être au Canada ou aux Etats-Unis ».

*Nmanta*, 25 ans, étudiante d'origine camerounaise, 3<sup>ème</sup> année pharmacie, père décédé, mère enseignante. « C'est surtout lié à la qualité de l'enseignement et à la durée des études qui est moins longue que dans mon pays, ici en Suisse pour faire la pharmacie vous avez 5 ans, chez moi, il faut 7 ans sans compter les spécialisations. »

*Samuel*, 26 ans, Etudiant d'origine camerounaise. HEIG, système industriel. Statut professionnel des parents plutôt aisé. « Bon, moi j'ai décidé de continuer les études. C'est mon père qui m'a dit d'aller en Suisse, car il a vécu ici, il connaissait la Suisse. Moi je voulais aller aux Etats-Unis, lui ne voulait pas, il a dit « c'est trop loin et puis il y a la mentalité et je connais la Suisse. »

*Chantal*, 26 ans, étudiante d'origine camerounaise, 2<sup>ème</sup> année Ecole de Santé La Source, père enseignant et mère au foyer. Cadette d'une fratrie de 10 enfants. Au départ s'était inscrite en HEC. « En fait, je dis les choses comme elles sont, on s'attend pas forcément à trouver tout ce qu'on trouve sur place. On pense qu'on va dans un endroit où la vie est belle mais en fait ce n'est pas ça ».

*Wouri*, 27 ans, étudiant d'origine guinéenne, 3<sup>ème</sup> année génie mécanique, père commerçant, mère sans activités [lucratives] deuxième enfant d'une fratrie de quatre. « Quand tu demandes un logement ici, ils te posent plein de conditions, ils disent « ça c'est interdit, ça c'est interdit ». Souvent ça nous

donne un peu plus de courage parce que quand je suis affecté par une vie sociale comme ça, je redouble d'efforts pour réussir dans mes études, parce que c'est ça le but. Quand je suis très frustré comme ça, je me concentre de plus dans mes études. Pour le travail, c'est impossible, je n'arriverai pas à trouver du travail. Parce que j'ai un permis qui est valable juste pendant les études, après c'est fini, je n'existe plus.»

*Fanta* 27 ans, étudiante d'origine malienne, 4<sup>ème</sup> année, HES santé, Genève, père enseignant et mère commerçante. Admise à l'immigration au Canada « Je voudrais vraiment aller appliquer mes compétences là-bas au pays, mais ce que j'ai vu là-bas [au pays, le Mali] pendant mon stage de fin d'année n'encourage pas à retourner maintenant.»

*Kabango*, 28 ans, étudiant d'origine congolaise (RDC), 2<sup>ème</sup> année HEG informatique de gestion, parents commerçants. « Je suis arrivé avec un visa de touriste, donc je suis resté 3 mois, le visa dure 3 mois, après il fallait que je m'inscrive à l'université, je suis arrivé en août et les inscriptions étaient déjà finies, je me suis inscrit à l'IFAGE et puis après j'ai essayé de renouveler mon permis, ça a pris un peu de temps, j'ai pris un avocat et après ça a marché.»

*Boiro*, 28 ans, étudiant originaire de la Guinée, 3<sup>ème</sup> année HEG, père navigateur à Mobil Oil, décédé en 1984, mère commerçante. Troisième enfant d'une fratrie de 5. « En fait chez nous, j'ai constaté que si tu prends tous les grands postes en fait, c'est juste les gens qui sont vraiment allés à l'étranger, qui ont eu des bons diplômes qui occupent ces postes là quoi. Et puis voilà c'est par rapport à ça, par rapport aux diplômés européens, c'est important de venir ».

*Sory*, 29 ans, étudiant d'origine guinéenne, Licence Math, père boutiquier, mère au foyer, aîné d'une famille de 5 enfants. « Ici en Suisse quand même, c'est bien si on veut étudier, parce que tu peux travailler et étudier, en plus c'est pas cher les inscriptions comparées par exemple au Canada ou aux Etats-Unis, le problème c'est après les études on te chasse ». En procédure d'immigration au Canada.

*Kofi*, 29 ans, étudiant d'origine ivoirienne, 3<sup>ème</sup> année de Sciences économiques, père employé de banque, mère secrétaire. « D'ailleurs c'est eux [les parents] qui m'ont dit de partir étudier et de revenir juste après mes études. Je sais que je vais travailler dès que je rentre. »

*Mpascal*, 29 ans, étudiant d'origine camerounaise, membre d'une famille de 11 enfants, HEIG, Ingénieur thermique. « Tu ne sais jamais où le destin t'amène, c'est ma philosophie. Je me suis

retrouvé en Suisse. Le parcours initial, c'était l'EPFL, mais ça n'a pas marché et l'école d'Yverdon m'a accepté sous condition de faire un an de pratique avant. Je l'ai faite à Ste-Croix. »

*Jamel*, 30 ans, étudiant d'origine algérienne, père épicier, mère au foyer, 3<sup>ème</sup> année architecture. « C'est une grande chance pour moi d'être ici en Suisse, rien que sortir du bled là-bas c'est un soulagement, en tout cas je ne pense pas à rentrer maintenant ». Admis à l'immigration au Canada.

*Mehdi*, 30 ans, étudiant d'origine marocaine, père avocat à la retraite, mère infirmière. « J'étais venu faire ETI [Ecole de traduction et d'Interprétation], et ça n'a pas marché, histoire de pouvoir rester je me suis tourné vers la HEC, mon frangin est passé par là, il est actuellement à Chicoutimi au Québec. » En procédure d'immigration au Canada.

*Samory*, 31 ans, étudiant d'origine guinéenne, père commerçant, mère au foyer, Licence informatique. « Il faut savoir ce qu'on veut, pour développer nos pays, il faut bien retourner, en tout cas j'ai l'intention de retourner, mais je ne sais pas encore. »

*Pascaline*, 31 ans, étudiante originaire du Congo (Brazzaville), mariée à un Suisse, en procédure de naturalisation, parents diplomates à la retraite, en diplôme de médecine dentaire. « Je suis venue avec le diplôme de dentiste, j'ai refait ici encore 3 ans de vie pratique, et on me demande encore de faire 2 ans de plus »

*Saïd*, 31 ans, étudiant d'origine algérienne, Licence en sciences économiques, père mécanicien sans formation, mère analphabète, activités champêtres, aîné d'une famille de 10 enfants. « J'ai pas choisi Genève comme ça, j'étais dans une association d'étudiants et j'avais un travail ici à Genève, et c'était à la fin de mes études et voilà quand je suis arrivé j'ai contacté l'Université et voilà j'ai eu des paperasses à faire, j'ai déposé un dossier et l'Université m'a accepté. J'ai déposé mon dossier à l'Office cantonal et c'est là que ça a commencé une autre aventure avec l'Office cantonal. Ça fait quatre ans, je vais finir en juin, je n'ai pas de permis. »

*Karim*, 32 ans, étudiant d'origine tunisienne, 2<sup>ème</sup> année économie d'entreprise, père agriculteur et mère cadre à Tunisie télécom. Deuxième enfant d'une fratrie de trois. « C'est ma famille qui m'a encouragé à partir, à continuer mes études. Et c'est aussi pour la renommée des diplômes européens. Si je n'ai pas de module à refaire, je finis l'HEG l'année prochaine. Mais déjà, dès que je termine l'école, je rentre en Tunisie, mon père est agriculteur on a des hectares. Et en plus l'Etat tunisien, si tu diminues le chômage, il te donne un peu de terrain. »

*Jambar*, 32 ans, étudiant d'origine sénégalaise en 1<sup>ère</sup> année de pharmacie. « L'Université avait refusé de m'inscrire au motif que je n'avais pas fini ma 3<sup>ème</sup> année de maîtrise au pays, donc j'avais pas de permis. J'ai fait deux recours au tribunal administratif de l'université. J'ai fait un examen d'entrée à l'Uni et je me suis inscrit en première année de biochimie. J'ai perdu une année dans des procédures »

*Bourba*, 33 ans, étudiant d'origine sénégalaise, doctorant en philosophie. « Nous autres étudiants qui venons d'Afrique, on sait d'où l'on vient, mais à partir d'ici c'est comme ci on ne sait plus où on va ». Admis à l'immigration au Canada.

*Issoufou*, 33 ans, étudiant d'origine nigérienne, père instituteur à la retraite, mère sans activités [lucratives]. « J'estime que j'ai réussi ma mission, j'ai obtenu mon diplôme de l'IUED, en même temps que je travaillais comme un fou, à Manor, dans deux ans je vais retourner et essayer de travailler dans le domaine de la coopération au développement. »

*Rachid*, 33 ans, étudiant d'origine marocaine, n'a pas voulu indiquer le statut professionnel des parents, 3<sup>ème</sup> année en droit. « Les pays sont libres de mettre en place des politiques de discrimination, mais nous autres étudiants savons comment jouer le jeu. »

*Ahmedine*, 33 ans, étudiant d'origine tunisienne, Licence en sciences économiques, mention économie monétaire. Tentative de licence en informatique. L'enquêté n'a pas voulu donner la situation professionnelles des parents. « Tu vois quand on est chez soi là-bas, on se dit waow je vais aller en Suisse, je vais bien étudier, je vais gagner des sous, je vais faire ma vie tranquille quoi, tu viens là, tu vois la réalité c'est autre chose, tu galères. J'envisageais de rester travailler ici mais c'est impossible dans le sens, administrativement. La seule solution pour rester en Suisse, et travailler comme je le souhaite c'est de se marier avec une Suissesse, j'ai fait des demandes on répond, « refus, tu fais pas partie de l'Union européenne », même si tu demandes en France, à Luxembourg ou je sais pas en Belgique, c'est la réponse. T'es étranger, tu fais pas partie de l'Union européenne. »

*Coumba*, 34 ans, étudiante d'origine sénégalaise, 4<sup>ème</sup> année en faculté de droit, père fonctionnaire à la retraite, mère au foyer. « Au départ j'étais euphorique, franchement j'aime bien ce pays, mais je me rends compte que je ne pourrai rester et travailler, mais ça fait rien j'ai mes diplômes, ça me servira toujours. » Admise à l'immigration au Canada.

*Doudou*, 35 ans, étudiant d'origine sénégalaise, diplômé en droit international, inscrit en doctorat, a dû abandonner la thèse pour aller au Canada. « Ce n'est pas des qualifications ou des diplômes qui manque à la plupart des compatriotes africains, mais il faut être réaliste si la situation au pays ne s'y prête pas mieux vaut aller voir ailleurs. »

*Bamilé*, 36 ans, étudiant d'origine camerounaise, 3<sup>ème</sup> année IUED, père gendarme, mère au foyer, aîné d'une famille 3 enfants. « Au départ, je voulais faire l'EPFL, parce que je suis électricien et physicien de formation, mais c'est à l'IUED que j'ai été accepté. » En procédure d'immigration au Canada.

*Ndiaga*, 38 ans, étudiant d'origine sénégalaise, doctorant à HEI, père ancien fonctionnaire à la retraite, mère au foyer, membre d'une famille de 5 enfants « Je suis fatigué de tourner en rond, depuis bientôt 10 ans, je suis balloté entre des boulots qui permettent juste de survivre, Migros, aéroport.... Je viens de m'inscrire cette année [2006] en doctorat, je ne sais pas si je vais tenir ». Etudiant admis à l'immigration au Canada.

*Nnéma*, 40 ans, étudiante d'origine camerounaise, doctorante en Sciences de l'éducation, mère de deux enfants. En procédure d'immigration vers le Canada. « Je pense que je vais aboutir au Canada, puisqu'ici c'est pas ça, je ferais d'abord un tour au pays dès que je termine mon doctorat. »

*Apelo*, 40 ans, étudiant d'origine togolaise, Masters en microbiologie, père avocat à la retraite, mère sage-femme. « J'ai fait médecine vétérinaire en Bulgarie où j'ai eu mon doctorat. Je suis venu ici chercher du travail. Pour pouvoir rester, j'ai obtenu une inscription en microbiologie. » Admis à l'immigration au Canada.

*Hamady*, 41 ans, étudiant d'origine sénégalaise, Première inscription ratée à l'EPFL, réinscription en biologie à l'UniGe, marié à une Suisseuse. « De plus en plus difficile pour les Africains, ils sont en train de chasser les Africains subtilement. C'est devenu difficile pour les étudiants de venir, et après avoir formé les étudiants ils leur créent des problèmes. Ils vont tous après au Canada, si le Canada les accepte, c'est parce qu'ils sont bien.»

### **Analyse des données**

Nous avons procédé à une transcription de l'ensemble des nos entretiens, soit trente trois (33) entretiens individuels avec les étudiants et quatre entretiens avec les *informateurs privilégiés* constitués par les travailleuses sociales du bureau universitaire d'information sociale (BUIS) et d'autres

professionnels des services socio-pédagogiques et de l'Office des étrangers. Ensuite nous avons procédé à une analyse thématique des principales rubriques dont notre guide d'entretien était composé. Une analyse de contenu des différents entretiens a permis par ailleurs de dégager les éléments les plus prégnants pour les interpréter en fonction de nos questions de recherche. En outre, en considération du postulat que le statut d'étudiant africain en Suisse constitue en lui-même un handicap pour une insertion durable et dans de bonnes conditions sur le marché de l'emploi, l'analyse en termes de réseaux que nous avons dû utiliser a permis également d'affiner notre compréhension des mécanismes de précarisation et de faire ressortir les stratégies de survie et d'entraide que ces acteurs déploient dans le cadre leurs communautés respectives. De ce point de vue, la théorie des champs<sup>34</sup> (Bourdieu, 1984) a constitué l'une de nos sources d'inspiration théorique. Ainsi donc les étudiants dont nous avons tenté de comprendre l'univers social évoluent dans un microcosme qui lui-même fait partie d'un macrocosme que constitue l'espace social national qui a ses propres règles du jeu et enjeux. Pour donner un ancrage empirique à ces postures théoriques, nous nous sommes en outre appuyés sur une approche biographique (Bertaux, 1980) de recueil de données, ce qui a permis par ailleurs de faire émerger les ressources différenciées des étudiants au sein d'un même espace marqué par des conflictualités. Ce type de démarche de recherche a en effet rendu possible une approche compréhensive de la subjectivité des acteurs-étudiants et la signification que ces derniers donnent à leurs expériences de vie en tension permanente avec une situation juridique qui, par ailleurs, informe les conduites et pratiques de ces étudiants.

Chacune des parties présentées ici correspond à une étape de l'expérience migratoire des étudiants interrogés, étape marquée par des craintes et des espérances, des logiques étatiques et stratégies individuées, le tout inscrit dans un processus complexe d'acquisition de compétences des Africains en Suisse et de questionnements sur ces dites logiques et sur des pratiques individuelles d'autovalorisation.

<sup>34</sup> La théorie des champs de Bourdieu est solidaire de sa conception d'un monde social divisé en ce qu'il nomme des *champs*. Chaque champ possède des règles du jeu et des enjeux spécifiques. Ce concept de champ de Bourdieu, au-delà de sa complexité définitionnelle liée sans doute au fait qu'il est associé à de multiples schèmes théoriques appartenant à des univers théoriques différents permet, à partir d'éléments invariants qui définissent ce concept, de mieux saisir bien des aspects du microcosme des étudiants inséparable en effet du macrocosme constitué par l'espace social national ou contexte local, au sein duquel se structurent les interactions de ces étudiants et où ces derniers mobilisent diverses ressources à leurs dispositions. Pour une compréhension critique de la théorie des champs de Bourdieu et un aperçu des invariants qui participent de la définition du concept de champ, cf. Lahire B., « Champ, hors-champ, contre champ » in *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu, dettes et critiques*, Paris, La Découverte 1999, pp. 23-56.

## **PREMIERE PARTIE**

### **CONTEXTE ET PROJET MIGRATOIRE DES ETUDIANTS AFRICAINS EN SUISSE.**

## Chapitre 1: Contexte socio- historique de l'émergence des universités africaines

Cette partie constitue une contextualisation des migrations étudiantes africaines en Suisse. Elle vise à rendre compte de la genèse de la situation des migrations étudiantes africaines, en essayant surtout de mettre en perspective les conditionnements sociaux des étudiants et l'implication des politiques éducatives africaines.

C'est au lendemain des indépendances que l'enseignement supérieur s'est essentiellement développé en Afrique. Pendant l'époque coloniale, il y avait en effet que de rares universités. Au Nigéria<sup>35</sup> par exemple, il n'y avait qu'une seule université pour mille étudiants à la fin de l'époque coloniale, mais vers 1990 ce pays pouvait s'enorgueillir de trente-et-une universités avec 141.000 étudiants. L'Afrique de l'Est n'avait qu'une seule institution d'enseignement supérieur pendant la période coloniale, celle de Makérére en Ouganda, alors qu'aujourd'hui elle en a plus d'une dizaine<sup>36</sup>. A la même époque, en Afrique occidentale francophone, il n'y avait qu'une seule institution universitaire, celle de Dakar, qui dispensait un enseignement supérieur pendant la période coloniale. Aujourd'hui toutefois, chaque pays de cet ensemble dispose de son (ou de ses) université (s).

La partie qui va suivre traitera de l'enseignement supérieur africain, précisément de l'enseignement supérieur de l'Afrique francophone, au motif subjectif que les étudiants des pays qui font l'objet de notre étude sont ressortissants de cette partie de l'Afrique.

### Quelques éléments historiques sur l'enseignement supérieur en Afrique noire francophone

Il nous a semblé judicieux de restituer la trajectoire historique de l'enseignement supérieur africain afin de mieux saisir la situation actuelle des universités africaines et, partant, de l'étudiant africain. Si nous devons parler de la première ébauche de l'enseignement universitaire africain, nous devrions remonter à la création en 1918 de l'école de médecine de Dakar. Toutefois, il a fallu attendre quelques décennies plus tard, en 1957 pour voir l'université de Dakar au Sénégal voir officiellement le jour. Elle reste en effet la plus ancienne des universités d'Afrique noire d'expression française.

<sup>35</sup> Mamadani M., « Introduction : La quête des libertés académiques » In : Diouf M., Mamdani M., (Sous la dir. de), *Liberté académique en Afrique*, Dakar, Codesria, 1994, pp. 1-18.

<sup>36</sup> Ibid. p.1

Après la période des indépendances, l'Afrique noire francophone entrait dans l'ère des universités. La majorité des pays qui était sous domination française, créa ses universités<sup>37</sup>. Ce fut ensuite le tour de Madagascar en 1960, du Cameroun en 1962 et ensuite du Burundi, de la Côte d'Ivoire et du Rwanda en 1964. La République centrafricaine a créé la sienne en 1969, tandis que le Bénin, le Gabon et le Togo inauguraient les leurs une année plus tard, soit en 1970.

Pourtant à cette époque le Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo), disposait déjà de trois universités : l'université officielle du Congo (1956), l'université libre du Congo à Kisangani (1963) et l'université Lovanium (1954), ainsi que des instituts d'enseignement supérieur qui relevaient tous d'organismes nationaux de rattachements différents. Cependant, en 1971, il y eut un regroupement des ces trois universités en une seule entité nationale.

Au Niger et au Burkina Faso, ces pays se sont dotés d'universités respectivement en 1973 et en 1974. La Mauritanie quant à elle attendra 1981 pour se doter d'une université. La Guinée, a connu un quart de siècle d'enfermement du fait d'un régime politique mené par son dirigeant, politique tantôt jugée « progressiste », tantôt « réactionnaire », ce qui peut expliquer qu'elle soit la dernière de l'Afrique francophone à avoir son université en avril 1984. Quant au Tchad, son activité universitaire a été largement perturbée par la guerre. Par contre, le Mali semble opter pour une formation de son élite supérieure dans le cadre d'une direction nationale des enseignements supérieurs et de la recherche scientifique, qui regroupe en effet depuis 1963, cinq écoles et deux instituts.

Ce tableau général de l'enseignement supérieur en Afrique noire francophone rend compte partiellement de la carte de l'enseignement universitaire et supérieur de cette partie de l'Afrique d'aujourd'hui. Le Cameroun, par exemple, compte à lui seul aujourd'hui six universités pour une population estimée à quatorze millions, tandis que le Sénégal s'est doté d'une deuxième université en 1990 pour une population de huit millions d'habitants de même que de plusieurs centres universitaires régionaux depuis les années 2000. Mais en vérité, c'est moins le nombre d'universités par kilomètre carré ou par tête d'habitants qui devrait nous importer ici que la qualité des études dispensées en Afrique et l'utilisation pratique de ces savoirs dans une Afrique rencontrant de plus en plus de difficultés de plusieurs formes. De ce point de vue, comme nous allons le démontrer, la formation délivrée par ces instituts ou universités répond pourtant aux normes admises dans ce domaine, mais paradoxalement, pour un continent qui est en quête de « personnes qualifiées » ou « personnes compétentes », nous observons que de plus en plus de cadres ou futures élites quittent leur pays pour se diriger vers les pays occidentaux. Cette situation exprime un malaise, qui a pour nom l'inadéquation

<sup>37</sup> Voir, Tedga, Paul, J.M., *Enseignement supérieur en Afrique noire francophone. La catastrophe ?* Paris, L'Harmattan, 1988

entre la formation et les possibilités d'emploi. Et pourtant, cette inadéquation a historiquement traversé l'université africaine mais, comme nous l'indiquerons ci-après, elle était mal posée.

## **L'université africaine en question**

Les quelques universités créées pendant la période coloniale avaient été conçues sans mettre l'accent réellement sur l'aspect « coût-rendement », puisqu'il s'agissait à l'époque de répondre aux besoins immédiats de l'économie et de l'Etat colonial. Avant la Seconde Guerre mondiale, cela s'est traduit par l'accent quasi exclusif mis sur l'enseignement « technique » destiné à la formation du personnel de l'Etat colonial et de la petite entreprise privée. Après la Seconde Guerre mondiale, la recherche fut introduite comme élément indispensable à l'éducation universitaire. Confronté au ferment nationaliste, l'Etat colonial découvrit l'utilité pratique du financement de la recherche sur les sociétés et mouvements africains.

En effet l'éducation, y compris l'enseignement supérieur, étaient l'une des revendications majeures du mouvement nationaliste. L'Etat post-colonial a satisfait à cette revendication, non seulement en réponse aux énormes pressions sociales, mais également en reconnaissance des difficultés auxquelles se heurterait l'« africanisation » de l'administration et du secteur parapublic en l'absence d'un réservoir de cadres « qualifiés ». Perçues comme une structure vitale dans la satisfaction des besoins en main-d'œuvre de l'Etat post-colonial, les universités ont fini par être considérées comme une nécessité dans la logique de développement de l'époque.

Il faut tout de même rappeler qu'aux lendemains des indépendances, l'empressement à fonder des universités en Afrique était dicté par la reproduction des modèles de la métropole, comme Oxford, Cambridge et la Sorbonne. Pourtant, cela ne voulait pas dire qu'il n'y avait pas de programmes de réformes de l'université. Toutefois, ce programme était conçu du point de vue d'une logique étatique étriquée. Il s'agissait en effet d'une réponse à la question suivante : quelle différence la naissance d'un Etat indépendant apporterait-elle à la nature de l'université ? D'une manière générale, le processus de réforme tournait autour de deux axes<sup>38</sup>. Il mettait l'accent aussi bien sur le contenu de l'enseignement que sur la nature du processus de prise de décision au sein de l'université. S'il faut que l'université produise la main-d'œuvre de l'Etat indépendant, alors il importe que l'enseignement supérieur soit en adéquation avec les besoins de développement. Or, à cette époque précise du développement des universités, nous pouvions observer une sorte de face à face entre partisans de « l'adéquation » et

<sup>38</sup> Mamdani *op.cit.*, p.2

défenseurs de la « qualité ». Car, si la recherche de l'adéquation a tendance à particulariser les universités, ne compromettrait-elle pas en même temps la « qualité » et les normes, lesquelles pour avoir une signification doivent être comprises de manière universelle ? C'est un questionnement auquel nous ne saurions apporter une réponse définitive.

Il faut toutefois rappeler que ces deux positions offraient une compréhension élargie de « l'adéquation », qui s'inscrivait dans une perspective étatique et « développementaliste ». Une telle perspective conçoit l'adéquation du point de vue de la relation entre l'Université et l'Etat en tant que garant du processus de développement.

Dans ce contexte de genèse de l'université africaine, deux périodes apparaissent comme étant des tournants dans les rapports entre l'Etat et les universités. La première, c'est la question de l'autoritarisme accru de l'Etat et la seconde l'évolution de la question budgétaire. Au fur et à mesure que les gouvernements « faisaient main basse » sur les universités comme des biens « nationaux », la question des libertés académiques et celle de l'autonomie de l'université commencèrent à revêtir une signification pratique pour les étudiants et les universitaires. Dans les pays où cette signification était davantage marquée par des confrontations entre d'importants secteurs sociaux et des Etats de plus en plus dictatoriaux comme c'était le cas à l'époque en Ethiopie ou au Ghana, les campus se sont transformés en autant d'arènes de confrontations régulières entre les gouvernements et les étudiants. En dépit de ces contestations, les autorités ne changèrent guère leurs hypothèses élitistes, alors même que les étudiants les affrontaient en se fondant le plus souvent sur des préoccupations sociales ou sur la revendication d'une autonomie de l'université ; cela, les autorités l'ont fait, convaincues qu'elles étaient « les représentants légitimes du peuple ».

Cette expérience de la fin des années 1960 et des années 1970 est à l'origine de la remise en question significative de la logique de développement attachée à la nature de l'enseignement universitaire. Toutefois, poser ce problème exigeait aussi une remise en question des prétentions développementalistes de l'Etat africain. Cette question est apparue en effet lorsque l'on a commencé à douter de la capacité de développement de l'Etat africain indépendant.

### **Crise économique et crise des universités africaines**

En effet, vers la fin des années 1970, une crise budgétaire commença à entamer les efforts de plus d'un Etat africain. Ainsi l'« âge d'or » de l'université africaine était achevé et celui de la crise venait de commencer. Aux prises avec une crise budgétaire croissante, un changement notable s'était opéré dans

le discours de l'Etat. Ainsi, du développement nous sommes passés à la loi et à l'ordre. Cette crise avait une double dimension et a donné naissance à deux revendications connexes. En effet, pour financer leurs déficits budgétaires, les gouvernements successifs se sont tournés vers l'assistance financière internationale. Mais comme les sources d'aide bilatérale et d'investissements étrangers commençaient à se tarir, la plupart étaient obligés de céder aux pressions des institutions financières internationales et d'accepter de se soumettre à la rigueur budgétaire que préconisaient les mesures d'ajustement structurel. C'est dans ce contexte que la Banque mondiale apparut sur la scène du monde universitaire africain, avec la « carotte dans une main et le bâton dans l'autre », la carotte étant l'injection de ressources financières, et le bâton la conditionnalité d'une rigueur budgétaire et d'une adéquation des études universitaires. En effet, cette période de la fin des années 1970 et le début des années 1980, culmine avec la crise économique de l'Afrique. Sur le plan économique, (Banque mondiale 1989, Adedeji 1991<sup>39</sup>), le taux de croissance annuel moyen du PIB africain a été de 1,3% entre 1980 et 1989. Le taux annuel moyen de croissance de la production des secteurs variait entre – 1,2% pour l'industrie et 1,3% pour l'agriculture. Il s'en est suivi une baisse de la richesse annuelle moyenne par habitant de l'ordre de –2% ; soit une chute de 30% sur la période.

Or, le taux moyen de croissance annuelle du PIB par habitant était de plus de 2% au cours de la décennie 1960 et stagnait durant la décennie 1970 pour l'Afrique sub-saharienne. Il en est résulté une baisse continue de la consommation par habitant, d'autant plus que le taux annuel moyen d'inflation (15,2%) était le double des deux décennies précédentes. Nous devons tout de même noter que l'analyse de ce qui est communément appelée la crise économique de l'Afrique, établie uniquement sur la base de grandeurs macro-économiques, même si cette analyse est faite correctement, ne peut appréhender cette dépression dans son essence et ses répercussions, notamment sur d'autres plans. Il demeure vrai en outre que cette crise se manifeste dans tous les aspects de la vie économique, mais qu'est-ce que la crise des économies africaines ? Cette question n'est peut-être pas appropriée pour le moment ; tout au plus dirions-nous que cette crise ne peut être réduite à un élément ou à la somme des éléments tels que le déficit des finances publiques, le déséquilibre des paiements, la chute des secteurs productifs, l'endettement, etc., mais que cette crise économique de l'Afrique, repérable à la fin des années 1970, est d'abord et avant tout, comme l'écrivit un auteur Congolais « une crise d'un modèle économique<sup>40</sup> », et de ce fait une crise du modèle ou de la composante politique qui l'a mise en place,

<sup>39</sup> Adedeji, A., 1991, « Une décennie perdue pour l'Afrique », in *l'Annuaire Jeune Afrique 91* : rapport annuel sur l'état de l'Afrique.

<sup>40</sup> Kankwenda, M., 1987, « La crise de l'économie zairoise, une crise de modèle d'accumulation », In : *Analyses sociales*, vol IV n°. 1-2.

gérée et s'en est servie. C'est pourquoi, elle affecte toute la vie économique à la fois aux niveaux macro et sectoriel. La solution inventée pour résorber cette crise, fut le programme d'ajustement structurel du FMI et de la Banque Mondiale, un ensemble de mesures qui visaient d'importantes réductions des dépenses publiques avec des conséquences économiques et sociales néfastes sur le système éducatif africain et précisément sur l'enseignement supérieur, qui a connu ainsi des réformes forcées comme ce fut le cas au Sénégal<sup>41</sup>.

Dans ce contexte d'ajustements des économies africaines, et de réduction des budgets des secteurs dits sociaux (le système éducatif est considéré comme secteur social), les campus des universités africaines constituent le champ de luttes étudiantes qui réclament de meilleures conditions de travail et d'insertion professionnelle, ne supportant plus que l'université soit une « fabrique de chômeurs ». C'est dans ce sillage de désengagement progressif de l'Etat des universités, que s'opère en même temps le retrait de l'Etat quant à sa politique d'envoi<sup>42</sup> des étudiants à l'étranger pour formation. Nous assistons ainsi à une intensification des initiatives individuelles de départ pour l'étranger, ce qui est perçu par les étudiants eux-mêmes comme une situation de « sauve qui peut général des étudiants africains en mal d'insertion professionnelle ».

Dans le même sillage, Moatassime Ahmed (2000) constate que les diplômés maghrébins restent tiraillés entre une insertion problématique et une migration incertaine et analyse également l'insertion problématique des diplômés maghrébins, ce qui traduit non seulement une crise des universités, mais aussi une crise générale des sociétés qui les portent. Selon cet auteur, l'insertion des diplômés maghrébins dans leur pays d'origine pourrait être appréhendée à travers trois périodes : une période faste, une période médiane et une période de « vaches maigres ». La période faste se situe dans les premières années des indépendances où chaque diplômé, supérieur ou non, était assuré de trouver un emploi à sa mesure ou presque. Trois raisons semblent avoir favorisé cette dynamique : le départ

<sup>41</sup> Une réflexion globale sur le système éducatif sénégalais eut lieu en 1981, par la tenue des Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF). Ces Etats Généraux ont abouti à une Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur qui a donné naissance à un ensemble de mesures de privatisation des universités dont l'application refusée par les étudiants a produit en 1994 une année invalidée ou nulle.

<sup>42</sup> Le développement de l'enseignement supérieur en Afrique s'est accompagné d'un envoi massif d'étudiants à l'étranger aux lendemains des indépendances. Cette politique d'envoi avait pour finalité de pallier les insuffisances du système d'enseignement supérieur endogène, en formant des cadres pour l'administration. Jusque dans les années 1970, les pays développés ont aidé au développement de ces migrations. Toutefois, les années 1980 marquent en effet à la fois le début des débats dans les pays d'accueil sur le bien fondé de l'accueil des étudiants étrangers et la crise des économies africaines.

massif du personnel colonial d'encadrement administratif et technique; l'évolution interne des administrations nationales et des activités techniques ; enfin l'élargissement de cette nouvelle donne aux différentes régions par suite de l'évolution démographique. La période médiane en outre n'est pas moins intéressante que la première, bien qu'elle ait limité le recrutement accéléré aux différents stades des systèmes d'éducation: primaire tout d'abord, secondaire ensuite et supérieur enfin. L'exigence en diplômes est devenue de plus en plus grande. La période des "vaches maigres", enfin, est celle que vivent actuellement la plupart de ces diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs par suite d'une saturation du secteur public que les entreprises privées n'ont pu ou n'ont su relayer honorablement, malgré les appels du pied des différents gouvernements. C'est ce qui explique que les diplômés et les techniciens sont paradoxalement trois fois plus nombreux au chômage que les sans diplômes<sup>43</sup>.

L'émigration apparaît dès lors comme une planche de salut, et elle est envisagée par les uns ou les autres pour trois principales raisons : de convenance, de nécessité et de recherche scientifique (Moatassime A, *op.cit.*, p.6). L'émigration de convenance est limitée à des diplômés issus de familles privilégiées. Ils ne sont pas toujours frappés par le chômage, compte tenu des réseaux népotiques dont ils disposent. Cette émigration se dirige souvent vers les États-Unis ou le Canada, quand ce n'est pas la France, la Suisse ou la Belgique. Elle sert souvent de tremplin à un retour au pays, plus prometteur encore. L'émigration de nécessité, en revanche, reste le lot des diplômés d'origine modeste. Elle demande parfois des trésors de patience, des stratégies et des subterfuges de toutes sortes: soit pour l'obtention d'un visa, soit pour le passage si difficile du statut instable d'étudiant au statut précaire de salarié, réservé aux étrangers dans le pays d'accueil. Cette émigration se dirige généralement vers l'Europe et notamment la France. Ayant un caractère économique, elle est considérée par certains comme une perte sèche pour les pays d'origine et, par d'autres, comme une bouée de sauvetage eu égard à l'incapacité locale d'offrir à ces candidats un emploi conséquent. Enfin, l'émigration de recherche scientifique diffère des deux premières en ce sens qu'elle a déjà, depuis le début des indépendances, provoqué des débats<sup>44</sup> passionnés sur la « fuite des cerveaux ».

C'est donc dire que, dans le contexte africain de façon générale, les données conjoncturelles et structurelles notamment, prennent une place importante dans l'acte d'émigration des étudiants

<sup>43</sup> Voir Moatassime Ahmed (2000), « Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs, trajectoires sociales et itinéraires migratoires » in : *Correspondances* n°63 novembre-décembre, pp.3-7. Voir également Geisser Vincent (sous la dir.de), (2000), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS - éditions, 305 pages.

<sup>44</sup> Nous mentionnons dans la troisième partie de notre travail les termes de ce débat et montrons comment il est perçu par les étudiants.

diplômés ou en quête de formation qualifiante. Si les raisons subjectives restent variées et les motivations des uns et des autres différentes pour des raisons liées à la biographie migratoire et à l'origine sociale, il n'en demeure pas moins, que des raisons économiques et l'absence de perspectives professionnelles apparaissent comme étant les facteurs qui incitent principalement la migration pour études. Nous reviendrons à cette idée lorsque nous traiterons des déterminants des études à l'étranger plus loin. Toutefois, les insuffisances et autres avatars du système d'enseignement supérieur africain peuvent aussi être analysés et compris en relation avec une approche mondiale du système d'enseignement supérieur. De ce point de vue, on pourrait également avancer une explication générale selon laquelle les flux migratoires d'étudiants sont une résultante d'une inégale répartition de l'offre de formation entre pays du Nord et du Sud, cela dans un contexte de fétichisation des diplômes occidentaux, de l'internalisation de l'éducation, de migration des compétences et de restriction de mobilité Sud-Nord.

## Chapitre 2: Projet migratoire des étudiants africains en Suisse

Cette partie du travail vise à rendre compte, en partant du point de vue des acteurs interrogés, de quelques facteurs subjectifs et objectifs qui interviennent dans le projet d'étude des étudiants. Il s'agit à la fois de décrire ces facteurs et de montrer ce qui fait leur particularité, dans un contexte migratoire suisse où l'Afrique ne constitue pas une zone de recrutement de la main-d'œuvre.

La littérature sur la migration ou sur l'économie internationale a souvent traité la question de la compréhension des causes qui président la mobilité des personnes dans un cadre général de la théorie de la « pulsion » et de l'« attraction », *pull et push factors*. Ce cadre d'analyse permet de distinguer les facteurs qui poussent les personnes à quitter leur pays d'origine et ceux qui attirent les personnes vers d'autres pays, et fournit un éclairage sur un ensemble de conditions qui interviennent dans la décision migratoire. Dans cette perspective, les études et recherches portant sur la migration du personnel qualifié des pays en développement ont mis à jour des facteurs récurrents qui sont à l'origine de ce qui est appelé populairement « fuite des cerveaux », ou savamment « exode des compétences optimales », « circulation des cerveaux », « l'exportation des cerveaux » et « globalisation des cerveaux » (Lowel & Findlay, 2002).

Dans les pays de départ de ces migrants, ces facteurs sont essentiellement de nature économique et politique, alors que dans les pays de destination, les principaux facteurs d'attraction sont constitués par les opportunités professionnelles et les conditions de travail favorables, qu'offrent ou que sont supposés offrir ces pays, en plus des politiques de recrutement des étrangers hautement qualifiés que pratiquent certains pays (Canada, Royaume-Uni, Etats-Unis etc.). Dans le domaine de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (2004) estime que l'émigration des professionnels qualifiés de santé continuera, à cause particulièrement de l'estimation projetée de pénuries de ressources humaines pour la santé dans les pays de l'Organisation de la Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Nos observations sur la problématique de retour des étudiants après leur formation nous ont montré l'existence d'une homologie entre les étudiants africains qui désirent acquérir une formation dans les pays dits développés et les personnes qualifiées – ingénieurs, personnel de santé – qui quittent leur pays pour des motifs professionnels. Nous relevons, en effet, l'existence de facteurs conjoncturels (conditions de travail défavorables, absence d'opportunités de carrière professionnelle, chômage des diplômés etc.) et structurels (politiques d'immigration attractives et sélectives des pays développés, demande croissante de main-d'oeuvre en personnel qualifié, conditions de travail favorables) liés respectivement aux pays de départ et d'arrivée qui sont à l'origine

de la migration des personnes qualifiées et des étudiants ressortissants des pays du Sud. Le premier point de ce chapitre expose les facteurs explicatifs des migrations pour étude de ces étudiants.

Pour les étudiants originaires de ces pays, l'acquisition d'une formation tertiaire qualifiante constitue un atout indispensable pour une meilleure insertion dans la vie professionnelle. La formation constitue ainsi la base du projet migratoire de ces étudiants. C'est d'ailleurs sur cette base qu'ils sont autorisés à entrer en Suisse, et leur sortie devient effective dès que sera atteinte cette base de départ. Nos enquêtes auprès de ces étudiants africains en Suisse, nous indiquent que ce projet ou cette volonté de formation est loin d'être une lubie ou un acte isolé que prendrait à lui seul l'étudiant candidat au départ. Au contraire, si cette décision n'est pas prise collectivement, elle est du moins suscitée ou soutenue par la famille de l'étudiant. Nous examinons aussi dans ce chapitre le rôle de la famille dans le projet migratoire et proposons une analyse des implications de ce rôle dans l'évolution du projet migratoire de l'étudiant. Enfin, cette première partie du chapitre essaiera de comprendre les raisons du choix du pays de destination. Ce choix correspond-il à l'acquisition d'une bourse de formation dans le pays de destination, à la présence dans ce pays de personnes de contact ou à une volonté de partir seul à l'aventure ? Dans tous les cas toutefois, ce choix de partir dans un pays où les opportunités institutionnelles d'entrée sont extrêmement limitées pour ces étudiants ressortissants des pays du Sud n'est guère facile. Ces étudiants africains doivent franchir de nombreux obstacles pour pouvoir étudier en Suisse. Ils doivent livrer un véritable « parcours de combattant » pour réaliser leur projet d'acquérir une formation qualifiante.

La seconde partie de ce chapitre consistera à décrire ce parcours long et sinueux, où l'étudiant candidat à l'émigration doit répondre à un certain nombre de critères pour espérer étudier en Suisse, notamment l'autonomie financière.

## **Facteurs explicatifs des migrations pour études des étudiants africains en Suisse**

La problématique de la mobilité des étudiants étrangers dans le monde est souvent posée en termes de mouvement des étudiants originaires des pays « en développement », du Sud, vers les pays « développés », le Nord. Une perspective historique montre que ces déplacements s'inscrivaient dans une logique de transfert de connaissances et de technologie supposée résoudre le « sous-développement » des pays du Sud. Toutefois, le changement intervenu au plan international sous les coups de boutoir d'une globalisation économique et culturelle implacable, la déréglementation du marché du travail et le durcissement des politiques migratoires dans les pays du Nord ont fondamentalement changé cette figure historique de l'étudiant africain. En effet, comme l'a montré l'étude de Ndiaye (1962), dans les années 1950-70 il y avait pour les intellectuels africains formés en

Europe la certitude d'un destin professionnel en Afrique. Au courant donc de ces années 1950-70, le retour à l'Afrique après la formation constituait la norme. Il faut attendre les années 1980-90, pour constater la rupture au sein de la classe intellectuelle africaine, ce qui se traduit par l'émergence de la réalité sociologique constituée par la fuite des cerveaux.

Les étudiants que nous avons enquêtés semblent s'inscrire dans une dynamique de circulation où le *destin professionnel* n'est ni en Afrique ou dans le pays d'origine, et encore moins dans le pays de résidence. Ils restent ainsi écartelés entre un retour problématique et une perspective d'installation très incertaine dans le pays de formation. L'une des raisons qui justifient le projet migratoire de ces étudiants – à savoir l'absence de perspectives professionnelles – explique en partie le retour souvent différé ou conditionné au pays après la formation. En revanche, si les raisons économiques constituent les blocages à leur retour, les motifs ethniques ou géographiques s'opposent à leurs vellétés de s'installer et de faire valoir leurs compétences dans le lieu de formation. Le trait dominant de ces étudiants, outre leur origine « étrangère » et les difficultés sociales et professionnelles liées à ce statut juridique, est leur appartenance à ce que les autorités politiques suisses ont défini comme le « Cercle extérieur », autrement dit, à des aires géographiques où la Suisse ne recrute qu'exceptionnellement de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, ces étudiants africains ont la caractéristique d'être issus des sociétés qui ont entretenu par le passé des relations de type colonial avec les sociétés industrialisées et qui ont aujourd'hui des relations de dépendance avec celles-ci, c'est-à-dire des « relations de subordination entre nations formellement indépendantes » (Marini, 1972 : 37). Cette relation de subordination se manifeste principalement sur le plan économique et technologique. Ces étudiants éprouvent aussi des difficultés à faire-valoir et à faire reconnaître leurs savoirs dans certains pays occidentaux, ce qui constitue aussi une autre forme de domination culturelle en dépit d'un contexte mondial marqué par l'internationalisation de l'éducation et où le paradigme de l'employabilité domine le marché de l'emploi. Cette situation où les diplômés des pays du Nord sont mieux valorisés que ceux du Sud, constitue aussi un puissant facteur de migration des étudiants originaires des pays en développement.

Dans les années 1960-70, décennies qui coïncidaient avec le début des indépendances de la plupart des pays africains, cette migration de compétences était assimilée à une forme de pillage des pays du Sud par les pays développés. Toutefois ces facteurs ou motifs qui justifient aujourd'hui le projet migratoire des étudiants en vue d'une formation qualifiante, sont à la fois multiples et complexes. Ils procèdent d'une dynamique propre à la migration, et trouvent leur origine aussi dans un processus de mondialisation où l'éducation est devenue un marché.

Nos enquêtes nous indiquent que ce projet migratoire des étudiants reste déterminé par la situation sociale de l'étudiant, la situation socio-économique de son pays de départ, l'âge de l'étudiant au moment de son départ et ses attentes par rapport au pays de destination. Tous ces paramètres interviennent à des degrés différents dans la décision des étudiants de migrer. Chaque étudiant enquêté semble donc avoir construit son projet migratoire d'études en fonction d'un certain nombre des facteurs de « répulsion » et d'« attraction » de part et d'autre de son pays d'origine et de destination. Nous avons noté, par ailleurs, que le principal motif reste la poursuite des études et l'acquisition d'une formation professionnelle ou universitaire. Ce besoin de formation à l'étranger se fait sentir la plupart du temps à la fin d'une formation universitaire au pays, ou après l'obtention du diplôme qui mène à l'université. Nous postulons ainsi pour explication que l'inexistence ou la faiblesse de structures de formation tertiaire, de même qu'une conjoncture économique difficile ne favorisant pas l'insertion des diplômés, constituent autant de facteurs structurels et conjoncturels qui expliquent la migration pour études des étudiants du Sud. En nous appuyant sur des entretiens avec les étudiants, nous restituons ci-dessous l'ensemble des facteurs objectifs et subjectifs qui interviennent dans le projet migratoire de ces étudiants.

### **Projet migratoire des étudiants et conditions économiques du pays de départ**

Pour l'ensemble des étudiants enquêtés, le projet migratoire initial est la poursuite des études. Le projet migratoire de ces étudiants ne saurait donc être dissocié de leur projet d'études. C'est d'ailleurs à la condition d'établir un plan d'études clair qu'ils sont admis à entrer en Suisse. La deuxième partie de ce chapitre expliquera par ailleurs ces conditions d'admission. Nous avons cherché néanmoins à comprendre quels sont les facteurs objectifs qui peuvent amener ces étudiants à venir étudier en Suisse. Pour ce faire, nous nous sommes intéressés à l'effet probable du contexte socio-économique du pays d'origine sur l'acte de quitter son pays. Même si ce départ à l'étranger reste une décision essentiellement individuelle, il demeure que cette mobilité étudiante s'inscrit dans des contextes nationaux différents d'un pays à l'autre. Nous avons ainsi cherché à replacer l'acte migratoire des étudiants dans le contexte socio-économique du pays d'origine de nos répondants. Par cette posture, nous ne visons pas seulement à faire ressortir les « *push factors* » propres au pays d'origine des étudiants et qui présideraient le projet migratoire des étudiants, mais nous cherchons aussi à montrer que ces « *push factors* » sont le produit de rapports asymétriques entre les pays du Nord et du Sud. L'existence de réelles disparités entre les pays du Nord et du Sud, notamment dans le développement des sciences et des techniques, génère un mouvement de circulation des personnes originaires des pays en développement.

A l'heure actuelle, l'axe « Sud-Nord » est l'une des caractéristiques fondamentales des migrations internationales (Nair, 1993). Ces dernières engendrent des interdépendances, sources d'échange inégal, notamment dans la reconnaissance et la validation des savoirs produits. Les difficultés de transférabilité ou d'exportation des diplômes acquis dans les pays du Sud sur le marché international font en effet partie des facteurs importants de la mobilité de ces étudiants. Il existe donc un lien complexe entre les facteurs internes au pays d'émigration et les facteurs externes propres à la dynamique de la mondialisation. Toutefois, les témoignages récurrents des étudiants enquêtés rendent compte d'un contexte de départ marqué par le chômage des diplômés et l'absence de perspectives professionnelles.

*Moi, j'ai fini mes études là-bas au Cameroun, je faisais physique électronique, plutôt option électronique. Puis, vous savez le problème de chômage (...), j'ai galéré pendant trois ans, puis voilà, j'ai décidé de partir ailleurs, de faire d'autres études quoi (...), c'est pas facile dans le domaine où j'étais, le domaine de physique on a vraiment de chômage quoi, c'était destiné à l'enseignement, pour l'enseignement, on a beaucoup de chômeurs, c'est pas moi qu'ai choisi de faire vraiment physique au début, hein. C'est juste la façon dont on réussit le baccalauréat, on a des choix quoi, c'était pas mon premier choix la physique, je voulais faire autre chose, si je faisais l'économie ce sera mieux pour moi.*

Les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes en fin de formation constituent l'un des premiers motifs de migration de ces jeunes du Sud vers les pays du Nord. Mais au delà du chômage des diplômés – ce qui n'est pas d'ailleurs une spécificité des pays africains- il existe des difficultés structurelles liées aux modalités d'accès à l'enseignement supérieur où souvent l'étudiant est contraint de faire des choix.

*C'est juste la façon dont on réussit le baccalauréat, on a des choix quoi, c'était pas mon premier choix la physique je voulais faire autre chose, si je faisais l'économie ce sera mieux pour moi.*

Le manque d'opportunités de formation, lié à la diversité de l'offre (mesurable par l'étendue des disciplines proposées), constitue un élément structurel majeur qui explique le projet migratoire des étudiants du Sud. Ce déséquilibre entre l'offre de formation et la demande de formation, est fonction du niveau de développement des pays, comme le montre par ailleurs le rapport de l'Unesco (1993) sur l'éducation. Selon ce rapport, à l'échelle mondiale, c'est au niveau des études supérieures que l'on observe les écarts les plus importants entre les pays quant aux perspectives offertes. Il existerait ainsi

un lien entre le mouvement des étudiants des pays en développement et la faiblesse d'opportunités de formation dans leur pays d'origine.

En plus donc de facteurs structurels liés à l'incapacité du système de formation à satisfaire la demande, les récits des étudiants sur les conditions économiques de leur pays d'origine laissent apparaître des préoccupations économiques. Il est connu que la migration internationale est souvent une réponse à des écarts et à des disparités. La migration des étudiants semble ne pas faillir à cette logique. La recherche de conditions de vie et de travail meilleures, le problème d'insertion professionnelle et les difficultés de carrière constituent autant d'éléments qui amènent les étudiants à fantasmer sur un ailleurs meilleur.

*Alors, en fait, j'étais déjà en fonction dans une entreprise en Côte d'Ivoire, à Abidjan, et puis j'ai commencé à travailler une année dans une multinationale (la personne souhaitait garder son anonymat) qui est implantée partout dans le monde mais qui a aussi une représentation locale en Côte d'Ivoire. Donc j'ai travaillé là-bas en tant que technicien et au bout d'une année de travail en laboratoire, ça commençait à être lourd donc j'ai discuté avec mon chef de labo et il m'a demandé de faire les démarches pour un diplôme d'ingénieur. Parce que c'est vrai que ce qui est génie chimique et sciences appliquées, on n'avait pas les appareils de pointes sur place pour faire ce qu'on voulait. C'est vraiment une question d'infrastructures.*

On s'aperçoit ainsi que le projet de migrer intervient souvent à la fin des études et fait suite à une expérience professionnelle non satisfaisante. La formation à l'étranger représente une possibilité de se perfectionner et d'accroître ses chances sur le marché du travail. Le nouveau contexte international marqué par la norme de l'employabilité, accentue davantage chez les étudiants du Sud ce besoin d'accroître le capital humain<sup>45</sup>.

## **Besoin et volonté individuelle de formation des étudiants africains**

Le besoin et la volonté de formation que nous avons noté auprès des étudiants rencontrés s'expliquent notamment par l'existence d'une inégale répartition de l'offre de formation entre le Nord et le Sud et par des projets individualisés d'acquiescer une formation qualifiante exportable sur le marché de

<sup>45</sup> Selon Schultz (1963), et Becker (1964), la recherche sur le capital humain se caractérise par l'individualisme méthodologique, cette idée que l'origine des phénomènes sociaux est à rechercher dans le comportement individuel. La formation du capital humain est en effet typiquement conçue comme le fait d'individus agissant pour leurs propres intérêts. Ainsi l'éducation et la formation y sont considérées comme des investissements que l'individu effectue rationnellement en vue de la constitution d'un capital productif inséparable de sa personne.

l'emploi. Dans un monde globalisé, l'acquisition d'une telle formation constitue pour la plupart de ces étudiants un atout indispensable afin de disposer de meilleures chances d'insertion dans la vie professionnelle. Le diplôme a encore plus de valeur s'il est délivré par une université ou un institut qui se trouvent en Europe de l'Ouest ou en Amérique du Nord.

*Dans mon pays en Guinée en tous cas ça l'est. Je me souviens quand j'étais jeune adolescente, tous les ministres, tous ces gens, les hommes d'affaires et tout ça étaient ceux qui ont fait leurs études ici. Même maintenant, certains dirigeants politiques aiment se vanter qu'ils ont fait leur formation en Europe... la plupart c'est en France, ancienne puissance coloniale. Mais nous maintenant on préfère voir ailleurs que la France. ..Même si maintenant le diplôme acquis en Europe ne garantit pas l'accès à l'emploi.*

On constate ainsi [dans ce commentaire] que le désir de poursuivre des études en Europe, en l'occurrence en Suisse, a partie liée avec la représentation que souvent les étudiants se font de ceux qui ont une position élevée dans leur pays. En effet, dans les années 1970, il y avait pour les intellectuels africains formés en Europe la certitude d'un destin professionnel en Afrique (Ndiaye, J-P, 1962). Toutefois, malgré le changement de paradigme dans les années nonante qui s'est traduit par l'émergence d'une réalité sociologique constituée par la fuite des cerveaux, le mythe du diplôme occidental continue toujours à fonctionner, comme en témoigne cette étudiante guinéenne. Certes, le diplôme occidental ne garantit plus l'insertion professionnelle dans le pays d'origine comme ce fut le cas jadis, à cause notamment de la profondeur de la crise économique dans ces pays, « *c'est plus facile en tout cas mais c'est pas garanti* », précise une étudiante guinéenne.

Il demeure cependant qu'à compétences formelles égales, le diplômé occidental est privilégié, comme nous le fait remarquer cette étudiante guinéenne :

*Si je faisais ma formation en Guinée et que j'avais envie de postuler pour un poste important et en même temps quelqu'un qui a fait sa formation à l'étranger vient avec le même diplôme, on donne le poste à celui qui était à l'étranger.*

La valorisation accrue des diplômes occidentaux constitue à la fois un facteur important de répulsion et d'attraction, qui incite une grande partie des jeunes des pays africains à poursuivre leurs études en Europe, et donc en Suisse. Cette situation où les compétences locales sont moins valorisées que celles acquises en Occident rend compte de façon générale d'une domination symbolique du Nord sur le Sud et de l'ampleur de l'asymétrie des échanges entre pays développés et pays en développement. C'est dans ce contexte de frustration du local (difficulté de suivre la formation désirée, problèmes d'insertions professionnelles) et de fascination du global (prestige des diplômes occidentaux, espérance de meilleures conditions professionnelles) que se construit et qu'émerge le projet migratoire

de formation des étudiants africains. Ce contexte d'origine de départ reste marqué, structurellement, par la faiblesse des opportunités offertes en termes notamment de formation tertiaire, et conjoncturellement par une situation socio-économique difficile. Ces obstacles structuro-conjoncturels, qui sont à la base de la migration des étudiants, produisent des effets différenciés et agissent en fonction des niveaux d'étude des étudiants.

Nous avons relevé en effet que les étudiants qui sont arrivés en Suisse juste après l'obtention de leur baccalauréat (maturité) justifient leur projet migratoire par le besoin de faire une formation qui n'existe pas au pays. Pour ces étudiants, le manque réel de filières de formation désirée, notamment dans le domaine de l'ingénierie, constitue le motif principal. Cette catégorie d'étudiants n'ayant pas connu d'expériences professionnelles dans le pays d'origine, elle reste beaucoup plus critique sur l'absence d'offres diverses de formation que sur la conjoncture socio-économique du pays. Par contre, pour les étudiants qui ont terminé leur parcours universitaire (Bac+4) ou qui étaient déjà en activité professionnelle, ils évoquent le besoin de perfectionnement, l'absence de perspectives professionnelles et des conditions de travail difficiles pour justifier leur entreprise migratoire.

Toutefois, indépendamment de leur niveau d'études et de l'expérience professionnelle acquise au préalable au pays, l'« acquisition de compétences et de connaissances nouvelles », reste au cœur du projet migratoire de ces étudiants. Les études constituent l'instrument de réalisation de ce projet migratoire. Dans un contexte migratoire suisse non favorable à la migration de main-d'œuvre des ressortissants non-Européens et donc, africains, nous comprenons ainsi que ce sont moins les facteurs objectifs liés au pays de départ qui rendent possible le projet migratoire des étudiants, que les opportunités institutionnelles constituées par les études. La volonté de bénéficier d'une formation constitue en effet l'élément structurant du projet migratoire des étudiants africains. Cependant, il faut noter que ce projet migratoire d'études émerge dans un environnement social, économique, culturel et politique propre, ce qui lui donne une dynamique particulière.

## **Rôle de la famille dans le projet migratoire**

Dans l'analyse des facteurs explicatifs de migration des étudiants, nous avons cherché à comprendre si la décision de migrer, ou d'aller étudier à l'étranger, est un acte individuel ou s'il s'insère dans un processus global de stratégie des ménages et des familles. Nous posons ainsi l'hypothèse que les stimuli que la famille d'origine de l'étudiant peut recevoir du contexte social, politique et économique et le souci de garantir aux enfants une promotion sociale, peuvent amener les parents à les inciter dans certains cas au départ. Nos résultats montrent qu'il n'y a pas d'incitations directes et décisives de la

famille, comme cela peut être observé dans le cas des migrants travailleurs. L'initiative d'aller étudier à l'étranger ou l'« idée d'aller voir ailleurs », pour reprendre l'expression souvent utilisée par nos enquêtés, reste une action éminemment individuelle. La plupart des étudiants enquêtés indiquent que la décision de partir est « une décision individuelle ». Toutefois, il existe des situations singulières qui rendent compte de la prééminence de l'implication de la famille dans l'acte de départ.

*Non, moi je n'ai pas choisi. Je ne savais même pas ce que c'était la Suisse. Ils m'auraient envoyé en France, au Canada ou en Belgique, ça m'était égal.*

L'âge de cette étudiante (22 ans) et son niveau d'étude (Bac) peuvent expliquer l'absence de choix personnel. Les formes d'implication de la famille dans le projet migratoire sont aussi fonction du capital social et économique des parents. Pour les familles occupant une position sociale élevée, l'envoi de l'un des leurs à l'étranger en vue de l'acquisition d'une formation qualifiante en Europe s'apparente à une logique de reproduction d'un statut social. Le cas de cette étudiante en santé est illustratif d'un « héritier » en quête de légitimation d'un statut social acquis par avance.

Fille d'un père médecin et d'une mère infirmière, dès avant la fin de sa formation scolaire, elle s'était déjà inscrite à l'université : « J'étais à l'école. J'ai passé l'équivalent de ce qu'on va appeler le BAC. Et puis je n'avais pas encore fini que j'étais déjà inscrite à l'université ».

Le statut socio-économique de ses parents a joué un rôle dans la réalisation de son projet migratoire : « Mes parents m'ont accompagné pour faire la demande à l'ambassade, ça n'a même pas pris 1 mois, j'avais le visa et puis...C'était très rapide ». L'obtention du visa, constitue, comme nous l'avons décrit ci-dessous, le casse-tête pour la grande majorité des étudiants interviewés et la phase la plus difficile du parcours de l'étudiant candidat au départ.

Si le projet migratoire de l'étudiant peut émaner directement de la famille, dans une perspective de reproduction sociale, cette intervention verticale peut se manifester dans le cadre d'un regroupement familial.

Ces deux situations d'étudiants rendent compte, de manière différente, du rôle déterminant de la famille dans l'acte migratoire. Le premier cas décrit une situation où l'étudiant est un délégué consentant, solidaire de la décision de ses parents qui auraient dû l'envoyer en France, au Canada ou en Belgique, tandis que le second cas s'apparente à un départ involontaire dans la mesure où cela procède d'une procédure de réunification familiale qui a correspondu donc à un âge mineur de notre enquêtée.

Il faut rappeler en effet que le regroupement familial constitue l'une des principales voies légales d'entrée en Suisse pour les ressortissants des pays africains et, d'une manière générale, pour des personnes ressortissantes du « cercle extérieur ». La politique d'immigration suisse ne permet pas de recrutement de la main-d'œuvre en provenance de ces pays, ce qui explique sans doute une

prépondérance de facteurs liés à la famille et aux études dans les flux migratoires des pays africains en Suisse.

En effet, des cas particuliers parmi nos enquêtés, indiquent que le projet migratoire de certains étudiants reste marqué par le pouvoir discrétionnaire des parents. Cette situation contraste cependant avec ce que nous avons observé auprès de la plupart de nos enquêtés, où plus de la moitié des étudiants enquêtés estime que le projet de partir est une « décision personnelle ». L'initiative de partir en Europe, en l'occurrence en Suisse, pour se former, demeure donc une action éminemment subjective, individuelle ; alors que ce sont plutôt les modalités pratiques du voyage qui relèvent du collectif. L'implication de la famille dans le projet migratoire de l'étudiant se décline notamment par la mobilisation des ressources financières : « *Ils m'ont aidé les 2 à 3 mois, mais dès que j'ai compris les lois, comment on travaille et tout ça, j'ai voulu me débrouiller tout seul et j'ai travaillé dans l'hôtellerie* ».

La question de la mobilisation de la famille pour donner à leur enfant une meilleure qualification est importante à comprendre car cela permet à la fois de saisir les processus essentiels qui s'opèrent au moment du départ de l'individu et ses effets sur les conduites de l'étudiant « en mission ». Nous examinerons les effets de cette mobilisation de la famille – perçue de part et d'autre comme un investissement et non une aide – sur les perspectives professionnelles des étudiants dans la deuxième partie relative à la situation sociale des étudiants. L'étude de Jean-Pierre Terrail (1995), a montré comment les familles se mobilisent pour offrir à leurs enfants de bonnes formations qualifiantes. Cette mobilisation parentale reste motivée par trois raisons : la concurrence croissante sur le marché de l'emploi qui favorise de plus en plus le recrutement des meilleurs diplômés ; les transformations du processus de travail qui exigent des qualifications croissantes ; la crise de l'emploi, notamment industriel, qui affecte lourdement les enfants d'ouvriers.

Le contexte international, marqué par la norme de l'employabilité, explique sans doute en grande partie les mobilisations familiales qui accompagnent l'initiative individuelle des étudiants ressortissants des pays en développement à acquérir la formation dans les pays du Nord. La sphère familiale constitue l'un des lieux sociaux où la mobilisation pour le départ reste la plus significative. Sur les 33 personnes interviewées, 29 étudiants avouent avoir reçu un appui financier de leur famille ou de l'assistance d'autres réseaux sociaux. Ce poids ou rôle avéré de la famille dans le processus migratoire s'explique pour une large part par le souci de faire bénéficier à l'étudiant d'un bon parcours de formation, dont le résultat attendu serait de voir le bénéficiaire pour lequel on s'est mobilisé s'investir en retour dans la famille. L'absence de structures étatiques ou cadre institutionnel

d'échanges qui accompagneraient ce projet de formation - à l'instar de la mobilité des étudiants du Nord dans le cadre du programme<sup>46</sup> Socrates-Erasmus - cette carence de cadre légal institué, est supplée par la famille qui constitue ainsi la seule unité de support des étudiants africains. Le soutien financier de la famille reste variable, il provient en grande majorité des parents de l'étudiant ou d'autres membres migrants de la famille. Parfois, c'est la totalité de l'épargne familiale qui est mise à contribution pour le départ, c'est l'ensemble du réseau de sociabilité qui est mobilisé pour participer, à différents degrés, au coût migratoire. Ainsi, des parents restés au pays, au cousin ou frère qui a migré ou qui est en études en Suisse, au Canada, aux Etats-Unis ou en France : c'est l'ensemble du réseau familial qui intervient diversement et de manière décisive dans le processus de départ. On peut ainsi dire que la mise en œuvre du projet migratoire des étudiants africains fait l'objet d'une mobilisation, que nous définissons ici comme un processus au terme duquel les acteurs constitués par la famille de l'étudiant décident à un moment déterminé, usant des ressources disponibles, d'envoyer leur enfant se former à l'étranger.

Malgré l'existence de soutiens pluriels de la famille ou d'un réseau plus large, il reste que la migration des jeunes étudiants africains est le fruit de décisions personnelles et privées s'inscrivant dans l'individualisation croissante des modes de vie des étudiants. Si nos entretiens avec les étudiants laissent apparaître que la famille joue un rôle important dans le projet migratoire des étudiants, nous n'en déduisons pas pour autant l'existence d'une « pression familiale » qui pousserait les étudiants à partir. Il n'y a donc pas de déterminisme de la famille sur le projet migratoire d'études de ces étudiants, qui demeure par ailleurs un choix libre. Toutefois, des facteurs constitués par ce que nous appelons une chaîne de pressions, d'abord de la société symbolisée par le contexte socio-économique sur la famille, ensuite de la famille sur l'étudiant candidat au départ, et le tout sous-tendu par une fascination ou raisons subjectives liées au pays de destination, participent à la formation et à la mise en œuvre du projet migratoire.

---

<sup>46</sup> Mis en place en 1987, le programme Erasmus permet aux étudiants européens d'avoir une expérience de la mobilité internationale au sein de l'espace européen. Entre 1987 et 2000, 750 000 étudiants ayant le niveau tertiaire ont pu faire l'expérience de cette mobilité (King & Ruiz-Glices, 2003). Quant au programme Socrates-Erasmus, il totalise le tiers de la mobilité de tous les étudiants en Europe. Depuis les années nonante, nous observons une intensification de la mobilité internationale des étudiants par le biais de ce programme (Altbach & Teichler (2001). Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique portant sur l'internationalité des hautes écoles (2005), 1'631 étudiants ERASMUS ont accompli un séjour de formation en Suisse durant l'année 2002 / 2003.

## Raisons du choix du pays de destination

Dans les parties précédentes, nous avons tenté de faire ressortir les éléments qui interviennent dans le processus de départ des étudiants. Nous nous attachons à saisir ici les raisons qui amènent les étudiants à choisir la Suisse comme lieu de formation. Nous avons cherché à comprendre si ce choix correspondait à l'attractivité des hautes écoles suisses ou si des raisons d'ordres linguistique ou sociologique (présence d'une connaissance, parent ou ami) expliquaient le choix du pays de destination. En effet, le taux important d'étudiants étrangers en Suisse, notamment dans le degré tertiaire (hautes écoles de formation, professionnelle supérieure), où il est estimé à 17, 2 %, (OFS, 2005), laisse à supposer une internationalité des hautes écoles suisses, qui pourrait aussi expliquer la venue des étudiants africains. L'importance d'étudiants étrangers dans un pays est souvent perçue comme un indicateur de l'attrait de ses instituts ou ses écoles de formation, même si un biais<sup>47</sup> d'appréciation du nombre d'étudiants étrangers peut se produire. Notre travail a pour particularité de ne traiter que les étudiants étrangers scolarisés à l'étranger, et qui sont venus poursuivre leur formation en Suisse. Pour ces étudiants en quête de formation qualifiante, les hautes écoles suisses constituent un cadre idéal pour décrocher un diplôme estampillé suisse.

Le prestige des formations a souvent été évoqué par les étudiants pour justifier leur choix. Mais ce prestige ou cette qualité de la formation en Suisse évoquée par les étudiants exprime t-elle de leur part une connaissance livresque des hautes écoles suisses ou serait-ce l'écho d'autres étudiants en formation ou qui ont connu l'expérience de formation helvétique ?

En effet, contrairement à ce que l'on peut observer en France où les étudiants africains<sup>48</sup> ont une connaissance assez documentée des universités françaises avant d'atterrir sur le sol français, les entretiens que nous avons eu nous laissent croire que pour les étudiants africains en Suisse, leur connaissance – qui informe sur leur choix - des instituts et écoles de formation en Suisse procède de rapports personnalisés. La plupart de nos interviewés lie en effet leur choix du pays de destination à la

<sup>47</sup> L'étude de l'Office fédérale de la statistique (2005) portant sur l'internationalité des hautes écoles suisse a montré qu'en ne distinguant pas les étudiants étrangers de ceux qui sont de la deuxième et troisième générations, qui étaient domiciliés en Suisse au moment où ils ont achevé leur formation de niveau secondaire II et obtenu leur certificat d'accès à l'enseignement supérieur, nous évaluons mal la mobilité estudiantine ou l'attrait des hautes écoles suisses. En faisant cette distinction, les « étudiants étrangers scolarisés à l'étranger » représentaient 14, 3% de l'ensemble des étudiants au semestre d'hiver 2003-2004.

<sup>48</sup> Dans son étude sur les étudiants africains à Bordeaux (1998), Christine Renaudat fait observer que ces derniers avaient, pour la plupart, au moins une connaissance livresque des universités bordelaises avant d'arriver sur les bords de la Garonne et ont par conséquent fait un choix judicieux de leur institution de formation.

présence d'une tierce personne (frère, ami), qui joue alors souvent le rôle de guide et de support moral mais qui oriente aussi l'étudiant dans le choix de ses filières : « *Parce qu'il y'avait mon frère qui était sur place donc du coup c'était une motivation double pour venir ici et ne pas me sentir perdue quoi* ».

Malgré l'existence de réseaux sociaux constitués par des membres de la famille, des ami-e-s, et des connaissances issues du même pays - assez aguerris des difficultés liées au séjour des étudiants - qui favorisent l'arrivée de nouveaux et de nouvelles étudiant-e-s et les assistent dans leur installation dans la société de résidence, nous avons noté un nombre important d'étudiants qui délaissent leur choix premier de formation au profit de la filière en santé. Cette situation est particulièrement repérable chez les étudiants en école de santé de Lausanne où plus des 2/3 des étudiants interrogés des écoles de Chantepierre et de La Source, ont dû transiter par d'autres écoles, notamment l'EPFL, à l'instar de cette étudiante camerounaise détentrice d'un bac scientifique et ayant fait une année de physique dans son pays d'origine : « *C'est par ce que j'ai eu un bac scientifique et j'avais les bases quoi mais une fois ici, c'était compliqué en fait* ».

Cette étudiante a dû commencer les cours le lendemain de son arrivée. La simultanéité d'événements vécus par cette étudiante (arrivée et démarrage des cours), peut expliquer son renoncement à poursuivre la formation qui semble requérir plus d'investissements. Selon elle, son cas est symptomatique d'une situation générale des étudiants africains en HES :

« *J'avais des camarades qui une fois étaient aussi arrivées dans de la même manière que moi et ils se sont retrouvés dans cette école. Et aussi parce que c'est quant même une formation qui m'intéressait* ».

L'option massive des étudiants sur l'EPFL se justifie par les difficultés d'accéder au HES depuis le pays d'origine des étudiants. Ainsi, ce premier choix s'apparente à un raccourci qu'empruntent ces étudiants en perspective d'une admission future dans une autre haute école ou un autre institut. Cependant, cette stratégie de maximisation des opportunités de formation de la part de ces étudiants, peut comporter des risques liés au renouvellement du titre de séjour, notamment au moment du changement d'école ou de filières. La responsable des admissions que nous avons interviewée explique en ces termes les raisons de cette orientation première des étudiants et les risques liés au changement du choix premier :

« *Un bon paquet entre en Suisse par le biais de l'EPFL, parce que c'est plus facile...parce qu'ils peuvent déjà avoir leur certificat d'admission en Afrique, vu qu'il n'y a pas d'entretien et toutes ces*

*démarches. Or souvent, ils n'ont pas du tout envie de faire cette école, ils restent là-bas parce qu'ils ne peuvent pas tout de suite faire le changement. Ils vont à quelques cours etc. et essaient de se trouver des petits jobs –car à ce moment ils ont reçu leur permis- après ils viennent chez nous, à ce moment ils ont encore leur permis. Et le problème arrive au renouvellement du permis, où on leur dit qu'ils n'y ont plus droit, ils font recours et viennent me voir pour du soutien et j'écris des lettres à l'OCP [Office cantonal de la population], si ça va bien. Le problème est quand ça va pas bien, on peut pas écrire que tout est bien si l'élève est en échec...là on a des difficultés ».*

Le troisième chapitre traite en effet ces difficultés liées au renouvellement du titre de séjour et son impact sur les performances académiques de l'étudiant. Comme nous le fait observer la responsable du service des admissions, le « changement de filière est déjà suspect...bon, on sait que certains profitent de la filière EPFL, mais il y en a qui se sont réellement trompés ».

Cette situation nous amène à poser l'hypothèse que l'ouverture plus importante des hautes écoles universitaires suisses par rapport aux hautes écoles spécialisées, qui sont beaucoup plus orientées vers des réalités nationales suisses et difficiles d'accès, explique que les étudiants se dirigent d'abord dans les premières nommées où ils semblent disposer de davantage d'informations. En outre, les conditions d'admission en Suisse constituent un véritable processus dont on atteint le bout du tunnel épuisé (simultanéité entre arrivée et démarrage de la formation où le répit n'est pas permis) ; ainsi il devient particulièrement difficile pour ces étudiants de faire le suivi face aux contraintes d'une nouvelle vie. Il faut noter également que nous avons observé une tendance similaire de « vases communicants » entre certaines filières de formation de l'Université de Genève et la haute école d'ingénieur de Genève. Par ailleurs, nous avons remarqué, que cette mobilité ou ce changement de filières des étudiants, qui constitue une normalité dans tout processus de formation devient ici une anomalie parce qu'il s'agit d'étudiants en provenance de pays supposés culturellement distants du pays de résidence.

L'analyse des raisons du choix de pays de destination fait donc apparaître des éléments d'ordres sociologiques, constitués par la présence de réseaux sociaux préexistants, qui constituent les principales sources d'information des étudiants sur les opportunités de formation en Suisse. De ce point de vue, nous pouvons donc mentionner que si le label de formation suisse attire les étudiants africains, c'est en grande partie lié aux témoignages de ces mêmes étudiants et ne correspond guère à une politique délibérée d'attraction du pays de destination, en l'occurrence la Suisse, des étudiants internationaux. La volonté politique de mieux réguler la mobilité des étudiants, principalement ceux en provenance des pays du Sud, est plutôt privilégiée, au détriment d'un mode de recrutement des étudiants internationaux du Sud dans une optique de renforcement des capacités scientifiques et technologiques des instituts et des universités à la fois des pays de départ de ces étudiants que du pays

de destination. Cette situation de restriction de la mobilité des étudiants et chercheurs non européens, qui se traduit par la mise en place de barrières à l'entrée et aux termes des études, est aux antipodes même de la dynamique de la production scientifique et économique suisse, comme en atteste d'ailleurs le récent « énervement des milieux scientifiques<sup>49</sup> » suisses sur cette question.

En plus donc du facteur constitué par la présence d'une tierce personne, ce qui témoigne de l'importance des réseaux sociaux dans l'acte migratoire des étudiants du Sud, l'une des motivations du choix de la Suisse romande est la langue. L'importance des étudiants francophones dans notre échantillon confirme en effet l'influence de la langue, le français en l'occurrence, dans le choix du pays de destination. La présence de pays francophones, qu'ils soient d'Afrique Subsaharienne ou du Maghreb dans les hautes écoles suisses, est une donnée importante de la composition des étudiants étrangers scolarisés à l'étranger. Le tableau ci-dessous indique par ailleurs que, sur les 20 pays les plus importants dont sont issus les étudiants étrangers inscrits en Suisse, 5 sont des pays d'Afrique francophone.

<sup>49</sup> Les nouvelles dispositions de la nouvelle Loi sur les étrangers entrées en vigueur en janvier 2008, contiennent des mesures extrêmement limitatives à l'endroit des étudiants étrangers, notamment ceux originaires des pays du Sud. Parmi ces mesures, nous pouvons citer la limitation d'un séjour pour étudiant à huit ans maximum, l'introduction d'un délai de six mois avant l'exercice d'une activité lucrative par un étudiant, etc. Ces « barrières aux étudiants étrangers » qui limitent davantage les possibilités d'attirer puis de garder les étudiants et chercheurs non européens, ont provoqué l'indignation des milieux scientifiques helvétiques au point que les recteurs des universités, les patrons des écoles polytechniques fédérales protestent et adressent ses réflexions auprès de l'autorité politique en charge des questions migratoires, en l'occurrence Christophe Blocher. (Voir le quotidien *Le Temps* du 8 septembre 2007, page 7)

Tableau 1 : Etudiants étrangers scolarisés à l'étranger: Les 20 pays d'origine les plus importants (2003)

<b>ETAT</b>	<b>NOMBRE</b>
1. Allemagne	5329
2. France	3049
3. Italie	1506
4. Chine	591
5. Autriche	494
6. Russie	479
7. Roumanie	471
8. Espagne	424
9. Pologne	403
10. Maroc	382
11. Liechtenstein	373
12. Turquie	320
13. Cameroun	299
14. Etats-Unis	283
15. Bulgarie	281
16. Tunisie	255
17. Luxembourg	243
18. Algérie	241
19. Sénégal	231
20. Inde	226

Source : Office fédéral de la statistique (2005)

Selon cette étude (2005), presque trois quarts des étudiants qui arrivent de l'étranger en Suisse viennent d'un pays d'Europe. Parmi les pays non européens, l'Afrique est le deuxième fournisseur de contingents d'étudiants avec 2'219 personnes, soit 10,1% de tous les étrangers scolarisés en Suisse. La plupart des étudiants originaires des cinq pays africains qui figurent dans ce top 20 estiment que la présence du français dans le pays de destination motive leur choix. Nous avons observé également qu'une bonne partie de ces étudiants postule plusieurs fois dans des pays où le français est un critère déterminant dans la formation (France, Belgique). En résumé, nous pouvons conclure que pour les étudiants africains, la maîtrise du français justifie le choix de la Romandie, tandis que le réseau social inspire et facilite la venue en Suisse.

Défini dans un contexte de fortes contraintes, le projet migratoire des étudiants africains en Suisse est rarement un bricolage strictement individuel ou un calcul absolument rationnel à appliquer à une situation aussi complexe<sup>50</sup> que le fait de quitter provisoirement soit-il, pourvu que ce ne soit un *provisoire indéfini* chez soi. La mise en œuvre effective du projet migratoire laisse apparaître plusieurs acteurs sociaux. Toutefois, malgré l'importance des facteurs objectifs qui interviennent dans le processus de départ de ces étudiants, les *raisons subjectives* (Bourdieu, 1993) constituées par une volonté de formation et d'affirmation de soi qui sous-tendent ce projet migratoire des étudiants, ne doivent pas être réduites à des *causes objectives*, qui enfermeraient ces étudiants dans des déterminismes absolus.

La dynamique de la mondialisation crée en effet de plus en plus de besoins et accentue la compétitivité économique et culturelle. La satisfaction de ces besoins requiert davantage de mobilité. Si, de façon générale, pour les étudiants cette mobilité reste relativement tolérée sous l'impulsion de l'internationalisation de l'éducation et de la norme de l'employabilité, il demeure que pour cette catégorie particulière d'étudiants africains, la réalisation du droit à l'éducation et la formation dans les pays du Nord rencontre des difficultés. Ces étudiants doivent franchir de nombreux obstacles dans le processus qui mène du désir ou de la décision de partir étudier dans un pays du Nord, à la mise en œuvre effective de ce choix. Nous verrons sur la base des entretiens réalisés auprès des étudiants

<sup>50</sup> Cette complexité du phénomène migratoire a été décrite et analysée avec une intelligence particulière par l'un des classiques de la migration, Abdelmalek Sayad. Ainsi écrivait-il : « Toute présence étrangère, présence non nationale dans la nation, est pensée comme nécessairement provisoire, lors même que ce provisoire pourrait être indéfini, se prolonger indéfiniment, ce qui donne de la sorte une présence étrangère durablement provisoire ou, en d'autres termes, une présence durable, mais vécue par tout le monde de manière provisoire, assortie aux yeux de tous d'un intense sentiment de provisoire ». Sayad A., 2006, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire*, Raisons d'agir Editions, p.164.

africains, comment ce parcours que doivent emprunter ces candidats à la formation est vécu et quelles sont les stratégies et ressources qu'ils mobilisent pour justifier et légitimer leur entrée et leur présence en Suisse.

## **La décision de partir et le début du parcours du combattant**

Comme il en est ressorti de nos entretiens, la décision de partir à l'étranger poursuivre des études reste une initiative personnelle ; ce sont en fait les modalités pratiques du voyage qui impliquent une présence fortement différenciée de la famille dans le projet migratoire. C'est parce que ce voyage comporte des coûts mais également des risques qu'il fait ainsi l'objet de mobilisation collective. Cette mobilisation reste aussi liée à la biographie de ces personnes qui entreprennent l'« aventure migratoire » relativement jeunes, et dont la très grande majorité est constituée de primo-migrants et qui ont rarement connu d'expériences professionnelles dans leur pays d'origine. Pour toutes ces raisons, le projet individuel de départ se confond de plus en plus avec le projet familial, où le groupe d'appartenance de l'étudiant intervient en particulier sur des questions cruciales liées aux frais du voyage que sont la garantie financière prouvant que l'étudiant est à même d'être autonome financièrement dans le pays de destination et l'obtention du visa d'entrée. Si cette partie pratique du voyage est menée conjointement par l'étudiant au départ et sa famille, le premier volet du parcours constitué par la demande d'admission à l'Université ou dans une haute école suisse, est davantage du ressort de l'étudiant. En fait, c'est un véritable « parcours du combattant » que doivent livrer ces étudiants, pour prouver qu'ils sont aptes à la fois du point de vue académique que du point de vue financier à faire un séjour d'études en Suisse.

Toutefois, nous verrons qu'il ne s'agit pas de satisfaire à ces deux critères pour être admis en Suisse. En effet, s'il est vrai que la Suisse n'est pas le seul pays d'Europe où existent de véritables politiques de contrôle du mouvement des personnes en provenance des pays du Tiers-Monde, il existe des conditions particulières qui s'appliquent aux étudiants extra européens et qui hypothèquent leurs possibilités de faire valoir leur compétences. Ces conditions font partie de l'arsenal juridique qui organise l'entrée et le séjour des étudiants Africains. On notera par ailleurs que ces étudiants ne sont pas soumis aux mêmes bases légales de séjour que leurs collègues étudiants de l'Union Européenne et qu'en conséquence, ils connaissent un risque plus important de précarisation, notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi.

### Chapitre 3: Conditions d'admission des étudiants étrangers en Suisse

Les conditions d'admission des étudiants ressortissants des pays extra européens, sont à mettre en rapport de façon générale avec la politique d'immigration suisse organisée par une loi cadre dite *Loi sur l'établissement et le séjour des étrangers* (LSEE) qui date de 1931. Toute la politique d'admission des étrangers reste donc régie par cette Loi qui laisse aux autorités l'appréciation du nombre d'autorisations de séjour à accorder, « en tenant compte des intérêts moraux et économiques du pays ainsi que du degré de la surpopulation étrangère » (art.16). Cette politique vise, selon l'*Ordonnance limitant le nombre des étrangers* (OLE), « à assurer un rapport équilibré entre l'effectif de la population et celui de la population étrangère résidente ».

La politique de recrutement de main-d'œuvre par quotas est pratiquée et repose sur des critères économiques et géographiques des migrants. Toutefois, l'admission des étudiants dans le territoire ne semble pas souffrir d'une politique des quotas selon un responsable de l'Office cantonal de la population interrogé :

*« Il n'y a pas de quotas. Il y a des quotas pour le travail mais pas pour les étudiants. Ni un critère de refus ni rien. Il y a une statistique et c'est tout. C'est les écoles qui gèrent, les universités admettent etc. et après c'est nous qui acceptons ou refusons ».*

En effet, s'il n'existe pas de quotas d'étudiants à admettre, c'est en partie liée, nous semble-t-il, au fait que ces derniers sont a priori exclus du marché du travail, mais aussi parce que leur « sortie de Suisse à la fin d'études », constitue l'un des critères de leur admission en Suisse, à tout le moins cela est un engagement formel qu'ils auraient signé durant la démarche administrative qui préside l'obtention du visa d'entrée. Parmi aussi ces critères d'admission, l'étudiant doit établir un programme d'études. Cette disposition le privera ou limitera, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, toute velléité de changement de carrière ou de filières d'études. L'étudiant reste donc lié à son plan d'études qu'il a émarginé dans un formulaire *ad hoc* du Consulat de la Suisse, qui constitue à cet effet le détachement avancé de l'architecture administrative du pays de destination, donc le premier palier à franchir. Le Consulat de Suisse constitue ainsi la première expérience de l'administration helvétique que l'étudiant doit d'abord affronter, aux moyens de papiers qui vont de l'attestation d'admission ou d'inscription à l'Université, à la production de preuves financières sur sa capacité à poursuivre des études en Suisse.

Par ailleurs, le changement de la politique migratoire en 2005, notamment le remplacement de la *Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers* (LSEE), par la *Loi fédérale sur les étrangers* est venu renforcer les restrictions d'accès et les possibilités de formation des étudiants du Sud en Suisse. Cette nouvelle loi, qui désormais « règle l'entrée et la sortie de Suisse<sup>51</sup> » (art.1), accentue certaines restrictions en matière notamment de droit de séjour et l'accès à l'emploi, et reste destinée exclusivement aux extra-européens, donc aux ressortissants des pays du Sud. La tendance est donc au durcissement de l'entrée en Suisse pour ces étudiants, comme en atteste la limitation d'un séjour pour étudiant, y compris la formation continue, à huit ans maximum ; ce qui prive les étudiants ambitieux de réaliser une carrière d'étude poussée. Comme le souligne *Le Temps*<sup>52</sup>, « à supposer qu'un jeune vienne se former dès le premier cycle, le « *bachelor* », et que ses talents poussent ses professeurs à l'encourager à faire un « *master* » puis un doctorat, cette durée est insuffisante ».

La LEtr introduit aussi une gestion différenciée des étudiants étrangers et des niveaux de précarité de statuts différents, et institutionnalise en effet la discrimination entre les ressortissants des pays du Sud et ceux de l'Union Européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE), dont le séjour est régi par les accords bilatéraux. Les étudiants originaires de ces pays, qui font partie de notre population contrôlée, connaissent des conditions d'admission et de séjour plus souples et ne sont pas soumis au critère de *sortie de Suisse*.

Au sujet des critères d'admission de ces étudiants faisant partie de notre population, et des possibilités de non entrée en matière, le responsable de l'Office cantonal de la population interviewé précise :

« *C'est très différent. Il y a un seul critère, les moyens financiers. C'est le même que pour les autres étudiants. On va pas payer pour un Européen si tout d'un coup il est à l'assistance. C'est un des seuls cas où on peut faire un refus. Pour un Européen, il n'y a pas. On leur dit « Si vous avez pas les moyens financiers, vous allez en France, vous pouvez de toute façon ».* Je veux dire s'il est frontalier il peut le faire ».

Si, pour les étudiants étrangers européens<sup>53</sup>, l'appréciation du critère financier suffit pour justifier un séjour en Suisse, en revanche pour les étudiants extra européens en général et les étudiants africains en particulier, les conditions énumérées à l'article 32 de l'Ordonnance sur la Limitation des

<sup>51</sup> Loi fédérale sur les étrangers (LEtr). Source : <http://www.parlement.ch/f/do-auslaendergesetz> dernière consultation le 08 octobre 2007.

<sup>52</sup> Quotidien suisse édité à Genève, op. cit., page 7.

<sup>53</sup> Notre groupe de contrôle était constitué par des étudiants étrangers européens. Le critère de justification de moyens financiers leur est applicable, mais sans contraintes majeures dans leur projet de formation, parce qu'ils peuvent prendre domicile par exemple en France voisine (ce qui ne peut être le cas des étudiants du Sud). En outre, ils ne connaissent pas de restrictions quant à l'exercice d'une activité rémunérée aux termes de leurs études et ont la possibilité de réorienter leurs carrières de formation sans préjudice à leur statut de séjour.

Etudiants<sup>54</sup> sont non seulement cumulatives, mais le fait de les réunir ne justifie guère une autorisation d'octroi d'entrée en Suisse. Les étudiants africains doivent donc franchir de nombreux obstacles pour pouvoir étudier en Suisse. Le parcours est long et sinueux : ils doivent disposer d'un visa, justifier des moyens financiers de prise en charge et être admis au préalable dans une université ou une haute école suisse.

L'admission de ces étudiants dans une haute école universitaire suisse semble être relativement plus facile que leur inscription dans une HES. Cette situation reste liée, comme nous l'avons souligné précédemment, d'une part à une ouverture beaucoup plus importante des hautes écoles universitaires où l'on peut observer une proportion plus grande d'étudiants étrangers, et d'autre part à des contraintes propres aux procédures d'admission dans les hautes écoles spécialisées. Cette procédure d'admission peut prendre diverses formes.

### **La demande d'admission dans une Haute école universitaire ou Haute école spécialisée**

De façon générale et conformément aux dispositions qui régissent l'entrée en Suisse de ces étudiants, la procédure d'admission ou d'inscription dans une université ou une HES se fait dans le pays d'origine du requérant. Plus des deux tiers des étudiants enquêtés ont donc fait la demande d'admission dans leur pays d'origine. La plupart des ces étudiants, sont comme nous l'avons mentionné plus haut, des primo-migrants en Suisse. L'admission de ces étudiants dans un institut ou une université fait partie des étapes les plus laborieuses d'un processus de départ qui constitue un véritable « parcours de combattant ». Compte tenu de l'incertitude de ce parcours, les étudiants multiplient leurs demandes d'admission et se contentent de la première réponse positive. Le cas de cet interviewé ivoirien illustre par ailleurs très bien cette démarche :

<sup>54</sup> Article 32 OLE : Etudiants. Des conditions de séjour peuvent être accordés à des étudiants qui désirent faire des études en Suisse lorsque : a. Le requérant vient seul en Suisse ; b. Veut fréquenter une université ou un autre institut d'enseignement supérieur ; c. Le programme est fixé ; d. La direction de l'établissement atteste par écrit que le requérant est apte à fréquenter l'école, et qu'il dispose de connaissances linguistiques suffisantes pour suivre l'enseignement ; e. Le requérant prouve qu'il dispose des moyens financiers nécessaires et f. Lorsque la sortie de Suisse à la fin du séjour paraît assurée. Les conditions énumérées ci-dessus sont cumulatives, mais selon l'article 4 de la Loi fédérale du 26 mars 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que la jurisprudence du Tribunal fédéral, le fait de réunir la totalité des conditions posées à l'article mentionné ne justifie pas encore l'octroi d'une autorisation.

*« J'avais postulé pour une HES à Sion qui était dans le domaine de la microbiologie et puis à Genève aussi j'ai postulé à l'école d'ingénieur et en France aussi à l'INSA. J'attendais donc ceux qui traiteraient mon dossier en premier et donc à Sion ils ont traité mon dossier en premier par contre ils m'ont dit que je devais apprendre l'allemand parce qu'en troisième période c'était 25-30% en allemand, dans sa lettre qu'ils m'ont envoyé. Donc j'ai pensé, bon ok. Et puis l'INSA où je voulais franchement y aller au départ, ils ne répondaient pas et Genève m'a répondu ».*

Globalement, ces démarches pour l'admission et l'inscription s'avèrent longues et incertaines. Les situations varient souvent en fonction des hautes écoles, de santé et d'ingénierie, et université qui présentent des modalités d'admission différenciées, et relativement plus accessibles en ce qui concerne l'Université et la HES d'ingénieur.

En marge donc de la démarche classique qui consiste à postuler dans une HES ou une HEU depuis le pays d'origine de l'étudiant, nous avons pu observer quelque situation singulière caractérisée par une transformation d'un séjour touristique en Suisse en un séjour pour études. Toutefois une telle situation, qui peut exprimer une manière de contourner les difficultés propres à une inscription dans une haute école de santé, requiert d'autres ressources, notamment en capital économique et social, capital dont ne disposent pas nécessairement tous les étudiants. On peut présumer que l'origine sociale supérieure de cet étudiant et son expérience migratoire expliquent ce chemin de travers pris. Il raconte ainsi sa péripétie :

*« En fait au départ, je n'étais pas venu en Suisse pour étudier et puis j'ai bourlingué un peu dans toute l'Europe, je suis allé à Bruxelles et je suis venu là en vacances en fait, chez des amis à Yverdon, et puis j'avais soit l'école de Chantepierre soit la Source. Je ne connaissais pas tellement La Source mais une fois j'ai vu dans un journal que La Source est en plein centre ville donc je me suis dit « Intéressant ! ». J'ai été voir, j'ai participé à une journée portes ouvertes, j'ai visité l'école et tout et puis j'ai pris des formulaires et tout mais je ne les ai pas remplis tout de suite, je les ai rangé quelque part mais par contre pour Chantepierre j'ai commencé à remplir mais j'ai pas été déposé non plus, j'ai mis de côté et voilà, entre temps il fallait aussi trouver un emploi et aussi par rapport aux papiers administratifs, c'est encore une mer à boire et tout de suite il s'est posé un problèmes de papiers pour rester ici alors j'ai démarché auprès d'un cabinet d'avocat à Genève, c'est ce cabinet qui s'est occupé de ma situation et puis voilà, ça c'était pour le permis. (...). Pour ce qui est de l'inscription, j'ai rempli le formulaire, je l'ai déposé à la dernière minute, le dernier jour, à la dernière minute, la secrétaire a juste eu le temps de prendre mon dossier et elle a fermé. Voilà, j'étais là « Ouf ! ». Je savais plus ou moins ce que j'avais besoin comme papiers, je les avais réunis et voilà. Quand j'ai*

*déposé mon dossier, 3 jours après ils m'ont téléphoné pour venir à l'entretien, je suis venu, j'ai été auditionné, j'ai dit mes raisons ma motivation, mon parcours, qui je suis, ce que je compte faire après et puis comment est ce que je compte financer mes études ».*

Nous avons observé en effet, particulièrement dans les écoles de Chantepierre et de La Source, que 2 personnes interrogées sur 3 ont dû transiter par l'EPFL. Ils ont fait pour la plupart leur première inscription dans une haute école universitaire. Les autres formes d'admission que nous avons notées prennent des voies où l'aboutissement à l'école de santé est souvent médiatisé par d'autres instances. Il en est ainsi pour cette étudiante africaine en 2<sup>ème</sup> année de l'école de La Source, qui abandonne la HEC, « j'ai fais quelques mois, mais j'ai arrêté parce que c'était trop dur », et fait le pré-stage pour être admise à La Source. L'admission dans une HES, faut-il le rappeler, était souvent conditionnée à un pré-stage, ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour ces étudiants à s'inscrire directement dans ces écoles depuis leur pays d'origine. Toutefois à la HECV, les autorités de cette école semblent trouver une stratégie visant à accroître les chances de formation de ces étudiants en supprimant le pré-stage, comme nous l'indique la responsable filière admission :

*« Ça (pré-stage) n'existe plus, depuis l'année dernière (...) dans l'idée de rendre l'accès aux études de façon plus universitaire. C'est en même temps un soulagement, notamment pour les Africains, ça leur était difficile en Suisse. En même temps, c'est dommage, car ça leur permettait de connaître un peu mieux le monde professionnel. Pour les Africains, on contournait la loi en leur permettant de faire un stage chez eux et de remplir un rapport, c'était moins handicapant...le problème était qu'ils ne connaissaient toujours pas la réalité des soins ici, mais ou moins ils pouvaient venir ».*

Il serait intéressant d'examiner si les tendances actuelles d'admission des étudiants en provenance d'Afrique dans les hautes écoles spécialisées vont changer de forme et de volume dans les années à venir compte tenu des changements observés ici. De façon générale, et selon l'étude de l'OFS (2005), la part des étudiants étrangers dans les hautes écoles spécialisées est nettement plus faible, si l'on prend compte de tous les niveaux d'étude. Toutefois, la part de loin la plus élevée se mesure dans la HES de Suisse occidentale avec 15,6%. Cette étude de l'Office fédérale de la statistique précise que la prépondérance de la HES-SO/S2 est encore plus marquée si l'on sait qu'elle est la haute école préférée des étudiants étrangers scolarisés en Suisse soit 35, 2% de l'ensemble de ceux-ci sont immatriculés à la HES-SO/S2. En effet, plus de 90% de nos enquêtés justifient le choix du lieu de leur formation par des raisons linguistiques, mais aussi par le discours attractif véhiculé par les étudiants sur la qualité de la formation reçue.

En revanche, pour certains de ces étudiants, le parcours de formation en Suisse ressemble à un jeu du hasard où l'étudiant, en multipliant les demandes d'admission dans plusieurs pays occidentaux, se contente de la première réponse positive.

### **Quand le hasard détermine le parcours de formation**

Le hasard ne signifie point ici l'absence de stratégie, de calcul ou incertitude dans la construction du projet migratoire d'études. L'incertitude se situe plutôt dans le traitement non seulement académique, mais aussi administratif, qui doit être fait à une demande d'acceptation en vue d'une formation. Le sort réservé à cette requête reste incertain, malgré la certitude pour le requérant d'avoir « *construit un dossier solide* ». C'est ce vécu incertain que nous appelons précarisation administrative<sup>55</sup>, qui peut amener l'étudiant à soumettre simultanément plusieurs demandes d'admissions dans plusieurs universités ou écoles de pays différents.

Si, comme nous l'avons précisé précédemment, la présence du réseau justifie souvent un choix raisonné de la plupart des étudiants africains rencontrés, nos entretiens nous indiquent également que certains étudiants attribuent leurs parcours de formation en Suisse à un produit du hasard. Le cas de cet étudiant camerounais semble correspondre à cette logique :

*« En fait j'ai fait mes propres recherches sur internet et en fait j'avais choisi trois pays, la Suisse, la Belgique et la France. Les Suisses ont répondu en premier. En fait ça m'était égal, je n'avais pas de préférences tu vois. Même si j'avais été accepté à Bagdad ».*

Multiplier des demandes de candidatures dans divers pays constitue pour l'étudiant une façon d'accroître ses chances d'être accepté dans un pays européen, où le fétichisme des diplômes occidentaux exerce une attraction quasi magique sur ces jeunes du Sud. Les politiques d'immigration de plus en plus restrictives qui sont actuellement en œuvre dans tous les pays d'Europe peuvent également expliquer cette option de diversification des demandes de formation de ces étudiants. En outre, cette logique de maximisation des possibilités de formation montre également que ces étudiants n'essentialisent pas le pays de destination, mais qu'ils semblent davantage privilégier les offres de formation existantes dans une palette de pays identifiés. Ils adoptent ainsi une démarche utilitaire et pragmatique qui annonce leur inscription dans une dynamique « mobile », où c'est moins le

---

<sup>55</sup> On n'est jamais sûr de la nature de la réponse, on vit une situation d'angoisse permanente en attente d'une décision administrative qui souvent peut être arbitraire.

territoire qui est valorisé que l'espace en construction et ses opportunités. Nous reviendrons dans la troisième et partie sur les formes multiples d'instrumentalisation de l'espace.

Si donc le hasard, bien qu'il comporte des limites, peut intervenir dans le parcours de formation de certains étudiants que nous avons décrits ici comme des « aventuriers », en ce sens que le pays de destination ne constitue pas une *préférence* du requérant, le hasard réoriente également le parcours formatif de l'étudiant, notamment dans les cas où des contraintes structurelles viennent empêcher la réalisation du choix initial de carrière.

*« Je suis arrivée ici, je voulais continuer la médecine dentaire, je me suis présentée et on m'a dit que je ne pouvais pas faire ça parce que j'étais étrangère, je devais être au moins réfugiée politique pendant au moins 5 ans ici et bon..., ils m'ont mis la porte sur le nez... Alors je me suis venue à l'école et ils m'ont dit que je devais remplir pour entrer à l'école alors j'ai fait les examens que m'a demandé l'école, j'ai passé les entretiens et voilà ».*

Dans le cas de cette étudiante, elle est amenée à réorienter son parcours professionnel, par la force des choses. Au gré des circonstances sur lesquelles elle n'a aucun pouvoir de décision, elle se voit mise *la porte sur le nez* et finit par se soumettre aux contraintes structurelles.

C'est dire donc que le choix de carrière peut être poursuivi par le migrant, pour autant que le domaine professionnel choisit ne soit pas la chasse gardée des nationaux. De ce point de vue, il semble bien établi que la médecine dentaire constitue l'un des secteurs de la santé le mieux protégé en Suisse où existeraient des pratiques discriminatoires, notamment à l'endroit des ressortissants des pays du Sud qui connaissent de réelles difficultés pour l'accès ou l'exercice de cette profession, comme en atteste, cette trajectoire racontée par cette étudiante congolaise :

*« Je suis à ma deuxième migration (...) en 2000, je suis venue en Suisse vivre avec mon mari et j'ai déposé ma candidature ici à l'école de médecine ... où j'ai été admise avec difficulté ! ...Lorsque j'ai déposé ma candidature, étant une personne noire, ils ne voulaient pas m'accepter. Le racisme est réel dans cette école, vous savez, depuis trente ans, il n'y a jamais eu de black dans cette école. Je suis la seule noire. Je suis venue avec le diplôme, j'ai refait ici encore 3 ans de pratique, et on me demande encore de faire 2 ans de plus. Tous mes autres collègues suisses avec qui j'ai débuté ont terminé et travaillent ! Je n'ai pas eu de difficultés particulières avec la loi, c'est peut-être parce que je suis mariée en Suisse, à part le racisme à l'école (...). L'année dernière, ils m'ont dit que j'ai échoué et ils m'ont demandé de reprendre parce que j'ai de bonne chance de réussite. Au mois de juillet passé, on me fait échouer encore. L'Ecole voulait me renvoyer. Mes amis et collègues ne comprenaient pas, ils ont signé une pétition pour dénoncer la discrimination, ils m'ont fait contacter une association contre*

*le racisme, et un professeur a écrit une lettre au responsable de l'école pour dénoncer la situation d'injustice qui m'est faite. Tu ne peux pas savoir combien j'ai souffert. Ces derniers temps on a contacté une émission de télévision pour dénoncer tout ça... Puis les autorités de l'école ont commencé à avoir peur que l'affaire ne connaisse d'autres dimensions et on m'a dit de reprendre quelques matières. Tu sais, ils ne veulent pas que j'aie mon diplôme fédéral. Ils pensaient qu'avec mon permis B étudiant, j'aurai simplement une licence sans possibilité de pouvoir ouvrir mon cabinet en Suisse. Je viens de faire une demande de naturalisation, ainsi en tant que Suisse, je pourrais avoir mon diplôme fédéral et j'aurais la possibilité d'ouvrir mon cabinet. Mais franchement parlé, avec toute la misère qu'on m'a faite, je suis déçue. Mais j'en fais un défi ».*

La situation ainsi décrite laisse à penser qu'il y aurait des discriminations, mais cette diplômée pense trouver en la procédure de naturalisation un moyen de contourner ces problèmes et de poursuivre son projet. Or, la reconnaissance des qualifications acquises ailleurs et la valorisation des compétences et diplômes étrangers en Suisse, qui peuvent être un atout pour la coopération au développement, s'accommodent mal des processus discriminatoires structurels qui, au mieux maintiennent les victimes dans une situation de précarité, au pire les privent du droit à un choix professionnel de vie.

Ces situations vécues font partie de ce que nous avons appelé le « parcours du combattant », parcours jalonné d'obstacles dont les plus cruciaux à surmonter par ces étudiants sont l'obtention du visa d'entrée en Suisse et les preuves financières d'auto prise en charge.

## **Démarches administratives pour l'obtention du visa**

C'est le volet le plus important et le plus redouté<sup>56</sup> des étudiants africains qui désirent venir étudier en Suisse. Il constitue donc l'une des étapes les plus pénibles et angoissantes en ce qu'elles formulent souvent des exigences auxquelles l'étudiant ne peut individuellement satisfaire, notamment en ce qui concerne la capacité financière. C'est le moment où l'étudiant doit « réunir tous les papiers » et où il est également tenu d'authentifier ses diplômes acquis au pays. L'attestation d'acceptation de son école

<sup>56</sup> Comme toute requête, la procédure de demande de visa peut être refusée. Nous n'avons pas connaissance du taux de refus des demandes de visa des étudiants, mais les témoignages recueillis auprès des responsables du Bureau d'information social indiquent une diminution de flux des étudiants africains « Oui, du Sénégal, de la Guinée, RDC non plus il n'y en a plus. Cameroun c'est les chouchous, je ne sais pas pourquoi. Conakry, finito, c'est terminé, il n'y en a plus ». Ce reflux de nouveaux étudiants africains est sans doute lié au durcissement de la politique migratoire. Aussi les autorités suisses sont-elles particulièrement attentives aux demandes de visas des étudiants africains, depuis qu'elles ont identifié en 2005 une kyrielle de « demandes identiques » (environs 300) qui laissent supposer un réseau de faux étudiants Guinéens. En tous les cas, les statistiques montrent une diminution continue des étudiants africains inscrits à l'université de Genève au courant des cinq dernières années (Voir annexe 5).

de formation et la preuve de *moyens financiers nécessaires* constituent les deux éléments décisifs du dossier. Le formulaire *ad hoc* que ces étudiants doivent remplir à l'ambassade de Suisse de leur pays contient d'autres critères plus subjectifs à l'instar du plan d'études et de la garantie de quitter la Suisse au terme des études.

Les logiques du fédéralisme helvétique font que les cantons délibèrent aussi sur l'acceptabilité ou non des demandes de visa, même si par ailleurs la part de décision d'entrée en matière la plus importante revient à Berne. Au sujet de la part des cantons sur le refus ou l'accord à donner pour l'obtention du visa, le responsable du service juridique et de la formation à l'Office cantonal de la population de Genève, cité auparavant, explique :

*« (...) Pour vous donner une idée de grandeur, je dirais que de notre part, il y aurait à peu près 10%. Je parle des HES et des étudiants de l'uni qu'on refuse. Soit les moyens financiers, soit la sortie de Suisse. Parce qu'il y a encore une chose, il faut démontrer la nécessité de faire les études ici. Un exemple, hormis l'IUED, normalement ça doit être une suite continue des études. L'IUED c'est un système particulier parce qu'il faut avoir une expérience professionnelle pour y entrer. C'est un perfectionnement je dirais plutôt. C'est un peu les critères je veux dire ».*

Si donc les ambassades de Suisse à l'étranger constituent le premier maillon du contrôle généralisé des étudiants candidats à la mobilité pour études, les services cantonaux de la population et l'Office fédéral de la migration constituent les dernières stations de contrôle qui valident ou invalident les demandes de séjour pour études. C'est sans doute ce processus de vérification des critères objectifs et subjectifs de la demande de visa par les autorités compétentes qui peuvent expliquer les lenteurs variables notées dans les démarches menées par les étudiants enquêtés. Ces lenteurs pénalisent souvent certains étudiants, qui arrivent en Suisse alors que leur formation a débuté, ce qui peut être sources de blocages supplémentaires et de changements de filières, comme nous l'avons montré dans ce travail. Il arrive également que, malgré l'admission de l'étudiant dans des conditions requises, des difficultés structurelles du pays de résidence surgissent, et l'étudiant se voit ainsi rattrapé et handicapé par son passé. Le prototype de cette situation nous est raconté ici par cet étudiant camerounais :

*« J'ai eu un visa pour rentrer en Suisse pour faire les examens à l'EPFL. Malheureusement, quand je suis arrivé, les dates d'examen étaient passées, car le visa a été donné tard. C'est là où les ennuis ont commencé, jusqu'à aujourd'hui, c'est toujours la merde. Pour l'obtention du visa, ils disent 12 semaines, mais après ça fait 16, 20 et après, ils le donnent quand ils veulent. Permis pour stage ? Ils ne m'ont rien donné. Je ne sais pas s'il y en a d'autres comme moi, mais j'ai fait tout mon parcours sans permis en Suisse. Malgré les démarches, ils ne m'ont jamais accepté. La principale raison était que j'étais déjà venu en Suisse, en 98, comme requérant d'asile. Quand c'était fini, je suis rentré et*

*j'ai refait une demande pour le visa d'études et ils me l'ont donné. Puis j'arrive ici, déjà tard, pour l'EPFL. Et après, ils ont commencé à tourner, tourner, tourner. Le canton de Vaud avait décidé de me donner le permis de séjour ; après ils ont envoyé le dossier à Berne, comme quoi c'était Berne qui devait décider et Berne a dit « non, s'il a été requérant d'asile, ça veut dire qu'il ne repartira pas chez lui après les cours, donc on ne peut pas lui donner un permis de séjour ».*

*Non, là maintenant je dois partir automatiquement, comme j'ai fini les examens de fin d'année en juillet. Je dois partir fin juillet. J'ai fait 4 ans. Là, ils ne m'ont même pas laissé le temps de faire mon travail de diplôme ici. Parce que je dois quitter le territoire suisse. Comme je dois le rendre en septembre je suis obligé de le faire chez moi ».*

Du cas de cet étudiant, on peut en inférer l'hypothèse que les autorités compétentes de l'Office fédéral des migrations semblent opter une conception essentialiste et figée de requérant d'asile, qui reste condamné à demeurer dans ce statut. Si cet étudiant a été requérant d'asile en Suisse, le fait d'être retourné dans son pays, de retrouver un statut de personne légale bénéficiant d'une formation qui lui a permis de légalement entrer en Suisse, devrait constituer en soi, nous semble-t-il, une démarche que les autorités de l'Office fédéral des migrations devrait à tout le moins reconnaître comme exemplaire. Au contraire, nous observons à travers ce cas une logique institutionnelle de précarisation qui peut amener cette personne à revivre une situation de clandestinité. Cette situation ne semble guère encourager des requérants d'asile qui pourraient être tentés de retourner chez eux et de se refaire une autre vie, en vue de sortir ainsi définitivement d'une précarité absolue de vie. De plus la formation, qui demeure en Suisse plus qu'ailleurs un élément important dans la détermination du parcours socioprofessionnel (Levy et al., 1998), apparaît ici sacrifié sur l'autel de considérations identitaires et de stigmatisations.

Le chapitre consacré aux logiques des projets migratoires des étudiants nous montre que la volonté de réussir des étudiants -malgré une situation défavorable- et d'exercer leurs compétences dans leur pays d'origine, contredit les implicites du discours officiel qui tendent à renier à l'étudiant la vocation à étudier et à repartir dans son pays et lui assignent une position d'abuseur potentiel. Dans un monde de mobilité croissante où les compétences prennent des directions où elles estiment être le mieux valorisées, et les carrières professionnelles se construisant au fur et à mesure du parcours migratoire, le postulat qui est au cœur de la politique migratoire suisse à savoir, « venez vous former et quitter immédiatement après », s'adapte de moins en moins à la nouvelle donne de la mondialisation.

En plus, si l'on y ajoute que la venue de ces étudiants en Suisse requiert un coût financier important pour ces étudiants et leur famille dans un contexte socio-économique difficile, il semble alors de plus en plus juste de convenir que la gestion de cette réalité de mobilité étudiante ne peut simplement pas se limiter à une logique de comptabilité des entrées et des sorties des étudiants.

## Justifications financières d'auto prise en charge

La question de la justification financière, ou la capacité de l'étudiant à se prendre en charge, constitue le point central des préoccupations des étudiants à cette étape de leur aventure migratoire. Cette justification financière peut rendre possible ou non l'arrivée de l'étudiant en Suisse, en dépit d'une admission dans une école ou un institut. Cette caution financière, estimée à CHF15'000.- ou CHF 20'000.-, est mobilisée en effet grâce à l'aide des parents, des frères ou sœurs qui sont à l'étranger.

La mobilisation de la garantie bancaire constitue de façon générale le casse-tête des étudiants candidats au départ. C'est à ce niveau que se mesure l'implication financière de la famille et des réseaux de connaissances des étudiants. En effet, plus du ¾ des étudiants enquêtés avouent avoir bénéficié d'un appui familial. Dans le contexte africain, où la notion de famille reste élastique et a tendance à se confondre avec un réseau de sociabilité, nous avons noté une diversification des sources de provenance des moyens de subsistance servant de garantie financière.

Les provenances des garanties financières pour ces étudiants sont souvent fonction du statut socioprofessionnel des parents, du capital social qui comprend des amis et des membres de la famille (frères, oncle) et d'autres réseaux de sociabilité. Ainsi, les parents d'origine sociale élevée<sup>57</sup> prennent en charge la caution financière de l'étudiant. Pour les étudiants de classe sociale moyenne, dont seulement le père ou la mère exerce une activité professionnelle qualifiée ou activité marchande (commerce), la mobilisation de la justification financière fait souvent appel dans ce cas aux autres membres de la famille (frères ou sœurs à l'étranger par exemple). Nous notons, par ailleurs que les stratégies de mobilisation des moyens de subsistance restent très variées, mais les tendances observées laissent clairement apparaître la variable statut professionnel des parents dans la prise en charge totale ou partielle des moyens de subsistance nécessaires à la délivrance de l'autorisation de partir. Les deux situations ci-après illustrent cette orientation :

Nmanta, étudiante camerounaise en 3<sup>ème</sup> année de pharmacie est orpheline de père, sa mère est enseignante à l'université. Sa garantie financière a été entièrement prise en charge principalement par son oncle et des « *efforts de ma mère* ».

« *En fait il y a mon oncle qui s'occupe de moi, la caution et tout c'est lui qui s'est occupé de moi jusqu'à aujourd'hui. Et ma maman avec ses efforts, elle me donne beaucoup* ». En revanche pour cet étudiant en 3<sup>ème</sup> année d'école des ingénieurs de Genève, d'origine sociale aisée, père médecin et mère infirmière, ses moyens financiers ont été entièrement pris en charge par ses parents : « *Ils sont tout*

<sup>57</sup> Nous avons retenu comme indicateur d'origine sociale élevée, les étudiants dont les deux parents exercent une activité professionnelle qualifiée (médecin, fonctionnaire de l'Etat, magistrat, cadre dans une société etc.).

*payé, le billet d'avion, l'école, le logement. Ils avaient payé toute l'année de scolarité, ils ont payé le logement pour les six mois ».*

Toutefois, nous ne pouvons conclure que les étudiants africains en formation en Suisse sont tous issus de classes sociales moyennes ou élevées. Certes, la prépondérance de ces deux classes sociales laisse apparaître des phénomènes liés aux mécanismes de la domination de la culture élitiste et de la légitimation des inégalités sociales que Bourdieu et Passeron (1985) avaient analysés dans « Les Héritiers ». Mais dans le cas d'espèce de ces étudiants africains, leur origine sociale n'est pas aussi polarisée. La présence des réseaux de sociabilité, d'entraide et la représentation que les personnes restées au pays se font du voyage en Europe, les attentes escomptées, expliquent aussi en grande partie une capacité de mobilisation de ce qui est considéré comme condition pour partir, indépendamment de l'origine sociale du candidat. Il demeure toutefois un fait que cette caution financière, qui constitue une conditionnalité pour espérer avoir un visa d'entrée en Suisse, n'est jamais une affaire stricto sensu des étudiants que nous avons interrogés. S'il en est ainsi, c'est parce que la très grande majorité de nos interrogés (27 sur 33) n'ont pas connu dans leur pays d'origine une situation professionnelle qui aurait dû leur permettre de se passer du soutien de la famille dans leur projet de départ, encore moins du soutien de leur Etat ou de toute autre forme de soutien institutionnel du pays de destination.

Cette situation où l'étudiant est un « free-movers », c'est-à-dire dont l'initiative de formation est du ressort individuel sans soutien institutionnel et où il est amené à se prendre entièrement en charge sinon à être pris en charge par sa famille, alourdit la mission de l'étudiant et ne manque pas d'avoir des effets sur ses performances académiques, voire sur son projet de formation. Dans cette perspective, la mobilisation de la famille et les appuis divers de différents réseaux de sociabilité à la réalisation effective du projet migratoire ressemblent à un investissement et à une dette morale ou matérielle qui peuvent peser lourdement sur le séjour de formation. Dès lors, l'articulation entre une mission implicite qui semble être assignée à ces étudiants, aux exigences de la formation et aux contraintes du pays de résidence, peut poser des problèmes. Nous verrons dans les pages qui suivent comment cette articulation est différemment vécue par ces étudiants.

Dans le chapitre ci-après, qui concerne les logiques différenciées des projets d'études des étudiants, nous tenterons également de voir comment ces étudiants conçoivent cette dite mission et dans quelles mesures cela peut définir et orienter leurs comportements dans le pays de résidence.

## **Chapitre 4: Logiques différenciées des projets d'études des étudiants**

Cette partie du travail s'intéresse aux logiques qui sous-tendent les projets d'études des étudiants de manière à comprendre la part des conditionnements sociaux liés au pays d'origine et l'influence des contraintes structurelles du pays de résidence dans l'évolution du parcours formatif de l'étudiant. Dans les parties précédentes, nous avons montré le rôle différencié de la famille et des réseaux de sociabilité dans la mise en œuvre du projet migratoire. Aussi, le chapitre trois de ce travail, qui reste axé sur les conditions d'immigration et le vécu des étudiants, a tenté d'analyser les effets de la précarité de statut des étudiants sur le projet d'étude de l'étudiant. En essayant de cerner à présent quelques aspects du parcours de formation de nos enquêtés, choisis en tenant compte de certaines caractéristiques majeures qui sont ressorties des entrevues, nous cherchons à mettre en exergue certaines spécificités du groupe étudié permettant d'élaborer un type particulier d'étudiant africain Suisse, dans un contexte de résidence non moins particulier.

Dès lors que le motif qui préside aux trajectoires migratoires des étudiants, à savoir la formation, reste le même pour la très grande majorité de nos enquêtés, dans l'analyse des logiques qui informent le projet d'études des étudiants, nous nous appesantirons moins sur le processus migratoire que sur les particularités des parcours des uns et des autres. En dépit donc de l'homogénéité des motivations de départ, des logiques différenciées et complexes accompagnent et structurent les projets d'études de nos enquêtés. Notre analyse portera donc sur cette pluralité de logiques que nous tenterons de synthétiser en plusieurs types.

### **Typologie et analyse de quelques logiques différenciées des projets d'étude des étudiants**

Par une approche socio-historique du monde étudiant, V. Erlich (1998) a essayé de repérer les constantes et les marqueurs identitaires qui sont au fondement de l'identité collective des étudiants. Elle a établi une typologie des étudiants français en brossant le portrait de trois types d'étudiants en fonction de leurs trajectoires : celles qui relèvent d'un projet intellectuel, d'un projet professionnel ou social ; celles dont la finalité est d'acquérir le maximum de diplômes, et en conséquence de repousser les échéances professionnelles ; et enfin celles qui sont de l'ordre de la réorientation, de l'élimination ou des « processus » naturels. S'il est vrai que parmi les étudiants enquêtés dans notre étude certains peuvent avoir un parcours qui correspond aux trajectoires suggérées par Erich, il demeure que les logiques de parcours que nous présentons ici sont d'une autre nature. Dans notre mémoire de diplôme

portant sur les conditions de vie et le devenir professionnel des étudiants africains à Genève (2002), nous avons décrit quelques stratégies des étudiants africains consistant à acquérir un maximum de diplômes. Cependant, contrairement à ce que postule Erlich, ces pratiques visaient moins à repousser les échéances professionnelles ; elles procédaient plutôt d'une volonté des étudiants d'accroître leurs qualifications et d'élargir les possibilités d'insertion professionnelle. Ces stratégies obéissaient également à une logique d'incertitude d'après étude qui signifie pour ces étudiants la fin du séjour en Suisse.

Si en effet, certains aspects des trajectoires des étudiants africains peuvent se retrouver dans les idéaux-types établis par Erlich, il n'en reste pas moins que les trajectoires de nos enquêtés présentent des caractéristiques propres à leur statut d'étudiant étranger. C'est donc à la fois pour des raisons de perspectives de recherche mais aussi pour des raisons liées surtout aux caractéristiques de l'objet étudié (étudiants-étrangers dans un univers de contraintes et d'opportunités) que nous proposons une typologie qui rend compte à la fois des dimensions singulières et collectives des logiques qui donnent sens et signification aux parcours formatifs de nos enquêtés.

Le discours des personnes enquêtées laisse apparaître les conditionnements sociaux liés au pays de départ et les contraintes du pays de destination qui informent les processus du projet de formation de ces étudiants. Ce sont ces matériaux empiriques qui nous ont servi de support à synthétiser cette multiplicité de logiques qui traversent les projets migratoires des étudiants en deux principales logiques, qui laissent apparaître deux types d'étudiants : les « préparés » et les « aventuriers ».

### **Les « préparés »**

Ceux que nous appelons les « préparés » concernent en majorité les étudiants qui, au terme des études scolaires qui peuvent souvent être complétées par une formation professionnelle (Bac+2), envisagent de manière concertée avec la famille d'aller se former à l'extérieur, en l'occurrence la Suisse. L'implication des parents, tant dans la prise de décision que dans tout le processus du voyage, est très forte. Les récits ci-après nous renseignent sur des projets d'étude qui s'inscrivent dans un continuum de formation, où le désir individuel d'étudier en Europe rencontre l'appui des parents ou encore est suscité par ces derniers.

Cet étudiant Camerounais à la Haute école d'ingénieur de Genève, précisément dans le domaine du système industriel, s'inscrit dans cette logique. Dans son pays, il avait déjà un Bts en maintenance. Sa formation actuelle est donc une suite logique des études entamées au pays :

*« Bon, moi j'ai décidé de continuer les études. C'est mon père qui m'a dit d'aller en Suisse, car il a vécu ici, il connaissait la Suisse. Moi je voulais aller aux Etats-Unis, lui ne voulait pas, il a dit « c'est*

*trop loin et puis il y a la mentalité... et je connais la Suisse. » et j'ai eu cette école, je suis venu et j'ai fait les inscriptions. Financement du voyage par la famille ».*

Karim, l'étudiant tunisien, est aussi titulaire d'une formation de deux années en études informatiques et télécommunications :

*« J'ai fini mes études en juillet 2004, des études d'informatique et de télécommunications. En Tunisie, au centre de formation professionnelle, Bac + 2. J'ai fait deux ans d'informatique, puis télécommunication, option informatique. Une formation en alternance, la majorité du temps j'étais en entreprise. J'ai décidé de continuer mes études en Europe. J'ai fait deux inscriptions en Europe : une en France et une ici, car j'y ai un oncle depuis 1979. J'ai été accepté dans les deux écoles. Je savais que la vie était chère en Suisse, mais aussi en France ; mais je ne connais personne en France. [Tu connais quelqu'un ici ?] Oui, mon oncle, qui est ici depuis 1979. Alors j'ai choisis la Suisse et je n'ai pas imaginé que la Suisse était comme ça : C'est très cher, vraiment. »*

Mélilia, étudiante originaire du Togo, l'unique étudiante de la population enquêtée qui soit admise à la Haute école Chantepierre de Vaud sans avoir transité par l'EPFL, qui constitue souvent comme nous l'avons montré le premier point de connections des étudiants africains. Titulaire d'un DEUG [Diplôme d'étude universitaire générale] en psychologie et de deux années de travail d'infirmier dans une clinique, tout était réglé avant de venir en Suisse : *« Oui tout était en ordre. Tout était en ordre parce que j'avais mon frère sur place, mais si j'avais personne pour m'aider, je pense que ça devrait aller. »*

Ces deux exemples nous montrent bien que l'une des caractéristiques majeures des « préparés », au-delà d'une forte présence de la famille dans le processus du voyage, est cette homologie entre leur formation initiale et celle postulée et menée en Suisse. Ce type d'étudiants connaît ainsi très rarement de changements de filières, comparativement à d'autres interviewés, où la décision de partir présente une certaine soudaineté car résultante d'une impasse au pays ou d'un événement malheureux. La fidélité ou l'ancrage à leur choix initial de formation qui résulte sans doute d'une option judicieuse du lieu et du domaine de formation, constitue dans une certaine mesure un marqueur identitaire des « préparés ».

Par ailleurs, si la majorité des « préparés » se recrutent dans la catégorie d'étudiants Bac+2, nous trouvons également quelques cas de figures auprès des étudiants qui ont fini leur formation universitaire. Toutefois, les difficultés d'insertion professionnelle de ces derniers dans leur pays d'origine et l'insatisfaction des conditions de travail semblent indiquer que leurs parcours migratoire

de formation obéit davantage à une conjoncture difficile qu'à un choix de carrière professionnelle structurellement et durablement planifié.

En outre, une analyse poussée de nos entretiens fait apparaître que ces deux catégories d'étudiants préparés (Bac +2 et Bac+4), ont un rapport à l'emploi et aux études différent. Les premiers, du fait sans doute de leur âge relativement plus jeune, mais aussi parce qu'ils ont le sentiment plus fort qu'ils ne doivent pas décevoir les parents, consacrent davantage de temps aux études. Tandis que les étudiants qui avaient déjà un niveau de formation plus élevé avant de venir, estimant avoir le « maximum », semblent plus portés vers toutes sortes de boulots qui concurrencent rudement avec leurs études. L'équilibre « boulot » versus « études », est donc mieux contrôlé chez les premiers que chez les seconds. Mais globalement, et comme nous l'avons montré dans la troisième partie du travail, cette concurrence études / boulots concerne la très grande majorité des étudiants enquêtés qui, pour faire face à la survie du corps et de l'esprit, déploient des stratégies diverses.

### **Les « aventuriers »**

Ceux que nous nommons les « aventuriers » se considèrent et se définissent ainsi. Ils veulent découvrir autre chose. Ces « aventuriers » restent marqués par deux caractéristiques sociologiques majeures assez opposées. Certains sont issus de « classes » aisées et d'autres moins bien aisées. Pour les premiers, le pays de destination est perçu comme une expérience dans un contexte de choix possibles. Les préoccupations liées à l'altérité et la capacité à s'adapter à tout moment constituent les invariants des discours de cette première catégorie d'« aventuriers ».

La première caractéristique sociologique de ces « aventuriers », c'est d'être issus de classes aisées comme le cas de cet étudiant originaire du Cameroun. Son père est directeur-adjoint dans une entreprise nationale d'énergie, tandis que sa mère est commerçante, détail et gros. La deuxième caractéristique, est liée au fait que le pays de destination reste perçu comme une expérience possible, qui peut aussi être vécue dans un autre pays.

*« J'avais envie de partir déjà, je suis entre guillemets un « aventurier », donc moi j'aime découvrir des choses que moi je ne connais pas, déjà pour commencer. Je suis pas arrivé ici parce que j'avais un problème, un souci ou quoique ce soit d'autre. Je suis arrivé parce que j'avais envie de découvrir autre chose, je me suis dis que j'avais fait ma formation primaire là-bas et ce serait sûrement intéressant de découvrir autre chose et de profiter, j'aime découvrir, je suis un explorateur moi. Bon là je suis en Suisse, mais demain je vais peut-être partir au Canada ou aux Etats-Unis, pas parce que la Suisse m'a déçu, ou parce que j'en ai marre de rester en Suisse, je vais comme ça, j'aime voyager,*

*connaître l'Autre ça m'intéresse, donc c'est pour ça... j'ai eu mon BAC au Cameroun, je pouvais forcément continuer à l'Université mais j'ai eu, vous appelez en Suisse la matu', non ? J'aurais pu continuer à l'Université, mais j'ai dit à mon père « écoute je veux partir », alors il y avait des conditions à remplir pour arriver là, j'ai rempli les conditions et voilà je suis là. » (étudiant Camerounais).*

Pour les « aventuriers », le départ du pays d'origine est moins une nécessité qu'un choix. Rester étudier au pays d'origine ne leur poserait aucun souci.

*« Non ça n'aurait pas été un souci pour moi, mais je pense que ça aurait été un souci dans le sens où je n'aurais pas la même possibilité... Je ne sais pas... Je te donne un exemple tout banal, la connexion internet, je veux dire qu'elle est presque gratuite ici, là-bas ce n'est pas le cas. Tu vois déjà un avantage d'étudier ici, tu peux faire tes recherches sur le net et quand tu veux haut débit, dans ta chambre n'importe où... c'est des possibilités que tu n'as pas forcément là-bas. Bon y en a mais le coût est nettement plus élevé, c'est juste un avantage assez basique comme ça... »*

Ces « aventuriers » n'avaient pas de préjugés favorables ou défavorables sur le pays de destination, mais ils avaient conscience, depuis leur pays d'origine, des stéréotypes à l'endroit de la Suisse, sans pour autant que cela ne puisse avoir des effets sur leurs dispositions à partir.

*« Si [Oui] j'étais conscient et j'étais aussi conscient des difficultés, je veux dire que... ici il y a des avantages et des inconvénients, tu vas en Suisse on va te dire « c'est la Suisse, liberté, droits de l'homme, tout est blanc machin patati patata.. ». Ça c'est des choses quand tu regardes la télé et que tu es dans l'autre continent, pour toi c'est super, c'est la belle vie, c'est le respect, on te fait miroiter des choses qui sont pas vraies, c'est pas du tout vrai, c'est pour ça que je dis quand on voit à la télé des politiciens ouvrir leur grandes gueules pour raconter tout ce qu'ils ont envie de faire entendre, on dit souvent « a beau mentir celui qui vient de loin », tu connais cette expression ? »*

En effet, une double envie de découvrir l'autre et la quête de nouvelles connaissances constituent les marqueurs identitaires de ce type d'étudiant :

*« Moi j'étais parti pour la découverte d'autre chose, dans le sens où je me suis dit aussi que je pourrais avoir une formation nettement meilleure, meilleure dans le sens où ici on a la possibilité d'être à la pointe de la technologie je veux dire, de pratiquer avec des appareils super efficaces, mais le minimum que tu n'as pas là-bas. »*

Enfin, nous avons noté l'existence chez les « aventuriers » d'un projet professionnel en rapport avec la formation poursuivie. Par ailleurs, l'absence de conditionnements sociaux dans leur projet migratoire, fait que ces types d'étudiants sont moins soumis aux obligations liées à la famille restée au pays et développent des possibilités plus accrues de suivre et de réussir la carrière professionnelle choisie. De ce point de vue, nous pouvons dire qu'ils ont moins une « mission » mais qu'ils sont plutôt en mission, qu'ils assument avec une certaine autonomie.

En revanche, pour ce qui concerne la seconde catégorie d'« aventuriers », nous observons que le départ pour étude semble dénoter l'absence d'option : « j'ai fini mes études là-bas au Cameroun. Puis, vous savez le problème de chômage (...), j'ai galéré pendant trois ans » [étudiant cité plus haut, p.43]. C'est moins « une envie de découvrir la Suisse » qui les préoccupe, qu'une volonté plus affirmée de réussite professionnelle. Cet étudiant sénégalais en diplôme de sociologie se fait plus précis :

*« Franchement, je n'ai pas fait plus de quatre ans à l'Université dans mon pays pour ensuite venir contempler le paysage suisse. Je suis un aventurier lucide. J'ai pris le risque de venir dans un lieu inconnu sans dispositions particulières (...) construire ma vie ici. Si c'est pas possible, je suis convaincu que cette première expérience aventurière me servira aussi pour d'autres horizons. »*

Cette dernière idée de notre interviewé (*Si c'est pas possible ...horizons*) exprime une prise de conscience des difficultés structurelles qui peuvent contrarier le projet de *construire sa vie ici*. Ce discours laisse aussi paraître que l'espace vécu est aussi un espace investi où les capitaux culturel (formation qualifiante) et symbolique (séjour en Suisse) peuvent être mobilisés pour d'autres expériences de mobilité.

Dans la plupart des projets migratoires de nos enquêtés, il y a en effet cette dimension aventure, mais certains aspects et caractéristiques développés ici sont plus présents et mieux structurés dans le projet d'étude de certains étudiants. En revanche, les contraintes liées au pays de résidence notamment celles résultant de la précarité de statut juridique s'appliquant à l'ensemble des étudiants indépendamment de leur origine socioprofessionnelle, expliquent que la capacité à négocier ces contraintes structurelles constitue une caractéristique commune à ces deux types d'étudiants. La seconde partie qui suit s'attachera à montrer comment ces deux groupes vivent leur condition étudiante.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **CONDITIONS D'IMMIGRATION ET VECU DES ETUDIANTS AFRICAINS EN SUISSE.**

## **Introduction**

Les conditions de vie des étudiants sont de façon générale précaires, en raison notamment de leur statut transitoire dans la structure sociétale. Mais aussi parce que les étudiants ne forment pas une catégorie professionnelle particulière, ils sont à la fois en montée et en chute sociale, ils sont autant définis par des difficultés économiques croissantes que par une liberté de choix, que les autres n'ont pas. La condition étudiante est à la fois situation et conscience, obstacle et responsabilité (Touraine, 1978). L'objet de cette partie de ce travail est donc de mesurer ces « difficultés économiques » des étudiants et de comprendre leurs risques de se trouver en position de « chute sociale », deux dimensions centrales à la fois de la précarité (état) et de la précarisation (processus). Concrètement, il s'agira ici de déterminer et de saisir des situations de précarité des étudiants et leur implication sur leur parcours de formation.

Cette seconde partie du travail reste donc axée sur les impondérables du séjour étudiant africain. Elle vise à déterminer et à mesurer des indicateurs de précarité et de précarisation dans différents domaines de la vie étudiante. Ces indicateurs résultent de deux niveaux. La situation socio-économique de l'étudiant d'une part, c'est-à-dire son origine sociale, son appartenance ou non à une famille sociale aisée capable de satisfaire les besoins en formation de l'étudiant, et d'autre part le statut juridique de l'étudiant africain, le caractère strictement temporaire de son séjour. Cette variable structurelle qui organise dans le temps et dans l'espace la vie de l'étudiant étranger, et en particulier de l'étudiant africain, constitue en effet une épée de Damoclès rappelant constamment à l'étudiant l'impossibilité d'une auto-réalisation durable dans l'espace vécu. Nous avons eu cette intuition (sans pour autant l'éprouver à la réalité empirique) dans notre mémoire de diplôme soutenu à l'Université de Genève en 2002, que la précarité de statut de l'étudiant, avait des effets à la fois positifs et négatifs sur les performances académiques de l'étudiant africain.

C'est dire donc que l'enquête de ce présent travail de thèse, constitue en quelque sorte, une mise à l'épreuve d'un certain nombre de nos intuitions de l'époque de nos premières années d'étude en Suisse. Mais au fur et à mesure de notre expérience migratoire et surtout des résultats d'enquêtes réalisées auprès des étudiants, notre hypothèse de travail se précisait et avons fini par admettre que la combinaison du statut juridique précaire de l'étudiant étranger et d'une précarité économique, produit des effets sur la durée de séjour de l'étudiant et l'amène souvent à une réadaptation et réinterprétation de son projet d'étude. Du coup, c'est la notion même d'étudiant en tant que statut transitoire qui change, pour devenir un statut en quête de pérennité pour des logiques rationnelles du point de vue des acteurs individuels, mais anormales selon les acteurs institutionnels.

Nos enquêtes auprès de ces étudiants révèlent l'existence d'une tension entre le désir des étudiants de réussir leur formation et cette hantise de perdre le statut d'étudiant et de devoir quitter la Suisse, une fois leurs études réussies. Ce paradoxe réussir et partir malgré soi, est la caractéristique principale de l'étudiant étranger appartenant au cercle extra européen qui ne fait pas partie du bassin de recrutement de la Suisse. Ce paradoxe<sup>58</sup>, « réussissez vos études et quittez<sup>59</sup> » constitue la variable indépendante qui explique un ensemble de comportements de l'étudiant, notamment les stratégies de négociation du caractère strictement temporaire de son séjour. Cet exercice d'équilibriste consistant par des stratégies d'action à sauvegarder le statut d'étudiant et légitimer ainsi un séjour, comporte des risques d'ancrage dans la précarité. Ces risques seront évalués et analysés dans cette deuxième partie du travail.

Cette partie traite également de la relation d'ensemble qu'il peut y'avoir entre différents niveaux de fragilisations. Autrement dit, comment une insuffisance ou un manque dans tel domaine peut-il produire des effets dans tel autre domaine. Dans l'analyse des différents niveaux de précarité qui peuvent être la résultante du degré de pouvoir économique de l'étudiant, et pour reprendre un langage « Bourdieusien », du capital social ou culturel, source de sécurité ou d'insécurité dont dispose l'étudiant, nous avons distingués deux profils d'étudiants. Ceux que nous appelons les « sécurisés » ou les « héritiers », parce que disposant du capital social important ou issus de familles relativement aisées, ceux là donc, le terme ultime de leurs études est dès le début fixé, avec pour finalité obtenir un titre académique et revenir s'insérer professionnellement dans son pays d'origine. En revanche, le second profil d'étudiants est constitué de ceux que nous nommons les « insécurisés » ou « déshérités », parce que ne disposant pas de ressources sociales culturelles et symboliques pour mener de façon linéaire leur projet d'études.

En outre, dès lors que les acteurs étudiés ici constituent une catégorie particulière de la population, c'est à dire des étudiants africains, construits socialement comme des groupes minoritaires, ils risquent davantage d'éprouver différentes formes de fragilisation. Nous privilégierons également la perspective des réseaux sociaux pour comprendre à la fois ces mécanismes de précarisation et des formes de résistance élaborées par les acteurs sociaux. Avec son concept de capital social, Bourdieu a montré

<sup>58</sup> Dans un contexte mondial de l'employabilité et un contexte suisse où la formation constitue un élément déterminant les parcours socioprofessionnels, il peut paraître paradoxal une politique tendant à se débarrasser des diplômés de son système de formation.

<sup>59</sup> C'est ainsi que résumé un de nos interviewés la politique migratoire à l'endroit des étudiants africains, et de façon générale à l'ensemble des étudiants étrangers ressortissants extra européens.

l'importance des réseaux sociaux dans les stratégies des acteurs. Par ailleurs la faiblesse de leurs réseaux de solidarité qui est un indicateur d'un déficit d'intégration dans la société de résidence, renforce cette situation de précarité dans laquelle vivent ces étudiants. La relation entre précarité et faiblesse du réseau de sociabilité a été également établie par certaines études (Csupor, 2000 ; Freedman, 2001).

## **Chapitre 1: Conditions de séjour et conditions de vie des étudiants.**

La loi fédérale sur les étrangers adoptée en décembre 2005 par l'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, c'est-à-dire les deux chambres que sont le Conseil national et le Conseil des Etats, acceptée par le peuple suisse en septembre 2006, et entrée en vigueur début 2008, est destinée en effet exclusivement aux ressortissants extra-européens et notamment africains. Cette nouvelle loi qui « règle l'entrée et la sortie de Suisse<sup>60</sup> » (art.1) accentue certaines restrictions en matière notamment de droit de séjour et l'accès à l'emploi, « seuls les cadres, les spécialistes ou autres travailleurs qualifiés peuvent obtenir une autorisation de courte durée ou de séjour » (art.23).

Pour les étrangers ressortissants d'Afrique, le remplacement de LSEE, par la Loi fédérale sur les étrangers ne s'accompagne guère d'un changement qualitatif au niveau de leur statut juridique ou de l'accès au travail. En fait, il existe une réelle continuité entre l'ancienne Loi sur les étrangers et la nouvelle. Cette continuité se traduit par une gestion différenciée des étrangers. Cette nouvelle Loi sur les étrangers, communément appelée la Letr, institutionnalise d'une part la différence entre les étrangers ressortissants de l'Union Européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), dont le séjour est régi par les accords bilatéraux, et d'autre part, ceux originaires des pays tiers essentiellement composés d'extra-européens.

### **Statut juridique des étudiants**

La Suisse présente cette particularité où le statut juridique d'un travailleur étranger est directement lié au travail. Contrairement à la plupart d'autres pays d'immigration, la Suisse ne connaît pas de permis de travail distinct. L'autorisation de séjour du migrant régit son activité lucrative. Il existe ainsi en Suisse une pluralité de statuts juridiques différents qui sont fonction des motifs de présence. Toutefois nous pouvons globalement distinguer deux types de permis : les permis « causaux » et le permis d'établissement (C). Les permis causaux signifient que si le motif pour lequel le permis a été obtenu disparaît, le permis aussi disparaît. Le titre de séjour des étudiants fait partie de cette catégorie de permis causaux. Les conditions juridiques d'existence qui sont attachées à ce type de statut (permis B étudiant en l'occurrence), comportent un certain nombre de possibilités et d'impossibilités. L'article 32 de l'Ordonnance du 6 octobre 1986 limitant le nombre des étrangers (OLE) fixe le cadre juridique

<sup>60</sup> Loi fédérale sur les étrangers (LEtr). Source : <http://www.parlement.ch/f/do-auslaendergesetz> dernière consultation le 04 mai 2006

ainsi que le statut des étudiants étrangers. Il stipule que des autorisations de séjour peuvent être accordées à des étudiants qui désirent faire des études en Suisse lorsque :

- a. Le requérant vient seul en Suisse;
- b. Il veut fréquenter une université ou un autre institut d'enseignement supérieur;
- c. Le programme des études est fixé;
- d. La direction de l'établissement atteste par écrit que le requérant est apte à fréquenter l'école et qu'il dispose de connaissances linguistiques suffisantes pour suivre l'enseignement;
- e. Le requérant prouve qu'il dispose des moyens financiers nécessaires
- f. La sortie de Suisse à la fin du séjour d'études paraît assurée.

On peut retenir de ces dispositions qui organisent le séjour des étudiants étrangers, qu'elles ne traduisent pas une politique de rétention des diplômés africains. Toute sa philosophie repose sur le principe « venez étudier et quitter après ». Les possibilités de rester ne doivent dépendre que de deux événements heureux et malheureux, « *Il y a mariage et maladie. Ça pourrait éventuellement en tant que requérant d'asile pour x raisons, un changement de gouvernement pendant qu'ils sont ici etc. Et il y a eu quelques cas par le passé où ils ont trouvé une grande entreprise et ils ont obtenus une unité mais il y a longtemps que je n'ai plus revu ça* » nous précise le responsable juridique de la formation de l'office cantonal genevois de la population.

La dimension exclusivement provisoire est un aspect fondamental du séjour des interrogés, car tout changement de place est exclu par le statut des étudiants étrangers. Cette variable structurelle qui organise dans le temps et dans l'espace la vie de l'étudiant étranger lui rappelle constamment l'impossibilité de *construire sa vie ici*. En effet, l'Ordonnance Limitant le nombre des Etrangers (OLE) du 6 octobre 1986, établit en son Art. 32, les conditions d'entrée et de séjour des étudiants en Suisse. Cette ordonnance semble également exclure tout changement de statut ou de reconversion de statut d'étudiant en statut travailleur. L'Art. 7 de ladite Ordonnance donne priorité aux travailleurs indigènes (les Suisses) et aux étrangers titulaires d'un permis d'établissement pour l'exercice d'une première activité lucrative « *Ils insinuent que tu dois avoir ton diplôme à telle date donc on ne va pas entrer en matière pour renouveler ton permis* » (étudiant sénégalais). Les perspectives d'avenir des étudiants étrangers sont donc marquées du sceau de l'incertitude et la fin des études peut vite devenir une source d'angoisse.

Au niveau des conditions de travail, ce statut limite les activités rémunérées à 20 heures par semaine à Genève et à 15 heures dans le canton de Vaud. Il leur est cependant possible de travailler à plein temps mais uniquement durant les vacances scolaires. Cette disposition de limitation des heures vise à éviter que la concurrence boulot / étude, ne nuit les performances académique des étudiants. Mais l'obligation faite aux étudiants d'être performants financièrement et ne pas tomber dans l'assistanat, les oblige dès fois à outrepasser dès que possible le quota horaire de travail qui leur est alloué. Cette obligation d'autonomie financière est d'autant plus impérative si l'on sait qu'aucune aide économique ne peut leur être accordée durant la première année d'étude au motif qu'ils ont déjà dû au préalable démontrer leur solvabilité, condition de leur admissibilité en Suisse. Et afin de prouver qu'ils disposent des moyens financiers nécessaires à leurs séjours en Suisse, une garantie de moyens de subsistance est exigée. Celle-ci varie comme nous l'avons mentionné ci-haut, de 15'000 à 20'000 francs selon le canton et elle est souvent mobilisée par le réseau familial, une sorte de « dette morale » qui peut impacter sur le séjour d'étude. Prévu pour la durée de la formation, le permis B pour études est souvent à renouveler chaque année auprès de l'Office Cantonal de la Population à Genève ou du Service de la Population du canton de Vaud.

## **La question du renouvellement du titre de séjour des étudiants**

La question du renouvellement du permis B pour études est soumise à des critères précis que l'étudiant doit respecter durant l'intégralité de son séjour. Les trois principaux critères de refus du renouvellement étant :

- La modification du programme d'étude
- Le non respect du délai des études
- L'exmatriculation de l'étudiant étranger.

Le programme d'étude fixé doit donc être suivi sans interruption durant le séjour en Suisse, réduisant ainsi la marge de manœuvre des étudiants étrangers, une fois sur place. Le statut des étudiants et le renouvellement de leur titre de séjour sont donc étroitement liés aux performances académiques.

*Les critères sont précis. Quand une personne fait une demande, il fait par exemple une licence en 4 ans, en principe après 4 ans, s'il n'y a pas de motifs particuliers comme par exemple de manque de moyens financiers ou de comportement, il est renouvelable presque tacitement je dirais. On vérifie tout au début et une fois qu'il est admis, il dit qu'il vient pour 4 ans, il n'y a pas de raisons de remettre en question l'année d'après. Alors soit il a été exmatriculé, ce genre de chose oui, mais autrement non. (Entretien OCP).*

Le changement ou la réorientation du projet initial de formation, constitue un moment éprouvant qui met souvent l'étudiant en situation indélicate.

*c'était pénible pour moi parce qu'ils m'ont dit de partir alors j'ai fait un recours, j'ai pris un avocat que je paye très cher. J'ai payé 2000 balles[francs suisses]. Eux, ils voulaient que je rentre chez moi, ils disaient que je n'avais pas le droit de changer, je ne dois pas changer la filière, j'ai dit que je voulais faire l'informatique et que je n'ai pas demandé de faire l'école d'infirmière. Alors j'ai fait le recours, ils m'ont demandé plein de documents et ça a duré plus d'une année. (Étudiante guinéenne)*

Nous analysons ces changements de filières, source de conflits avec l'autorité administrative, comme étant la conséquence d'un mauvais choix initial où l'obsession de partir peut biaiser le choix de la formation. D'un autre point de vue, on peut aussi se demander si une telle gestion administrative du séjour pour études, ne constitue pas une restriction à une certaine mobilité académique des étudiants et une limitation à un choix de réorientation suscité par de nouvelles opportunités d'offres de formations. D'autres explications ou lectures de ces pratiques de changement de filières d'études rendent compte de la complexité de ces situations :

*Beaucoup de nos étudiants étrangers sont venus sous le couvert d'un visa pour passer l'examen à l'EPFL. Il y a un problème en fait de moindre visibilité de nos formations HES que de la formation EPFL ou alors je ne sais pas, une espèce d'aura pour les pays d'Afrique de dire « Il faut venir faire l'EPFL ». Et en fait c'est souvent quand ils arrivent ici, la plupart du temps sur constat d'échec de l'examen d'entrée à l'EPFL, qu'en fait ils entendent parler de la formation HES et qu'ils prennent conscience qu'en fait c'est certainement plus pertinent pour leur profils parce que nous formons des gens pour l'industrie, nous formons vraiment des ingénieurs, nous ne formons pas des personnes à forte valeur ajoutée scientifique sur des projets de recherche fondamentale, c'est bien clair, ce n'est pas ce profil là que nous formons, nous formons des gens qui seront après amenés à travailler dans une équipe pluri disciplinaire dans une industrie sur des projets industriels etc. Et je pense que beaucoup de jeunes prennent conscience que ce profil là correspond beaucoup mieux à quelque chose d'applicable dans un retour au pays, les instituts de recherche fondamentale en Afrique se comptent sur les doigts d'une main. Alors ce qui se passe c'est que la plupart du temps dans leur dossier, ils font valoir un changement d'école et ça c'est toujours quelque chose de pénalisant pour eux parce qu'en fait on leur dit « Vous ne savez pas ce que vous voulez, vous avez changé de projet professionnel », moi ces lettres[ lettres adressées par les services cantonaux de la populations aux étudiants] j'en ai vu passer un nombre certain et je vois quasi tout le temps cet argument qui dit « Vous aviez annoncé que vous veniez faire l'EPFL et vous voilà en train de prétendre à faire télécom dans une HES ». Je pense*

*que là il y aurait certainement, si le constat est réel que nos formations HES correspondent mieux au profil des formations qui intéresseraient des jeunes d'Afrique ou d'Amérique du Sud, alors il faudrait travailler à la visibilité pour que les demandes de visa soient faites directement pour les bonnes écoles, là je pense qu'il y a un frein » (Responsable du domaine Sciences de l'ingénierie de la HEIG - VD).*

Selon l'Office Cantonal de la Population, la durée de présence en Suisse a une influence sur la décision finale des autorités quant au renouvellement du permis de séjour suite à un changement de carrière.

*S'il change de filière il [le dossier de l'étudiant] sera réexaminé mais plus c'est tard le changement, moins il a de chances. Ça veut dire que si la personne vient une année et il dit « Les lettres ne m'intéressent pas et je préfère le droit », c'est clair qu'on prend note, mais s'il attend 4 ans pour dire cela c'est clair que c'est plus les mêmes critères. Parce que tout le monde peut se tromper je veux dire. Mais quand on attend 4 ans, ce qui prolongera la durée des études parce que dans la nouvelle loi, [ la nouvelle loi sur les étrangers, La Letr] ils veulent être plus restrictifs dans le sens qu'ils veulent donner je crois 4 à 6 ans maximum alors qu'il y en a qui maintenant peuvent rester 8, voire plus longtemps à l'heure actuelle..*

## **Non renouvellement du titre de séjour**

En cas de non renouvellement, il reste à l'étudiant la possibilité de faire appel auprès de la commission des recours qui donnent son avis au cas par cas.

*Ce n'est pas parce que l'OCP a pris une décision de refus, parce qu'à certains moments il y a des dossiers à moitié blanc, à moitié noir. Qu'est ce qu'on fait, il faut se décider, prendre une décision. On ne va pas prendre trois semaines pour dire euh... ça permet à la personne, s'il y a une décision négative de recourir et la commission euh... il y en a 5 qui disent non et 4 qui disent oui et voilà, la majorité l'emporte et peut être la commission va dire le contraire. C'est à l'appréciation de chacun.*

La procédure de recours est très coûteuse et les frais d'avocats sont très souvent hors de portée des budgets de la plupart des étudiants interrogés. Ce qui amène certains à chercher appui auprès de certains réseaux formels.

[C'est toi qui as pris en charge les avocats?] *Non, j'ai contacté une organisation à Genève. [Laquelle ?] C'était plutôt une organisation de chez moi qui a contacté cette organisation, l'OMCT, l'organisation mondiale contre la torture à Genève, ils ont contacté ce cabinet d'avocat et voilà.. [C'est toi qui as fait la démarche auprès de l'organisme au Congo?] Oui, la première démarche c'est*

*moi. Ils m'ont aiguillé vers l'OMCT, de l'OMCT chez l'avocat et voilà. [Tu n'as rien dû payer ?] Que dalle ? (Étudiant congolais)*

Le recours suspend l'effet exécutif de la décision de l'office cantonale demandant à l'étudiant de « rentrer chez soi ». Pendant ce temps l'étudiant continue allègrement ses activités dans une situation quasi schizophrénique. Il arrive même que l'étudiant réalise son cursus de formation dans une situation d'illégalité entretenue. L'exemple de cet étudiant guinéen en 3<sup>ème</sup> année à l'école d'ingénieurs de Genève est illustratif.

*D'abord l'inscription pour l'école, je l'ai fait par Internet et puis l'école m'a envoyé des formulaires à remplir, ont demandé le dossier à fournir, les différents diplômes et relevés de notes. J'ai raté le test d'admission et comme j'ai voulu aller à l'Uni de Genève j'ai dû l'annoncer à l'Office. Mais l'office cantonale avait refusé de me donner le permis, donc j'étais obligé de faire le recours ». Il reste environ deux ans sans papiers. « Chaque fois qu'il y avait quelque chose, il fallait que je parte les revoir pour qu'il me donnent une lettre, une attestation ou quelque chose comme ça.*

Durant cette période, il ne peut pas quitter la Suisse et vit une situation de « privation de liberté de mouvement ». Il dit ne pas comprendre la raison de ce refus, d'autant plus qu'il suit [soutient-il avec insistance et dépit] depuis 2005 des cours à l'Université. Il reste une année sans nouvelles de l'office « j'ai dû aller là bas [l'air nerveux...] pour demander ce qui se passe parce qu'ils ne me disaient rien depuis juillet 2005. D'après eux c'est parce que je voulais changer de programme, des trucs que je ne comprenais pas quoi ».

On peut proposer l'explication, que la difficulté d'obtention de titre de séjour de cet étudiant serait dû au fait qu'il ait quitté un canton, en l'occurrence Vaud pour un autre. Dès lors que cet étudiant semble correspondre aux critères d'appréciation administrative devant permettre un changement d'option, (il n'a pas attendu 4 ans pour changer de filière), on aurait dû s'attendre à une décision administrative plus diligente. Cet étudiant comprend ainsi de moins en moins la situation qui lui faite, d'autant plus qu'il dit connaître « ... des amis qui ont quitté l'EPFL pour d'autres écoles », ce qui apparaît à ses yeux comme une jurisprudence. En fait, la souveraineté des décisions de l'autorité administrative et le pouvoir discrétionnaire qui entoure cette décision, constituent autant de violence symbolique et légitime, vécues du reste par l'étudiant comme une situation d'injustice.

Une étudiante camerounaise qui a vécu une expérience similaire raconte :

*ils m'ont dit de partir alors j'ai fait un recours, j'ai pris un avocat (...) Ils disaient que je n'avais pas le droit de changer, je ne dois pas changer la filière. [Tu n'avais pas de papiers pendant une année ?] Voilà. [acquiescement] En fait quand je me suis inscrite ici, j'avais l'ancien permis qui n'était pas valable. Il fallait renouveler quoi. J'ai posé la demande pour l'école et je n'ai pas eu de problèmes par rapport à ça..*

Selon l'Office Cantonal de la Population, l'accomplissement du projet de la poursuite des études en Suisse dépend en grande partie de la qualité des performances académiques de l'étudiant, de l'obtention ou non du diplôme ainsi que du temps utilisé pour y parvenir.

*« C'est au cas par cas. Normalement non mais ça dépend de cas en cas, c'est examiné de cas en cas. Si vous avez fait par exemple 6 ans ou 8 ans pour faire votre licence et qu'après vous voulez faire un doctorat, il y aura moins de chance que si quelqu'un avait fait 4 ans et qu'il prolonge. S'il a mis tellement de temps pour faire, c'est clair qu'il n'aura pas beaucoup de chances qu'on le lui permette. C'est une question de durée de temps et on facilite beaucoup plus la personne qui est brillante, c'est clair qu'on ne va pas lui dire... voilà, le monde a besoin de gens brillants. Mais si c'est quelqu'un qui arrive mais qui arrive lentement etc., là ce n'est pas par rapport à ça, c'est que les dispositions sont conséquentes parce que dès l'instant où il y a modification du programme des études, en principe on est obligé de les soumettre à Berne. Sauf la première année, on ne va pas les soumettre la première année. »*

## **Renouvellement du titre de séjour et impact sur les performances académiques**

Ce contact avec l'administration, les étudiants l'expérimente chaque année lors de la reconduction du titre de séjour des étudiants étrangers. Il constitue un moment d'intense anxiété et une « épreuve » de plus, parce que l'issue de la décision administrative reste toujours incertaine.

*Ici nos jours sont comptés, dès que tu finis ta licence ou ton diplôme, ou que pour des raisons qui dépassent ta volonté tu ne réussis pas tes examens, tu as affaire avec l'office cantonal. C'est vraiment très stressant...Rien le fait qu'à y penser, ça te perturbe psychologiquement. Ici, on ne peut pas travailler intellectuellement, je veux dire que quand tu finis tes études, tu n'as aucune chance de trouver de l'emploi dans le marché suisse, peut-être un peu dans les institutions internationales, c'est pas évident, c'est très difficile, il faut toujours connaître quelqu'un. Si tu sais aussi que quand tu retournes chez toi, le travail n'est pas assuré, ça devient pénible. C'est pourquoi la plus part de nous [étudiants africains], on est obligé soit de ne pas finir ici et aller au Canada ou aux Etats-Unis, ou bien d'autres restent ici en mariant une suisse. C'est un peu ça notre sort ici en Suisse. C'est pourquoi on travaille*

*beaucoup, on cherche de l'argent en prévision de demain, on ne sait jamais... c'est compliqué de chercher l'argent et chercher la connaissance.*

La variable structurelle qui limite le séjour de l'étudiant et lui proscrit tout « changement de place ou de profession », est considéré comme le principal facteur de redéfinition de la trajectoire de vie des étudiants. C'est tout le moins le sens du discours de notre étudiant ci-dessus, discours qui semble résumer toute la complexité d'une situation ambivalente où la quête de savoir et de l'avoir doit être menée en même temps dans un contexte local de lendemain incertain, « en prévision demain, on ne sait jamais ».

Ces conduites étudiantes tendant à mieux prévenir des lendemains incertains (refus de renouvellement de titre de séjour) semblent donc correspondre à une certaine logique du social.<sup>61</sup> Face donc à ce que les étudiants perçoivent être des obstacles institutionnels à leur épanouissement intellectuel, ils opèrent des choix rationnels<sup>62</sup> en apparence contradictoire avec leur projet initial d'étude. Si de façon diachronique la précarité juridique de l'étudiant informe les pratiques et stratégies de vie de ces étudiants, de façon synchronique, le non renouvellement du titre de séjour ou la période dite « en instance<sup>63</sup> » impacte négativement à la fois sur le rendement académique des étudiants et sur d'autres aspects de la vie estudiantine.

Postuler et garder un emploi: L'étudiant en attente du renouvellement de son permis B pour études ne peut pas entamer de recherches d'emploi durant le laps de temps, aussi encourt-il le risque de perdre son emploi. Certains employeurs ne tiennent pas compte de la situation individuelle des employés et préfèrent ne pas prendre le risque de garder un étranger sans titre de séjour valable, pendant que d'autres s'accommodent de la situation et « font preuve de compréhension ».

Souscrire un abonnement téléphonique : En l'absence de titre de séjour, l'impossibilité de s'abonner à un opérateur téléphonique est vécue comme une privation de lien communicationnel actif avec la famille au pays.

<sup>61</sup> Boudon R., *La logique du social, introduction à l'analyse sociologique*. Paris, Hachette, 1983, 333p.

<sup>62</sup> Crozier M, Friedberg E., *L'acteur et le système ; les contraintes de l'action collective*, Paris. Ed. du Seuil.

<sup>63</sup> C'est la période d'attente correspondant au dépôt de renouvellement du titre de séjour à sa délivrance ou non délivrance. Elle peut durer 5 semaines ou plus. Les étudiants appellent ce moment la période « en instance », parce qu'à chaque fois qu'ils téléphonent pour prendre nouvelle, on leur répond invariablement que le dossier est en instance.

Justifier la légitimité de sa présence et circuler sereinement sur le territoire: En attendant que le permis B soit renouvelé, les étudiants n'ayant plus de titre de séjour à faire valoir en cas de contrôle d'identité, se retrouvent à devoir légitimer leur présence par d'autres documents, carte d'étudiant ou « papier de circonstance » délivré par l'office cantonal des étrangers « *ils te donnent un petit papier qui dit que tu es en attente d'un renouvellement mais ce papier en fait ça vaut pas grand chose* ».

Quitter la Suisse impossible: En situation donc d'illégalité provisoire, ces étudiants étrangers sont bloqués en Suisse durant la période du renouvellement. Limités dans l'espace, ils ne peuvent donc pas partir en vacances ni rendre visite à leurs familles. Le renouvellement ayant lieu à la fin de l'année, un retard administratif peut donc provoquer l'annulation de leurs projets pour les grandes vacances. Même s'il existe la possibilité de visa retour, permettant à l'étudiant dont le dossier est « en instance » de revenir en Suisse, il reste que ce visa retour ne peut procurer l'obtention d'autres visas de sortie<sup>64</sup>.

*Maintenant ils ont du retard, je dois aller en Espagne bientôt donc je voulais avoir le visa Schengen je suis allée au contrôle de l'habitant pour avoir le nouveau permis, ils me disent qu'ils ont du retard, ils me donnent une attestation qui ne vaut rien, je dois appeler l'ambassade française pour avoir le visa Schengen mais ça ne marche pas !*

Cette question de l'absence ou de limitation de mobilité est particulièrement importante chez nos étudiants enquêtés, au point qu'ils arrivent à s'interroger sur le sens de la liberté académique dans pareil contexte. Nous reviendrons sur le lien entre liberté académique et mobilité étudiante dans la dernière partie de notre travail.

Trouver un logement et une place dans un foyer : La recherche de logement s'avère aussi particulièrement difficile durant cette période où l'étudiant se retrouve en situation de « sans papiers ». Il est par exemple quasi impossible de trouver une place dans un foyer pour étudiant sans permis de séjour, à plus forte raison dans une régie privée. La solution consiste à s'appuyer sur des réseaux de connaissance et à occuper temporairement des logements cédés par des amis.

Ces différents niveaux de fragilisation de la vie étudiante impactent sans doute négativement sur les performances académiques. S'il est difficile de mesurer ces impacts, on peut supposer, au moins du point de vue psychologique, que l'état d'esprit de ces étudiants peut-être significativement affecté. En revanche, cette situation est également perçue et vécue par une plus grande partie des étudiants comme source de motivation supplémentaire de réussir leur projet de formation. D'autres facteurs liés

<sup>64</sup> L'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, élargit les possibilités de mobilité de ces étudiants. Avec leur permis de séjour, ils n'ont plus besoin de visa Schengen pour circuler dans ce dit espace.

notamment à la situation sociale des étudiants, constituent également autant « d'éléments de pression » qui comportent des effets différenciés sur le cursus de formation des étudiants.

## **Chapitre 2: Situation sociale des étudiants et rapports différenciés de vécu**

Les étudiants interrogés proviennent d'origine sociale différente, par conséquent leurs capacités à faire face et à négocier les contraintes de la vie quotidienne sont fonction des capitaux sociaux et économiques des uns et des autres. Avec Bourdieu (1964), le capital social est constitué de l'ensemble des ressources liées à la possession d'un réseau durable de relations et qui s'acquiert au travers d'une socialisation propre au milieu d'origine. Le capital économique représente les moyens financiers à disposition du sujet. Il s'agit donc de ressources que l'on peut mobiliser afin d'avoir un meilleur positionnement dans la structure sociale. En cela, l'origine socioprofessionnelle des étudiants étrangers peut nous donner une indication sur leur situation sociale et sur les ressources potentielles. En effet, il nous a paru intéressant de connaître un peu mieux sur l'origine sociale de nos étudiants enquêtés, pour une meilleure compréhension de phénomènes qui peuvent être susceptibles d'agir significativement sur le projet de formation des étudiants. Dans cette optique, nous nous sommes alors intéressés à la situation socioprofessionnelle des parents des étudiants de notre échantillon.

Il existe différentes manières de regrouper les catégories socio professionnelles. Nous avons repris le système de classification développé par Joye et Schuler (1994), puis par Bolzman et al. (2003). Ce système « résulte d'une combinaison de quatre dimensions : la situation dans la profession (dirigeant, indépendant, salarié) ; le type de formation (université, tertiaire professionnel/technique, secondaire supérieur, scolarité obligatoire) ; la position hiérarchique ; le type de travail (manuel ou non). La combinaison de ces 4 dimensions génère un système de classification en huit catégories socio professionnelles » (Bolzman et al. 2003) :

- Dirigeant : chef d'entreprise, directeur.
- Indépendant de formation universitaire.
- Indépendant de formation non universitaire.
- Salarié de formation universitaire.
- Salarié intermédiaire, inclut : les salariés munis d'une formation professionnelle supérieure et ceux qui ne disposent pas d'une telle formation mais qui exercent une autorité sur des personnes.
- Employé qualifié de formation secondaire supérieure, qui exerce une profession non manuelle et n'exerce pas d'autorité sur des personnes.
- Ouvrier qualifié de formation secondaire supérieure, qui exerce une profession manuelle et n'exerce pas d'autorité sur les personnes.
- Salarié non qualifié de formation limitée au niveau obligatoire

Tableau 2 : Origines socioprofessionnelles des étudiants enquêtés.

Situation socioprofessionnelle des parents	Effectif
Indépendant/directeur	9
Salarié de formation universitaire	8
Salarié intermédiaire	7
Employé qualifié	4
Ouvrier qualifié	0
Salarié non-qualifié	0
Retraités-Inactifs	5
<b>N</b>	<b>33</b>

Nous observons qu'une grande partie des étudiants interviewés sont originaires des classes moyennes et supérieures. Cette situation fait donc écho à une certaine *doxa* selon laquelle, que ce sont souvent les plus dotés en ressources (financière et économique s'entend) qui migrent. La lecture de ce tableau laisse apparaître l'existence des phénomènes de reproduction sociale où les enfants des « classes sociales » les plus favorisées restent donc fortement représentés. Cette situation rappelle ainsi la thèse<sup>65</sup> de Bourdieu et de Passeron (1964), selon laquelle, l'université offrait une « image renversée de la nation ». La question de la démocratisation de l'enseignement supérieur, de l'accès des différentes couches sociales à la formation supérieure, constitue une des inégalités sociales qui filtrent en amont les possibilités de mobilité sociale et spatiale. En effet, au regard des moyens financiers importants que requiert la formation en Suisse, tant du point de vue du protocole d'entrée en Suisse (fournir attestation financière, préalable à l'obtention de visa) que de la vie quotidienne, on peut-être amené à

<sup>65</sup> Dans leur ouvrage *les héritiers* (1964), en calculant les probabilités d'accès des différentes classes sociales à l'enseignement supérieur, Bourdieu P. et Passeron J.-C., ont montré que l'inégalité sociale n'a guère été mise en cause par l'accroissement des flux étudiants. Un fils de cadre supérieur avait alors quatre fois plus de chances d'entrer à l'Université qu'un fils de salarié agricole et quarante fois plus qu'un fils d'ouvrier alors même que ces deux groupes sociaux étaient les plus représentés sur l'ensemble de la population active. L'Université offrait ainsi une « image renversée de la nation ». Cette thèse eut un immense retentissement et donna lieu à d'importants travaux sociologiques sur les étudiants du début des années 60 à nos jours : qu'elle soit décrite comme reproductrice des hiérarchies (Bourdieu et Passeron, 1964, 1970), qu'elle maintienne ou aggrave les inégalités économiques (Boudon R, 1973), qu'elle favorise l'extension du privilège universitaire aux enfants issus de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie intellectuelle ( Baudelot et al., 1981), l'institution scolaire n'apparaît pas socialement démocratique dans la plupart de ces travaux.

penser que les étudiants africains en Suisse seraient des « fils à Papa » ou des « rejets des dirigeants politiques ». Cette perception attribuée aux suisses à l'endroit des étudiants africains, serait peut-être une résultante d'une vision homogénéisante et misérabiliste de l'Afrique, mais il semble exprimer (du moins il est senti de la sorte) aussi selon nos enquêtés, une attitude de méfiance, voire de xénophobie.

*Les Suisses pensent que nous les étudiants africains, sommes issus de grandes familles aristocratiques, des fils à Papas (...), en fait soit ils nous prennent comme des rejets des dirigeants politiques africains corrompus, sinon ils nous prennent comme des requérants d'asile, or ils ne savent pas, en tout cas pour mon cas, et je connais un peu bien la situation des autres amis, que pour venir étudier ici c'est toute la famille qui se mobilise, même si on n'a rien, on trouve toujours les moyens.*

Pour mieux appréhender la situation sociale des étudiants, on a procédé à une mise à plat de certaines données et informations (niveau d'implication de la famille dans le projet de voyage, modes de financements etc.), puis on s'est attaché à relier / recouper ces données avec les attentes et perceptions des étudiants de leur séjour d'étude, du rapport qu'ils entretiennent avec le « boulot d'étudiant », mais aussi du rapport que ces étudiants continuent à avoir avec la famille restée au pays.

Par cette démarche à visée constructive, qui avait pour objectifs de mieux saisir l'origine sociale des étudiants, on est arrivé à constater l'existence de conditionnements sociaux plus accentués chez certains étudiants et une autonomisation plus significative chez d'autres.

## **Origine sociale des étudiants**

Il n'est pas facile de situer l'origine sociale des étudiants, parce que ces derniers hésitent souvent à parler de la profession des parents ou du niveau d'instruction de ceux-ci. Toutefois, nous avons réussi au détour de discussions informelles<sup>66</sup>, à cerner la situation sociale des étudiants. Il nous ainsi apparus deux profils d'étudiants. Un groupe<sup>67</sup> que nous appelons les « héritiers », parce que disposant d'un capital social important ou issus de familles relativement aisées. Pour ces étudiants, on est amené à penser que le terme de leurs études est fixé dès le début avec pour finalité, l'obtention d'un titre académique et une insertion professionnelle apparemment acquise d'avance au pays d'origine. En

<sup>66</sup> Il m'est arrivé souvent après un entretien de provoquer mes interlocuteurs ou interlocutrices en leur disant qu'ils / qu'elles sont l'élite africaine appelée à retourner au pays pour y prendre des responsabilités. Cette plaisanterie les amène souvent à justifier leur position sociale et à apprécier diversement les possibilités que pourrait leur offrir leur pays d'origine.

<sup>67</sup> Ce groupe reste caractérisé par le fait que les pères de ces étudiants ont fait des études supérieures et les mères de ses dits étudiants ont aussi fait des études secondaires.

revanche, le second profil d'étudiants est constitué par ceux que nous nommons les « *déshérités* »<sup>68</sup> parce que ne disposant pas de ressources sociales, culturelles et symboliques pour mener de façon linéaire leur projet d'études. En outre, ce second groupe demeure largement caractérisé par le fait que ni le père, ni la mère de ces étudiants n'ont été instruits<sup>69</sup>.

Nous notons, du reste, que l'appartenance<sup>70</sup> à tel ou tel groupe ne signifie pas automatiquement que l'étudiant bénéficie en plus ou en moins de capital social et économique fort, qui l'autorise à concevoir ou à ne pas concevoir un projet d'étude clair doté d'un plan précis d'exécution. Cependant, le fait que l'étudiant soit dans une position d'« héritier », constitue pour celui-ci un élément sécurisant pour son avenir professionnel. Autrement dit, l'appartenance sociale de l'étudiant participe, comme nous l'avons postulé dans notre hypothèse de travail, à la construction du projet migratoire de l'étudiant, en ce sens que, selon la situation sociale de ses parents qui sont « cadres supérieurs », son insertion professionnelle future dans son pays d'origine paraît plus probable. Le croisement<sup>71</sup> du devenir

<sup>68</sup> Dans l'ouvrage de Pierre Bourdieu et Jean Claude Passeron, (*Les héritiers, les étudiants et la culture*, Ed.1985, Paris, Editions de Minuit), les étudiants sont divisés en deux groupes : l'un capable d'assimiler l'enseignement universitaire – les « héritiers » - l'autre confronté à une institution qui enseigne des connaissances mais qui n'enseigne pas le code d'accès à ces connaissances – les catégories dépourvues d'héritage culturel. La définition que nous attribuons au terme « héritier » est donc différente du sens qu'en donne Bourdieu, qui met plutôt en perspective les mécanismes de domination de la culture élitiste. Quant aux deux profils d'étudiants que nous avons identifiés, ils tendent à relever d'une certaine hétérogénéité sociale qui caractérise cette population - soumise du reste à une homogénéité de conditions juridiques - et à décrire les rapports différenciés face à une multitude de sollicitations.

<sup>69</sup> Le sens de « instruit » est ici restrictif, cela s'entend scolariser ; car certains étudiants ont eu à préciser que leur parents ont suivi l'instruction coranique, mais non « l'école occidentale ».

<sup>70</sup> Même si les étudiants qui appartiennent au second groupe ont des parents « non-instruits », cela ne signifie pas que ces étudiants sont issus de familles modestes. C'est dans ce groupe que nous avons relevé un certain nombre d'étudiants dont les parents sont de « grands commerçants ». Or en Afrique, dans bien des situations, il semble bien que les familles riches sont celles commerçantes, les familles de fonctionnaires sont celles dites « moyennes » et ou « modestes », c'est selon la catégorie de fonction. Cependant, l'étudiant qui appartient au groupe des « héritiers », préserve beaucoup plus de chance de détenir un plan d'étude précis et un échéancier, parce qu'il est sûr de pouvoir compter sur ses parents qui sont dans le système institutionnel. Du moins, c'est cela le constat que nous avons tiré des entretiens avec les étudiants de ce groupe.

<sup>71</sup> Précisément nous avons mis en corrélation le statut professionnel des parents des étudiants et la question « L'obtention du diplôme garantit-il une insertion professionnelle dans votre pays ? ». De ce point de vue nous avons constaté que les étudiants dont les parents sont des « cadres supérieurs » (Magistrat, Banquier, Avocat, DG de société) répondent favorablement que leur diplôme pourrait leur garantir du « boulot au pays ». Nous avons constaté également que cette catégorie d'étudiants semble plus sûre de son avenir. « Moi j'en ai marre de la Suisse quand je finis mon diplôme, je ne chercherais même pas à faire un autre diplôme comme c'es la règle ici, mais je rentrerais directement au pays, je suis sûr que je trouverais du boulot » (étudiant Camerounais, Licence Sciences économiques.)

professionnel des étudiants et le statut professionnel des parents nous ont permis d'aboutir à cette conclusion.

En revanche, nous avons observé chez les étudiants dits « déshérités », une insécurité réelle quant à une éventuelle insertion professionnelle au pays.

*Malheureusement, mon diplôme ne me garantit pas du travail au pays. Il y a beaucoup de facteurs qui entrent en jeu. Il faut avoir quelqu'un qui est bien placé. Bon mes parents ont de l'argent quand même c'est des commerçants, mais ils ne sont pas allés à l'école. D'ailleurs moi je ne veux même pas qu'on m'appuie, c'est ce qu'on appelle le népotisme, je veux bien être recruté en fonction de mes compétences et non à cause de tel ou tel parent. C'est pourquoi ce que je souhaite c'est de travailler dans un pays tiers pendant 4 à 5 ans afin d'avoir une base économique, mais je retournerai en Guinée où tout est à refaire.*

Le discours de nos enquêtés laisse apparaître une affinité entre l'origine sociale des étudiants ou leur position sociale dans leur groupe d'appartenance, et la capacité ou possibilité de mise en œuvre du projet d'études initial. Autrement dit, selon que l'on appartient au groupe dit « héritier » ou « déshérité », le rapport au futur se présente différemment. Mais aussi, selon que l'on appartient à tel ou tel groupe, le rapport au « travail alimentaire <sup>72</sup> » au sein de la société d'immigration devient moins un fardeau pour les uns qui estiment « travailler uniquement pour s'entretenir », tandis que d'autres travaillent pour « s'entretenir et entretenir ».

Dans le chapitre consacré au projet migratoire des étudiants, on a montré (voir page 45 et 46) que l'implication notamment en termes financiers de la famille dans le projet de départ des étudiants, constituait un marqueur social de la mobilité étudiante. Plus des  $\frac{3}{4}$  des étudiants enquêtés, 29 étudiants sur 33, établissent un lien de détermination entre la mobilisation de la famille et leur séjour de formation. Dès lors que le rôle important de la famille dans le projet de mobilité des étudiants, constitue le dénominateur commun à l'ensemble de nos interlocuteurs, on s'est mis alors à mesurer et à analyser les effets de cet investissement de la famille sur le projet d'étude. Il apparaît ainsi que cet investissement familial est différemment vécu par les étudiants. Cet investissement à la formation étudiante, prend la forme d'aides financières familiales et constitue souvent en général la principale source de revenu des étudiants, du moins dès les premiers trois mois de séjour de formation, et quelque fois durant tout le séjour de la formation. Deux types d'aides familiales sont observés :

<sup>72</sup> C'est ainsi que les étudiants aiment appeler leur activité lucrative. Les étudiants sénégalais ont même trouvé un mot aux petits boulots spontanés, qu'ils appellent « dor mu danu », l'expression est d'origine Wolof, l'une des langues nationales du Sénégal, cela signifie littéralement, « frappe ça tombe ». C'est pour faire allusion au caractère ponctuel du travail, vite expédié, il est synonyme de contrat précaire (déménagement, étiquetage, classement de dossiers, baby sit in, etc).

- L'aide totale<sup>73</sup> durant les premiers mois « *Ils ont tout payé, le billet d'avion, l'école, le logement. Ils avaient payé toute l'année de scolarité, ils ont payé le logement pour les 6 premiers mois* ».
- L'aide partielle<sup>74</sup> à court terme « *...Oui au début, mes parents et ma tante m'ont aidé à payer le billet d'avion. Ils m'ont aussi un peu aidé les 2-3 premiers mois mais dès que j'ai compris les lois, comment on travaille et tout ça, j'ai voulu me débrouiller tout seul et j'ai travaillé dans l'hôtellerie* »

Si pour l'ensemble de nos interviewés on a noté une implication de la famille aux frais de voyage, on constate un suivi en termes de soutiens financiers plus soutenu et durable à l'endroit notamment des étudiants des écoles de formation. En revanche, pour les étudiants des facultés, le soutien financier de la famille est moins fréquent et ne dépasse guère trois mois après l'arrivée en Suisse. On peut supposer que le volume de travail dans les hautes écoles de formation où la formation est souvent accompagnée d'activités de perfectionnement, explique que ces étudiants éprouvent plus de difficultés à travailler et étudier, ce qui fait qu'ils mettent plus de temps à s'affranchir de l'aide de la famille.

L'aide partielle à court terme, constitue par ailleurs la pratique généralisée. Plus de 2/3 des étudiants enquêtés ont bénéficié de soutien financier de la famille durant au mois les trois premiers mois de séjour en Suisse. On note cependant que le nombre d'étudiants (13 sur 33 répondants) n'ayant reçu aucun soutien financier au courant de leur formation est plus important que ceux bénéficiant d'aide totale mais sensiblement égal au nombre d'étudiants qui ont eu à recourir au « dépannage » de la famille. Nous avons observé en outre, que c'est cette catégorie d'étudiants faiblement soutenus financièrement par la famille qui se dédie le plus à l'activité rémunérée, et qui, paradoxalement<sup>75</sup>, se voit beaucoup plus contrainte d'apporter en retour assistance à leur famille. Les relations de l'étudiant

<sup>73</sup> L'aide est totale dans le sens où l'assistance de la famille concerne tous les aspects de la vie de l'étudiant notamment les frais de scolarité et de logements. La durée de l'assistance familiale peut prendre plusieurs mois. Dans le cadre des étudiants concernés par cet appui à long terme, on note que cette aide financière provient en grande majorité du réseau familial, constitué notamment par la fratrie de l'étudiant.

<sup>74</sup> L'aide est partielle parce qu'elle est assimilée par les étudiants enquêtés à un « dépannage de temps en temps ».

<sup>75</sup> On aurait dû s'attendre à ce que la catégorie d'étudiants la plus assistée financièrement par la famille, se soit mise dans une posture de devoir rembourser ce qui apparaît comme une dette. S'il en est ainsi, c'est parce que le soutien financier de la famille n'est pas le seul facteur de conditionnement social qui peut expliquer telle conduite de l'étudiant à l'égard de sa famille, ou tel rapport aux études. D'autres facteurs liés notamment au statut social de l'étudiant, à son âge, selon qu'il soit aîné ou cadet de la famille peuvent expliquer les variabilités de relations vis-à-vis de la famille, des études et ou de l'emploi.

à l'emploi et aux études sont ainsi fonction de plusieurs facteurs, à la fois liés aux perceptions que se font les étudiants de l'investissement familial pour la formation, que des attentes qui peuvent être dues aux différentes positions que peut occuper l'étudiant au sein de la famille.

## **Rapports différenciés des étudiants à l'emploi et aux études**

Si la pratique de la conciliation études et activités rémunérées concerne l'ensemble des étudiants enquêtés, il reste qu'une grande majorité des étudiants enquêtés (19 sur 33) estime travailler non pas seulement pour subvenir à leurs propres besoins, mais cette activité rémunérée a également une fonction de soutien à la famille. On peut poser l'hypothèse que les « strong ties » qui lient ces étudiants à leurs parents impliquent davantage de devoirs et de pression normative, ce qui les contraint à assumer une concurrence plus rude entre l'activité rémunérée et les études.

*Moi je suis livreur<sup>76</sup> de journaux, donc presque chaque jour je suis obligé à 4h du matin, je dois faire ce travail là jusqu'à presque 7h...Quelques fois j'ai des cours à 8h, j'enchaîne directement à l'université, c'est vrai, souvent je somnole beaucoup en classe. Quelques fois, je ne peux plus, je m'absente. C'est très dur, il est vrai, mais je n'ai pas de choix, il faut bien que je vive, que je fais vivre aussi un peu la famille là-bas, parce que je suis l'ainé et il faut bien que j'étudie aussi. Maintenant je suis quand même habitué. Toute ma vie est suspendue en ces deux activités, je ne sors pas pour aller danser, rarement pour voir des amis ..C'est fou... quelques fois j'ai envie de tout laisser pour aller voir ailleurs.*

La variable biographique et le statut social de l'étudiant (selon qu'il soit aîné ou cadet) dans son groupe d'appartenance constituent également deux facteurs importants qui aident à comprendre le rapport de l'étudiant à l'emploi et aux études. Mais le rapport à l'emploi et aux études est aussi fonction des filières d'études suivies. De ce point de vue, il apparaît que les étudiants des filières de formation professionnelle des Hautes études spécialisées (ingénierie, santé, gestion), qui, de surcroît sont relativement plus jeunes (moyenne d'âge 24 ans contre 27 ans chez les étudiants des facultés), sont moins victimes de la concurrence activité rémunérée et étude et semblent mieux privilégier la formation que le job d'étudiant. Pourtant, ces étudiants, qui appartiennent en majorité au type que

<sup>76</sup> La plus part des étudiants guinéens exercent une telle activité. Il semble bien que c'est un « marché qu'ils ont conquis ». Ils aiment rappeler qu'il n'y a qu'un seul Sénégalais qui a « osé venir faire ce travail », d'ailleurs ce dernier a « décroché ». C'est un travail réputé être particulièrement difficile à combiner avec les études.

nous avons désigné les préparés (voir page 90), entretiennent aussi de « strong ties » avec leur parents. Ceci nous amène donc à poser que ce n'est pas seulement l'intensité des liens avec les parents, source d'obligations, qui expliquent que les étudiants se soient pris dans le tourbillon de l'emploi. Il s'y ajoute aussi que la variable âge<sup>77</sup>, et selon également que cet étudiant soit aîné ou cadet de la famille, il assume différemment une certaine fonction sociale (d'où la double charge, s'entretenir soi-même et entretenir la famille) au sein de sa famille.

Ainsi, le rapport à l'emploi apparaît souvent comme étant le résultat du projet migratoire initial, à savoir acquérir les moyens du succès, par un diplôme ou des richesses matérielles, avant un retour au pays. La perception différenciée de l'implication de la famille dans le projet de formation explique donc un rapport différencié des étudiants à la dyade « espace de départ » / « espace d'arrivée » fait alors place à la dyade « espace vécu » / « espace investi ». Ces deux espaces apparaissent donc différemment vécus et investis par les étudiants en raison notamment des attentes de la famille. C'est du moins ce que semble ressortir de deux discours d'étudiants que nous avons choisi de croiser.

*« (...) Mon père est banquier, ma mère aussi est secrétaire, d'ailleurs c'est eux qui m'ont dit de partir étudier et de revenir juste après mes études. Je sais que je vais travailler dès que je rentre. Ils ont tout payé pour moi. Ils n'ont pas besoin que je leur envoie quoi que ce soit. Tout ce qu'ils me demandent c'est de réussir mes études. Une fois j'avais envoyé de l'argent à ma petite sœur, 250 francs suisses, mon père m'a appelé pour me demander depuis quand j'ai fini mes études pour travailler. Je lui ai dit non, j'étudie toujours, il m'a dit si tu étudies tu ne dois pas envoyer d'argent. Il m'a dit « consacres toi à tes études. Le peu que tu gagnes, c'est pour financer tes études et t'entretenir... »*

On est ainsi amené à constater que l'origine sociale est un puissant facteur qui aide à comprendre le rapport aux études mais aussi à l'activité rémunérée. Si certains étudiants enquêtés peuvent-être

<sup>77</sup> Cela concerne en majorité nos interlocuteurs étudiants des facultés qui sont en moyenne d'un âge plus avancé que ceux des hautes écoles spécialisées. C'est principalement auprès des étudiants des facultés que nous avons rencontré des cas de cumul d'emploi. L'activité régulière autorisée de 20 heures ou 15 heures par semaine et les « petits boulots » ponctuels, mais qui à force de se répéter finissent par se structurer et faire partie de la vie de l'étudiant. Ce cumul d'activités est aussi justifié par l'émergence de nouveaux projets de vie. « Je [ne] suis plus jeune moi, [31 ans] j'ai déjà fait tout mon parcours universitaire là-bas en Algérie. Je dois aussi penser à me marier par exemple ou à construire quelque chose au bled, [au pays d'origine] y a tout ça ». Par contre pour nos interviewés des filières professionnelles l'obtention du diplôme reste le projet d'avenir immédiat « moi pour l'instant c'est le diplôme. J'ai même pas encore pensé à après quoi », ils sont toutefois sensiblement plus illusionnés que leur collègues des facultés sur les possibilités de travailler en Suisse « Si je vois que je peux, je continue, si je vois que je ne peux pas, c'est pas grave, je rentre mais j'aurais au moins déjà une formation, je serais infirmière ».

assimilés à des « héritiers » en quête de légitimation d'un statut social acquis par avance « c'est eux qui m'ont dit de partir étudier (...) je sais que je vais travailler dès que je rentre » et apparaissent plus autonomes dans la réalisation de leur projet d'études, d'autres en revanche inscrivent l'investissement familial dans leur parcours de formation, dans une logique de don contre don.

*« L'aide de la famille pour venir ici étudier a été décisive, mais pour moi ce n'est pas une aide, c'est un investissement. (...) chez nous [l'interlocuteur me confond dans le « nous »] la relation qu'il y a entre un enfant et sa famille ce n'est pas une relation marchandisée comme c'est le cas ici en Europe. Chez nous à un certain moment la famille te prend en charge, à un autre moment c'est toi qui prend la famille en charge. Puisqu'ici contrairement au pays, je peux étudier et travailler [mener une activité lucrative], je dois donc profiter de cela et aussi aider financièrement la famille, parce qu'ils attendent beaucoup de moi. Pour la famille là-bas, dès que tu es en Europe, tu gagnes ta vie donc tu dois assister ta famille qui a tout fait pour toi, c'est un peu normal je trouve. En plus tu ne peux pas attendre de finir les études pour les aider, parce que ce n'est pas sûr de trouver du travail après les études. Donc pendant que tu peux étudier et travailler, il faut profiter et tu essaies de réaliser quelque chose et soutenir aussi la famille, comme ça avec leur bénédictions tu pourras avoir plus.*

Le processus d'acquisition du savoir se confond donc à une quête de l'avoir. La grande majorité des nos étudiants expérimentent cette réalité et ont tendance à considérer le séjour pour études comme une opportunité de « gagner sa vie » en attendant une fin programmée de séjour. Quelque fois le rapport à l'emploi est si intense qu'on est tenté de se demander si cela ne compromet pas leurs études.

## **Emploi et études**

Travailler et étudier n'est en effet pas une spécificité des étudiants africains en Suisse. Des études portant sur la situation sociale des étudiants en Suisse indiquent des conditions de vie marquées par une concurrence entre les études et l'exercice d'une activité rémunérée. En 2005, une enquête menée par l'Office fédérale de la statistique (OFS) révèle que 82% des étudiantes et étudiants des hautes écoles exercent une activité rémunérée en parallèle à leurs études et cette proportion ne varie que faiblement selon le sexe, le canton, la haute école ou le domaine d'études. Sur cinq personnes exerçant une activité rémunérée, quatre sont également actives durant les périodes de cours. Et même si le soutien de la parenté intervient dans neuf cas sur dix, de plus en plus d'étudiants quittent le foyer parental et considèrent le travail comme une nécessité afin de faire face aux nombreuses charges. Se loger, se nourrir, assumer les dépenses courantes et les frais d'études sont « autant d'impératifs

auxquels l'étudiant doit être en mesure de répondre, selon la situation familiale, sociale et économique qui est la sienne » (Stassen J-F., et al, *op.cit*: 35). Cette situation permet de nuancer et de souligner que comparativement aux étudiants suisses, les étudiants africains ne sont pas les seuls à travailler et étudier et aussi à bénéficier du soutien parental pour leur formation. Ceci nous amène alors à nous interroger sur ce qui fait la spécificité du rapport des étudiants africains à l'emploi et aux études.

Dans une étude portant sur le financement de la vie étudiante, Eicher J-C et Gruel L (1996), font observer l'existence de deux pôles d'activités en cours d'étude, l'un relevant plus de la contrainte et de l'astreinte, et concernant plus fréquemment les étudiants de milieu populaire, l'autre, d'émergence plus récente, relevant plus d'un choix de mode de vie et/ou d'une stratégie, et concernant plus fréquemment les étudiants de milieu supérieur. Or, les étudiants africains qui font l'objet de cette étude ont tous la caractéristique de travailler par contrainte. Il est presque impossible de faire une typologie des emplois des étudiants, tant il est vrai qu'on y rencontre une diversité d'activités qui, cependant, ne relèvent guère « d'un choix de mode de vie », mais répondent à une nécessité. Toutefois, à partir de nos observations et en nous appuyant sur des entretiens réalisés, on a établi non pas une typologie des boulots des étudiants, mais une typologie des rapports que les étudiants entretiennent avec leurs études et emploi.

Nous relevons ainsi une catégorie d'étudiants qui éprouvent des difficultés à concilier les études et emploi, tant la volonté de suivre les cours et d'obtenir leur diplôme est très forte. Ils n'ont d'autre choix que de travailler, mais il leur arrive souvent de renoncer à leur boulot ou de trouver une astuce pour suspendre leur activité lucrative à chaque fois que cette dernière menace de compromettre leurs études. C'était le cas de Samory<sup>78</sup> quand il avait deux activités nocturnes, videur dans une discothèque et gardien de nuit.

*Il était arrivé un moment où je ne pouvais plus suivre les cours le matin. Les dimanches aussi, je ne pouvais plus réviser, je dors, parce que c'est souvent le week-end que je fais le travail de videur. Souvent j'invente des histoires, comme un voyage en Afrique ou maladie, pour m'absenter au travail et me consacrer un bon temps aux études.*

En revanche, cet autre étudiant camerounais qui travaillait dans un hôtel s'est vu contraint de renoncer à son job d'étudiant pour sauver ses études :

<sup>78</sup> Les prénoms utilisés sont fictifs.

*Quand j'allais au boulot, j'emmenais mes documents pour bosser. Un jour j'ai eu la maladresse de laisser mes documents sur mon lieu de travail. Mon patron m'a fait la remarque, et je lui ai franchement dit que je suis un peu en retard et souvent je profite de quelques moments ici pour étudier un peu. Il m'a dit avec un ton que je n'ai pas aimé, qu'il faut choisir entre étudier et le boulot, je lui ai dit ok, je choisis mes études. Parce que je sais que si je rate mes études, je ne pourrais pas avoir mon permis de séjour donc je ne pouvais même plus avoir droit à ce genre de boulot.*

Ce type d'attitudes étudiantes nous renseigne que l'activité rémunérée est considérée par certains comme moyen pour réaliser une finalité que constitue le succès dans les études. Ces étudiants semblent donc mieux intérioriser le risque de compromission de leur carrière professionnelle à force de faire de l'ancrage dans des activités qui, en plus de ne pas correspondre à leur formation, ont pour caractéristique principale d'être doublement<sup>79</sup> précaires.

Si donc certains étudiants arrivent difficilement à concilier études et emploi, d'autres par contre arrivent à mieux négocier l'exercice d'équilibrisme entre études et petits boulots. Cette deuxième catégorie d'étudiants se recrute principalement chez les étudiants de troisième cycle et concerne également quelques rares étudiants qui exercent une activité en rapport avec leurs études. Ces étudiants ont un rapport à l'emploi et aux études moins conflictuel, même si le boulot effectué est sensiblement le même et présente les mêmes pénibilités<sup>80</sup>. On peut supposer, du moins en ce qui concerne les étudiants du troisième cycle, que l'activité de recherche qui occupe une partie de leur temps est moins contraignante qu'une présence permanente aux cours que requiert le premier cycle d'études.

Le troisième type d'étudiants observé, forme une catégorie d'étudiants où l'emploi a tendance à prendre une dimension plus importante en termes d'investissement que les études. Ces étudiants reconnaissent consacrer plus de temps aux petits boulots qu'aux études. Ils constituent une sorte de figure sociale inédite que l'on peut appeler étudiants-travailleurs, tant est si bien qu'ils sont étudiants de par leur statut mais travailleur au regard du volume horaire que peut prendre l'activité exercée. La

<sup>79</sup> Dans les pages précédentes on a tenté de définir la notion de précarité. La double précarité renvoie à une précarité de statut (le permis de séjour étudiant qui donne possibilité à l'exercice d'une activité rémunérée, qui reste elle-même précaire).

<sup>80</sup> La restauration, le nettoyage, la surveillance nocturne, la livraison de journaux, le déménagement constituent des activités qui ont comme caractéristiques d'être prenantes et lourdes physiquement et mentalement. Indépendamment de la durée de séjour de l'étudiant en Suisse et de son niveau de formation, ces activités constituent le dénominateur commun des étudiants. Au cours de nos entretiens, certains étudiants en diplôme et doctorants, se sont tous plaints qu'ils ne soient pas associés à des « laboratoires de recherche, comme c'est le cas en France où chaque étudiant inscrit en DEA, appartient à une équipe de recherche ». Ils ont le sentiment d'être abandonnés à eux mêmes, et être traités au même titre que les étudiants de 1<sup>ère</sup> année.

caractéristique principale de ces types d'étudiants, c'est le cumul d'activités rémunérées. En plus de l'emploi régulier que leur autorise la loi, soit 15 heures à 20 heures par semaine - mais qui souvent, notamment dans le domaine du Fast-food le temps peut-être illimité<sup>81</sup> -, ils ont d'autres activités rémunérées ponctuelles qui finissent par occuper totalement la vie de l'étudiant. Ces étudiants qui se veulent pragmatiques<sup>82</sup>, fonctionnent avec le principe suivant : maximum au boulot et minimum aux études. Ce principe qui trouve son sens dans la prise de conscience que les possibilités de valorisation des compétences ou qualifications acquises dans le pays de formation sont limitées, révèle de façon générale que l'enfermement institutionnel des étudiants africains dans une catégorie juridique<sup>83</sup> où ils ne peuvent changer de place, constitue une source de problème amenant souvent ces étudiants à déployer plus d'intelligence pour se doter de ce qu'on peut appeler la capacité de circuler<sup>84</sup>. Cette situation rend compte également de ce que Nedelcu (2006), décrit comme relevant de l'habileté des migrants (surtout quand ils sont dotés d'un capital socioculturel élevé) à s'installer dans un monde global et à faire de la mobilité un *modus vivendi*.

<sup>81</sup> C'est du moins ce que nous laisse comprendre quelques étudiants interviewés travaillant dans la restauration fast-food, qui estiment qu'au Mac Donald's, par exemple, il arrive souvent que le « chef ferme les yeux » et vous laisse travailler autant que vous pouvez.

<sup>82</sup> Ils justifient leur tentation au job par le fait que la Suisse leur apparaît de plus en plus un pays transitoire, où le rêve de l'insertion professionnelle après les études n'est pas permis. Il vaut donc mieux dans ce contexte, « gagner davantage de sous » en prévision d'un départ possible. Si en plus des « sous » gagnés, un minimum de succès dans les études s'en suit, une autre aventure migratoire ou un retour au pays peuvent alors être mieux négociés.

<sup>83</sup> La catégorisation des étrangers reste un instrument de saisie d'une réalité migratoire par essence dynamique. En droit des étrangers en l'occurrence, les catégories sont définies et créées par l'autorité normative. Par cet acte de puissance, l'autorité normative tente de se saisir d'une réalité migratoire qui lui échapperait autrement. Mais en saisissant l'étranger dans une catégorie, cette catégorie finit par devenir un enfermement, ce qui entraîne souvent le développement de stratégies de positionnement. Dans le cas des étudiants africains, qui trainent une double catégorie (étudiant - étranger), le sentiment de suivre un parcours tubulaire sans possibilité de pouvoir changer de statut juridique, alors que potentiellement ils ont le profil de migrants désirables, les conduit à ré-inscrire leur séjour pour études dans une perspective de circulation migratoire.

Pour mieux apprécier les implications d'une catégorisation juridique de l'étranger sur le parcours de vie du migrant, Voir Ségolène BARBOU des PLACES et Hélène OGER, « Making the European Migration Regime : Decoding Member States' Legal Strategies », *European Journal of Migration and Law*, 2005, pp. 353-379.

<sup>84</sup> Nous entendons par capacité de circuler, la capacité des étudiants africains de création de réseaux, de relations, de se construire de nouveaux itinéraires dans une logique de se défaire de leur statut assigné dans un contexte local où les possibilités de promotion sociale et de carrière sont faibles. La capacité de circuler est aussi un désir fort auquel aspirent (voire revendiquent) les étudiants, qui estiment qu'ils ne doivent pas être victimes de leur appartenance ethnico-géographique africaine. Or la mobilité apparaît aujourd'hui comme un élément important dans la réussite de la migration, ce qui du moins semble davantage justifier le désir de pouvoir circuler de ces étudiants du Sud. Mais cette capacité de circuler se révèle être une initiative par défaut, car la grande majorité des nos étudiants enquêtés pensent que si les « occasions » ou « opportunités » d'insertion professionnelle se présentaient, ils préféreraient rester en Suisse.

La volonté de réussir ici ou ailleurs, combinée avec une intériorisation des risques encourus, constituent autant de ressources symboliques qui permettent aux étudiants réaliser ce qui apparaît en dernière instance comme leur projet de vie.

## **TROISIEME PARTIE**

### **DYNAMIQUE DE MOBILITE ET PROBLEMATIQUE DE RETOUR DES ETUDIANTS APRES LA FORMATION**

Dans la problématisation de notre objet d'étude, nous avons postulé que le degré de pouvoir économique de l'étudiant africain source de sécurité ou d'insécurité, dont dispose l'étudiant dans son pays d'origine, engendre de la part de cet étudiant confronté aux réalités du pays de résidence un système d'attitudes. Ce postulat comporte certes une valeur heuristique, parce qu'il permet de mesurer la présence de la famille et des conditionnements sociaux dans le projet migratoire. 19 des interviewés sur 33, disent « effectuer du boulot pour se subvenir et subvenir aux besoins de leur famille ». Autrement dit on peut dire que ces étudiants sont en mission, ils sont envoyés par leur famille, pendant que d'autres étudiants ont une mission<sup>85</sup>. Toutefois, pour que ce postulat puisse prendre toute son importance, il aurait fallu observer auprès du groupe d'étudiants que nous avons désigné « héritiers » des régularités ou situations emblématiques<sup>86</sup> qui leur différencieraient des « déshérités ». Ce qui du reste, ne semble pas ressortir de nos enquêtes. Cet état de fait nous a amené à relativiser notre principe de départ et à poser que les évolutions, orientations vers le retour ou non du projet migratoire de l'étudiant africain, sont moins fonction de son origine sociale ou du pouvoir économique et symbolique de sa famille restée au pays, que de l'effet des éléments agissants du traitement migratoire du séjour pour études et des stratégies d'adaptation des acteurs.

De ce point de vue, il faut adjoindre à l'explication structurale, la perspective néo-institutionnaliste<sup>87</sup> pour mieux comprendre et expliquer les variations du projet migratoire d'étude l'étudiant africain en Suisse. On privilégiera surtout un modèle d'analyse faisant de l'étudiant étranger africain un acteur évoluant dans un espace migratoire qui a des logiques et rationalités qui lui sont propres, mais aussi un acteur dont « la trajectoire provisoire dure et se légitime par la propre incertitude de son devenir » (Poinard, 1992).

<sup>85</sup> Cette distinction *en mission* et *une mission* n'est peut-être pas heureuse, mais elle est de nous. C'est une façon de souligner la dimension individuelle et collective du projet migratoire de l'étudiant et les différentes attentes de la famille. Mais ce projet migratoire d'étude est rarement un projet strictement individuel. Même s'il peut l'être au niveau de sa conception, dans sa matérialisation et mise en œuvre, il y a toujours la présence de la famille.

<sup>86</sup> Malgré le fait que ces « héritiers » semblent avoir une mission précise qui est celui de se consacrer aux études, les finir vite et retourner au pays où il leur est plus facile de trouver du travail grâce à leur *liens forts*, nous n'avons pas observé d'étudiants de ce groupe qui auraient accompli un cursus de formation linéaire sanctionné par un retour délibéré au pays. La perspective de ne plus pouvoir s'inscrire et de perdre le statut de l'étudiant hante également cette catégorie d'étudiants.

<sup>87</sup> Dès lors que ces étudiants africains se déploient dans un cadre normatif institutionnel qui leur assigne des possibilités et impossibilités, et restent soumis à un ensemble de règles et de procédures, il nous a semblé important de privilégier la perspective du choix rationnel et placer ainsi au centre de l'analyse les individus que sont les étudiants et leur calculs stratégiques. Sur le néo-institutionnalisme dit sociologique ou historique, voir respectivement Meyer & Rowan 1977 ; Powel & Di Maggio et Brubaker 1992.

Cette partie cherchera donc à mieux élucider le lien entre ce qui peut-être perçu comme relevant de la *Pensée d'Etat* (disposition, loi statuts) et les stratégies, projets et parcours de vie des étudiants. Dès lors que la présence de ces étudiants sur le territoire suisse, est strictement provisoire, à l'instar par ailleurs de « toute présence étrangère, présence non nationale dans la nation, pensée comme nécessairement provisoire » (Sayad, 2006), la question du retour de ces non-nationaux se doit d'être analysée en tenant compte des facteurs agissants à la fois dans le pays d'origine de ces étudiants que dans celui du pays de formation.

Il y a donc deux niveaux qui interviennent dans la compréhension du retour ou non des étudiants après la formation. Le niveau structurel, en rapport avec leur condition juridique d'existence dans le pays de résidence, et le niveau qu'on peut appeler conjoncturo-structurel lié à leur pays d'origine. Ce deuxième niveau de contraintes se réfère aux difficultés liées notamment au marché de l'emploi dans le pays d'origine (contexte économique, social, politique, professionnel) qui limitent les options de retour après une formation à l'étranger et poussent les personnes à développer des stratégies d'installation ou à s'orienter vers une nouvelle expatriation. Des études portant sur les migrations internationales étudiantes (Tremblay, 2005 ; Le Bail, 2005) mentionnent diverses formes et vellétés de transformation de statuts d'étudiant, en résidents permanents<sup>88</sup>.

Ces stratégies d'installation des étudiants (généralement des étudiants des pays du Sud en formation dans les pays développés) dans le pays de formation et ou ré-émigration, accréditent l'idée de l'existence d'un lien entre migrations internationales étudiantes et migration du personnel qualifié. Plusieurs études (OCDE, 2002; Dreher et Poutvaara, 2005) établissent un lien de détermination entre migrations estudiantines et le phénomène constitué par la fuite des cerveaux<sup>89</sup>. Toutefois, dans le cadre des étudiants africains qui constituent l'objet de ce travail, on observe moins un phénomène dit de fuite

<sup>88</sup> Aux Etats-Unis par exemple, certains travaux montrent qu'un nombre important des travailleurs qualifiés exerçant une profession aux Etats-Unis étaient à l'origine immatriculés dans les universités américaines. Les étudiants étrangers qui ont eu l'expérience des études supérieures, ont des possibilités de s'installer au moyen d'un visa H-1B.

<sup>89</sup> Cette corrélation entre migrations estudiantines et immigration du personnel qualifié ou fuite des cerveaux, est surtout observable dans le cadre des migrations étudiantes entre les pays développés. Mais la mondialisation économique et les politiques migratoires quelques fois différenciées des pays occidentaux qui constituent souvent les principaux pays de destination des étudiants du Sud de façon générale, complexifient la situation. Ainsi on peut relever que certains pays développent une politique active de recrutements des étudiants internationaux ou personnes qualifiées (Canada, Australie, Royaume-Uni), d'autres expérimentent une « immigration choisie » et permettent sous conditions aux étudiants notamment africains de rester à la fin de leurs études (France), et d'autres pays dont la législation interdit toute transformation du statut d'étudiant (notamment ressortissants du Sud) en statut travailleur (Suisse). De façon générale, on note que les pays de l'Union européenne sont partagés sur les politiques de recrutement actif des étudiants internationaux ressortissants des pays du Sud.

des cerveaux<sup>90</sup> (dès lors que la législation en vigueur oblige ces étudiants à quitter), mais il nous a paru plus significatif de nommer la réalité observée de méconnaissance des cerveaux, une méconnaissance que certains assimilent d'ailleurs à une perte pour le développement économique du pays qui a ainsi contribué à la formation d'une certaine élite intellectuelle<sup>91</sup>.

Ce manque de reconnaissance des ressources des personnes étrangères, semble donc être la source d'émergence des stratégies individuées de valorisation des compétences acquises. En interrogeant les étudiants sur les perspectives professionnelles, on a été ainsi amené à identifier un certain nombre de facteurs en œuvre aussi bien dans le pays de formation que dans le pays d'origine qui agissent directement sur l'orientation du projet d'études vers le pays d'origine ou vers d'autres horizons. Il apparaît en outre, que le contexte international, marqué par une quête des compétences, informe largement les pratiques et conduites de ces étudiants africains en Suisse qui revendiquent ainsi leur inclusion à la mondialité.

Cette partie du travail comprend ainsi deux grands chapitres. Le premier chapitre consistera donc à décrire et à analyser les causalités multiples qui participent à la redéfinition et à la réorientation du projet migratoire initial d'études. Il s'agira ainsi d'identifier ce que les étudiants nomment les facteurs qui « empêchent » ou « découragent » de « retourner au pays », et aussi de croiser ces facteurs à la fois

<sup>90</sup> Encore que le sens donné à cette notion de fuite des cerveaux semble évoluer. Si dans les années 80, ce phénomène se référait plus à une migration permanente des personnes qualifiées, il a tendance à prendre de nos jours les allures d'une circulation des compétences, pratique qui concernerait à la fois les scientifiques ou autres spécialistes ressortissants à la fois des pays du Sud que du Nord, dont les conséquences sur les pays de départ sont diversement appréciées. Toutefois, dans les pays insuffisamment dotés en ressources humaines qualifiées, notamment certains pays du Sud, on peut observer des effets déstructurants de ce phénomène sur certains secteurs d'activités comme la santé et l'éducation.

<sup>91</sup> Dans une prise de position commune de 30 juin 2007 adressée à l'attention de Mme Gabriela Roth, Office fédéral des migrations, par les Assemblées d'école et des directions de l'EPF Lausanne et de l'ETH Zurich, du conseil des EPF (CEPF), de l'association des professeurs de l'EPFL (APPEL), des sections EPFL des associations des cadres et du personnel de la confédération (ACC-EPFL), de Neuchâtel (AVETH, ACIDE et ACINE) et des étudiants de l'ETH Zurich, de l'EPFL Lausanne et de l'Université de St-Gall (VSETH, AGEPoly et SHSG) et de l'association des étudiants des hautes écoles suisses, on peut lire : « Les diplômés (Master, Doctorat) des universités et des EPF constituent une élite intellectuelle d'une importance considérable pour l'économie suisse. Dès lors les dispositions relatives aux étudiants et diplômés étrangers sont des éléments très importants de notre politique d'immigration et de promotion économique, et doivent être coordonnés. Les étudiants qui ne viennent pas des pays de l'UE et de l'AELE démontrent souvent d'excellentes aptitudes au cours de leurs études et sont responsables de la fondation d'une part considérable des start-ups et spin-offs dans l'environnement des hautes écoles. Malgré leur potentiel élevé et les importants montants investis dans leur formation par le contribuable, les étudiants étrangers doivent en règle générale quitter la Suisse immédiatement après la fin de leurs études, ce qui représente une perte pour le développement économique de notre pays. »

objectifs et subjectifs, avec les contraintes structurelles du pays de formation. C'est en effet dans l'analyse des relations entre ces deux pôles de la migration étudiante que sont la société d'origine et les conditions objectives et subjectives résumables en termes de facteurs push (voir première partie du travail) et le pays d'accueil et ses politiques d'immigration et opportunités en termes de formation qualifiante et d'emploi, qu'on tentera de situer les dynamiques qui redéfinissent le projet migratoire de formation et participent à l'émergence des formes inédites et créatives de mobilités.

Dans le deuxième chapitre, on cherchera à questionner la problématique de retour des étudiants après la formation, et à voir dans quelles mesures une lecture transnationale des phénomènes contemporains de mobilité peut aider à comprendre certaines pratiques propres aux migrations étudiantes africaines. Il s'agira donc de lire ces pratiques estudiantines, comme étant des formes précoces de transnationalisme, résultantes des logiques d'un marché mondial de l'emploi et d'une politique migratoire locale moins portée sur la promotion de ces diplômés étrangers suisses. On tentera aussi de voir, quelle signification particulière donnée à la question de retour au pays de ces africains dépositaires de qualifications et compétences spécifiques, en regard d'un contexte sociopolitique africain<sup>92</sup> où « l'option diaspora<sup>93</sup> », qui se veut mode de réappropriation ou de captation des compétences ou ressources humaines africaines dans une perspective de contribution au développement des pays d'origine, préoccupe à la fois les décideurs politiques africains, mais aussi ces africains de l'étranger confusément appelés diaspora africaine<sup>94</sup>.

<sup>92</sup> En 2002, l'Union Africaine (UA) décide de considérer la diaspora africaine comme sixième région d'Afrique qui s'ajoute aux cinq aires géographiques que sont l'Afrique Australe, Afrique Centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Ouest. Par cette décision les pays africains tentent d'institutionnaliser leur rapport avec leurs ressortissants.

<sup>93</sup> L'option diaspora vise également à mettre en place des programmes ou politiques qui facilitent les liens et échanges de connaissance entre la diaspora et son pays d'origine. De plus en plus de pays mettent en œuvre ce type de programmes. En 2005, 49 pays avaient répondu au questionnaire envoyé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à ce sujet, en présentant leurs différentes mesures ou programmes « pro diasporas ». Ceux ci incluent des structures gouvernementales chargées d'appuyer les liens avec les expatriés (Inde), des programmes d'envergure nationale (Colombie, El Salvador), l'organisation de journées de la diasporas (Ethiopie), des structures d'étude de la diaspora (Observatoire des Marocains à l'extérieur) la mise en place de structures visant les diasporas dans les agences d'investissements (Ghana), des bases de données de professionnels de la diaspora (Afrique du Sud, Nigeria, Mexique, Pakistan) etc. Voir (IOM, IDM n°8, 2006).

<sup>94</sup> A l'instar de toute autre collectivité migrante, mais sans doute encore de façon plus prononcée, la collectivité migrante africaine reste caractérisée par une grande diversité de nationalités, de cultures et langues d'origine différentes, d'idéologies politiques différentes, d'autorisations et de situations de résidence différentes, d'un profil socio-professionnel contrasté etc. Mais ce groupe d'africains de l'étranger, garde aussi à notre sens la caractéristique de minorités ethniques de migrants vivant quelque part dans un pays autre que celui dont ils sont originaires et avec qui ils conservent quelques liens symboliques, affectifs et matériels. De ce point de vue, la diaspora africaine existe et semble présenter les mêmes caractéristiques que d'autres diasporas dites modernes. Mais à notre sens, on devrait plutôt parler de diasporas africaines (au pluriel) pour ne pas

Dans les faits, cette troisième et dernière partie de ce travail posera la question du séjour pour étude des étudiants africains dans une perspective dynamique de mobilité de formation et d'acquisition de compétences, qui du reste, semblent souffrir de manque de reconnaissance et ou de valorisation. Du moins, c'est à cette réalité que nous avons été amené à observer, où réussir (obtenir son diplôme, son doctorat, etc.) et « partir ailleurs » et non pas « repartir chez soi », dispositif initialement redouté par les étudiants, finit par être apprivoisé par ces derniers et fonctionner comme un instrument de réinvestissement d'autres espaces.

essentialiser un groupe social composite et aussi pour mieux rendre d'une pluralité d'allégeances et de variabilités des liens que chaque collectivité migrante africaine peut-être amenée à entretenir avec son pays d'origine.

Toutefois, nous semble-t-il, dans l'entendement de l'Union Africaine qui décète (c'est nous qui soulignons) la diaspora africaine comme sixième région, c'est plus la dimension utilitariste et instrumentale (notamment lien matériel avec le pays) qui est mis en avant que l'aspect dispersion et ses effets sur le vécu de ces migrants africains dont la plupart ont le sentiment d'être abandonné par leur Etat sensé leur apporté protection.

On notera par ailleurs que le concept diaspora garde une valeur heuristique pour les chercheurs en sciences sociales et humaines. Il est ainsi utilisé pour décrire et comprendre des processus migratoires marqués par des liens « communautaires » (Schnapper, 2001). En outre, pour Michel Bruneau (1995), trois éléments donnent au concept diaspora dans le contexte actuel de mondialisation des flux migratoires et informationnels une spécificité : la conscience et le fait de revendiquer une identité ethnique ou nationale ; l'existence d'une organisation politique, religieuse ou culturelle du groupe dispersé ; l'existence des contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaires, avec le territoire ou pays d'origine.

## Chapitre 1: Projet d'études des étudiants africains et le poids des contrats

Dans le chapitre 3 (Première partie) consacré aux conditions d'admission des étudiants africains en Suisse, nous avons décrit les critères et exigences auxquels devaient répondre les étudiants candidats à un séjour pour études en Suisse. Si les critères pédagogiques et ou académiques sont particulièrement décisifs en ce qu'ils permettent une admission à l'Université, dans un institut ou école de formation, il reste que la venue en Suisse est suspendue à l'appréciation de l'autorité cantonale et ou fédérale (Police des étrangers) ; une décision qui doit tenir compte des « intérêts politiques, économiques, démographiques, sociaux culturels et scientifiques du pays<sup>95</sup> ». Deux éléments objectifs et subjectifs, nous paraissent informer la décision de la puissance publique d'autoriser ou non l'entrée en Suisse pour études<sup>96</sup> : le plan d'études et la garantie de quitter la Suisse au terme des études. Si de façon générale ces deux critères ont une fonction de contrôle des flux migratoires, ils constituent aussi un engagement, une sorte de contrat formel ou moral - opposable a posteriori - auquel est lié l'étudiant autorisé à entrer en Suisse. On observe cependant qu'une partie importante des étudiants ne réalise les effets<sup>97</sup> de ce contrat qu'au courant ou à la fin de leurs études, tandis que d'autres gardent en mémoire l'engagement pris de réaliser leur plan d'études et de quitter la Suisse.

On cherchera donc à analyser, en référence au pays de formation, comment les contraintes et possibilités interviennent dans la reconfiguration du projet migratoire d'études.

Au niveau de l'autre pôle de la migration constituée par le pays de départ, nous posons que les attentes et l'implication de la famille dans le projet de départ de l'étudiant que nous avons mentionnées dans les parties précédentes, constituent in fine un contrat social, ou du moins, comme nous l'ont signifié certaines personnes interviewées « un engagement à ne pas décevoir la famille qui à investi ». En conséquence, il apparaît que certains facteurs objectifs (difficultés d'insertion professionnelle au pays)

<sup>95</sup> Art.1 /b Loi sur les étrangers (LEtr)

<sup>96</sup> Nous raisonnons en référence aux étudiants venus en Suisse de par leur propre initiative. Il peut en être autrement pour des étudiants boursiers et ou acceptés dans le cadre de la coopération.

<sup>97</sup> Il nous est arrivé à plusieurs fois lors de nos entretiens, en guise de relance sur certains points relatifs aux contraintes structurelles, de rappeler aux étudiants s'ils avaient conscience que dans la procédure de démarche pour l'obtention de visa pour études, qu'ils avaient souscrit à certaines dispositions auxquelles ils semblent se plaindre. Plusieurs de nos enquêtés ont répondu par la négative. La ferveur du départ, explique sans doute une certaine amnésie de certains de nos interviewés. Mais il arrive que certains soient rattrapés par ce contrat, (ou se souviennent ce cet engagement pris au pays) par une lettre de l'office ou service cantonal de la population, rappelant que le « plan d'études est arrivé à terme » et par conséquent « la présence en suisse ne se justifie plus ». Par contre d'autres se rappellent avoir effectué des formalités à l'ambassade de Suisse de leur pays.

et subjectifs (ne pas décevoir la famille) agissent sur les trajectoires migratoires des étudiants. Ce chapitre consistera donc à examiner les conditions propres au pays de résidence et d'origine, dans lesquelles se réalise et se reconstitue le projet d'étude et où la question de retour et de valorisation des compétences reste problématique.

### **Séjour pour études : Contraintes et possibilités dans le pays de formation**

Nous avons décrit dans la deuxième partie de ce travail, les conditions de séjour d'étude des étudiants africains. Ce cadre juridique organisant le séjour pour études, faudrait-il le préciser, fait partie d'une politique migratoire globale suisse à trois composantes : la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) relevant du droit ordinaire suisse, la politique d'asile et la politique des naturalisations. La LSEE - qui s'applique du reste à notre population d'étude- se traduit au quotidien par l'existence d'une pluralité de statuts juridiques<sup>98</sup> qui s'accompagne de formes différenciées d'exclusion, notamment en ce qui concerne l'accès au travail. Comme nous l'avons montré précédemment, le permis B étudiant présente donc cette double caractéristique de précarité juridique (renouvelable annuellement et en fonction des performances académiques de l'étudiant) et économique (non accès au marché du travail). Cette réalité là, les étudiants l'ignoraient.

En effet, lorsqu'ils quittaient leur pays, ils avaient pour unique projet de suivre les études et de retourner naturellement<sup>99</sup> au pays. Mais une fois arrivés sur le sol helvétique, ils découvrent les

<sup>98</sup> Dans sa thèse portant sur La diaspora congolaise-zaïroise en Suisse 1980-2005, Jules Maps Bagalwa Mapatano (2007) décrit la diversité des permis de séjour et de travail. Dans notre travail, nous avons préféré retenir deux types de permis : les permis « causaux » et le permis d'établissement (C), sachant que ce dernier peut-être aussi l'aboutissement d'un permis causal. Le permis causal signifie que si le motif pour lequel le permis a été obtenu disparaît, le permis aussi disparaît. Un étudiant détenteur d'un permis B, perd son statut d'étudiant, dès qu'il échoue dans sa formation ou que ses études arrivent à terme. Il en est de même pour une personne étrangère détentrice d'un permis B obtenu par procédure de réunification familiale version mariage, elle perdra son permis en cas de divorce, mais ce permis B peut se transformer en permis d'établissement après de 5 années de vie commune. Les bénéficiaires du permis d'établissement C, sont en principe égaux en droit avec les nationaux sur le marché du travail, il constitue la voie royale qui mène à la naturalisation.

<sup>99</sup> Nous faisons allusion à cette situation rapportée par Sayad A (2006 :pp.138-139) où un chercheur-enquêteur s'est vu répondre par un de ses enquêtés, à qui il a été demandé : « Veux-tu retourner chez toi, dans ton pays », réponse : « Autant demander à un aveugle s'il veut la lumière ! ». Et Sayad de préciser que « la réponse donnée ici sur le mode de la métaphore à la question du retour a en elle-même valeur de leçon : il n'est pas d'immigré qui soit tout le temps dupe de sa condition initiale ; le retour est bien naturellement le désir et le rêve de tous les immigrés, c'est pour eux retrouver la vue, la lumière qui fait défaut à l'aveugle, mais comme lui, ils savent que c'est une opération impossible. Il ne leur reste alors qu'à se réfugier dans l'inauspable nostalgie ou mal du pays ». Cette perception de retour, comme élément constitutif de la condition de l'immigré, reste solidaire de la pensée de Sayad, qui invite à traiter le couple émigration-immigration à partir d'une problématique objective centrée sur l'émigré - immigré, voire sur la

logiques implacables propres à l'Etat-nation. Ils se découvrent étrangers, catégorie « hétéro-définie<sup>100</sup> » qu'ils n'ont du reste pas choisie, et du coup leur séjour de la Suisse est bien plus qu'une expérience universitaire, du fait notamment de ces contraintes structurelles.

Ainsi l'impossibilité de « changement de place », autrement dit de passer du statut d'étudiant au travailleur, pratique restrictive qui correspond à la volonté de l'Etat-nation de cantonner ces étrangers à des parcours pré-définis et de contrôler des flux migratoires, est vécue avec angoisse. Cette pratique discriminatoire légale, qui verrouille les possibilités de mobilité sociale et professionnelle, explique donc à elle seule les dynamiques du projet initial d'études (changements de filières ou domaine d'études, hésitations à retourner ou non au pays après formation, et stratégies de sortie d'impasse).

Mais cette tendance à prévenir la transformation des étudiants (notamment ceux en provenance des aires géographiques présumés culturellement différents) en migrants économiques, et qui finit par construire des indésirables, n'est guère une politique propre à la Suisse. Elle est une tendance dominante au sein des Etats de la communauté européenne, même si on note un regain d'intérêt pour les migrations de travail dans la plupart des pays de l'OCDE<sup>101</sup> (2008), ce qui se traduit souvent par des politiques d'attraction et de rétentions des étudiants étrangers<sup>102</sup>.

société dans son entier. Si cette perspective permet de mieux saisir par exemple, la complexité des causes de l'émigration, les logiques familiales et individuelles de la migration et les attentes et ou ce que nous avons appelé les contrats qui pèsent sur les migrants, on peut aussi se demander si cette lecture du fait migratoire, qui en dernière instance met en lumière la « double absence » de l'immigré, est adaptée à expliquer un type de conduites ou de stratégies d'une population estudiantine qui s'évertue à investir plusieurs espaces et à valoriser les ressources et compétences au plus offrant !

<sup>100</sup>Ségolène Barbou des Places (op. cit.) nous fait remarquer qu'une singularité du droit des étrangers est d'être un droit que ses destinataires, les étrangers, ne contribuent pas à définir. Etant étrangers, ils ne sont pas citoyens. L'étranger n'intervient donc à aucun moment dans l'édification des catégories qui vont permettre de déterminer son statut, n'étant pas appelé, ni même consulté, au moment de l'élaboration des normes établissant les catégories. Les catégories d'étrangers sont donc des catégories « hétéro-définies ». Lors de la formation de la catégorie, l'étranger n'est pas invité à dire, ou à exposer son parcours, ses aspirations. L'autorité normative crée donc une catégorie autour d'une réalité migratoire reconstruite. Il prend l'exemple de la catégorie « réfugié » telle que l'a posée la Convention de Genève. L'étranger n'y accède pas simplement parce qu'il se dit réfugié ou qu'il prétend avoir besoin de protection, mais parce qu'il remplit les conditions d'extranéité et de peur de la persécution pour un des cinq motifs visés par le texte. Même quand le juge cherche à définir largement la catégorie de personnes qui pourront recevoir le statut de réfugié, ce n'est pas l'individu qui définit sa qualité de persécuté ou de personne en besoin de protection, c'est une autorité publique.

<sup>101</sup> L'étude de l'OCDE portant sur *Mobilités ouest-africaines et politiques migratoires des pays de l'Ouest* (2008 : 58), montre que la majorité des pays ayant arrêté le recrutement de main d'œuvre étrangère, essaie de proposer des programmes afin d'attirer les migrants, notamment qualifiés : Programmes de recrutement spéciaux et / ou ciblant des secteurs particuliers (Allemagne, Canada, Etats-Unis et Royaume-Uni). Permis de travail ad hoc avec facilitations pour le séjour et le changement de statut (Etats-Unis, France, Pays-Bas). Liens entre migration estudiantine et accès au marché du travail (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Pays-Bas, Royaume-Uni). Cette étude note également que pour le développement de l'économie de la connaissance et aussi

En revanche, ce qui fait la spécificité des contraintes structurelles dans le contexte étudié, c'est à la fois l'étanchéité des permis de séjour, le manque d'options pour ces diplômés étrangers et l'absence de stratégies politiques de promotion et ou de valorisation de leurs ressources et enfin, ce que ces étudiants africains perçoivent comme étant l'immixtion de la police<sup>103</sup> dans l'académique. Ce sentiment de présence policière dans la gestion du séjour académique, constitue peut-être une traduction dans le quotidien de l'étudiant africain- suspecté de requérant d'asile en puissance- d'une politique d'immigration où « la protection de l'espace nation a toujours été centrale » (Guigny M et Passy F, 2006 :57) et où les possibilités d'accès à la nation et ou de valorisation / reconnaissance des ressources des étrangers sont faibles. Ces facteurs constituent donc autant d'éléments qui préteritent le séjour pour études, mais ils constituent aussi un cadre favorable à l'émergence de pratiques de survie et de redéfinition de projets professionnels.

Aussi contraignant donc que soit le cadre juridique organisant le séjour pour étude (comme on l'a mentionné dans les pages précédentes mais aussi on le verra dans le chapitre qui suivra), voire

pour le renforcement de l'influence politique, économique et stratégique des pays de destination sur ceux de départ, certains pays récepteurs mettent en place des mesures visant à attirer ou conserver les étudiants étrangers. Parmi ces mesures on peut citer : Promotion de la migration estudiantine en tant qu'objectif spécifique de la politique migratoire (Canada, Pays-Bas, Royaume-Uni) ; Permis de séjour liés aux études permettant de rester à la fin du cursus et de bénéficier d'une expérience professionnelle (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Pays-Bas, Royaume-Uni). Facilitations pour le changement de statut et la naturalisation pour les étrangers postuniversitaires (Canada, Etats-Unis, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni).

<sup>102</sup> Bien informés des possibilités, opportunités, cohérences et incohérences des politiques migratoires des pays occidentaux, ces étudiants ont conscience que « la fatigue ne se perd pas », traduction littérale d'une sagesse sénégalaise « thiono du reer », voulant signifier que la fatigue finit toujours par être récompensée. Ramenée à l'objet étudié, cela voudrait laisser entendre que les compétences et qualifications acquises en Suisse pourront toujours être utilisées ailleurs dès lors que le pays de formation n'est pas disposé à les utiliser.

<sup>103</sup> Certaines personnes enquêtées se désolent de « l'abus de pouvoir » de certains agents de l'office cantonal de la population, qui souvent les « assimilent à des requérants d'asile ». Cette stigmatisation est souvent mal vécue à l'instar d'un de nos interviewés d'origine algérienne, qui dit : « J'évite même de prendre le boulevard Carl-Vogt pour ne pas voir l'OCP (...), je m'arrange toujours pour ne les voir qu'une fois par an, d'ailleurs maintenant, j'envoie mon dossier de renouvellement de permis par la poste ». La structure faïtière des étudiants constituée par la CUAÉ, se fait souvent l'écho de situations vexatoires subies par les étudiants étrangers. Dans une Déclaration du comité de la Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs, du 27 Octobre 2001, distribuée lors d'une conférence organisée par la société d'étudiants SALEVIA sur le thème « Migration, dialogue, oser jeter des ponts », avec comme invitée principale la conseillère fédérale Mme Ruth Metzler, on pouvait lire « Qu'elle (parlant de la société d'étudiants SALEVIA), se renseigne d'abord sur les conditions draconiennes qui sont imposées aux étudiants étrangers pour obtenir un permis ! Que les bourgeois nantis membres de cette société se renseignent sur l'examen de Fribourg, sur les difficultés de logement rencontrées par les étudiantEs étrangerEs, sur les restrictions de travail qui leurs sont imposées par la loi, sur les directives humiliantes de l'office cantonal de la population ! »

l'« accès physique à la nation », les étudiants africains interrogés intériorisent mieux, ce qui apparaît comme un dispositif institutionnel « la Suisse ne peut-être qu'un lieu de passage<sup>104</sup> » pour les migrants, et transforment ainsi les contraintes vécues en opportunités. Si donc des contraintes structurelles empêchent ces étudiants de mener une carrière professionnelle viable dans le pays de résidence, le séjour en Suisse offre néanmoins à ces étudiants d'autres formes d'opportunités non moins structurelles, rendues possibles par une « formation de qualité » reçue et l'expérience migratoire helvétique.

En effet, si le besoin et la volonté de formation, comme nous l'avons montré dans la première partie de ce travail, constituent les sources de motivation de départ des étudiants africains de leur pays d'origine vers la Suisse, de ce point de vue, il ressort de nos entretiens que globalement ces étudiants sont à la fois satisfaits de la formation reçue et des offres de formation qualifiante de niveau tertiaire existantes en Suisse. Outre la satisfaction en termes d'acquisition des connaissances et de savoir que procure le séjour en Suisse, l'expérience professionnelle (même si, comme on l'a montré la grande majorité des emplois répondent à des logiques de nécessité), qui constitue tout de même pour la grande majorité des étudiants une première initiation à la réalité du marché du travail, est positivement perçue par les étudiants.

Comparativement à la situation individuelle d'avant la venue en Suisse, cette première expérience du marché de l'emploi en ce qu'elle autonomise l'étudiant, fait ainsi partie d'un parcours initiatique, capital symbolique et social qui servira l'étudiant dans ses futurs projets.<sup>105</sup> Aussi, en accentuant la

<sup>104</sup> Cité par Guigny M et Passy F (op.cité.p. 57), reprenant la citation de Henri Werner sur le statut des migrants, citée dans Weil-Levy et al (2003)

<sup>105</sup> Certains étudiants enquêtés (4 sur 33) ont introduit une demande d'immigration au Canada et d'autres (7 sur 33) sont admis et détiennent déjà leur titre de séjour permanent au Canada. Ces derniers qui sont tous sur le point de terminer leurs études, sont donc prêts à partir. Ils sont donc présents ici « en attendant de voir » si d'autres opportunités professionnelles moins précaires peuvent s'offrir à eux, dans le cas contraire, ils prendraient le rivage pour les côtes canadiennes. L'expérience professionnelle et l'obtention d'un diplôme suisse, constituent deux « points » importants qui peuvent faciliter le dossier d'acceptation de l'immigration au Canada où fonctionne un système d'admission à point. L'expérience professionnelle peut permettre de justifier les revenus et le diplôme atteste de la qualification et permet d'apprécier un certain niveau de compétence du candidat. Les étudiants qui ont accepté de témoigner de leur seconde entreprise migratoire rappellent que ces deux critères sont décisifs. « *Pour immigrer au Canada à partir de la Suisse, c'est devenu facile pour nous étudiants africains* [ l'interlocuteur de par son geste me confond dans son « nous »], *si tu as ton diplôme et tu les montres que tu as travaillé ici un peu, ça passe* » (étudiant algérien en 4<sup>ème</sup> année d'architecture) et son homologue sénégalais détenteur d'une carte de résident permanent du Canada de préciser « *ce sont les étudiants guinéens qui ont découvert ce réseau Canada et maintenant tous les étudiants africains partent là-bas. Je ne connais pas d'étudiants à qui on a refusé l'admission* ».

comparaison avec la situation post-migratoire de l'étudiant, on peut-être amené à relativiser la précarité économique de ces étudiants, qui, avec leur maigres revenus d'ici arrivent à réaliser des « choses » là-bas. On note ainsi que le séjour en Suisse n'est pas qu'une expérience de formation ou un simple passage où l'étudiant doit se contenter d'un « tabouret<sup>106</sup> ». De par la durée qu'il peut connaître, trois à cinq ans, parfois même plus de dix ans, et de par les conditions de travail assez généreuses comparées au pays de provenance, il est donc normal que naissent des ambitions ou aspirations, conséquemment le contrat initial « quitter au termes des études » peut-être difficilement respecté. Ce contrat devient d'autant plus difficile à tenir, que l'étudiant en fin de formation n'est pas sûr de trouver du travail au bercail où les risques d' « agrandir la file des chômeurs » émoussent les volontés exprimées de mettre les compétences acquises au service du pays.

Si donc dans le contexte suisse de formation des étudiants, les conditions objectives structurelles plombent les perspectives professionnelles durables, les amenant à s'interroger sur comment valoriser la formation acquise, on note en parallèle que les conditions de travail au courant des études créent des désirs de rester. Toutefois, les contraintes structurelles qui se traduisent par des restrictions en termes de projets de vie durable sont si prégnantes, que le séjour d'étude finit par fonctionner comme une bouée de sauvetage au quelle doivent se maintenir ces étudiants dans l'espoir ou l'illusion de pouvoir « s'asseoir dans un fauteuil » suisse après plusieurs années de laborieuses immersions.

On observe en outre, que d'autres facteurs propres au pays d'origine et reliés au contexte international informent et réorientent également le séjour pour études.

<sup>106</sup> L'Art 1 /c, d de la Loi sur les étrangers (LEtr), parle du statut juridique et de la protection juridique qui sont accordés aux étrangers, et détermine également le sens de la notion d'intégration, facilitée en fonction de la durée de résidence en Suisse. Dans « *Les étrangers en Suisse : livre blanc* » / Communauté de travail "Etre solidaires", Centres de contact Suisses-Immigrés de Genève et Lausanne, une critique à une approche assimilationniste de l'intégration en Suisse où le migrant est constamment invité à s'adapter à la société de résidence, présente ainsi l'intégration facilitée : « un étranger qui arrivera en Suisse n'aura droit qu'à un tabouret à l'extérieur du cercle de la famille suisse, et encore seul, sans sa famille. S'il se conduit bien, s'il travaille consciencieusement sans murmurer, s'il accepte bien nos manières de vivre, alors après quelques années, on lui ouvrira un peu notre cercle et on lui donnera une chaise, puis, seulement plus tard, il aura droit de s'asseoir avec nous sur le canapé ou dans un fauteuil ». Cette métaphore du « tabouret », au « fauteuil » décrit le difficile processus d'acceptation de l'étranger par le pays d'accueil, processus au cours duquel des vellétés de changement de statuts ou de « s'asseoir dans un fauteuil », expriment dans le cas des étudiants, une volonté de se défaire des formes de précarité rattachée à leur statut de personne étrangère au séjour « strictement provisoire ».

## **Pays d'origine et évolution du projet d'étude**

Notre analyse des dynamiques qui entourent le projet d'étude des étudiants africains repose sur le principe général que la migration reste un processus autonome produisant sa propre rationalité. Ainsi, dans la compréhension et l'explication des facteurs susceptibles d'informer le processus évolutif et les reformulations probables du séjour d'études, on s'est efforcé à cerner, en nous situant des deux côtés du pays de résidence et de départ des étudiants (tout en essentialisant pas leurs effets respectifs) un univers de réflexion fait de contraintes et d'opportunités, duquel s'élaborent et se cristallisent moult stratégies. Si donc comme nous l'avons montré ci dessus, les conditions objectives de formation créent un imaginaire de mobilité professionnelle, il reste que dans les pays de départ de l'étudiant, lieu présumé naturel de re-captation des compétences et qualifications acquises à l'étranger, existent également des contraintes qui complexifient le devenir professionnel de l'étudiant africain.

Dans son travail de thèse portant sur les étudiants africains à Montréal, Célestin Blaud, (2001) identifie un certain nombre de « facteurs favorables au non-retour » au pays d'origine à la fin de la formation estudiantin. Appuyant son analyse sur des entretiens qualitatifs réalisés auprès de 29 étudiants, il montre que parmi les contraintes liées au retour, il y a « la valorisation du pays de formation », la tendance des étudiants à poursuivre les « études au delà du niveau prévu dans le projet initial » et « l'incertitude d'insertion sur le marché du travail dans le pays d'origine ».

Dans le cadre de notre objet d'étudié, certes on a observé la valorisation du pays de formation, qui constitue d'ailleurs, comme nous l'avons noté dans la première partie de ce travail, une des motivations du choix du pays de destination. Mais cette valorisation des diplômes occidentaux de façon générale, nous est apparue comme étant l'expression de relations asymétriques entre pays du Nord et du Sud, ce qui se traduit par des formes variées de domination symbolique, politique et économique. Certes, structurellement cette valorisation du pays de formation ou de façon général des diplômes occidentaux, peut-être une contrainte au retour au pays (à cause notamment des conditions favorables d'études, épanouissement intellectuel et large choix de mener la carrière désirée) mais en l'espèce cette valorisation n'est qu'un instrument ou stratégie individuée d'auto-valorisation indépendamment de l'espace vécu. C'est du moins là, une des pratiques étudiantes que nous avons observées en Suisse.

Par ailleurs, si dans le contexte canadien, comme le montre Blaud (*op. cit.*), la poursuite des études au delà du niveau prévu dans le projet initial, est un facteur de non retour au pays d'origine, en raison notamment des possibilités de changement de statut d'étudiant en résident permanent ; en Suisse en revanche, ce changement ou cette adaptabilité du projet initial d'études, peut-être assimilé à une

stratégie visant à retarder le départ de la Suisse mais il exprime aussi une volonté d'acquérir une formation qualifiante, ressource symbolique mobilisable pour une autre aventure migratoire.

Par contre, l'incertitude d'insertion professionnelle au pays après la formation, constitue un facteur objectif qui surdétermine les stratégies étudiantes d'installation dans le pays de formation et les intentions<sup>107</sup> de retour au pays après les études. De façon générale, ce facteur objectif constitue une des caractéristiques propres aux migrations étudiantes africaines. Mais il est à relier aussi avec un autre facteur subjectif, un dispositif socialement ancré (produit d'une certaine socialisation) obligeant ou invitant l'étudiant à ne pas décevoir la famille. Ce dispositif s'avère être un analyseur social, où le poids des attentes donne aussi une dimension singulière au séjour pour études, en lui imprimant des évolutions, orientations et adaptations. De ce point de vue, le concept de l'*habitus* de Bourdieu (1989) en tant que « structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes », mais aussi en tant que produit d'une socialisation capable de reproduire mais aussi d'innover, est susceptible de donner une lecture compréhensive de pratiques étudiantes ritualisées (sous l'effet de l'origine sociale et des attentes de la famille) et d'attitudes innovatrices. C'est dire donc que le mode socialisation de ces étudiants, où l'individuel est enchâssé dans le collectif, induit certes un certain nombre de conduites et d'allégeances familiales, mais il est aussi générateur ou stimulateur d'initiatives « par le bas » orchestrées par des volontés individuelles d'adaptation à un contexte nouveau, voire de refus d'un ordre assignataire. Ces initiatives se résument ainsi à la mise en place de stratégies d'insertion sur le marché international de l'emploi, de réorientation du projet professionnel ; et pour ce faire, ils (ces étudiants) se doivent de domestiquer les logiques du champ social transnational. On peut ainsi penser à la suite d'autres, (Vertovec, 2004 ; Nedelcu, 2008) que la conceptualisation de l'expérience transnationale à travers des notions telles que l'*habitus*, le champ social transnational ou les réseaux transnationaux permet de mieux comprendre comment apparaissent et sont mises en œuvre les orientations duales des migrants. On verra dans le chapitre qui suivra, comment ces étudiants, acteurs informés et connectés en permanence à un monde virtuel, construisent à leur manière des champs sociaux qui constituent autant de réponses à ce que nous avons appelé ci-

<sup>107</sup> Ces intentions de retour au pays exprimées en réponse à la question « Quelles sont vos intentions de retour après les études », restent d'ailleurs fortement conditionnées. La plupart des étudiants lient leur retour après l'obtention de leur diplôme par la garantie de trouver un emploi au pays. Ce retour conditionné est particulièrement plus exprimé par les étudiants qui avaient quasiment terminé leur formation universitaire au pays (c'est-à-dire ceux qui sont venus en Suisse avec le niveau licence maîtrise ou DEA). On peut poser l'hypothèse que ces derniers ayant peu ou prou expérimenté une situation de sans emploi, ne soient pas disposés à revivre pareille situation initiale qui du reste a été un push facteur important à l'origine de leur aventure migratoire.

haut le poids des contrats, dont le plus hégémonique reste sans doute les contraintes structurelles de l'Etat national d'accueil.

Mais essayons d'abord d'analyser comment les facteurs objectifs reliées au pays d'origine participent également de façon inconsciente à une ré-inscription du projet de formation des étudiants dans une perspective transnationale.

Dans la partie consacrée à l'origine sociale des étudiants, nous avons cerné deux groupes d'étudiants qui ont un rapport différencié à l'activité rémunérée (souvent concurrentes aux études) et aussi des appréhensions différentes quant aux possibilités d'insertion professionnelle au pays. Par ce qui suit on tentera empiriquement de montrer comment ces facteurs objectifs et subjectifs propres au pays d'origine des étudiants (faiblesses du marché du travail au pays et attentes (à ne pas décevoir) vis-à-vis de la famille sont-ils vécus et traités par les étudiants.

### **Le diplôme et la galère**

La ferveur du départ du pays d'origine en destination de la Suisse pour études et le parcours du combattant qui s'en suit (notamment en ce qui concerne les conditions de voyage, visas, justification financières etc.) laissaient entrevoir dans le projet migratoire d'étude de nos enquêtés une logique de « partir à tout prix », avec cette certitude de revenir dès l'obtention du diplôme. D'ailleurs, comme on l'a montré ci-dessus, ils avaient signé l'engagement formel de revenir au pays aux termes de leurs études. Mais au fur et à mesure que l'immersion en terre helvétique prenait du temps, parallèlement prenaient forme des aspirations à une vie meilleure que celle laissée au pays. Qui plus est, la situation d'avant le départ marquée par l'absence de perspectives professionnelles, l'inadéquation formation et emploi, les grèves des enseignants demandant des meilleures conditions de travail n'a guère significativement évolué. Dans le même temps, l'unique<sup>108</sup> employeur qu'est l'Etat, n'est plus en mesure de proposer des emplois à ses diplômés sortis des universités ou écoles de formation.

Ces facteurs déclinés par les étudiants au courant de nos entrevues, expliquent que le retour après les études n'est pas à tout prix, contrairement au départ. A la fin des études, ces étudiants sont ainsi

---

<sup>108</sup> Certes cette affirmation est à nuancer, car dans certains pays africains le secteur privé est très développé. Nous voulons juste signifier par là, que le secteur tertiaire et ou le privé sont insuffisamment développés, particulièrement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. En plus, lors des entretiens, les étudiants ont beaucoup insisté sur les insuffisances institutionnelles (manque de démocratie) politiques et économiques (mauvaise gouvernance et gestion des choses publiques), perçues comme autant de facteurs qui n' « encouragent pas à rentrer » au pays.

envahis par le doute et le retour est souvent conditionné par une offre de travail en « bonne et due forme » ou par la grâce d'un « bras long<sup>109</sup>».

Si donc le groupe d'étudiant nommé « héritiers » décrit plus haut, appréhende moins l'insertion professionnelle au pays, (du moins c'est qui ressort de leur discours) c'est sans doute grâce au pouvoir du « bras long », qui constitue ainsi un facteur favorisant le retour après les études de cette catégorie de privilégiés. Si cette hypothèse se vérifiait, on serait alors dans un schéma de reproduction d'élites.

En tous les cas, bien que certains étudiants enquêtés laissent apparaître qu'ils peuvent-être des bénéficiaires potentiels de « bras long », il reste que globalement la pratique est perçue par la majorité des étudiants comme obstruction aux volontés de retour. Toutefois, cette pratique de bras invisible qui garantirait l'insertion professionnelle selon le degré de proximité avec les sphères de décision politique ou économique -tant est si bien qu'elle soit réelle ou sentie - pose à notre sens une autre question cruciale qui est celui des conditions d'utilisation des diplômés africains de la diaspora.

On a observé en effet, qu'indépendamment du domaine de formation (ingénierie, santé, informatique et sciences sociales), les appréhensions ou difficultés à accéder à l'emploi dans le pays d'origine après la formation sont sensiblement les mêmes. Or, si on peut supposer que certains domaines de formation comme les sciences sociales sont saturés et offrent moins d'opportunité d'emploi, il n'en est pas ainsi des autres secteurs que sont l'ingénierie, la santé et l'informatique, qui constituent du reste des secteurs potentiels de développement en Afrique. On imagine donc les pertes de potentiel productif et d'investissement éducatif dans les pays de départ que peuvent engendrer la sous utilisation de ces ressources.

Or ces diplômés, toute formation confondue préfèrent « galérer ici » que la galère là-bas au pays. Pour avoir vécu directement ou indirectement<sup>110</sup> l'expérience de diplômés sans emploi, ils préfèrent vivre la déqualification professionnelle en Suisse en attendant de rebondir sous d'autres cieux cléments. Par ailleurs, les vacances ou séjours périodiques passés au pays, constituent pour certains étudiants des tours de reconnaissance visant à informer de leur décision de retourner ou non après les études. Ces

<sup>109</sup> Qu'on peut aussi appeler le piston. C'est une pratique consistant à appuyer ou soutenir quelqu'un en vue de le faire bénéficier d'un poste de travail. On est tenté de dire que c'est une pratique universelle, on peut la retrouver dans tous les systèmes bureaucratiques ou administratifs. Il peut arriver que la personne soutenue ou appuyée soit compétente pour l'activité prévue, mais le contraire aussi est possible. C'est une pratique contraire aux règles d'équité et d'impersonnalité. Le népotisme est une forme pathologique de cette pratique.

<sup>110</sup> C'est le cas de certains étudiants qui à la fin des études sont restés sans travail. Ils ont aussi l'expérience de collègues qui n'ont pas eu la « chance de partir » et qui n'arrivent pas à travailler ou connaissent une situation de déqualification professionnelle.

séjours de vacances prennent donc la forme de visites de *go-and-see*, et permettent ainsi à ces diplômés en quête de travail, de redécouvrir à la fois la réalité du marché de l'emploi et les obstacles socioculturels qui ne facilitent guère un retour non assorti de garantie d'accès à l'emploi. Un de nos répondants, étudiant guinéen, raconte ainsi cette situation de tension où, entre désirs et craintes de rentrer, on s'accroche à un ténu espoir :

*Ils ne savent pas que je galère ici, bon, c'est vrai ça va par rapport à là-bas. Puisque j'arrive à être autonome financièrement et apporter secours à la famille au bled. Si je leur disais que j'en ai maré je vais rentrer, ils vont me demander si j'ai gagné du travail. Je veux bien rentrer quand même, mais ce serait un suicide de partir comme ça, sans travail. Malheureusement on parle beaucoup de solidarité en Afrique, mais si tu n'as rien, tu n'es pas considéré. Surtout encore si tu es quelqu'un qui vient de l'Europe, ils vont dire 'il est revenu il n'a rien emmené... Je connais beaucoup d'étudiants qui sont dans la même situation, après ils vont tous quitter aller en Amérique, Canada. Un ami à moi qui n'a pas réussi à aller au Canada est parti malgré lui en Italie, c'était triste quant il quittait, ça c'est l'échec vraiment, tu as ton diplôme [l'interviewé (avec un geste de compassion) fait référence à son ami diplômé en sciences de l'éducation qui a ré-émigré en Italie] tu vas partir ailleurs où tu n'as aucune possibilité de faire un travail en rapport avec tes qualifications.*

Le regard de l'autre « *ils vont dire il est revenu il n'a rien emmené* », constitue ainsi un puissant facteur de désarroi et d'anxiété, où l'idée de retourner dans un contexte d'incertitude quant à l'accès à l'emploi se révèle être un instant dont l'appréhension pose plus de problèmes qu'au moment initial de départ. Ce départ que nous avons décrit ci-haut et qui s'est réalisé avec l'implication de la famille, était vécu avec espoir, alors que le retour se décline à présent comme le summum du désarroi, malgré l'obtention du diplôme. C'est en effet une des tendances observées auprès d'une majorité de nos interviewés.

C'est dire donc qu'il y a une combinaison de facteurs objectifs que sont le chômage et l'absence de toute perspective professionnelle, le manque de transparence dans la gestion des affaires des Etats, l'injustice érigée en système de gouvernance et l'inégalité des chances entre les citoyens, et des éléments d'ordre sociétal (présence de l'unité familiale dans le projet migratoire d'étude et absence de soutien institutionnel (étatique) en termes de stratégies politiques de suivi et de formation), qui tendent à faire de la migration estudiantine africaine une antichambre à la « fuite des cerveaux » ou à une circulation des compétences.

Toutefois, certaines études montrent que cette tendance des étudiants africains formés en Europe à rester à la fin de leurs études, marquait une rupture d'avec les pratiques de la classe d'universitaires africains des années 70 et 60, qui assimilaient l'installation dans le pays de formation, comme une « solution de trahison » de l'intellectuel africain à l'endroit de son pays d'origine (Traoré S., 1973). Dans le même sillage, Gueye (2002) mentionne que l'intelligentsia africaine en France, largement constituée par les étudiants de la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), estimait fermement au courant des années 50 et 70 que le continent africain devait être le seul lieu d'exercice de son activité professionnelle.

Dans ce contexte d'alors, le retour en Afrique, après les études, répondait, selon la vision de ces intellectuels, à la prééminence de l'appartenance identitaire à l'Afrique. En fait, en raison de cette appartenance, l'Afrique indépendante, en manque de cadres dirigeants, était, plus que toute autre entité socio-politique, la bénéficiaire légitime de leurs services et de leurs compétences, d'autant plus que ses richesses matérielles pouvaient leur assurer un statut socio-professionnel enviable. Il faut aussi mentionner que si durant cette période de post-indépendance des Etats africains, le retour au pays des étudiants après la formation est une constance, c'est aussi en partie liée au fait que ces étudiants se sentaient dépositaires d'une certaine mission de bâtisseurs d'une Afrique qui sortait de la tutelle coloniale.

En comparaison à certains pays européens, la France, le Royaume-Uni et la Belgique qui ont un passé colonial, voire un litige historique avec l'Afrique, l'immigration estudiantine africaine en Suisse reste récente et sans doute aussi moins importante en termes de flux d'étudiants. Toutefois, les étudiants africains en Suisse ont par le passé selon Batumiké (1993 :24) « maintes fois font partie d'une classe d'élus dont la carrière déjà était tracée au départ de l'Afrique, avec une mission programmée ». Cette classe d'élus bénéficiait au courant de sa formation de soutien institutionnel, bourse d'Etat, du privé ou de soutiens d'organismes confessionnels, était appelée à assumer des fonctions de techniciens, prêtres, professeurs et experts en développement dans leur pays d'origine (Batumiké, *op. cit.*).

Ce bref rappel historique permet de mieux recontextualiser l'idée de retour après les études. Les migrations étudiantes actuelles qui restent profondément marquées par une individualisation croissante des projets migratoires d'étude avec pour corollaire un certain relâchement<sup>111</sup> vis- vis de

<sup>111</sup> Au courant de nos entretiens, à plusieurs reprises nos répondants ont insisté sur le fait qu'ils ne doivent la réalisation de leur séjour de formation qu'à leurs propres efforts et au soutien de la famille. Selon ces étudiants, l'Etat aurait failli à ses obligations et c'est même, de l' « hypocrisie politique », que de demander à la diaspora de revenir alors que ce n'est pas l'Etat qui a aidé la diaspora à partir, au contraire c'est à cause des politiques de l'Etat qu'on a quitté chez nous » et cet

l'Etat d'origine du migrant, induisent de nouvelles stratégies d'adaptation face à une multitude de situations précaires.

Si l'on relie ces trois dimensions que sont le caractère individué du projet migratoire d'étude des ces étudiants, les facteurs objectifs propres au pays d'origine mentionnés ci-dessus et les conditions de formation et de séjour du pays de résidence où il est interdit de rester après les études, on est amené à postuler que le destin professionnel de ces diplômés africains suisses reste très incertain, ou du moins il est à chercher dans leur capacité à négocier les contraintes du local ( de l'espace vécu), à investir d'autres espaces et se construire d'autres allégeances. Dans cette perspective, c'est la notion du non retour après les études, phénomène anormal jadis (c'est à dire considéré comme indiqué ci-haut, par les étudiants des années 60 70 comme « une trahison ») qui gagne en normalité remettant ainsi en cause une certaine logique étatique promotrice d'une mobilité à sens unique.

Dans le chapitre qui suit, on s'efforcera de montrer dans quelles mesures le *retour à la fin des études*, logique étatique structurant le séjour d'études, essentialise le rapport de l'étudiant avec son pays d'origine et ce faisant, crée les conditions d'émergence d'autres formes de re-territorialisation qui constituent autant de réponses à une double logique étatique du pays de résidence, installation (non désirée) versus retour (désiré).

On s'attachera donc à montrer dans ce qui suivra, que l'instrumentation des appartenances apparaît comme l'autre alternative sensée doter à ces étudiants précarisés juridiques, ce qu'on a appelé plus haut la capacité de circuler et, par contre coup leur élargir d'autres opportunités professionnelles. On tentera également de donner une signification normative de cette question de retour au pays des Africains diplômés, et on s'interrogera, eu égard à un contexte global de mobilité des compétences, comment articuler ces questions de diplômés africains suisses au projet politique national de coopération au développement avec les pays d'origine.

autre étudiant camerounais d'ajouter: « L'Etat n' rien fait pour ma formation venue ici, d'ailleurs ils [ elles, allusions aux autorités politiques] ne savent même pas, y a combien d'étudiants camerounais (...), franchement, c'est dégoûtant de constater que l'Etat ne protège pas ces citoyens de l'extérieur, les politiques ne parlent que diaspora , développement ce sont des bla bla, moi je m'occupe de ma carrière personnelle ici en Suisse, ou ailleurs et ma famille qui a tout fait ».

## Chapitre 2. Logiques étatiques et stratégies individuelles

Dans l'analyse des politiques d'immigration, Thomas Hammar (1985), distingue l'*immigration policy* (politique d'immigration) qui comprend l'ensemble des règles d'accès au territoire des migrants et des étrangers et l'*immigrant policy* (politique de l'immigrant), qui désigne les questions et conditions qui s'appliquent à ces personnes migrantes présentes sur le territoire. Si le premier aspect souligne notamment la régulation des flux et le contrôle des migrants, leurs conditions d'admission, les types de titre de séjour octroyés et les garanties attachés au statut du résident, le second touche les questions liées aux conditions de travail et l'accès à certains droits sociaux et aux opportunités éducatives. Ces deux politiques qui sont du reste destinées exclusivement aux migrants et non pas à toute la population résidente, peuvent paraître contradictoires. D'un côté, l'*immigration policy*, tient compte principalement des intérêts de l'Etat récepteur, tandis que l'*immigrant policy* peut-être amenée à prendre en compte les besoins des migrants ; l'une vise le contrôle des immigrés, l'autre s'intéresse à leur intégration ou incorporation. Toutefois, il reste que le processus d'incorporation<sup>112</sup> et d'intégration professionnelle des migrants dans la société de résidence est très souvent lié à la façon dont le pays de destination contrôle ses étrangers et définit les limites attachées à leur statut.

Ramené à l'objet étudié, on observe que l'*immigration policy*, c'est-à-dire les conditions d'admission des étudiants, définit d'emblée ces limites (notamment en termes d'accès au marché de l'emploi local) rattachées au statut d'étudiant africain de sorte que les opportunités d'incorporation dans le pays de résidence sont faibles.

En supposant que ces diplômés africains suisses sont détenteurs de compétences mesurables au moyen d'une docimologie comprenant la formation qualifiante, les connaissances linguistiques, l'expérience professionnelle, l'âge, bref autant de critères de « désirabilité économique » (Hainard F. et al. 2001), on est tenté d'en déduire que l'inaccessibilité au marché de l'emploi de ces étrangers formés en Suisse, obéit plus à des critères ethnoculturels qu'à des logiques d'employabilité. Dès lors que ces étudiants, acteurs stratégiques de redéfinition de leur projet professionnel se rendent compte que les difficultés à « trouver place » sur le marché local, sont fonction de leur appartenance ethno-culturelle, de leur passeport<sup>113</sup> et non de leur diplôme, l'instrumentation des appartenances apparaît ainsi comme l'une

<sup>112</sup> Selon Rosita Fibbi, le concept d'incorporation que proposent divers auteurs anglo-saxons paraît plus adéquat pour désigner la diversité des rapports qui s'établissent entre immigrés et sociétés d'immigration, et donc la variété des issues du contact des populations qui peuvent aller de l'assimilation à la ségrégation. Rosita Fibbi, 2000, « Migrations et en jeux sociaux », in Stéphane Rossini (éd) *Le social en mouvement*. Editions Réalités sociales, Lausanne, pp.179-206.

<sup>113</sup> Fibbi R., Kaya B. et Piguët E., (2003) *Le Passeport ou le diplôme ? Etudes des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration*, Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population. Les auteurs de cette étude posent deux hypothèses qui tendent à expliquer les

des réponses trouvée qui permette de faire face aux rigidités structurelles. Cette stratégie consistant à se doter de capacité de mobilité et ou de tirer profit des opportunités institutionnelles du pays de résidence vécu ou rêvé, peut être rapprochée à ce que certains auteurs appellent aujourd'hui la « citoyenneté flexible » (Ong A, 1999, cité par Le Bail H, 2005). Selon ces auteurs, la citoyenneté flexible renvoie aux stratégies et aux effets de la mobilité des hommes d'affaires, technocrates et travailleurs hautement qualifiés qui cherchent à tirer profit de différents Etats-nations en sélectionnant des lieux distincts pour leurs investissements, leur travail et l'installation de leur famille. Selon B. Waldis (2002) cette notion de citoyenneté flexible en tant que descripteur des stratégies individuelles et étatiques pour accumuler du capital et du pouvoir, est à mettre en rapport avec l'idée de B. Anderson (1994) pour qui un passeport, et donc la citoyenneté nationale, a aujourd'hui moins affaire avec une loyauté envers un Etat protecteur qu'avec la participation dans le marché du travail.

Cette stratégie de citoyenneté flexible, qui laisse apparaître une démarche pragmatique plus qu'identitaire, pose nous semble-t-il des interrogations de recherche assez intéressantes sur une certaine conception la citoyenneté classique assez rigide du reste pour s'emboîter avec la donne de la mondialisation. Par cette démarche, le rapport à l'espace est moins essentialisé, et parallèlement le projet de retour se trouve ainsi démythifié, parce que replacé dans une perspective de circulation migratoire.

Ce qui fait donc sens pour la personne migrante qui veut instaurer un rapport souple avec l'Etat-Nation, et en particulier pour cet étudiant étranger au destin professionnel incertain, c'est « ce territoire qu'il construit, parcourt, traverse, conquiert parfois, sans se soucier outre mesure des valeurs ou usages des lieux (...) avant de prendre éventuellement place « in » (Tarrus, 1997 : 93). Cette perspective qui, pour la compréhension des trajectoires singulières, des migrants, transmigrants ou étrangers, privilégie le couple « migration/territoire » à la place du couple « immigration/insertion » permet, de notre point de vue, d'envisager la présence de l'étranger dans une optique de construction, de déconstruction,

difficultés d'un groupe de personne à accéder au marché du travail et à s'y maintenir : l'hypothèse d'un niveau de qualification inférieur en moyenne et l'hypothèse d'une discrimination sur le marché du travail, qui se manifeste soit à l'embauche soit au licenciement. L'étude qui s'est davantage centrée sur la seconde hypothèse, démontre que la discrimination à l'emploi est un réel phénomène en Suisse, quantitativement très important et concernerait avant tout les jeunes originaires des pays extra communautaires en dépit de leur scolarisation réussie en Suisse. Selon l'étude, la discrimination se révèle au moment de l'embauche, et peut se manifester également dans d'autres domaines du lieu de travail, licenciements, conditions salariales, etc. En revanche, pour notre population étudiée, d'origine également extracommunautaire, le type de discrimination subie est différent, il présente la particularité d'être légalisé, institutionnalisé et accepté ainsi par les étudiants, qui savent que l'accès au marché de travail souhaité est verrouillé par la loi. On pourrait dire que cette discrimination s'exprime au niveau macro, tandis que celle dont sont victimes ces *jeunes issues de la migration* se situe au niveau méso.

d'élaboration et de ré-élaboration d'un cheminement toujours incertain. Ce modèle d'analyse permet en effet de mieux accéder à l'initiative de l'Autre, à qui la société d'accueil attend toujours de rentrer chez soi<sup>114</sup>, parce que sa présence est « strictement provisoire ». Une telle approche nous semble appropriée au contexte particulier de l'étude, contexte auquel ces migrants africains expérimentent une situation de « moratoire migratoire », marquée par des projets professionnels imprécis et des projets migratoires flous (installation, retour, émigration vers un pays tiers, circulation) où toutes les options restent possibles pourvu que l'opportunité se présente.

C'est en effet dans cette situation d'imprécision du projet professionnel et d'incertitude du projet migratoire, que se développent les conduites d'*empowerment* propres à un « stratège dans un contexte social défini en termes de concurrence et de ressources » (Dubet, 2005). C'est donc toute la logique d'un « individu dialogique » déterminé à se délester de toutes les contraintes, qui s'exprime à travers les stratégies individuées de ces diplômés africains en Suisse, de leur cheminement du local au transnational.

---

<sup>114</sup> La quasi totalité de nos enquêtés avoue avoir fait l'expérience de cette question posée, soit par un (e) ami (e) suisse, un (e) collègue ou une connaissance ordinaire « Quand vas-tu rentrer chez toi ? ». A force d'avoir été apostrophés ainsi, les étudiants finissent par qualifier cette interpellation de « question suisse ». C'est une question rappel, si tant est ils seraient amenés à oublier que leur présence est provisoire. Cette question est aussi considérée comme une « mentalité d'ici », en conflit avec la « mentalité du pays » qui interdit de demander à l'étranger son retour, au motif qu'une telle demande relève de l'inhospitalité voire de la xénophobie.

### **Pourquoi rentreraient-ils<sup>115</sup> ?**

Au regard des facteurs et conditions non favorables au retour énumérés plus haut et en considération des intentions de retour conditionné à la fin des études, on est amené à poser que l'obtention du diplôme ou la fin du séjour pour études ne signifie pas nécessairement retour au pays comme le prescrit du reste l'Etat récepteur. Toutefois, de cette observation on ne doit pas en tirer une loi selon laquelle les étudiants africains ne retournent pas à leur pays d'origine après la formation. Tout au plus, ce postulat nous indique la situation de tension que vivent ces étudiants, déchirés entre l'acquisition des compétences et la mise en application ou valorisation de ces acquis, tension qui reste source d'évolution et de réorientation du projet migratoire d'études dans une direction sans doute non voulue par l'Etat d'accueil.

En outre, établir un lien entre le retour au pays après les études et les conditions socio-économiques favorables ou non du pays de départ, c'est aussi faire le choix d'une vision univoque de la migration, perçue comme étant exclusivement le résultat des facteurs économiques. Cette perspective trouve en effet son inspiration dans les théories néo-classiques (Todaro, 1980) qui attribuent principalement les migrations à la distribution inégale du travail et du capital au niveau international du point de vue macro-social. Or, cette approche semble en effet moins tenir compte des dimensions à la fois structurelle et microsociale de la migration. Comme l'explique Michael Piore (1979), sur le plan structurel, les migrations sont aussi liées à un facteur d'appel: la demande de main d'œuvre des sociétés européennes, liée à la structure de leur marché du travail. Ces sociétés ont en effet besoin des travailleurs étrangers pour occuper les emplois que les nationaux ne veulent pas. De la même manière que se pratiquent dans certains de ces pays développés des politiques d'appel à des migrants qualifiés et ou de rétention des étudiants étrangers.

Par ailleurs, on peut se demander si cette logique étatique qui contraint le retour après les études, ne comporte pas une idéologie essentialiste qui renvoie l'individu à son lieu de provenance qu'il n'aurait jamais dû quitter. Il s'agit là peut-être d'une forme de pensée d'Etat qui enserme la personne étrangère

<sup>115</sup> Par ce sous-titre, nous reprenons l'idée d'un de nos répondants (voir aussi la note 100 ci-dessus), qui, en réponse à une question relance relative aux conditions de retour me rétorquait : « Pourquoi devons-nous rentrer, pourquoi les politiciens parlent du retour de la diaspora, alors ce n'est pas eux qui nous ont amené ici (...) et pourquoi aussi la Suisse veuille qu'on rentre chez nous ? ». Bourdieu (1993) attire notre attention sur « l'effet en retour que les réponses ainsi extorquées risquent de produire sur l'analyste, toujours exposé à prendre au sérieux, dans son interprétation, un artefact qu'il a lui même produit sans le savoir ». En reprenant en sous-titre l'idée d'un de nos enquêtés, ce n'est pas que nous subissions délibérément l'effet d'imposition des réponses fournies par nos enquêtés, qui « peuvent aussi en jouer, consciemment ou inconsciemment, pour tenter d'imposer leur définition de la situation et faire tourner à leur profit un échange », mais c'est pour mettre en relief la dimension subjective du choix du retour et ou de circuler des personnes enquêtées.

dans une allégeance prioritaire et invariable que constitue son lieu d'origine. En privilégiant ainsi l'origine au détriment du choix, l'Etat récepteur tend à restreindre la mobilité géographique du migrant, voire la mobilité sociale elle-même.

Dans le contexte actuel de circulation des compétences, caractérisé par des pratiques de co-présence et de formes hybrides de citoyenneté, peut paraître décalée la posture consistant à restreindre les possibilités d'action et d'expression de l'Autre à cause de ses origines. Pour que cette origine cesse d'être un fardeau à la mobilité et un obstacle à l'accès au marché du travail<sup>116</sup>, les étudiants investissent d'autres espaces en l'occurrence le Canada, où l'intégration symbolisée par l'accès à la citoyenneté est plus aisée en comparaison<sup>117</sup> à la réalité suisse où une certaine conception culturelle de la nation ferme l'accès de l'espace national aux migrants et les exclut fortement de la communauté des citoyen-n-es (Guigni M et Passy F. op. cit., p.60). Pour ces étudiants africains, cette « conception culturelle de la nation », c'est aussi la communautarisation des politiques migratoires européennes qui sont globalement de plus en plus restrictives à l'entrée de nouveaux étudiants, mais aussi défavorables à l'installation et à la transformation du statut d'étudiant en statut travailleurs. C'est sans doute cette harmonisation ou homogénéisation des politiques migratoires de la communauté européenne, à tendance restrictive et stigmatisante (souvent ces étudiants sont perçus comme des requérants d'asile

<sup>116</sup> Dans une recherche au quelle nous avons collaboré portant sur le *Potentiel de développement des migrants africains dans le secteur de la santé à Genève*, on a été amené à constater que les quelques spécialistes de la santé (Pédiatre, chirurgiens, psychanalyste etc.) d'origine africaine que nous avons interrogés, ont cette particularité d'être recrutés à partir de leur premier pays d'immigration (France et Allemagne) avec lequel, ils gardent une filiation citoyenne ou résidentielle. C'est dire donc que le critère d'appartenance citoyenne ou territoriale et les qualifications, priment sur l'origine ethnique en soi pour l'accès au marché du travail. Il est donc possible que ces diplômés africains suisses qui ne peuvent accéder au marché de l'emploi, puissent à l'avenir, dès qu'ils auront recouvré une autre appartenance citoyenne européenne, ou une autre citoyenneté moins culturellement éloignée de celle de la Suisse, mettre leurs compétences professionnelles au profit du pays qui les a formés. On serait alors dans un cas typique de circulation de compétences, voire de revanche des identités. Nous avons pu noter un cas singulier en ce sens, où un ancien étudiant qui a immigré au Canada après ses études, est revenu actuellement en Suisse, où il travaille une activité professionnelle durable et en rapport avec ses qualifications.

<sup>117</sup> A titre d'exemple, le Canada qui constitue la principale destination de ces étudiants africains, offre des possibilités d'accès à la citoyenneté et conséquemment à la capacité de mobilité très alléchante pour ces Africains au passeport non rentable. La loi canadienne sur la citoyenneté repose sur le double principe du droit du sol et du droit de sang. La citoyenneté canadienne peut être obtenue, par naissance, par filiation et aussi par naturalisation. Pour les résidents permanents, comme c'est le cas de certains étudiants rencontrés (voir note bas de page 94), après trois années de séjour permanent, ils peuvent faire la demande de citoyenneté et sont éligibles. En revanche, il en va autrement en ce qui concerne l'acquisition de la citoyenneté suisse où il faut par exemple au migrant plus du quadruple du temps requis au Canada (avoir au moins résidé douze ans en Suisse). Il existerait en outre selon les cantons de nombreuses pratiques d'acquisition de la citoyenneté. Voir (Cattacin S., et Kaya B. 2005.)

en puissance) et qui offre moins de possibilités de mobilité<sup>118</sup> sociale à cette population extra européenne, qui explique le choix de ces étudiants d'orienter leur projet professionnel vers l'Amérique du Nord, notamment le Canada. Ce pays développe une approche qui repose sur l'établissement de quotas annuels d'entrée ( de 220 à 225 000 personnes) en fonction des conditions du marché du travail, et de procédures d'admission basées sur le capital humain apporté par les candidats à la migration. Un système de points<sup>119</sup> est en effet utilisé pour vérifier l'admissibilité des candidats au titre de travailleur qualifié donnant droit à un permis permanent (OCDE, 2008). De ce point de vue l'immigration canadienne constitue une réponse à une précarité juridique et l'enfermement catégoriel qui caractérisent la situation de ces étudiants. C'est ce qui transparaît dans les propos de cet étudiant algérien :

*Moi, je sais que je ne vais pas faire de vieux os ici, j'ai déjà fait 7 ans, je fini mes études, puis , après, je quitte, mais je ne dis pas que je retourne chez moi tout de suite, mais en tout cas je vais quitter le pays puisque y' a plus d'autre choix. Ce pays est trop compliqué, si tu n'as pas ton permis de séjour, tu ne peux rien faire, ni prendre une assurance, ni travail, tu ne peux pas aussi bouger. En plus, on n'a pas envie d'être un clandestin, alors qu'on sait qu'on a quand même quelque chose dans la tête qu'on peut utiliser.*

<sup>118</sup> Selon Ségolène BARBOU des PLACES (*op.cit.*,p.10) les directives communautaires sont particulièrement éclairantes sur ces questions liées aux transformations de statuts et de façon générale à l'intégration des ressortissants extra communautaires. « La directive de 2003 sur le statut des résidents de longue durée confère un statut protecteur aux ressortissants d'Etats tiers qui résident dans l'Union européenne depuis plus de 5 ans. Or, sont expressément exclus du champ d'application de la directive (art.3), les ressortissants de pays tiers : qui séjournent pour faire des études ou suivre une formation professionnelle ; ceux qui sont autorisés à séjournier dans un Etat membre en vertu d'une forme temporaire de protection, d'une forme subsidiaire de protection ; ceux qui sont réfugiés. L'exclusion des étudiants du statut de résident de longue durée nous met sur la voie d'une explication. L'article 4 de la directive concerne la durée de résidence exigée pour obtenir le statut de résident de longue durée : elle est de cinq années. Or, selon l'alinéa 3 du même article, « lorsque le ressortissant d'un pays tiers concerné a acquis un titre de séjour qui lui permettra d'obtenir le statut de résident de longue durée, les périodes de résidence effectuées aux fins d'études ou de formation professionnelle peuvent n'être comptées que pour moitié dans le calcul de la période de résidence légale et ininterrompue visée au paragraphe 1 ». En d'autres termes, l'étranger entré en Europe au titre de la catégorie « étudiant » ne peut pas être directement rattaché à la catégorie résident de longue durée. Et, s'il a résidé plus de 5 ans dans un Etat, il n'aura accès au statut de résident de longue durée, donc ne pourra changer de statut, que si son Etat d'accueil accepte de se contenter de ces 5 ans passés. Cet Etat pourra estimer que le temps passé comme étudiant n'est pas équivalent au temps passé comme travailleur. Tout est donc prévu pour que le passage d'une catégorie à une autre soit difficile »

<sup>119</sup> Six critères sont pris en compte : éducation, aptitudes linguistiques, expérience, âge, emploi non opposable et adaptabilité.

En précisant sa pensée, « je quitte, mais je ne dis pas que je retourne chez moi », avec cette conscience « quand on a quand même quelque chose dans la tête » notre interlocuteur nous informe de sa volonté d'inscrire son projet dans une perspective de circulation. On relève également dans ce discours, cette certitude - « je sais que je ne vais pas faire de vieux os ici » - que le devenir professionnel se trouve ailleurs. Mais cette certitude exprime aussi un sentiment de déception, voire d'impuissance à ne pas pouvoir *faire de vieux os* dans un lieu où on désire effectivement faire de vieux os comme le suggère l'expression « puisque y' a plus d'autre choix ». On observera en outre que les compétences ou qualifications acquises au courant des études, constituent une sorte d'assurance sécurité qui ne donnent pas « envie d'être un clandestin<sup>120</sup> ». Toutefois, on notera que l'on ne devient pas clandestin par « envie », mais par contrainte ou défaut d'alternatives à l'obligation de devoir quitter. On peut ainsi se demander dans quelles mesures l'absence d'issues susceptibles de permettre une reconnaissance/valorisation des ressources, peut propulser l'étudiant dans une situation de séjour irrégulier. Tout au plus constatons-nous, que pour éviter de tomber dans une situation de clandestinité, c'est-à-dire d'irrégularité de séjour, marquée par un cumul de précarités et une perte totale d'initiatives, l'étudiant saisit les opportunités qu'offre le marché mondial des compétences incarné notamment par :

*Le Canada nous offre la possibilité de venir, rester, travailler et acquérir la citoyenneté en moins de cinq ans, soit le temps de faire sa licence ici. Avec le passeport canadien, c'est fini ces histoires de visa là, ça devient du passé. En plus des diplômes qu'on a ici en Suisse, on aura gagné en plusieurs expériences de vie. C'est vrai que l'emploi n'est pas garanti là-bas aussi, mais au moins tu peux te faire un projet de vie, faire venir par exemple ta famille. (étudiant camerounais)*

Nous avons montré dans la première partie de ce travail que pour venir étudier en Suisse, les étudiants faisaient plusieurs demandes d'admissions dans des universités ou instituts de pays différents. Si donc au départ de l'aventure migratoire de formation, la stratégie consistait à ratisser large, avec toutefois

<sup>120</sup> L'expression « migrant clandestin » a subi ces dernières années, du moins dans le contexte des migrations d'Afrique vers l'Europe, une mutation lexicologique en se résumant en un seul mot « clandestin » et une transformation sémantique en désignant exclusivement les personnes qui empruntent clandestinement des pirogues pour se rendre en Europe. Du coup, le mot a perdu son sens péjoratif pour revêtir une acception valorisante pour ces jeunes africains sans formation ni qualification qui aspirent à migrer. Le clandestin est celui qui brave la mer, le désert, la faim et la soif, celui qui risque sa vie pour atteindre un objectif qui est celui d'accéder au marché du travail et de chercher à sortir sa famille de la pauvreté. Cette migration dite clandestine des jeunes africains, a surtout pris de l'ampleur dans les 2000 et fait suite à la fermeture de l'Europe vis-à-vis des pays africains et le développement d'une approche sécuritaire des Etats des questions migratoires. Mais dans le sens ci-employé, le clandestin désignerait une situation d'irrégularité de séjour, suite à une perte d'un titre de séjour et de la décision prise par la personne concernée de rester malgré tout dans ce pays.

une préférence pour un pays (en l'occurrence la Suisse), dans l'espoir d'être admis dans un de ces pays européens ciblés, il reste qu'une fois la formation accomplie, il devient de plus en plus difficile de reproduire cette stratégie initiale pour rediriger sa carrière de formation vers d'autres pays. Deux principales raisons peuvent expliquer cela. L'une serait liée au fait que les étudiants estiment avoir acquis une formation qualifiante qu'il faut en priorité valoriser par l'accès au marché du travail. L'autre raison qui expliquerait que ces étudiants en fin de formation ont de la peine à se réorienter vers d'autres pays européens, par exemple en France, est à chercher dans ce que les étudiants appellent l'« avantage comparatif<sup>121</sup> » qui plaiderait en faveur de la Suisse. En plus, comme nous l'avons mentionné ailleurs, globalement les pays européens ont la même politique d'immigration vis-à-vis des ressortissants africains, même si des inflexions visant à faciliter l'intégration des étudiants étrangers dans le marché de l'emploi peuvent-être relevées dans certains Etats.

Toutefois, pour ces étudiants africains en formation en Suisse, le Canada apparaît comme l'un des rares pays occidentaux disposé à les incorporer dans sa société, et à se réappropriier leurs compétences et ressources.

Ainsi donc, ce pays qui était le lieu le plus difficilement accessible depuis la zone de départ de ces étudiants, en l'occurrence l'Afrique, devient ainsi l'unique destination qui favorise l'accès à son territoire de ces africains, qui, à la faveur d'un détour en Suisse ont acquis tous les critères d'éligibilité à l'immigration canadienne. La logique du marché et la capacité d'un individu dialogique ont rendu possible cette situation. On peut en outre ajouter en guise de supposition, qu'en marge des critères requis pour être admis à l'immigration canadienne (éducation, aptitudes linguistiques, expérience, âge, emploi non opposable et adaptabilité), l'expérience migratoire en Suisse, réputée être un pays à l'accès difficile pour les Africains constitue également un élément positif favorisant l'admissibilité de ces étudiants au Canada en qualité de migrants qualifiés.

En conséquence, il apparaît ainsi que le pays de formation en l'occurrence la Suisse, à la fois de par les logiques étatiques qui sous-tendent sa politique à l'égard des étrangers, mais aussi de par l'image valorisante qu'elle reflète au niveau international en termes de qualité de formation, crée les

---

<sup>121</sup> Les étudiants enquêtés apprécient souvent leur vécu quotidien suisse en comparaison avec leurs autres collègues étudiants africains de France, et reconnaissent qu'ils ont plus de possibilités « d'avoir du boulot pendant leurs études » que leurs cousins français. « Franchement, si je me compare à mes amis étudiants qui viennent de Lyon ou Rennes me rendre visitent, je réalise qu'ici en Suisse, sur le plan social on est quand même mieux qu'eux. C'est plus facile de trouver du boulot ici les salaires sont mieux (...). En plus sur le plan pédagogique, chaque étudiant ici à sa messagerie électronique, alors là-bas c'est pas le cas, mais il faut dire quand même, ils sont plus associés que nous dans des laboratoires de recherche».

conditions de mobilité et d'inclusion<sup>122</sup> (du moins sur le marché mondial) de ces étudiants étrangers en quête de légitimité de reconnaissance. C'est dire donc que les projets migratoires de ces diplômés africains suisses, circonscrits par des logiques structurelles, se précisent et se redéfinissent à l'intersection de deux niveaux principalement, local et global.

Pour la grande majorité des étudiants rencontrés, l'accès à la citoyenneté canadienne constitue un véritable instrument de promotion sociale et d'empowerment. S'il en est ainsi, c'est parce qu'ils sont issus d'aires géographiques les plus discriminés en termes de circulation dans l'espace-monde où l'absence de capacité de mobilité représente un *capital symbolique négatif* qui redouble les difficultés d'accès au marché mondial de l'emploi. En ce sens, l'acquisition de la citoyenneté, en tant que démarche de construction de nouvelles allégeances en vue d'une participation dans le marché du travail, constitue une pratique transnationale de par les effets escomptés d'une telle démarche, qui, « s'écarte des schémas traditionnels d'adaptation des immigrants » (Portes, 2001). Ce qui nous semble donc ici important et qui confère à ces stratégies une dimension transnationale<sup>123</sup>, c'est cette construction d'un champ social transfrontalier et la manière dont s'est construit ce champ (la plupart

<sup>122</sup> A chaque fois que nous avons utilisé le terme inclusion dans ce texte, c'est pour exprimer le contraste d'avec la situation de précarité juridique ou d'enfermement catégorielle dont font l'objet les étudiants et l'absence de mobilité rattachée à cette situation.

<sup>123</sup> Le transnationalisme est couramment défini comme étant le processus par lequel les migrants construisent des champs sociaux, créent des liens entre pays d'origine et pays de résidence et se situent de plus dans une posture d'ici et de là-bas. Les premiers travaux sur les espaces sociaux transnationaux (Glick Schiller, Basch & Szanton Blan, 1992 ; Pries, 1996 ; Faist, 2000 Glick Schiller et Fouron, 2001) mettaient l'accent sur ces processus globaux de mise en relation. « Nous définissons le transnationalisme comme l'ensemble des processus par lesquels les immigrants tissent et entretiennent des relations sociales de nature multiple reliant leur sociétés d'origine et d'accueil. Nous appelons ces processus transnationalisme pour insister sur le fait que, de nos jours, beaucoup d'immigrants construisent des espaces sociaux qui traversent des espaces géographiques, culturels et politiques... » (Glick Schiller, Basch & Szanton Blan, 1992, p.6). Compte tenu de la diversité des activités que peut recouvrir le phénomène transnationalisme, Portes, (op.cit.) dégage trois idées majeures qui situent et caractérisent les communautés transnationales. Selon lui, l'émergence des communautés transnationales est liée à la logique même du capitalisme, ainsi elles servent à répondre aux intérêts et aux besoins des investisseurs et des employeurs étrangers des pays avancés. En outre, ces communautés sont un phénomène distinct qui s'écarte des schémas traditionnels d'adaptation des immigrants. Enfin, puisqu'il est alimenté par la dynamique de la mondialisation, ce phénomène possède un potentiel de croissance supérieur et offre aux initiatives populaires autonomes un champ d'action plus large que les autres stratégies d'adaptation aux pérégrinations destructrices du capital à travers le monde. On fera remarquer toutefois, que ce transnationalisme de Portes, renvoie davantage « aux activités de type économique, politique ou culturel nécessitant que les protagonistes y consacrent la majeure partie de leur temps de manière régulière. » Or ce que nous tentons de comprendre par notre démarche, c'est comment face aux contraintes et opportunités du local, sont instrumentalisées des appartenances citoyennes et la manière dont ces individus se saisissent des occasions et opportunités dans une perspective de repositionnement social.

du temps vers la fin des études, dès l'imminence d'un départ de la Suisse), qui correspond souvent au moment où l'étudiant est pratiquement sûr de répondre aux critères requis d'expatriation au Canada.

Cette inflexion des choix migratoires basés sur des stratégies d'accumulation (on cumule le boulot et les études, tout en veillant à ce que cette concurrence ne nuise pas les études) à des fins d'opportunités professionnelles et de mobilité sociale, atteste par ailleurs de la difficulté à étudier les migrations étudiantes africaines en termes de flux des pays dits périphériques vers les pays développés. Cela problématise également davantage la question de retour après la formation, par ce que tout semble indiquer que cette seconde émigration de ces migrants africains qualifiés, correspond moins à un processus optionnel, mais obéirait plutôt à une nécessité structurale de l'économie de marché.

C'est donc dans ce contexte mondial de quêtes de compétences et de développement des politiques actives de sélection des immigrants porteurs de compétences (OCDE, 2002 ; Meyer et Hernandez, 2004 ; Cornelius et *al.*, 2001) que cette question-réponse « pourquoi devons-nous rentrer ? » d'un de nos interviewés prend toute sa signification. Cette question laisse apparaître une double revendication. Elle exprime d'une part une volonté de tirer profit des potentialités qu'offrirait la mondialisation, et d'autre part un rejet d'un discours étatiste sur le retour des africains formés en Europe. Mais ce « pourquoi devons-nous rentrer » soulève au fond la question des enjeux individuels et collectifs de la migration. Alors que pour ces étudiants africains diplômés, l'enjeu c'est d'acquérir une formation qualifiante, si possible « faire la vie ici » sinon « faire sa vie ailleurs » ; tandis que pour l'Etat d'origine, au mieux ces diplômés africains étrangers sont perçus comme acteurs de développement dont le non retour au pays constituerait une perte, au pire ils sont considérés comme des concurrents ou contestataires politiques qu'il faut maintenir à distance.

### **« Brain drain » ou « brain gain »: perceptions des diplômés africains en mal d'avenir professionnel**

La dynamique de la mondialisation et ses implications en termes de mobilités et d'appartenances plurielles, amènent à s'interroger si le paradigme de la « fuite des cerveaux » souvent employé pour analyser les flux unidirectionnels des personnes qualifiées, rend compte de la complexité des logiques de circularité de ces personnes, et surtout de la volonté de personnes migrantes d'être ici pour de bon selon l'expression de Castles (1984), *Here for Good*, mais aussi d'être là-bas.

Un bref rappel socio-historique de l'émergence de l'expression « fuite des cerveaux », laisse apparaître une controverse du reste entretenue par une grille de lecture politique libérale / marxiste qui se situerait dans les premières décennies des indépendances pays africains. En 1974, la CNUCED rend un rapport public intitulé : *The reverse transfer of technology : economic effects of the out flow of trained*

*personnel from developping countries*. Cet organisme des Nations Unies développa alors, le concept de transfert inverse de technologie, et postule ainsi l'idée que l'aide qu'apportent les pays du Nord à ceux du Sud, est « retransfusée » au Nord par les bénéficiaires que celui-ci retire en accueillant les élites formées au Sud.

L'expression fuite des cerveaux, connaît ainsi un long parcours historique, qui reste cependant marqué principalement par deux phases. La première phase que constituent les années 60 et 70, où les mouvements de personnes hautement qualifiées de pays en développement (Sud) vers les pays développés (Nord) ont suscité un écho considérable et la seconde phase marquée par l'étape actuelle de la mondialisation. Selon Wickramasekara (2003) , la première phase reste surtout marquée par des interrogations des universitaires, des chercheurs et des institutions spécialisées de l'ONU sur les conséquences de la fuite des cerveaux et les moyens de la compenser (CNUCED, 1975 ; Bhagwati J., 1976) .Tandis que la seconde phase de la migration des compétences coïnciderait avec l'éclatement de la bulle informatique, notamment à partir des années nonante.

Ainsi, le phénomène de la mobilité internationale des compétences reste intimement lié aux changements structuraux – économiques, politiques et démographiques – qui ont marqué la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Les transformations de la structure économique et politique mondiale, l'émergence des marchés globaux exigeant une main d'œuvre flexible et très qualifiée ont amplifié le phénomène de migration des compétences et remis à jour le débat<sup>124</sup> sur le pillage des élites du Sud par les pays développés du Nord.

Toutefois, dans le cas d'espèce de ces diplômés africains dont toute l'activité se résume en des stratégies de valorisation de compétences en mal de reconnaissance, que recouvre pour ces derniers cette notion de fuite des cerveaux?

<sup>124</sup> Deux principales thèses se sont affrontées durant les décennies soixante et septante. Celles des tenants d'une libre circulation de la science et celle des partisans d'une « nationalisation » des élites. Cette politisation des migrations internationales, s'est résumée à l'emploi de deux expressions apparues dans les années cinquante au Royaume-Uni, le « Brain drain » (fuite des cerveaux) et le « Brain gain » (Gain des cerveaux). On assiste actuellement à l'émergence de nouveaux concepts qui visent à mieux décrire la dynamique multipolaire des flux des migrants qualifiés « *Brain mobility* », « *brain exchange* », « *reverse transfer of technology* », « *transit brain drain* », « *delayed return* », « *skilled transients* » etc. On peut aussi ajouter, qu'à l'instar des pays comme les Etats-Unis, le Canada ou la Grande-Bretagne pratiquant depuis bien longtemps une politique immigration "choisie", la mise en place en France de la Carte compétences et talents ( loi relative à l'immigration et à l'intégration du 24 juillet 2006), conçue pour faciliter la venue et le recrutement en France des étudiants étrangers les plus diplômés, constitue un élément de ce débat.

Si le phénomène de la fuite des cerveaux décrit une situation où des personnes qualifiées franchissent des frontières nationales dans le but d'exercer une activité professionnelle, a priori ces étudiants africains en Suisse ne correspondent pas à cette catégorie de personnes qualifiées dites cerveaux en fuite ; du moins pour autant que le projet migratoire d'études de l'étudiant se réalise dans le cadre préalablement défini par l'Etat du pays d'accueil qui suppose un retour après les études. En revanche, cette thématique engloberait les étudiants dans la mesure où, du point de vue académique, le terme de cerveaux est supposé renvoyer à une catégorie d'individus détenteurs d'une certaine expertise scientifique. C'est du moins ce que soulignent certains travaux (Hilari, 1994 ; Glaser, 1978 ; Nxumalo, 1991) portant sur cette thématique de fuite de cerveaux, phénomène qui concernerait des *professionals* (au sens anglo-saxon, c'est-à-dire des gens de métier, des experts), des scientifiques, étudiants, etc. Dans le même sens, l'OCDE (2002) suggère que les données sur la migration des compétences devraient prendre en compte la question de la mobilité étudiante :

« *student mobility is a potential flow of qualified workers, either in the course of their studies or through subsequent recruitment...Student flows represent a form of migration of qualified labour and also a precursor of subsequent migrations, mainly of HRST* ».

C'est dire donc que la frontière entre étudiants et migrations de compétences apparaît ténue, dès lors que le séjour pour études se transforme en acte d'installation hors du pays d'origine en vue de l'exercice à long terme d'une profession : Ce choix individuel est perçu par le pays d'origine du migrant comme une pratique de fuite des cerveaux, avec une polarisation sur les effets négatifs de cette pratique sur les pays de départ<sup>125</sup>, alors que pour l'étudiant cette décision exprime une posture réaliste et décomplexée. Si le terme *fuite*, dans le contexte de fuite des cerveaux, laisse penser à un renoncement à vivre une situation pénible (par exemple absence de travail, quête de meilleures conditions de travail) ou à un refus d'honorer un quelconque engagement qui lierait la personne migrante à son Etat d'origine (sensé lui apporter protection et sécurité sociale), les étudiants enquêtés estiment n'être pas redevables du moins pas à leur Etat. En conséquence, les effets négatifs (en termes de pertes de ressources humaines et d'investissement éducatif) qui résulteraient de leur choix de s'installer en dehors de leur pays pour des fins d'exercice professionnel ne leur sont pas opposables. Ceci, à la fois en raison des pratiques de *go and see* infructueuses du reste, qu'ils auraient effectué

<sup>125</sup> La plupart des études traitant de l'exode des diplômés insistent sur les effets négatifs de cette émigration sur les pays d'origine et mettent en avant les pertes de potentiel productif et d'investissement éducatif que les départs des qualifiés engendrent. Voir Miyagiwa (1991), Reichlin et Rustichini (1998), Unesco (2004).

occasionnellement au pays mais aussi de l'absence de l'Etat au courant du séjour de formation ou de sa suppléance par l'institution familiale.

Ainsi donc, pour ces étudiants on est amené à comprendre que le phénomène de *Brain drain* et sa réponse le *Brain gain* constituent deux discours étatistes, qui, tout en ayant une même logique essentialiste renvoyant au migrant à son point de départ, fonctionnent tout de même différemment. Aussi, le discours étatique sur la fuite des cerveaux a-t-il tendance à considérer la personne migrante comme une propriété naturelle du pays d'origine, dont il faut combler les effets du départ par un *Brain gain* qui devrait se traduire par le retour des migrants. De ce point de vue, on peut se demander si cette conception ou perspective qui tend à célébrer l'origine au détriment d'un choix « mobilitaire » n'est pas à l'opposé d'un courant de pensée postmoderniste<sup>126</sup>, plus porté à promouvoir et ou assimiler des identités plurielles.

C'est dire donc que l'appréciation des étudiants des pratiques appelées fuite des cerveaux, est fonction de la façon dont ils perçoivent leur rapport à l'espace-monde, où leurs pratiques et espérances professionnelles sont inscrites dans une perspective de mobilité transnationale.

Au demeurant, pourquoi ces étudiants ont-ils cette attitude tendant à nier un phénomène auquel certaines données sociologiques attestent de l'existence ?

Selon l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM, 2002), on estime à 3,6 millions les Africains résidents en Europe et en Amérique du Nord. Plus de 100.000 d'entre eux sont des cadres. 23.000 diplômés d'universités et 50.000 cadres supérieurs quittent l'Afrique chaque année. Certaines estimations font état de 40.000 titulaires de doctorats résident hors d'Afrique. L'Unesco (2004), estime que cette fuite des compétences ne concerne pas seulement les diplômés de l'enseignement supérieur ; elle concernerait aussi d'importants secteurs où les pays développés ont des besoins qu'ils n'arrivent pas à satisfaire, souvent parce que leurs nationaux ne veulent pas y travailler.

<sup>126</sup> Ces courants de pensée dite moderniste ou postcolonial se sont surtout illustré dans la construction des « catégories d'analyse qui tentent le plus possible de s'extraire des catégories de sens des mondes sociaux dans lesquels nous évoluons, au premier desquelles figurent les valeurs qui légitiment et naturalisent les visions et divisions sociales. (...). Inspirés par un doute généralisé vis-à-vis des modèles orthodoxes des sciences sociales, ces courants remettent en cause ce qui est apparenté aux méta-récits théoriques, c'est-à-dire ces grands récits issus à la fois de jeux de langage et de l'interpénétration entre pratiques de pouvoir et de production des savoirs. (...). La déconstruction à laquelle se livrent ces approches concerne au premier rang le thème de l'identité : aucune identité n'est désormais pensée comme stable et reconductible mais, tout au contraire, fluide et en mouvement constant. ». Voir Christine Chivallon (2009) « Diaspora et mémoire : à propos de l'application de certaines notions au monde noir des Amériques ». In (dir. Alain CHEMIN et Jean-Pierre GELARD), *Migrants. Craintes et espoirs* : Presses universitaires de Rennes, pp 89-100.

En fait, ce n'est pas cette réalité de la fuite des cerveaux africains et ses effets<sup>127</sup> sur les sociétés africaines que réfutent les diplômés africains, mais leur attitude ou posture vis-à-vis de cette thématique, serait plutôt l'expression d'une volonté de déconstruire certaines catégories en usage dans le champ migratoire et qui tendent à naturaliser les inégalités sociales.

Ils sont donc conscients que dans le contexte mondial de mobilité des compétences, où des opportunités de valorisation des ressources deviennent de plus en plus importantes, le discours sur le *brain drain* sonne comme une volonté politique de contrôler la mobilité des personnes ou de renvoyer les individus à leur lieu de provenance. Cette tendance à établir un lien entre émigration des personnes qualifiées voire leur installation hors de leur pays et manque de développement du pays d'origine, produit aussi un autre discours étatique sur le retour des migrants à leur pays d'origine. Dans cette perspective, le retour des migrants dans leur pays d'origine est ainsi théorisé, et promu par des décideurs politiques comme une stratégie d'inversion de la fuite des cerveaux. Mais la question reste de savoir si une telle approche normative de la question de retour correspond à une réelle volonté politique de valorisation des ressources des personnes qualifiées ou si elle ne trahit pas une logique étatique d'éloignement de ces étrangers d'un espace national qui refuse de les intégrer.

En tous les cas, dans le contexte suisse de migration des Africains, on ne peut parler de fuite des cerveaux en direction de la Suisse, dès lors que ce pays ne pratique ni la politique de rétention des africains formés dans ses universités et instituts, ni une politique active d'attraction<sup>128</sup> à l'endroit des

<sup>127</sup> Encore que le débat reste également ouvert sur les effets négatifs ou positifs de cette pratique sur le pays d'origine. Certains travaux (Voir Beine et al., 2001 ; Stark et al., 1998 ; Vidal, 1998) laissent apparaître que les effets positifs pourraient être associés à l'émigration des travailleurs qualifiés dans la mesure où, paradoxalement elle stimulerait la progression de l'éducation dans les pays de départ. L'hypothèse qui sous-tend une telle analyse, est que l'ouverture des frontières et la perspective de migrer accroissent les rendements attendus de l'éducation et incitent les individus à investir davantage dans ce domaine. En même temps, l'incertitude inhérente aux opportunités de migrer fait que seule une fraction d'entre eux migrera effectivement une fois achevée sa formation. Partant, l'existence de *brain drain*, peut se révéler favorable pour le pays d'origine lorsque l'effet incitatif (*brain effect*) domine l'effet de fuite (*drain effect*). Pour ces diplômés africains donc, c'est moins donc les effets négatifs ou positifs pour le pays de départ qui constitue leur préoccupation principale, mais c'est plutôt la dimension coercitive et l'aspect normatif (tendance à vouloir réguler les mouvements) du vocable fuite des cerveaux qui posent problème.

<sup>128</sup> Comme c'est souvent le cas de certains pays d'immigration comme le Canada, l'Australie, etc qui mènent des politiques actives de recrutement d'étudiants internationaux. Dans le cas de la Suisse, on remarquera que, même s'il n'existe pas de politiques attractives visant à encourager des étudiants africains de venir se former, les étudiants africains reconnaissent que les conditions de formation en Suisse sont attractives (coûts universitaires relativement moins chers, l'accès au boulot d'étudiants sensiblement plus facile comparé aux « cousins français », facilités informatiques etc.), même si le désenchantement peut subvenir à la fin des études parce que le marché à l'emploi reste alors fermé.

africains désireux de se former en Suisse. En revanche, tout en ne favorisant pas l'installation et l'exercice d'une activité professionnelle durable, les conditions objectives de formation et de séjour rendent possible les conditions de circulation.

### **De la contrainte de retour à l'émergence de pratiques circulatoires**

La migration de retour, en particulier dans le cadre précis des personnes se prévalant d'une certaine expertise scientifique, est généralement perçue comme une réponse à l'inversion de la fuite des cerveaux. On notera par ailleurs, que la plupart des travaux qui ont porté sur cette forme de migration, concernaient principalement des professionnels hautement qualifiés des pays en développement dont on estimait que le retour pouvait bénéficier au pays d'origine (King 2000 ; Ammassari and Black 2001 ; Olesen 2002 ; Ghosh 2000). Pour le continent africain où plus d'un tiers des ressources humaines hautement qualifiées se trouvent dans la diaspora, toute politique visant à récupérer des compétences comporte un enjeu certain (Meyer et Hernandez, 2002). Si le secteur de la santé constitue le domaine le plus touché par la migration des compétences<sup>129</sup>, il reste que de façon générale, la plupart des études empiriques se sont évertuées à rendre compte à la fois des conséquences néfastes mais aussi des « externalités » positives des migrations des professionnels qualifiés pour le développement de leur pays d'origine.

Certains chercheurs analysent ainsi le phénomène en termes de fléau ou aubaine (Commander, Kangsniemi et al. 2002), ou en termes de gagnants et perdants (Beine, Docquier et al. 2002). Parmi les gains invoqués, sont mentionnés en priorité les transferts de fonds et de compétences acquises par les migrants. En effet, selon les estimations de la Banque Mondiale (2006), en 2005 les envois de fonds aux pays en développement par les travailleurs migrants, dépassaient les 160 milliards de dollars annuels alors qu'ils représentaient 80 milliards de dollars US en 2002 et 33 milliards en 1992. Alors même que les envois monétaires contribuent à améliorer les conditions de vie des populations restées au pays d'origine et jouent un rôle important dans le PIB de nombreux pays (Forcier M.B., Simoens S.,

<sup>129</sup>L'Afrique a perdu 60 000 professionnels (docteurs, enseignants universitaires, ingénieurs, etc.) entre 1985 et 1990. Rien qu'aux Etats-Unis, il y avait plus de 21 000 médecins nigériens exerçant leur profession alors que le système de santé du Nigeria souffre d'une pénurie aiguë de personnel médical (UN HDR 1993). 60 % de tous les médecins ghanéens formés localement dans les années 80 ont quitté le pays ; au Soudan, 17 % des médecins et des dentistes, 20 % des enseignants d'université et 30 % des ingénieurs sont partis travailler ailleurs en 1978. Voir Lalla Ben Barka, *Statement at the Regional Conference on Brain Drain and Capacity Building in Africa*, Addis Ababa, Economic Commission for Africa, 22 - 24 February 2000

et Giuffida A., 2004), de nombreuses questions sont soulevées quant à savoir si ces gains sont pérennes et contribuent à des stratégies de développement de long terme.

En termes de pertes en revanche, si nous prenons le secteur de la santé par exemple, l'expatriation des personnes dotées de qualifications affecte directement les systèmes de santé de ces pays économiquement pauvres économiquement pauvres. Comme l'ont montré certaines études (Bloom G., et Standing H., 2001 ; Bundred P.E., and Levitt Ch., 2000 ; Ndlovu R.J., et al., 2001 ; OMS, 1997), le départ de médecins a des effets négatifs sur la qualité des soins destinés aux populations et peut entraîner une fragilisation du système de santé des pays du Sud. En plus, si l'on sait que la grande de la population de ces pays du fait effectivement de manque de moyens, fait recours aux soins de santé dispensés par le secteur de la santé publique qui est le secteur le plus affecté par la migration du personnel de la santé (Awases M., Gbary A., Nyoni.J., et Chatora R., 2002), l'on mesure mieux les effets ciblées pouvant résulter de la fuite des cerveaux du personnel africains de la santé.

En plus du secteur de la santé, le phénomène d'expatriation affecte aussi considérablement la communauté académique aux dimensions déjà structurellement faible (0.36% de celle de la planète) et sur laquelle une ponction supplémentaire produit un effet amplifié (Mayer et Hernandez, op.cit.). Dans le même sillage, le réseau des académies scientifiques africaines (NASAC<sup>130</sup>), estime que la migration des africains qualifiés vers les pays développés porte un préjudice important au développement de l'Afrique. Selon le NASAC, 1,4% des publications scientifiques internationales proviennent de chercheurs qui travaillent en Afrique, et il y aurait un manque de 1 million de chercheurs pour répondre aux besoins cruciaux actuels de l'Afrique. En réalité, les pertes ou bénéfices engendrés par de la migration des compétences de façon générale, semblent se partager à un certain

<sup>130</sup> Network of African Science Academies (Réseau des académies scientifiques africaines) regroupant : African Academy of Sciences, Cameroon Academy of Sciences, Ghana Academy of Arts and Sciences, Kenya National Academy of Sciences, Madagascar National Academy of Arts, Letters, and Sciences; Nigerian Academy of Science, Académie des Sciences et Techniques du Sénégal, Academy of Sciences of South Africa, Sudan National Academy of Sciences, Tanzania Academy of Sciences, Uganda National Academy of Sciences, Zambia Academy of Sciences, Zimbabwe Academy of Sciences. Dans une déclaration envoyée aux chefs d'Etats ou de gouvernement des pays membres du G8+5 (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Russie) + ( Afrique du Sud, Brésil, Chine et Mexique), le réseau des académies scientifiques africaines, note que « les Universités d'Afrique ont été vidées de leurs étudiants par les pays développés », et invite les membres du G8+5 à, « accentuer les efforts pour encourager la diaspora africaine à participer aux initiatives destinées à répondre aux défis scientifiques africains sur le continent et impliquer des scientifiques africains dans des projets communs ». Voir [www.lincci.it/files/dichiarazioni/NASAC\\_statement\\_brain\\_drain\\_Africa.pdf](http://www.lincci.it/files/dichiarazioni/NASAC_statement_brain_drain_Africa.pdf)

degré entre les pays d'origine et de destination, c'est ce que laisse entrevoir l'esquisse de bilan ci-dessous.

## Bilan de la fuite des cerveaux dans les pays d'origine

<b>Effets bénéfiques</b>	<b>Effets néfastes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accès à des perspectives intéressantes manquant chez eux pour les travailleurs qualifiés</li> <li>➤ Transferts financiers et apports de devises</li> <li>➤ Incitation à l'investissement dans l'éducation nationale et dans le capital humain individuel</li> <li>➤ Le retour des travailleurs qualifiés accroît le capital humain local, assure le transfert des compétences et les contacts avec les réseaux étrangers</li> <li>➤ Transferts de technologie, investissement et capital-risque par le canal de la diaspora</li> <li>➤ La circulation des cerveaux favorise l'intégration dans les marchés mondiaux (Inde, Taiwan, Chine)</li> <li>➤ Les mouvements à court terme de prestataires de services (AGCS mode 4) sont bénéfiques aux pays d'accueil comme aux pays d'origine</li> <li>➤ Les TIC permettent aux pays de bénéficier de leurs diasporas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Perte sensible de capital humain, particulièrement en ce qui concerne les personnes possédant une précieuse expérience professionnelle</li> <li>➤ Diminution de la croissance et de la productivité due à la perte de capital humain</li> <li>➤ Perte financière sur de gros investissements en éducation subventionnée</li> <li>➤ Les transferts financiers des migrants qualifiés peuvent se tarir progressivement avec le temps</li> <li>➤ Baisse de qualité de services essentiels de santé et d'éducation</li> <li>➤ Contribution probable des étudiants formés aux frais de l'Etat ou par leurs propres moyens dans des pays étrangers à l'augmentation des fuites</li> <li>➤ Restrictions des possibilités de mouvement de courte durée des individus par les politiques d'immigration des pays développés</li> <li>➤ Accroissement des disparités de revenus dans le pays d'origine</li> </ul>

Source : Wickramasekara, 2003

Un consensus se construit néanmoins au sein des chercheurs en sciences sociales mais aussi des instances politiques, que les mobilités migrations des personnes qualifiées ne constituent pas inéluctablement une perte pour les pays de départ (Salt et Findlay, 1989 ; Meyer et Charum, 1995; Khadria, 1999; Gaillard et Gaillard, 2002; Lowell et Findlay, 2002 ; Wickramasekara, 2003; Barré et al., 2003).

Dés le début des années 90 déjà, certains chercheurs (Martin & Paperdemetriou, 1991) avaient défini et identifié trois domaines critiques dans l'analyse de l'impact de la migration sur le développement : le recrutement, les transferts de fonds et retours (recruitment, remittances and return). Dans une démarche similaire, Wickramasakara (*op.cit.*), reprenant les résultats d'une synthèse du Bureau International du Travail (Lowell et Findlay, 2002), reformule les réponses politiques possibles en six catégories<sup>131</sup> nommées les « Six R ».

C'est dire donc qu'il existe un important effort tant du point de vue conceptuel qu'au niveau des études empiriques sur les formes possibles de réponses à apporter aux déséquilibres structurels occasionnés par les mobilités des migrants qualifiés du Sud vers le Nord, avec une tendance à rompre d'avec une vision univoque de la migration. Il reste tout de même, que dans la pratique, le discours étatique sur le mouvement des personnes a tendance à poser la présence de « celui qui est regardé et désigné comme immigré », comme un problème. Dans une telle perspective, on peut se demander si la question du retour des migrants qualifiés, exprime une volonté étatique de contribuer au développement du pays d'origine, ou une mise en cause d'une certaine légitimité de présence de la personne migrante. Nous devons toutefois de reconnaître, que sur le plan purement scientifique il paraît difficile de répondre à un tel questionnement, car des risques de prises de positions idéologiques voire partisans et l'existence d'intérêts individuels et institutionnels (Etat source et Etat d'accueil) divergeants complexifient la question.

On notera toutefois que certains auteurs pensent que les politiques favorisant le retour des migrants obéissent plus à une logique d'exclusion qu'à un souci de développement de pays d'origine des

<sup>131</sup> *Return* : retour des migrants dans leurs pays d'origine

*Restriction* : restriction de la mobilité internationale imposée aux travailleurs nationaux et étrangers

*Recruitment* : recrutement de migrants internationaux

*Réparation* : compensation des pertes en capital humain

*Resources* : ressources de la diaspora d'expatriés (option diaspora)

*Retention* : rétention des cerveaux par des politiques de l'éducation et par le développement économique

migrants « *policies to support the return of migrants have often been seen as disappointing at best [...], or worse, motivated primarily by exclusion from the north, rather than a commitment to development in the south* ». (Ammassari et Black, 2001).

En tous les cas, en regard d'un contexte général européen de migration africaine marqué par des politiques de contrôle des frontières, de stigmatisation des migrants d'une part, et un discours politique de promotion des migrants en acteurs de développement d'autre part, la question de retour des migrants ne peut alors que susciter perceptions et attentes différentes. Aussi, la situation du pays d'origine de ces migrants, c'est à dire la capacité ou l'incapacité du pays source à créer les conditions de travail favorables au réinvestissement de ces citoyens expatriés constitue un élément déterminant susceptible d'informer le rapport du migrant au discours extérieur sur le retour. Nous avons montré dans le chapitre ci-dessus, comment l'incertitude et la crainte de revivre les conditions qui ont participé au choix de départ pour l'étranger, suscitent les initiatives de réinscription du projet migratoire d'étude dans une dynamique de mobilité transnationale. Mais si le pays de départ, par l'absence de perspectives professionnelles ne favorise pas un retour délibéré de ses diplômés, c'est, du moins en ce qui concerne la décision finale d'« aller voir ailleurs », le pays de formation de par ses dispositifs juridiques qui organisent le séjour pour études, qui donne un sens particulier à ces aspirations étudiantes à réinvestir d'autres espaces. C'est donc l'institutionnalisation systématique du retour, autrement dit *le retour comme produit de la pensée d'Etat*<sup>132</sup> qui tend à faire de la présence étrangère, une présence toujours justiciable d'une entreprise de légitimation (ici les études) et aussi à essentialiser de la sorte le rapport de l'étranger (ici l'étudiant) avec son pays d'origine au détriment d'un choix d'éprouver les compétences acquises ici, qui constitue en soi une source de frustrations en même

<sup>132</sup> Dans cette perspective, « toute présence étrangère, présence non nationale dans la nation, est pensée comme nécessairement provisoire, lors même que ce provisoire pourrait être indéfini, se prolonger indéfiniment, ce qui donne de la sorte une présence étrangère durablement provisoire, ou en d'autres termes, une présence durable, mais vécue par tout le monde de manière provisoire, assortie au yeux de tous d'un intense sentiment de provisoire (...) Mais c'est aussi « une présence naturalisée mais jamais une présence naturelle ; une présence qui relève d'une constante opération de « naturalisation » ( au sens où on parle de naturalisation des faits sociaux) et de justification, la présence étrangère étant une présence seulement légitimée, donc une présence toujours justiciable d'une entreprise de légitimation, mais jamais une présence intrinsèquement et fondamentalement légitime, et tout ce qu'on peut dire de cette présence, que ce soit en sa faveur ou au contraire pour la condamner et en dénoncer les effets (principalement les effets sociaux et les effets culturels), contribue d'une certaine manière à ce travail de légitimation de l'illégitime, de licitation de l'illicite. » Voir Abdelmalek Sayad (2006), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire* Editions Raisons d'agir : Paris. Voir avec profit le chapitre 3 intitulé *Le retour, élément constitutif de la condition de l'immigré* (pp.131-192), pour le passage cité voir pp.164-165.

temps un motif supplémentaire pour l'étudiant de se débarrasser de ce qui est vécu comme une double<sup>133</sup> « limites du national ».

*Si l'on sait qu'il faut être suisse pour espérer avoir ses compétences bien utilisées ici, donc ça veut dire qu'il faut beaucoup trimer hein, oublie ton orgueil et autres diplômes là, parce qu'il faut au minimum 12 ans pour postuler à être suisse.(...), sinon, il faut changer de pays.*

Les difficultés d'accès à la nation de ces diplômés africains suisses (intégration par la citoyenneté) de mobilité socio-professionnelle et de manque de valorisation des compétences acquises (restriction au marché à l'emploi) constituent autant de pratiques vécues et qui trouveraient éventuellement leur source dans une vision essentialiste<sup>134</sup> de l'Autre, aux origines culturelles lointaines, venu étudier et dont on attend de lui qu'il retourne sans autres. On notera tout de même que ces situations faites de difficultés, voire de limitations vécues par ces non-citoyens qui n'appartiennent pas au corps de la nation (Lochak D, 1988) restent somme toute « normale » et « légitime ». En fait, et comme le notait judicieusement Frauenfelder (2005) dans bien des segments de la vie sociale, cette légitimité des formes d'exclusion juridique des non-nationaux ne va plus forcément de soi pour tout le monde. En même temps, les transformations économiques qui travaillent en profondeur nos sociétés contemporaines peuvent, tout en condamnant tout ce qui peut s'opposer à la libération du marché du travail, encourager le protectionnisme des politiques d'immigration et tolérer les pratiques discriminatoires.

Ce protectionnisme et ces pratiques discriminatoires qui limitent l'accès des diplômés étrangers au marché du travail, s'articulent difficilement avec ce que devrait être une bonne politique d'immigration qui s'appuierait sur des critères de qualification professionnelle, de formation et non de critères

<sup>133</sup> La première limitation est liée à ce que nous avons appelé plu haut, passeport non rentable, pour faire allusion aux restrictions de mobilités attachées à ces passeports de ressortissants africains, à la fois soumis aux visa, mais aussi ne permettant pas l'accès au travail. Un tel passeport est considéré par nos enquêtés comme un fardeau, une première limitation à la mobilité géographique et professionnelle. La deuxième limitation, viendrait des discriminations que l'Etat-Nation introduit entre ses nationaux et ses non-nationaux.

<sup>134</sup> Nous nous devons tout de même de fortement nuancer une telle lecture, et poser à la suite d'autres, que dans le cadre général de la politique suisse des étrangers, c'est plus les préoccupations économiques qui sont déterminantes en matière d'admission et de séjour. Aussi, en mettant en avant une explication ethnique voire culturaliste, on peine à comprendre certaines pratiques que nous avons observées dans d'autres recherches, Voir Ionescu D., Dia I et Guissé I (2009) *Le potentiel de développement des migrants transnationaux d'Afrique subsaharienne dans le secteur de la santé à Genève.*. Organisation internationale pour les migrations (OIM), où quelques professionnels africains spécialistes de la santé ont connu un accès facilité au marché suisse du travail, (malgré) leur origine ethnique africaine. C'est dire donc que le marché du travail peut-être amené à tolérer les origines culturelles et à dé-essentialiser l'Autre. En fait, l'Etat gère sa population non seulement selon des critères ethniques mais aussi selon les besoins économiques.

ethniques ou raciaux ( Wicker et *al.*, 2003). Comme le soulignent ces auteurs du PNR 39, avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, et la disparition de la ségrégation systématique des ressortissants européens sur le marché du travail, il s'agit de veiller à ce que cette ségrégation ne soit reportée sur les immigrés extra-européens.

Or dans les faits, l'élargissement du bassin de recrutement aux pays membres de l'Union européens s'accompagne d'un amenuisement des possibilités pour ces ressortissants extra-européens d'occuper un emploi<sup>135</sup>. Si donc l'admission à des fins d'occupation professionnelle des ressortissants d'Etat tiers (seulement les personnes hautement qualifiés) sur le marché du travail n'est envisageable qu' à la condition qu' aucun travailleur indigène ou ressortissant de l'UE / AELE ne peut-être recruté pour occuper l'emploi à pourvoir, on se demande alors quel peut-être le sort réservé à ces Africains formés en Suisse, qui du reste, cumulent un double handicap lié à leur provenance d'un ailleurs culturellement lointain et d'une légitimité de présence susceptible d' être remise en question à tout moment.

En considérant que dans notre représentation actuelle du monde, le travail contient en lui toute l'intelligence du phénomène migratoire (Sayad, *op.cit.*) - ceci est d'autant plus vrai encore dans le cas étudié de migrations étudiantes africaines où quête de savoir et de l'avoir tendent à se confondre<sup>136</sup> - on saisit mieux alors que ces limitations structurelles à l'accès au travail perçues par les enquêtés comme un déni à la vie ne laissent d'autres alternatives que la posture suivante : « il faut changer de pays<sup>137</sup> ». En conséquence, il paraît ainsi que le contexte dans lequel se réalise l'immigration étudiante est producteur de dynamique de mobilités. Mais pour ces étudiants africains, acquérir la capacité de circuler ou le *savoir-circuler* et « changer de pays », parce celui-ci ne permet pas l'accès au marché du travail, cela nécessite une construction de nouvelles appartenances formelles, d'où l'immigration au Canada qui, dans l'immédiat donne à l'étudiant un statut juridique<sup>138</sup> moins précaire et dans le moyen

<sup>135</sup> Conformément à l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002, la priorité des travailleurs indigènes ne prévaut plus à l'endroit des ressortissants provenant des anciens Etats membres (UE-15) depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004. De fait les ressortissants des Etats tiers (Afrique, Amérique et Asie) sont en quelque sorte les victimes d'un dédoublement de logiques prioritaires (indigènes et ressortissants de l'UE/ AELE).

<sup>136</sup> Ce qui du reste paraît normal. En effet, à 25 ans ou 30 ans, on a envie de faire sa vie, fonder un foyer, mais aussi surtout dans le cadre de l'objet traité ici, de reconnaissance des ressources et de possibilités de valorisation de ces ressources.

<sup>137</sup> On retiendra dans cette proposition impérative de l'étudiant, à la fois une résignation face à l'improbabilité d'*avoir ses compétences bien utilisées ici* et une volonté de se projeter dans un avenir qui est en dehors du pays de résidence mais aussi du pays de retour.

<sup>138</sup> Au niveau de la symbolique, ce changement de statut d'étudiant en travailleur migrant qualifié (du moins c'est en cette catégorie qu'ils sont admis au Canada, mais le statut juridique est celui de résident permanent) est extrêmement fort. Ce nouveau statut en lui seul traduit une reconnaissance des ressources, des potentialités, même si son acquisition n'est pas synonyme d'accès à l'emploi.

terme l'accès à la citoyenneté canadienne. Ces réactions étudiantes face à des situations de discriminations et d'hostilités senties dans le pays de résidence, peuvent-être assimilées à des stratégies que Portes (1999b) appelle « reactive ethnicity », même si (comme on l'a noté ci haut), cette hypothèse du transnationalisme en tant qu'ethnicité réactive décrirait plutôt des dynamiques liées aux économies informelles.

Il nous semble toutefois, que ces stratégies révèlent dans une certaine mesure de nouvelles manières de penser et de pratiquer les mobilités dans un contexte local marqué par des formes juridiques d'exclusion<sup>139</sup> d'un groupe d'individus du marché de la main d'œuvre étrangère.

Dans les faits, ces personnes suffisamment formées et assez sûres de leurs compétences sont davantage préoccupées par l'obtention d'un statut juridique stable. Le séjour de formation en Suisse, en ce qu'il permet l'acquisition de compétences dans bien des domaines (ingénierie, droit, santé, informatique, etc.) reste aussi une expérience où des restrictions multiples donnent le sentiment de « tourner en rond ».

*Ici malheureusement, tu sens quand même que tu n'avances pas, tu es toujours en train de tourner en rond quoi. Tu peux bien faire ton diplôme, finir faire une autre formation (...), chercher en même temps du travail dans les organisations internationales parce que tu sais tu n'as pas le droit sur le marché suisse, jusqu'à ce que l'OCP t'écrive une lettre pour te demander tu en es où pour ton plan d'études. Bon c'est une façon de dire qu'il faut faire tes bagages et rentrer chez toi. Alors là si tu n'es pas préparé, c'est la folie. (étudiant ivoirien).*

Pour sortir de cette vie tubulaire, trouver du travail dans une organisation internationale (notamment les institutions internationales des Nations Unies largement présentes à Genève), ou « changer de pays », constituent structurellement les principales voies d'aboutissement ou d'orientation de carrière professionnelle observées<sup>140</sup>. On a noté en revanche quelques situations singulières<sup>141</sup>, qui laissent

<sup>139</sup> S'agissant de cette exclusion, on ne peut toutefois pas parler de discrimination raciale (même si elle est sentie ainsi par ces Africains), parce que cette exclusion concernerait tous les ressortissants des Etat tiers, donc en apparence le critère race n'intervient pas dans système binaire de recrutement de la main étrangère. Toutefois, constatent certains juristes et chercheurs « ...à partir du moment où une distinction est fondée sur un critère mentionné dans l'article 8, alinéa 2 de la Constitution, elle est présumée dépréciative, dans le sens où elle dénigre, abaisse une personne dans sa valeur ou l'exclut en tant que membre à part entière de la société. » Voir *Le Courrier* du vendredi 19 mars 2004 page 2, où Minh Son Nguyen « met en doute la conformité de la Loi sur les étrangers au fondement juridique de notre démocratie : la Constitution fédérale. »

<sup>140</sup> Au courant de nos entretiens, une partie importante de nos enquêtés ont exprimé leur désir de travailler dans une organisation internationale. Notre connaissance ordinaire du milieu des organisations internationales et du réseau associatif africain, nous font observer des cas significatifs

donc penser à l'existence de formes variées d'insertion et de stratégies de survie face aux difficultés d'accès à l'emploi.

En admettant pertinentes les trois hypothèses avancées<sup>142</sup> pour expliquer les logiques qui présideraient les initiatives entrepreneuriales des personnes migrantes, hypothèse de la spécificité, l'hypothèse de

d'anciens étudiants qui ont abouti dans diverses organisations internationales des nations unies présentes à Genève. Par contre nous n'avons pas connaissance, malgré notre insistance auprès de plusieurs de nos cercles d'interconnaissance de cas d'étudiants africains qui auraient trouvé du travail sur le marché suisse après études. C'est dire donc que le dispositif juridique qui prohibe le passage du statut d'étudiant à celui de travailleur, fonctionne en plein régime.

<sup>141</sup> C'est le cas de cet étudiant au parcours assez atypique qui, de l'ambition de génie rural à l'EPFL «Je voulais faire ici génie rural, à Polytechnique à Lausanne. Je suis venu tard et j'ai pas étudié la première année. En 2000, j'ai fait première année ça n'a pas marché, et je suis venu ici à Genève en 2002 faire biologie moléculaire», redécouvre le génie artistique par la création d'une ligne de vêtements au nom révélateur d'une volonté de réussite : UMODOW. L'expression est en Pulaar, l'une des langues nationales du Sénégal, et signifie Mets-toi debout. L'étudiant promoteur de cette entreprise définit ainsi la philosophie de son initiative: « Le logo UMODOW, qui se décline en « DOWN-MOVE-UP » est, en lui-même, une philosophie de vie qui nous invite à toujours se battre jusqu'au dernier souffle. Malgré les hauts et les bas dans la vie, il faut rester combatif, prêt à rebondir de ses échecs. Comme le dit le proverbe chinois : « l'échec est la mère du succès ». Les quatre branches identiques du logo, se déployant dans tous les sens, nous indiquent que toutes les voies peuvent mener à la réussite ; l'essentiel c'est de ne pas baisser les bras. Chaque branche est caractérisée par une base plate illustrant un socle solide pour maintenir un équilibre à toute épreuve, c'est la naissance suivie de la croissance avant de rejoindre la société symbolisée par l'ovale. Dans cette société, s'acquièrent, les connaissances, les compétences avant de savourer sa réussite qui est symbolisée par la montée de la branche. Après avoir reçu de la société les outils de sa réussite, on doit y revenir de temps à autre pour tendre l'échelle à d'autres personnes. Ce qui n'empêche pas de continuer à se faire plaisir après le succès, de s'épanouir. Suite à une contribution à l'édification d'un monde meilleur, c'est le repos mérité, le retour au socle de départ de la branche du logo. Retour à la case départ où la sagesse est là aussi pour soutenir la relève ». L'élément distinctif et structurant du porteur de cette initiative, est le fait d'être marié à une suisse et par conséquent de posséder le statut de permis B hors contingent, qui reste moins astreignant par rapport au permis B étudiant. Ce cas de figure de migrant entrepreneur, nous semble illustratif du rôle important de la situation juridique de l'étudiant (des possibilités et impossibilités rattachées au statut) dans l'expression de ses potentialités et ressources.

<sup>142</sup> Selon Piguet (2002), parmi les théories avancées pour expliquer la création d'entreprise des personnes issues de la migration, on peut retenir trois grandes familles d'hypothèses. Dans cette perspective, l'hypothèse de spécificité postule l'existence d'un lien entre une clientèle spécifique et de réseaux de solidarité et l'entreprenariat des personnes issues de la migration. Les questions de l'ethnicité et de différence culturelles sont ainsi avancées comme étant des dimensions importantes qui tendent à polariser ses activités dans des secteurs précis. La deuxième hypothèse considère l'entreprenariat des étrangers un phénomène lié à la ressemblance croissante du profil des personnes issues de la migration et des autochtones. Dans ce schéma, le développement récent de l'emploi indépendant des étrangers ne serait alors que l'écho de l'immigration des années soixante et quatre-vingt : une convergence. Quant à l'hypothèse de désavantage elle tend à considérer l'initiative entrepreneuriale, comme une sorte d'activité par défaut ou une stratégie de survie, conséquence des contraintes de la situation du marché du travail. Les pratiques de discrimination et ou de manque de diplômes reconnus constituent autant d'obstacles qui orientent ces personnes migrantes vers l'entreprenariat. Voir Piguet E., (2002) « Les migrants entrepreneurs entre - *success*

convergence et l'hypothèse de désavantage (Piguet, 2002), on est amené à poser que pour ce cas précis, l'insuccès rencontré dans le projet initial de formation « Je voulais faire ici génie rural, à Polytechnique à Lausanne...ça n'a pas marché » a été entre autres, le facteur déclencheur d'une stratégie de valorisation de ressources pas forcément académiques.

Mais dans le cadre de ces migrations étudiantes africaines en Suisse et les formes de précarité juridique et économique rattachées au statut de ces étudiants, l'emploi indépendant et les pratiques de création d'entreprise restent quelque chose de contingent. Ce qui tend plutôt à devenir structurel ce sont des pratiques de mobilités créatives, qui nous amènent à poser que la Suisse devient ainsi de plus en plus pour ces étudiants un pays non pas de transition mais de rebonds.

En effet, nous avons préféré le terme rebonds à celui de transition parce que ce dernier terme nous semble suggérer un processus migratoire qui suppose un premier pays de destination considéré comme porte d'entrée devant mener à un autre pays d'aboutissement connu à l'avance. Certes, pour ces migrations étudiantes africaines le pays de destination qu'est la Suisse est connu au départ, mais ces étudiants n'avaient initialement pas intégré dans leur parcours un pays tiers comme point d'aboutissement. En revanche, la métaphore rebonds nous paraît mieux rendre compte du saut qualitatif qui entoure dans le cas d'espèce la décision de ré-émigration et notamment les attendus de cette décision. Elle laisse mieux percevoir la capacité des étudiants à se saisir des opportunités et contraintes pour contourner une politique migratoire qui tend à assigner à une position sociale immuable, « tourner en rond ». C'est en effet ces rebonds ou sursauts, qui finissent par projeter l'étudiant - d'un séjour que le pays de résidence définit « strictement temporaire » - sur l'universel en le libérant ainsi de certaines contraintes structurelles propres à l'espace vécu, que nous appelons aussi pratiques ou mobilités circulatoires.

Ces types de mobilités inouïes, c'est-à-dire ce passage du local (de la Suisse) vers le global, semblent anecdotiques alors qu'en réalité elles structurent un espace véritablement transnational (De Tapia S., 1996). Pour l'Etat-nation qui fixe les règles d'entrée, d'installation et de sortie de ces étrangers, ces pratiques étudiantes de mobilité restent d'autant plus inaperçues qu'elles concernent une catégorie de

*story* et stratégies de survie » In : (dir. Nedelcu M.) *La mobilité internationale des compétences. Situations récentes, approches nouvelles*. Actes du colloque. « La mobilité internationale des compétences. Fuite ou circulation ? » Paris : Harmattan, pp. 105-114.

population non désirée sur le marché du travail. Mieux, ces stratégies de mobilité en ce qu'elles se soldent par le départ de l'étudiant de la Suisse, répondent quelque part au vœu de l'Etat-nation de ne pas les voir se sédentariser sur son territoire. On peut ainsi être amené à poser que dans les faits, ce n'est pas le retour de l'étudiant dans son pays d'origine en ce que cela comporte de rhétorique humanitaire (participation au développement du pays d'origine) qui constitue en soi un enjeu pour l'Etat-nation d'accueil, mais c'est plutôt la sortie du territoire national qui constitue l'élément fonctionnel. Et pour s'assurer que la sortie du territoire national soit effective, il est requis à l'étudiant de se procurer une attestation de départ<sup>143</sup>. Cet acte officiel mettant fin au séjour pour études, vise davantage à renseigner sur les flux et reflux des étudiants que sur la destination future de ces derniers<sup>144</sup>. C'est aussi pour cette raison que restent inaperçues les pratiques « mobilitaires » étudiantes africaines en œuvre sur l'espace suisse qui devient ainsi un champ social où circulent ces étudiants jusqu'à l'opportunité d'atteindre ou du moins d'être éligibles à ce *consensuel des identités collectives appelé citoyenneté*.

<sup>143</sup> Pour la puissance publique cette attestation entérine la fin du séjour et le retrait de l'étudiant du Registre central des étrangers (RCE). Pour les étudiants ce « papier » reste surtout important en ce qu'il permet de récupérer les cotisations de l'AVS.

<sup>144</sup> Faudrait-il regretter ou se limiter à constater le peu d'intérêt que le pays de formation - qui a tout de même investi au renforcement des capacités de ces Africains - laisse apparaître quant à ce que deviendront ces diplômés africains suisses ? Mais pourquoi au fait, la Suisse s'intéresserait-elle de façon différenciée à cette population étudiante africaine ? Au risque de paraître normatif, il nous semble tout de même, que du point de vue de stratégie politique, un intérêt prêté à ces diplômés africains suisses futurs décideurs politiques, non seulement permettrait de vaincre ce re-sentiment selon lequel la « Suisse ne veut pas de nous », mais aussi laisserait entrevoir des perspectives de renforcement des possibilités de coopération qui, le cas échéant s'appuieraient sur des ressources africaines informées de la réalité helvétique.

## CONCLUSION GENERALE

La dynamique propre de la recherche nous laisse apparaître l'objet étudié sous un aspect qui était loin d'être prévisible à l'entame de cette étude, tant un certain chaos obstruait encore le chemin à parcourir pour élucider et partager nos intuitions<sup>145</sup> de départ. C'est aussi pour cette raison, qu'en guise de conclusion on se propose dans cette dernière partie du travail de faire un bref rappel de l'objectif de cette étude, d'esquisser une synthèse des principaux résultats et leur mise en perspective.

### Rappel des objectifs de la recherche

Cette étude s'est assignée pour objectifs de comprendre et de cerner le séjour pour études des étudiants africains en Suisse. Il s'est donc agi d'observer les conditions dans lesquelles se réalise le projet d'études et de chercher à saisir les liens possibles entre les conditions de formation et les évolutions et ou orientations du projet migratoire initial d'études. La question du retour des étudiants au pays d'origine après la formation et des velléités d'installation dans le pays de résidence à des fins professionnelles constituent l'une des préoccupations centrale de cette étude. Dans cette recherche, notre objectif a précisément consisté à examiner la migration pour études, non pas à partir de présupposés théoriques<sup>146</sup> et conceptuels, mais en faisant plutôt fait le choix, dans une réflexion contrôlée, de privilégier les points de vue des acteurs concernés en lien avec leurs expériences et

<sup>145</sup> Qui naissent de notre expérience d'étudiant africain étranger, expérience au cours de la quelle nous avons été amené à constater des situations de tension résultantes d'une rationalité administrative de gestion du séjour pour études des étudiants étrangers qui comporte aussi ses propres rationalités. D'où notre pressentiment que cet univers étudiants là, marqué par des conflits et inquiétudes, méritait un effort d'analyse approfondi.

<sup>146</sup> Comme le souligne par ailleurs Wicker (2003), « l'époque des grandes théories qui nous expliquent comment apparaît la migration et ce qu'elle engendre appartient donc au passé. Les données structurelles et les raisons subjectives qui poussent les individus à migrer sont trop variées et fragmentées pour qu'on puisse les résumer en un modèle unique. Les approches se basant sur la théorie systémique (Hoffmann-Nowotny, 1993 ; Straubhaar et Dhima, 1993), néoclassique (Todaro, 1969, 1981) et la théorie de l'interpénétration (Kearney, 1986) peuvent certes présenter encore quelque intérêt, mais perdent en importance – comme Portes et Böröcs (1989) l'on montré il y a quelques temps dans une étude critique fondamentale - , les réalités de la migration qu'elles prétendent expliquer risquant de se faire soustraire à l'approche théorique. De même, puisque l'on ne peut plus considérer la migration comme un phénomène extérieur à la vie sociale normale, les théories correspondantes perdent également en importance. Il est donc d'autant plus urgent d'examiner la question de la mobilité transnationale au moyen de théories sociales générales » Voir. Wicker H-R., « Introduction : migration, politique de migration et recherche sur la migration », in Wicker H-R., Fibbi R., Haug W. (sous la dir.), *Les migrations et la Suisse*. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles », Zurich, Seismo (2003), pp.11-60.

situations vécues. Si donc dans ce travail on s'est attaché à investir les conditions contextuelles (pays de départ et de résidence) de la mobilité pour études, il reste toutefois, que c'est principalement la trentaine d'étudiants, c'est à dire leurs réflexions, pratiques, stratégies et choix en rapport avec ces contextes qui sont au centre de cette étude.

Notre intention dans ce travail, a été de décrire, de donner un sens et une signification à ces pratiques et stratégies et saisir (sans compassion ni dramatisation) la manière dont ces étudiants vivent une expérience dans un contexte local de formation où se mêlent contraintes et opportunités. Tout au long de ce travail, ces deux réalités ont été mises à jour et symétriquement on a été amené à montrer comment les acteurs sociaux que sont ces étudiants s'approprient et réinterprètent à leur façon ces deux réalités qui du reste confèrent au séjour pour études un caractère dynamique et imprévisible.

Toutefois, si ce travail laisse apparaître de fortes tendances liées aux manœuvres des identités formelles sources de capacités circulatoires, ce qui laisse supposer que le retour au pays d'origine après la formation est compromis, voire reporté, il reste que cette question de retour au pays reste très complexe et pas suffisamment éclairée dans ce travail. En limitant notre enquête auprès des étudiants en formation, on ne pouvait rendre compte des expériences pratiques de retour, mais plutôt se contenter d'un relevé d'intention de retours. Une étude longitudinale qui aurait suivi une cohorte d'étudiants africains sur une longue période d'année, ou une perspective socio-historique<sup>147</sup> des diplômés africains suisses, auraient peut-être éclairée autrement cette question de retour.

### **Synthèse des principaux résultats**

En partant de l'idée que le séjour pour études est d'abord un processus qui prend pour point de départ les pays d'origine des étudiants et pour point d'arrivée ( et non d'aboutissement) la Suisse - d'où la nécessité d'un double regard sur le pays d'origine et de destination - , on inscrit ainsi l'objet étudié dans une perspective dynamique d'un phénomène processuel et évolutif. Une perspective qui ambitionne ainsi d'aller au delà d'une vision univoque de la migration qui souvent semble dominante notamment quand il s'agit de lire les phénomènes de mobilité Sud-Nord. Par une démarche diachronique et synchronique qui a consisté à suivre un processus dans ces différents étapes évolutifs et analyser des éléments qui informent la dimension processuelle du phénomène migration étudiante

<sup>147</sup> Toujours est-il que nous avons montré dans ce travail, que dans d'autres contextes socio-historiques, notamment le cas des étudiants africains formés en Europe dans les années 60 et 80, le retour au pays après la formation était la tendance dominante. L'individualisation croissante des projets migratoires d'étude et le contexte de chômage des diplômés africains, ont changé la donne notamment depuis les années nonantes.

africaine - un phénomène que nous avons considéré du reste comme faisant partie de la vie sociale normale -, cette étude laisse apparaître en ce qui concerne le projet de formation à l'étranger, un certain nombre d'acteurs individuels et institutionnels, des facteurs économiques, sociaux, et politiques qui interviennent dans le projet migratoire d'étudiant et le soumettent à des évolutions inattendues. C'est ainsi que l'analyse des motifs de départ pour la formation, et du choix pour la Suisse, fait ressortir des données structurelles et conjoncturelles ainsi que des raisons subjectives et objectives qui poussent ces étudiants à partir. Cependant ces données structuro-conjoncturelles et raisons objectives et subjectives évoquées par nos répondants, restent si variées et multiples, au point qu'il peut paraître réducteur de les apprécier en un modèle unique d'explication factorielle des conditions d'émergence du projet migratoire d'études. En outre, l'existence de réseaux sociaux constitués notamment par des membres de la famille qui facilite<sup>148</sup> le projet migratoire d'études mais aussi qui tendent à conditionner les étudiants, constitue également un des éléments structurant de la migration étudiante africaine. Cette présence de l'unité familiale dans le projet d'études, en lieu et place de ce qui aurait dû être une politique étatique d'envoi et de soutien à la formation, constitue un marqueur social important du projet migratoire d'études de ces étudiants. Ce marqueur social est à la base de deux attitudes fondamentales observées auprès de nos répondants. Un sentiment d'allégeance vis-à-vis du réseau familial qui a soutenu et encouragé le projet de formation et une attitude de défiance à l'endroit de l'Etat d'origine suspecté d'avoir failli de soutien à la formation, et dont le discours politique sur le nécessaire retour des Africains qualifiés de la diaspora reste ainsi mal perçu.

Ce travail a donc mis en lumière les attentes différenciées des différents acteurs individuels et institutionnels impliqués directement ou indirectement dans le projet migratoire de formation. On relève ainsi dans ce projet migratoire une dimension microsociale qui se joue non pas seulement au

<sup>148</sup> Dans ses travaux portant sur les migrations à la frontière Etats-Unis / Mexique, Douglas Massey (1998), définit le réseau migratoire comme étant l'ensemble des liens interpersonnels qui relient les migrants, les futurs migrants, et les non-migrants dans les espaces d'origine et de destination, à travers les liens de parenté et d'amitié. Dans cette perspective, la principale fonction du réseau est de faciliter la migration, en réduisant les coûts et les incertitudes liées à l'acte de migrer lui-même, mais aussi à l'hostilité des Etats récepteurs. Toutefois, nous nous devons de préciser que dans le cadre des réseaux sociaux identifiés dans ce travail et composés de membres de la famille de l'étudiant et ou de ses ami-e-s, la fonction de ces réseaux se limite à ce que l'on pourrait appeler des fonctions primaires de solidarité (informations sur le pays d'accueil, démarches à trouver logement, fonction assumée par des ami-e-s frères ou sœurs qui sont déjà en Suisse, quant aux aides financières qui précèdent le voyage, elles sont souvent le fait d'une mobilisation familiale.) Ces réseaux n'ont pas donc pour fonction de générer des flux migratoires, ce sont plutôt des cadres d'appui spontanés qui se mettent en place pour appuyer un potentiel candidat à l'émigration, c'est à dire dans le cas d'espèce de migrations étudiantes africaine, le réseau social s'active après que l'étudiant est formellement admis en Suisse.

niveau individuel mais aussi au niveau familial. Pour le réseau familial impliqué dans le projet d'études au moyen de différentes formes concrètes d'appui à la formation que ce travail a inventorié, cet appui familial apparaît comme un investissement dont les membres de la famille restée au pays sont en droit d'espérer une contrepartie. Certains de nos répondants, en particulier la catégorie d'étudiants que nous avons nommés « déshérités » perçoivent cet investissement familial dans le projet de départ comme une dette morale, ce qui impacte sur le rapport de l'étudiant aux études et à l'emploi. Dans une certaine mesure, cette dimension microsociale présente dans le projet migratoire d'études de ces étudiants africains peut-être rapprochée ou lue au prisme de certaines théories de la nouvelle économie familiale (Stark, 1991) qui considèrent que l'émigration est le résultat d'une stratégie familiale moins destinée à maximiser le revenu qu'à minimiser les risques. Dans cette perspective où la famille s'implique dans l'envoi de ses membres à l'étranger l'émigration représente en fait une forme d'assurance sociale notamment dans les pays où la protection sociale est peu développée. Dans le même sens, Terrail, J-P (1995), explique que cette mobilisation familiale est motivée par la concurrence croissante sur le marché de l'emploi qui favorise de plus le recrutement des milieux diplômés et les transformations du processus de travail qui exigent des qualifications croissantes et la crise de l'emploi.

Toutefois, même si cette recherche fait ressortir cette dimension collective qui informe le projet migratoire d'étude de la majorité des étudiants, il reste que l'initiative de formation à l'étranger est singulièrement individuelle car c'est l'individu étudiant qui, en fonction d'un certain nombre de critères est admis par l'institution d'accueil. L'implication de la famille dans le projet de formation à l'étranger nous est apparue comme une volonté d'accroître les qualifications de l'étudiant et les chances d'accès à l'emploi. Dans le contexte africain, cette mobilisation familiale pour la réussite d'un membre, fonctionne selon une logique de don et contre don. Les attentes du réseau familial sont donc réelles, et nous les avons analysés dans ce travail, elles se présentent comme un poids social auquel les étudiants finissent par s'accommoder.

En revanche, pour les étudiants le séjour de formation est perçu comme étant une opportunité d'acquisition de qualification et de choix de carrière professionnelle. Or, il se trouve que si ce séjour procure à ces étudiants une formation qualifiante, la prétention professionnelle qui constitue l'autre attente légitime de ces étudiants, entre en conflit avec les politiques migratoires du pays de résidence qui attendent plutôt de l'étudiant la sortie du territoire dès la fin de la formation. Cette dimension

politique<sup>149</sup> de la migration, notamment l'analyse des effets des logiques étatiques qui définissent les possibilités d'accès à l'emploi et de valorisation des ressources des personnes migrantes ont été au centre de cette étude. Dans ce cadre, ce travail fournit une description et montre l'influence d'une double précarité de conditions de vie et de statuts juridique des étudiants étrangers africains, sur leurs parcours de formation et les risques d'échec ou d'ancrage dans la précarité. Si l'analyse des conditions de vie des étudiants fait ressortir un certain nombre de mécanismes institutionnels de précarisation en œuvre, (impossibilité de changement de statut d'étudiant en travailleur, absence de recrutement actif des diplômés africains suisses, etc.) on voit également émerger des stratégies différenciées estudiantines qui visent à apprivoiser ces logiques de précarisation et à contourner les contraintes structurelles de reconnaissance des ressources des migrants.

Globalement deux stratégies majeures ou réponses aux logiques structurelles de précarisation peuvent être retenues. Elles interviennent à des phases différentes du parcours de formation des étudiants, généralement au début ou à mi-chemin de la formation et vers à la fin du séjour pour études. Il en est ainsi de stratégies individuées résultantes d'une concurrence entre l'exercice de l'activité rémunérée et les exigences des études. Pour éviter que cette concurrence n'entraîne l'échec du projet d'études, qui se traduit aussi par une perte de titre de séjour, l'activité rémunérée est suspendue notamment à des moments variables. Cette technique d'auto-privation provisoire de l'activité rémunérée qui serve à financer les études et aussi quelques fois à « entretenir d'autres personnes », existe surtout chez des étudiants en début de formation ou à mi-chemin de leur parcours d'études.

En revanche, l'autre observation majeure qui émerge de cette recherche, est ce que nous appelons l'instrumentation de l'espace vécu, une pratique qui tend à de plus en plus à structurer le séjour pour études des étudiants africains en Suisse et qui se traduit par l'immigration au Canada. C'est principalement les étudiants qui arrivent en fin de formation, c'est à dire dont la sortie de la suisse est imminente conformément à des logiques étatiques implacables<sup>150</sup> qui veulent que les diplômés

<sup>149</sup> Kitz & al. (1992) définissent le rôle des politiques dans le façonnement des systèmes migratoires internationaux. Les politiques migratoires sont une des bases de formation des systèmes migratoires dans le monde. Elles contrôlent essentiellement l'entrée et la sortie des individus sur le territoire national. Selon ces auteurs, ces politiques ne prennent pas en compte l'intégralité du « cycle migratoire » qui débute dans le pays d'origine lorsqu'un individu devient un potentiel migrant. Le décalage entre les politiques migratoires et le contexte économique peut expliquer l'échec d'un nombre d'entre elles.

<sup>150</sup> Logiques étatiques qui tendent toutefois à être de plus en plus discutées et assouplies. Cette politique qui consiste à renvoyer chez eux les diplômés étrangers extra-communautaires est de plus en plus controversée en Suisse et continue de faire l'objet de débat politique. Au moment où nous écrivons cette conclusion, on peut lire dans *Le Temps* du 7 novembre 2009 : « Les étrangers extracommunautaires diplômés d'une haute école suisse devraient à l'avenir pouvoir rester dans le

étrangers quittent la Suisse aux termes de leurs études, qui s'adonnent à cette pratique ré-émigration. Face ainsi aux contraintes et opportunités du local, se dessinent quelques tendances lourdes qui prennent la forme d'instrumentalisation des appartenances citoyennes. Dans la dernière partie de cette étude, on a décrit et analysé la façon dont les étudiants africains négocient les contraintes du local et se saisissent des opportunités d'un contexte mondial de circulation des compétences. En outre, la hantise du diplômé de la galère qui concerne globalement l'ensemble de nos répondants, même si on note une certaine assurance chez certains notamment la catégorie dite des « héritiers » à trouver du travail au pays, laisse apparaître un retour au pays improbable.

Il ressort globalement de cette étude de cas portant sur les étudiants africains en Suisse, que les conditions de formation (traitement migratoire de la question des étudiants étrangers) et l'univers de réflexion dans lequel se réalise le projet d'études (sentiment d'abandon de l'Etat d'origine, aspirations individuelles en terme de carrière professionnelle), produisent irrémédiablement des pratiques individuées qui mettent en cause les discours normatifs<sup>151</sup> certes à visée différente en œuvre de part et d'autre des pays d'origine et de résidence des étudiants.

### **Mise en perspectives**

Les conclusions sorties de cette recherche doivent donc être ramenées aux contextes étudiés, qui restent tout de même évolutifs. Il n'en demeure pas moins qu'elles peuvent permettre de formuler des hypothèses généralisables dans d'autres contextes européens marqués par un traitement migratoire rigide de la question des étudiants étrangers. Or, ce contexte migratoire européen reste globalement marqué par des rigidités structurelles avec des variations selon les pays. Dans les faits, ces pays européens qui constituent l'une des destinations principales des ressortissants

pays pour y travailler. (...). Selon le projet adopté par la commission des institutions politiques par 16 voix contre 3, les ressortissants d'Etats tiers titulaires d'un diplôme helvétique pourront être admis sur le marché suisse « si leur activité lucrative revêt un intérêt scientifique ou économique prépondérant ». La chambre du peuple se prononcera sur cette modification de la loi lors de la session de printemps. » Voir *Le Temps* du samedi 7 novembre 2009, « Un geste en faveur des diplômés étrangers », p.7.

<sup>151</sup> Comme nous l'avons indiqué dans ce travail, pour le pays d'accueil des étudiants, le séjour pour études doit être strictement temporaire où toute aspiration à l'exercice d'une activité professionnelle n'est pas permise. Alors que l'autre discours politique du pays d'origine consiste à plaider le retour des Africains formés à l'étranger, même si les conditions de retour ne sont pas favorables, qui plus est, l'Etat d'origine semble totalement ignorer les conditions de vie et de formation de ces diplômés étrangers. A notre sens, cet Etat source devrait plutôt produire un autre discours politique, c'est-à-dire développer par exemple des programmes de mobilité de formation des Africains qui incluraient un partenariat avec l'Etat récepteur, avec une garantie d'emploi au retour et une possibilité d'expérience professionnelle modulable dans le pays de destination.

africains, convergent de plus en plus vers une politique concertée de limitation des flux migratoires Sud-Nord, en prenant notamment comme cible les migrants irréguliers et les demandeurs d'asile (SOPEMI, 2000). La tendance est également à la dissuasion des migrations traditionnelles de travail et familiales, et à un encouragement à la circulation des migrants hautement qualifiés. Dans le même sens, l'Observatoire des migrations de l'OCDE dans son rapport SOPEMI 2000 souligne un intérêt de plus en plus affirmé de l'Europe pour le potentiel des travailleurs qualifiés extracommunautaires, dans le but de répondre aux besoins du marché et d'accroître le stock de capital humain.

La Suisse n'échappe également pas à cette dynamique de désirabilité des migrants qualifiés, dynamique qui prend une nouvelle dimension avec le débat politique en cours sur les possibilités à octroyer aux étrangers extracommunautaires diplômés de pouvoir rester en vue d'une activité professionnelle. Dans l'hypothèse d'un marché suisse du travail ouvert aux diplômés étrangers des Etats-tiers, il reste à savoir quelle forme de recrutement sera appliquée à ces catégories de personnes en regard de l'existence de politiques de priorité à l'emploi des nationaux et ressortissants européens.

Par ailleurs, on peut se demander si la compétitivité accrue qui résultera d'un marché suisse du travail accessible aux ressortissants d'Etats tiers titulaires d'un diplôme helvétique, ne sera pas précédée d'une sélectivité par le bas plus exigeante, en termes d'admission des étudiants candidats à la formation en Suisse. En tout état de cause, avec l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen et eu égard à l'existence de politiques actives de sélection des migrants porteurs de compétences menées par certains pays occidentaux, les rigidités structurelles en œuvre, (même si elles restent fonctionnelles d'un certain point de vue, c'est à dire continuent à assurer leur rôle de régulation des entrées et des sorties), s'adaptent difficilement aux réalités circulatoires et à la capacité des migrants de ruser avec les espaces vécus.

Cette étude de cas sur les étudiants africains en Suisse, en tentant de déconstruire des expressions et notions comme la fuite de cerveaux et la question de retour, - qui charrient souvent des idéologies essentialistes, voire nationalistes, parce que posant une relation d'allégeance prioritaire entre le migrant et son lieu d'origine - laisse apparaître que la mobilité est devenue de plus en plus une revendication voire un *modus vivendis* des migrants africains dotés d'un minimum de compétences à faire valoir. Une telle approche à visée déconstructive de certaines catégories en œuvre dans le champ migratoire, ne vise cependant pas à légitimer la fuite des cerveaux dans sa réalité sociologique ou à encourager ces personnes migrantes à ne pas retourner, mais elle vise à mettre en évidence la capacité

et le choix individuel d'évoluer sur plusieurs lieux et de développer des allégeances multiples<sup>152</sup>. A force de rencontrer le plus souvent des barrières dans leur choix de vivre quelque part ou d'aspirations à des positions sociales valorisantes, la capacité de mobilité finie par être sublimée et toute l'énergie de la personne migrante reste orientée dans des logiques d'instrumentation d'appartenance identitaire. La population étudiante africaine illustre ici parfaitement cette situation; et cette attitude révèle ou annonce à notre sens une nouvelle figure étudiante africaine, moins nationaliste mais pas moins patriotique, et plus encline à maximiser certaines logiques d'un monde économique libéral, qu'à développer une attitude doctrinale de rejet à l'endroit de ces logiques libérales qui s'imposent de fait. Cette tendance à l'individualité et au pragmatisme, est aussi liée au fait que ces étudiants se définissent par rapport à une situation d'impasse politique et économique qui prévaut au pays. Toutefois, il reste de savoir si le rebond des étudiants africains de la Suisse vers d'autres espaces nationaux, le Canada en l'occurrence, se traduira non pas seulement par l'acquisition d'une autre citoyenneté (cela apparaît comme la motivation première), mais surtout par une intégration professionnelle dans le nouveau pays investi. Il serait donc intéressant dans des études futures, d'examiner comment ce pays qui développe des politiques d'immigration attractives intègre-t-il professionnellement les anciens diplômés africains suisses admis sur base de critères de compétences que nous avons énumérés dans ce travail.

Par ailleurs, en ciblant dans ce travail une catégorie de personnes africaines au statut juridique précaire, la question de leur insertion professionnelle a été davantage posée en termes de contraintes structurelles et stratégies, que d'activités professionnelles proprement identifiées. D'autres recherches en complément de celle-ci, mais plus orientées sur des Africains en Suisse moins juridiquement précaires (par exemple sur les Africains bi-nationaux ou sur les « secondos » africains) pourraient aider à identifier le potentiel de ressources des migrants africains et accroître une expertise de connaissance sur une population migrante qui, à l'instar d'autres « communautés » migrantes, principalement les ressortissants des pays extra-communautaires, est appelée à polarisée les nouveaux

<sup>152</sup> La transnationalité reste de ce point de vue une caractéristique qui a tendance à se répandre parce que l'appartenance à plus d'une société au cours d'une vie est désormais une chose courante. C'est dire ainsi que les notions d'identité évoluent par la force des choses en raison notamment de l'appartenance de plus en plus de personnes à plus d'un seul pays ou plus d'une seule société. Cette évolution du sentiment d'affiliation ne manque sans doute pas de produire des répercussions sur les politiques des Etats-nations dans des domaines comme par exemple la plurinationnalité et le droit de vote des nationaux non résidents. Par ailleurs, dans le contexte de la mondialisation et de la dynamique migratoire marqué par l'existence d'identités transnationales et duelles qui permettent aux migrants d'évoluer dans plus d'une société et d'éprouver pour chacune d'elle un sentiment d'appartenance, il y a lieu de se demander si une conception ethno-culturelle nationale de la citoyenneté n'est pas un frein à l'intégration des étrangers et à leur participation effective à la vie du pays de résidence.

défis suisses liés à l'intégration professionnelle et citoyenne des étrangers des Etats tiers et la question de leur participation au développement de leur pays d'origine et d'adoption.

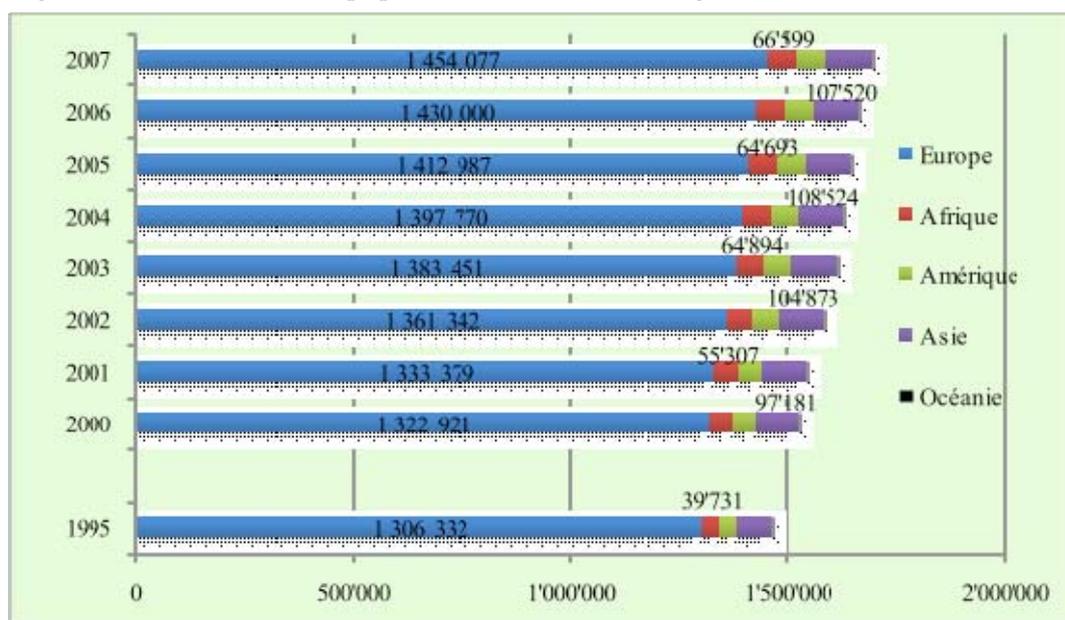
Comment faire du savoir scientifique un outil de coopération entre la Suisse et certains pays en développement et comment faire des migrants qualifiés, informés des réalités d'ici et d'ailleurs des acteurs de développement<sup>153</sup>, peuvent constituer par exemple des interrogations à prendre en considération dans de futures recherches-actions, au regard d'un modèle classique d'aide au développement de pays du Sud de plus en plus discuté en Suisse.

<sup>153</sup> Ces interrogations relèvent des questions de société et font partie des thèmes de réflexion ou de préoccupation générale des décideurs politiques suisses, comme en atteste par ailleurs la mise en place d'une "Task Force Diaspora", un groupe de travail interdépartemental réunissant des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'Office fédéral des migrations (ODM), de la Division Politique IV (DPIV), du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et de la Direction du développement et de la coopération (DDC), qui vise à explorer les possibilités et limites d'une collaboration avec des associations de migrants ou des représentants individuels des collectivités migrantes. (cf. appel d'offre de mars de la DDC 2008). Pour avoir répondu à cet appel d'offre et pris part à une étude (en collaboration avec le Forum Suisse des migrations et la Croix-Rouge Suisse), qui a consisté à dresser un inventaire des migrants d'Afrique subsaharienne vivant en Suisse à décrire son potentiel en matière de collaboration, à identifier les réseaux existants ainsi que des partenaires potentiels, collectifs ou individuels, pour des projets de collaboration partenariale dans les domaines de l'intégration, du retour volontaire et du développement, nous avons pu prendre la mesure de la complexité des questions d'implication des migrants africains dans des projets de coopération au développement.

## Annexe 1.

Plus 80% des résidents étrangers proviennent d'un pays d'Europe (cf. Figure 1). La récente libre circulation au sein de l'Union européenne (UE) a encore contribué à renforcer cette tendance. Même si la population d'Afrique subsaharienne a vu son nombre augmenter de façon considérable lors des trois dernières décennies, elle reste relativement peu nombreuse par rapport à l'ensemble des migrants vivant en Suisse : 2.7% de la population résidante étrangère totale. Cette proportion est encore plus limitée (2.1%) si on ne considère que la population permanente, qui ne tient pas compte du domaine de l'asile. La définition de la population résidante étrangère selon l'Office fédéral des statistiques (OFS) prend en compte les personnes de nationalité étrangère dans la population résidante totale, à la fin de l'année. Personnes de nationalité étrangère: personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour, étrangers établis, fonctionnaires internationaux, personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (12 mois au minimum), requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire.

Figure 1 : Evolution de la population résidante étrangère en Suisse, selon le continent depuis 1995

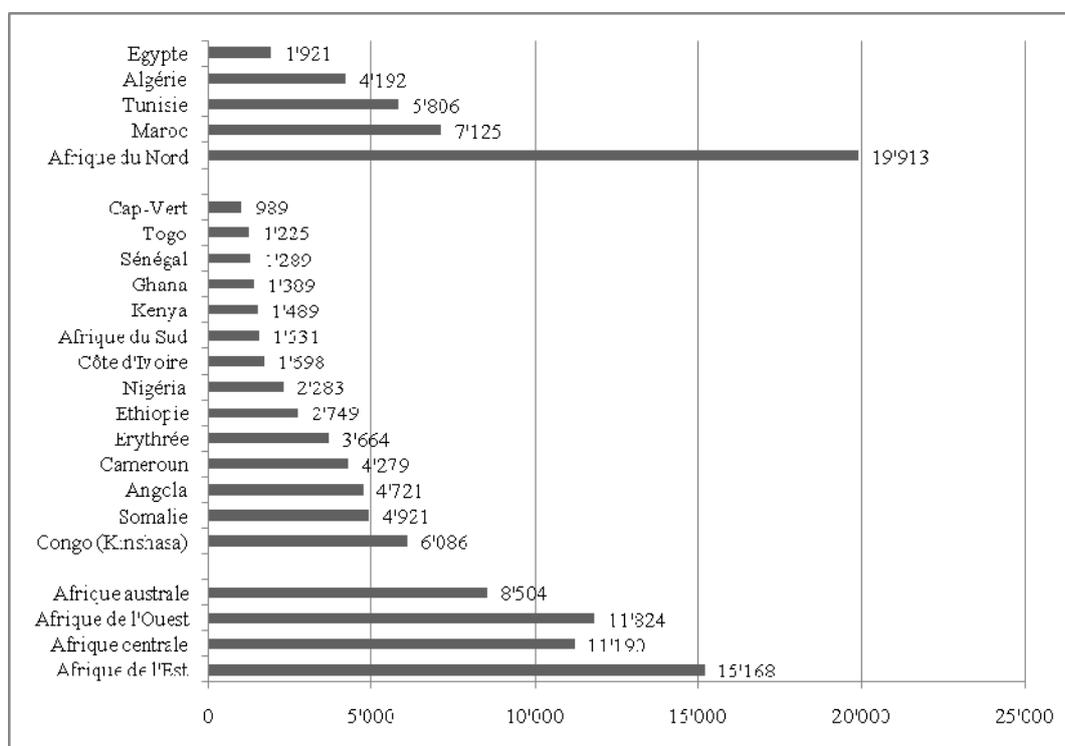


Source : OFS, PETRA. 1995-2007. Etat au 31.12. Les effectifs indiqués concernent l'Europe, l'Afrique et l'Asie.

## Annexe 2.

La figure 2, illustre les nationalités d'Afrique subsaharienne et du Nord les plus représentées parmi les migrants en Suisse. Comme on le constatera, l'ordre d'importance reflète bien davantage des trajectoires migratoires spécifiques que la taille de l'importance démographique du pays d'origine : Maroc (34 millions d'habitants), RDC (66), Tunisie (10), Angola (12), Cameroun (18), Algérie (33), Erythrée (5), Ethiopie (83), Nigéria (146), Egypte (82).

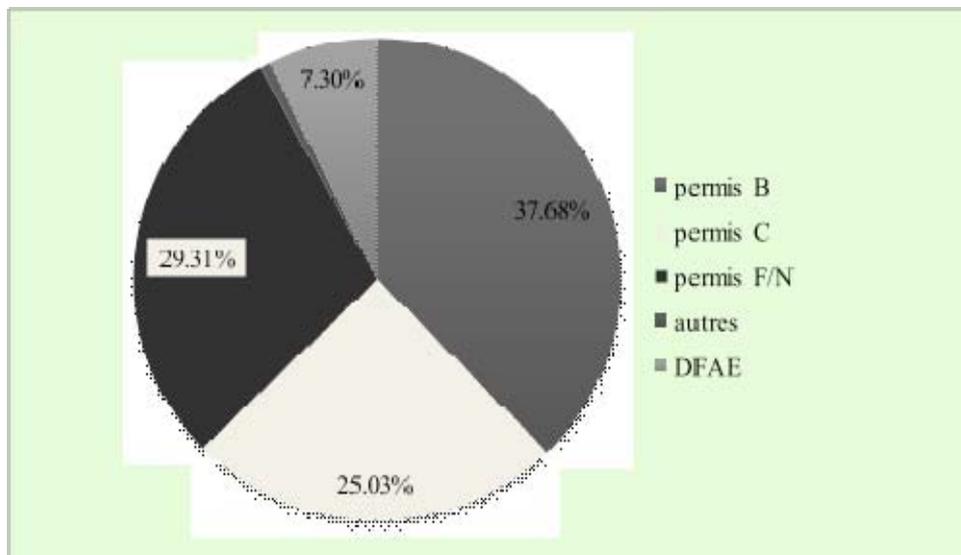
Figure 2: Population résidante d'Afrique selon la nationalité en 2007



Source : OFS, PETRA, état au 31.12.2007.

### Annexe 3.

Figure 3. Population d'Afrique subsaharienne selon l'autorisation de résidence en 2007 (en %)

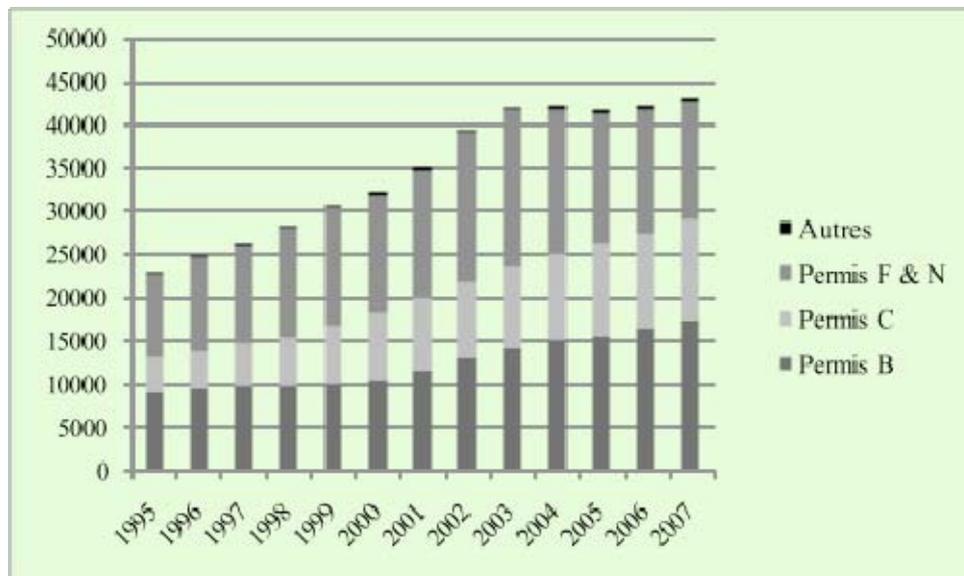


Source : PETRA, OFS, état au 31.12.2007

La proportion importante de permis de séjour annuels (B) s'explique par le caractère relativement récent des migrations africaines. Au fur et à mesure qu'un mouvement migratoire s'établit, le statut de séjour de ses ressortissants se stabilise et la part des détenteurs de permis d'établissements (C) augmente, voir figure (4) ci-après.

## Annexe 4.

Figure 4. Evolution des autorisations de résidence de la population d'Afrique subsaharienne (sans fonctionnaires internationaux)



Source : RCE, AUPER 1995-2007, état au 31.12.

## **Annexe 5.**

Titre : Etudiants africains par nationalité inscrits à l'université de Genève, de 2004 à 2008.

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Université	864	741	646	587	537
FACULTE DES SCIENCES	193	169	138	116	127
FACULTE DE MEDECINE	33	32	33	21	18
FACULTE DES LETTRES	81	59	54	44	38
SC. ECONOMIQUES ET SOCIALES	156	136	129	122	121
FACULTE DE DROIT	75	61	58	55	47
FAC.AUT.THEOLOGIE PROTESTANTE	8	5	8	3	16
PSYCHOLOGIE & SC. DE L'EDUCT.	83	76	44	37	35
INSTITUT D'ARCHITECTURE	78	65	29	16	12
ECOLE DE TRADUCTION INTERPRETATION	28	24	20	21	18
ECOLE LANG.& CIVIL.FRANCAISES	16	8	4	16	9
INST. OECUMENIQUE DE BOSSEY	4	1	5	1	3
INST. HAUTES ETUDES INT. DEV.	103	101	119	132	91
INSTITUT EUROPEEN UNI GENEVE	6	4	5	3	2

Source : Bureau des statistiques, Université de Genève, décembre 2009

## **Annexe 6.**

Titre : Etudiants inscrits à UNIGE dont le domicile à la fin des études antérieures est l'Afrique ET par nationalité (pays)

	2004	2005	2006	2007	2008
AFRIQUE	864	741	646	587	537
AFRIQUE DU SUD	0	0	1	0	2
ALGERIE	120	102	65	48	42
ANGOLA	0	0	0	0	0
BENIN	25	20	24	19	17
BOTSWANA	0	0	0	1	1
BURKINA FASO	38	36	40	47	37
BURUNDI	10	10	8	9	7
CAMEROUN	99	95	98	92	82
CAP-VERT	0	0	0	0	0
CD-REP. DEM. DU CONGO-KINSHASA	22	21	14	10	7
CG-REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO	17	12	8	7	5
COMORES	1	0	0	0	0
COTE D IVOIRE	14	13	18	18	18
DJIBOUTI	0	0	0	0	0
EGYPTE	15	10	17	15	18
ERYTHREE	0	1	2	1	1
ETHIOPIE	3	1	2	0	0
GABON	0	0	0	0	0
GAMBIE	0	0	0	0	0
GHANA	6	4	6	5	6
GUINEE EQUATORIALE	0	0	0	0	0
GUINEE-BISSAU	0	0	0	0	0
KENYA	0	1	2	2	4
LESOTHO	0	0	0	0	0
LIBERIA	0	0	1	1	1
LIBYE	0	0	1	1	0
MADAGASCAR	31	24	19	22	25
MALAWI	0	0	0	1	0
MALI	10	6	5	7	5
MAROC	113	93	80	75	70
MAURICE	1	1	0	2	2
MAURITANIE	5	4	3	3	2
MOZAMBIQUE	0	0	0	0	0
NIGER	5	4	4	7	5
NIGERIA	2	3	4	3	8
OUGANDA	3	4	2	3	4
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1	1	1	1	1
REPUBLIQUE DE GUINEE	73	60	39	26	13
RWANDA	9	7	2	6	9
SENEGAL	152	131	110	90	72
SEYCHELLES	0	0	0	0	0
SIERRA LEONE	0	0	0	0	0
SOMALIE	0	1	1	1	1
SOUDAN	3	3	4	3	3
TANZANIE	3	0	1	3	3
TCHAD	5	3	3	2	4
TOGO	28	26	20	18	12
TUNISIE	49	43	41	38	48
ZAMBIE	0	0	0	0	1
ZIMBABWE	1	1	0	0	1

Source : Bureau des statistiques, Université de Genève, décembre 2009

## Annexe 7.

Titre : HES-SO - Répartition du nombre d'étudiant-es par domaine et par nationalité au 15.10.2009

### **Economie et services**

<b>Nationalité</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>
SUISSE	2972
FRANCE	243
ALLEMAGNE	73
ITALIE	96
EUROPE	336
AFRIQUE	83
AMERIQUE DU NORD	23
AMERIQUE DU SUD	37
ASIE	92
OCEANIE	4
<b>TOTAL</b>	<b>3959</b>

Source : HES-SO, Delémont

## Santé

<b>Nationalité</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>
SUISSE	2439
FRANCE	296
ALLEMAGNE	6
ITALIE	37
EUROPE	218
AFRIQUE	96
AMERIQUE DU NORD	6
AMERIQUE DU SUD	29
ASIE	11
OCEANIE	1
<b>TOTAL</b>	<b>3139</b>

Source : HES-SO, Delémont

## Travail social

Nationalité	Nombre d'étudiants
SUISSE	1518
FRANCE	62
ALLEMAGNE	2
ITALIE	54
EUROPE	88
AFRIQUE	45
AMERIQUE DU NORD	4
AMERIQUE DU SUD	10
ASIE	5
<b>TOTAL</b>	<b>1788</b>

Source : HES-SO, Delémont

## Design et arts visuels

Nationalité	Nombre d'étudiants
SUISSE	730
FRANCE	213
ALLEMAGNE	8
ITALIE	20
EUROPE	68
AFRIQUE	15
AMERIQUE DU NORD	12
AMERIQUE DU SUD	25
OCEANIE	24
ASIE	1
<b>TOTAL</b>	<b>1116</b>

Source : HES-SO, Delémont

## Ingénierie et architecture

Nationalité	Nombre d'étudiants
SUISSE	2469
FRANCE	307
ALLEMAGNE	8
ITALIE	45
EUROPE	175
AFRIQUE	282
AMERIQUE DU NORD	7
AMERIQUE DU SUD	24
OCEANIE	51
ASIE	1
	1
<b>TOTAL</b>	<b>3370</b>

Source : HES-SO, Delémont

## Musique et arts de la scène

<b>Nationalité</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>
SUISSE	399
FRANCE	344
ALLEMAGNE	9
ITALIE	49
EUROPE	170
AFRIQUE	6
AMERIQUE DU NORD	20
AMERIQUE DU SUD	42
OCEANIE	104
ASIE	4
<b>TOTAL</b>	<b>1147</b>

Source : HES-SO, Delémont

## Annexe 8 :

# Permis pour études - Conditions légales et critères

---

### *Etudiants hors Union Européenne et AELE – Bases légales*

L'attribution de permis d'études est régie par les articles 31 et 32 de l'Ordonnance fédérale du 6 octobre 1986 limitant le nombre des étrangers (OLE), par les Directives fédérales, par la jurisprudence du Tribunal administratif et du Tribunal fédéral, ainsi que par la pratique cantonale.

### Article 31 OLE : Elèves

Des autorisations de séjour peuvent être accordées à des élèves qui veulent fréquenter une école en Suisse, lorsque :

- a. Le requérant vient seul en Suisse ;
- b. Il s'agit d'une école publique ou privée, dûment reconnue par l'autorité compétente, qui dispense à plein temps un enseignement général ou professionnel ;
- c. Le programme scolaire, l'horaire minimum et la durée de la scolarité sont fixés ;
- d. La direction de l'établissement atteste par écrit que le requérant est apte à fréquenter l'école et qu'il dispose de connaissances linguistiques suffisantes pour suivre l'enseignement ;
- e. Le requérant prouve qu'il dispose des moyens financiers nécessaires ;
- f. La garde de l'élève est assurée et
- g. La sortie de Suisse à la fin de la scolarité paraît garantie.

### Article 32 OLE : Etudiants

Des autorisations de séjour peuvent être accordées à des étudiants qui désirent faire des études en Suisse lorsque :

- a. Le requérant vient seul en Suisse ;
- b. Veut fréquenter une université ou un autre institut d'enseignement supérieur ;

- c. Le programme des études est fixé ;
- d. La direction de l'établissement atteste par écrit que le requérant est apte à fréquenter l'école, et qu'il dispose de connaissances linguistiques suffisantes pour suivre l'enseignement ;
- e. Le requérant prouve qu'il dispose des moyens financiers nécessaires et
- f. La sortie de Suisse à la fin du séjour d'études paraît assurée.

Les conditions énumérées ci-dessus sont cumulatives, mais selon l'article 4 de la Loi fédérale du 26 mars 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que la jurisprudence du Tribunal fédéral, le fait de réunir la totalité des conditions posées à l'article susmentionné ne justifie pas encore l'octroi d'une autorisation.

## Etudiants hors Union européenne et AELE - Pratique du SPOP

Art. OLE	Conditions légales	Principe	Pratique
31 a. + 32 a.		Ne pas venir avec, ou rejoindre des membres de la famille (regroupement familial déguisé).	Refus si rejoint le père, la mère ou ses propres enfants ; mais examen « cas par cas », refus uniquement si situation abusive manifeste.
31 b. + 32 b.	Ecole publique ou privée reconnue, enseignement général ou professionnel, université ou autre institut d'enseignement supérieur.		Examen effectué par le SPOP concernant les nouvelles écoles, avec préavis du DFJ et du DEC. On parle d'école « reconnue » si le SPOP accepte d'autoriser la venue d'étudiants étrangers dans cette école.
31 b.	Cours à plein temps.	Cours donnés chaque jour de la semaine.	Le plein temps correspond à 20 heures par semaine sur 5 jours.
31 c. + 32 c.	Programme d'études fixé.	Indiquer clairement le cursus prévu, la durée, le type de diplôme délivré. Plan et indication de la durée totale des études exigés ; contrôle du stade des études au renouvellement du permis ; refus si plan non respecté et examens pas effectués dans un délai raisonnable.	Premier séjour toléré jusqu'à échec définitif. 1 changement d'orientation après une année est accepté si motivé (mais pas au terme de la deuxième année). 1 complément de formation au terme des études est accepté si motivé.
31 d. + 32 d.	Aptitude à suivre l'enseignement.	Formation préalable suffisante pour suivre l'enseignement.	Pas de contrôle de la part du SPOP, sauf en cas de préavis négatif de l'ambassade.
31 d. + 32 d.	Connaissances linguistiques suffisantes de la langue d'enseignement.	Maîtrise suffisante de la langue d'enseignement pour suivre les cours.	Refus si la langue d'enseignement n'est pas suffisamment maîtrisée. Octroi pour suivre des cours intensifs de français (sans connaissances de base) si pas de formation ultérieure planifiée en Suisse.

			Octroi pour suivre des cours intensifs (avec connaissances de base) avant autre formation (mise à niveau) si motivé, et nécessité des études en Suisse démontrée. <i>(DANS L'ATTENTE DES NOUVELLES DIRECTIVES ODM)</i>
--	--	--	---

Art. OLE	Conditions légales	Principe	Pratique
31 e. + 32 e.	Moyens financiers suffisants.	Prouver ses moyens financiers (relevés bancaires, bourse d'études, garant, etc.).  <u>Remarque</u> : moyens financiers = écolage + ressources personnelles pour autres besoins durant le séjour.	Minimum Fr.1'500.- par mois (Fr. 18'000.- par année).  Seuls les étudiants d'écoles supérieures (32 OLE) peuvent exercer une activité accessoire (art. 13L OLE), limitée à 15h par semaine selon les directives ODM, dès le second semestre d'études.
31 f.	Garde de l'élève assurée.	La garde doit être assurée dans la mesure où l'élève vient seul.	Le SPOP ne vérifie si la garde est assurée qu'en cas d'externat d'un élève mineur.
31 g. + 32 f.	Sortie de Suisse garantie.	La sortie de Suisse au terme des études ne doit pas être sujette à caution.	Examen selon préavis consulaire, présence de la famille proche en Suisse, motivation du cursus, nécessité des études, séjours précédents.

Conditions jurisprudentielles	Principe	Pratique
Age.	Privilégier en premier lieu les étudiants jeunes ayant un intérêt plus immédiat à obtenir une formation (jurisprudence du Tribunal administratif).	Examen des cursus préexistants et cohérence, activité professionnelle, âge, motivation, préavis consulaire. Octroi pour des études postgrades d'une durée jusqu'à deux ans si cohérent avec formation et parcours professionnel, sans considération de l'âge.
Territorialité des décisions.	Autorisation d'études limitée au territoire du canton, refus si l'école se trouve dans un autre canton.	Critère abandonné par le canton de Vaud. Octroi du permis d'études sur Vaud si école dans un autre canton, sous réserve de la reconnaissance de l'école par le canton concerné.

**Remarque :**

Si une des conditions n'est pas remplie, implicitement l'autorisation est refusée.

Source : Service de la population, 2003

## Annexe 9.

30 juin 2007 - Dispositions d'exécution de la loi sur les étrangers

**Prise de position commune des Assemblées d'école et des directions de l'EPF Lausanne et de l'ETH Zürich**, du conseil des EPF (CEPF), de l'association des professeurs de l'EPFL (APEL), des sections EPFL des associations des cadres et du personnel de la confédération (ACC-EPFL et APC-EPFL), des associations des corps intermédiaires de l'ETH Zürich, de l'EPF Lausanne et des universités de Lausanne et de Neuchâtel (AVETH, ACIDE, ACIDUL et ACINE) et des étudiants et de l'ETH Zürich, de l'EPF Lausanne et de l'université de St-Gall (VSETH, AGEPoly et SHSG) et de l'association des étudiants des hautes écoles suisses (AES).

À l'attention de Mme Gabriela Roth  
Office fédéral des migrations  
Quellenweg 6  
3003 Berne-Wabern

Zürich, Lausanne, St-Gall et Neuchâtel, juin 2007

**Concerne: Procédure de consultation fédérale sur les dispositions d'exécution de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et de la révision partielle du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile.**

Madame,

Nous avons pris connaissance de la procédure de consultation relative aux objets susmentionnés et vous envoyons ici notre prise de position commune au sujet de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA, mars 2007).

Introduction

Les diplômés (Master, Doctorat) des universités et des EPF constituent une élite intellectuelle d'une importance considérable pour l'économie suisse. Dès lors, les dispositions relatives aux étudiants et diplômés étrangers sont des éléments très importants de notre politique d'immigration et de promotion économique, et doivent être coordonnés. Les étudiants qui ne viennent pas des pays de l'UE et de l'AELE démontrent souvent d'excellentes aptitudes au cours de leurs études et sont responsables de la fondation d'une part considérable des start-ups et spin-offs dans l'environnement des hautes écoles. Malgré leur potentiel élevé et les importants montants investis dans leur formation par le contribuable, les étudiants étrangers doivent en règle générale quitter la Suisse immédiatement après la fin de leurs études, ce qui représente une perte pour le développement économique de notre pays.

Des articles de l'OASA

L'**art. 23 al. 1** énumère les différentes **possibilités de prouver qu'on dispose des moyens financiers nécessaires** à son séjour. Puisque cet article touche aussi les personnes qui exercent une activité lucrative conforme à l'**art. 40 (emploi de doctorant p. ex.)**, le revenu de cette activité lucrative devrait également être accepté comme élément de preuve suffisant.

L'**art. 23 al. 3 limite les formation et formation continue à 8 ans**. L'ordonnance suit de cette manière, comme exposé dans le rapport relatif à la procédure de consultation, les directives de l'office fédéral des migrations. Nous voudrions toutefois souligner que ce délai devrait être appliqué **séparément** et non de manière cumulée **pour chaque formation et formation continue** car, par exemple, un doctorat effectué à la suite des études de Bachelor et de Master ne peut être effectué qu'exceptionnellement en l'espace de 8 ans.

L'octroi d'un permis de séjour sous les conditions mentionnées à l'**art. 23 al. 2** ne devrait pas exclure de fait une prolongation ultérieure du permis après la fin des études.

Dans l'**art. 32** les **intérêts scientifiques, technologiques et économiques du pays ou d'une région** devraient être aussi considérés comme intérêts publics majeurs.

Dans l'**art. 38** il est prévu pour la première fois que les **étudiants** étrangers ne puissent exercer une **activité lucrative accessoire qu'après six mois au moins**. Nous considérons cette condition comme une restriction inacceptable puisqu'elle limiterait l'accès au système d'éducation suisse aux seuls étudiants aisés financièrement. Il devrait être en particulier possible de travailler au sein de son établissement dans le cadre d'un projet de recherche ou comme assistant auxiliaire dans son domaine d'étude, et ceci sans obligation d'attendre l'échéance d'un quelconque délai. Si la situation individuelle nécessite un **taux d'occupation de plus de 15h par semaine**, l'office fédéral des migrations devrait pouvoir autoriser une dérogation à la limite sur le nombre d'heures **sur demande de l'institution d'études**. A part les cas nécessitant une dérogation comme expliqué auparavant, la restriction à 15h de travail par semaine pendant le semestre nous semble en général suffisante pour assurer que la formation et non l'activité lucrative est le but principal du séjour.

Les **articles 23, 38, 39 et 40** traitent du séjour à but de formation et formation continue. Le texte de l'ordonnance ne précise pas clairement si les personnes qui arrivent en Suisse dans un but de formation ou de formation continue sont, comme auparavant, exclues des **nombre maximums pour des autorisations de séjour**. Il est dans l'intérêt de la Suisse comme centre de formation d'exclure des nombre maximums pour des autorisations de séjour les étudiants, notamment ceux qui suivent un stage pratique obligatoire et qui ont une occupation accessoire, ainsi que les doctorants et post-doctorants. Le rapport explicatif de l'OASA mentionne que les réglementations présentes, notamment l'exclusion de ces personnes des nombre maximums pour des autorisation de séjour (selon **art. 13 let. 1 et m OLE**), resteront applicables. Cette mention devrait néanmoins être précisée **explicitement dans le texte de l'OASA**.

Nous saluons en outre que l'autorité **renonce maintenant** - comme stipulé à l'**art. 40** dans le rapport explicatif du projet de l'OASA - **à limiter à 60 % au maximum le taux d'occupation en cas d'activité lucrative** pendant la formation continue dans une haute école. Dans la pratique, celui ci ne se réfère en effet souvent qu'à la rémunération et non pas au nombre d'heures réellement effectuées.

Le parlement a voulu au moyen de l'**art. 30 al. 1 let. i LETr** faciliter **l'activité lucrative après les études** en Suisse; son application dans l'**art. 47 OASA** est toutefois hésitante. Les diplômés des hautes écoles suisses devraient ainsi être exclus non seulement de la règle de la **priorité aux travailleurs indigènes**, mais aussi des **nombre maximums pour des autorisations de séjour**; ou bien, si cela n'est pas possible, ils devraient être considérés de manière prioritaire dans l'attribution des contingents. De plus, il devrait être **assuré** aux personnes en formation dont le séjour en Suisse est d'intérêt scientifique, technologique ou économique significatif, l'octroi d'un **permis de séjour** après le diplôme **une à deux années avant le fin de leur formation**; les hautes écoles devraient être invitées à cette occasion à

donner une appréciation écrite au sujet du potentiel du candidat. Outre l'employeur et la haute école, le candidat devrait pouvoir déposer seul une demande de permis de séjour. En vous remerciant de tenir compte de notre position soucieuse des intérêts de notre pays, nous vous adressons, Chère Madame, nos salutations distinguées.

Prof. Renato Zenobi,  
Président de l'assemblée d'école  
de l'ETH Zürich

Prof. Aude Billard  
Présidente de l'assemblée  
d'école de l'EPF Lausanne

Prof. Konrad Osterwalder  
Président a.i. de l'ETH Zürich

Prof. Patrick Aebischer  
Président de l'EPF Lausanne

Alexander J.B. Zehnder  
Président du conseil des EPF

Prof. Stephan Morgenthaler  
Président de l'association des  
professeurs  
de l'EPF Lausanne

Prof. Philippe Thalmann  
Président de l'association des cadres de la  
confédération - Section EPFL (ACC-EPFL)

Michel Fressineau  
Président de l'association du  
personnel de la  
confédération - Section EPFL (APC-  
EPFL)

Anke Neumann  
Co-présidente de l'association académique du corps  
intermédiaire de l'ETH Zürich (AVETH)

Dr. Tristan Chevroulet,  
Président de l'association du corps  
intermédiaire  
de l'EPF Lausanne (ACIDE)

Sarah Ljubibratic / Romain Felli  
Co-présidente / Co-président  
de l'association du corps intermédiaire  
de l'université de Lausanne (ACIDUL)

Eric Simon, Président de  
l'association du corps intermédiaire  
de l'université de Neuchâtel (ACINE)

Adrian Steiner, Président de l'association des  
étudiants  
de l'ETH Zürich (VSETH)

Christelle Moulin, Présidente de  
l'association générale  
des étudiants de l'EPF Lausanne  
(AGEPoly)

Florian Duvelius, Président de l'association  
d'étudiants  
de l'université de St-Gall (SHSG)

Laetitia Henriot, Présidente de  
l'association des étudiants  
des hautes écoles suisses (AES)

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adler P.S. (1975). "The transitional experience; an alternative View of Culture Shock", *Journal of Humanistic Psychology*, n° 15.
- Agarwal V. B. & Winkler D.R., (1985). "Foreign Demand For United States Higher Education : A Study of Developing countries in the Eastern Hemisphere", *Economic Development and Cultural Change*. Vol. 33, n°3.
- Altbach P.G. (1986). « Les étudiants étrangers, un dilemme ? », *Bulletin du Bureau International de l'Education*, UNESCO : Paris.
- Ammassaria, S. (2005) « Gestion des migrations et politiques de développement: optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », *Cahiers de migrations internationales*, 72 F, BIT : Genève
- Aubert F., Tripiet M., Vourc'h F (1996). « Trajectoires sociales, origines nationales et modes de vie des étudiants : comparaison entre étudiants « français », « étrangers » issus de l'immigration. *Migrants et Formation*, n° 104, pp.111-125.
- Hélène Le Bail.(2005) « La nouvelle immigration chinoise au Japon », *Perspectives chinoises*, n°90, <http://perspectiveschinoises.revues.org/document901.html>. Consulté le 05 août 2009
- Balandier G. (1971), *Sens et puissance*. PUF: Paris.
- Barbou des Places S et Oger H (2005). « Making the European Migration Regime : Decoding Member States' Legal Strategies », *European Journal of Migration and Law*, 2005, pp. 353-379
- Bastide R., (1956). « Les étudiants en France. » *Bulletin international des sciences sociales*, n°8, pp. 496-498.
- Batumike C. (1993). *Présence africaine en Suisse*, La pensée universelle : Paris
- Ben Yahmeb B. (1966). « Hémorragie intercontinentale », *Jeune Afrique*, n°279.
- Bertaux D., (1976). *Histoires de vie ou récits de pratiques ? : méthodologie de l'approche biographique en sociologie*, Convention CORDES n° 23, rapport final, tome 1.
- Bertaux D., (1980). « L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol 69, pp.200-201.
- Blaud C., (2001) *La migration pour études*. L'Harmattan : Paris.
- Bolzman C., (1996). *Sociologie de l'exil: une approche dynamique. L'exemple des réfugiés chiliens en Suisse*. Seismo : Zurich.

- Bolzman C. & Tabin J-P.,(dir., 1999). *Populations immigrées: Quelle insertion? Quel travail social*. Editions IES: Genève.
- Bolzman C., Poncioni R., Rodari, S., Tabin, J.P. (2002). *La précarité contagieuse*. Ed. IES / Ed. EESP : Genève / Lausanne.
- Bolzman, C., Fibbi, R. & Vial, M (2003). *Secondas- Secondos. Le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse*. Zurich : Seismo
- Boudon R. (1983). *La logique du social, introduction à l'analyse sociologique*. Hachette, Paris.
- Bourdieu P.et Passeron J.C. (1966). *Les héritiers. Les étudiants et la culture*. Editions de Minuit : Paris.
- Bourdieu P. (1984). « Espace social et genèse des classes », Actes de la recherche en sciences sociales, 52-53, 3-12.
- Bourdieu P. (1993), « Comprendre », in Bourdieu P. (sous la dir.), *La misère du monde*, Edition du Seuil, pp.1347-1389
- Borgogno V. & Vollenweider-Anderson L. (1998). Les étudiants étrangers en France. Trajectoires et devenir, *Migrations Etudes*, n° 79.
- Camilleri C. (1984). « Les étudiants étrangers en France et leur discours sur « l'identité culturelle » ». *Cahiers de Sociologie Economique et Culturelle*, n° 2, pp. 159-182.
- Casteles S. (1984.) (en collaboration avec Booth, H. et Wallace T.), *Here for Good*, London, Pluto Press
- Cattacin S.,et Kaya B(2005), « Le développement des mesures d'intégration de la population migrante sur le plan local », in Mahnig, Hans (Sous la dir.) *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zürich : Seismo, pp. 288-320
- Cattacin S., Chimenti M et al. 2001, « Migration et santé » : priorités d'une stratégie d'intervention, Rapport de recherche 18/2001, FSM, Neuchâtel
- Chang SL. (1992). « Causes of brain drain and solutions: the Taiwan experience ». *Studies in-comparative international development*, 27 (1), pp.44-60.
- Chen CL. (1989). « The immigration policies of developed countries and the "brain drain" from developing countries." In: Appleyard R. (Ed.), *The impact of international migration on developing countries*, Paris OEDC, 213-6.
- Chivallon C. (2009) « Diaspora et mémoire : à propos de l'application de certaines notions au monde noir des Amériques ». In : Alain CHEMIN et Jean-Pierre GELARD (Sous la dir.), *Migrants. Craintes et espoirs* : Presses universitaires de Rennes, pp 89-100.
- Coulon A. & Paivandi S. (2003). « Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs » In : *Observatoire de la Vie Etudiante*, Université de Paris 8.

- Crozier M, Frieberg E., *L'acteur et le système ; les contraintes de l'action collective*, Ed. du Seuil,
- Csupor I., (2000). « Nous ne sommes pas égaux devant la précarité ». *Repère social*, n°18, juin Genève
- Douieb el Attafi A. (1989). Etude de perspective de retour, non-retour chez les étudiants Maghrébins. Retour, non-retour des étudiants Marocains : le cas de Lille. Thèse de doctorat, Université des sciences et techniques de Lille Flandres Artois. France.
- Dube F. (2005) « Pour une conception dialogique de l'individu », *EspacesTemps.net*, <http://espacestems.net/document1438.html>
- Dunand C. & Weyer F.(2004). « Globalisation, inégalités d'éducation et dynamiques de précarisation à Genève : un état de la question » In : *Itinéraires* n°71, Institut d'Etudes du Développement, Genève.
- Efionayi, D. (2005). *Trajectoires d'asile africaines. Déterminants des migrations d'Afrique occidentale vers la Suisse*. Neuchâtel. FSM
- Elias N,& Scotson J.L. (1997). *Logiques de l'exclusion*. Fayard : Paris
- Faist T (2000) *The volume and dynamics of international migration and transnational social spaces*. Oxford, Clarendon Press.
- Fibbi R, Bolzman C, Marie Vial (1999). « La précarité : un aller-retour pour les migrants âgés ? » In Bolzman C. & Tabin J-P.,(dir., 1999). *Populations immigrées: Quelle insertion? Quel travail social*. Editions IES: Genève, pp.57-68
- Fibbi R, (2000). « Migrations et enjeux sociaux », in Stephane Rossini (éd) *Le social en mouvement*. Editions Réalités sociales, Lausanne, pp.179-206.
- Fibbi R. Kaya B. et Piguet E., (2003). *Le Passeport ou le diplôme ? Etudes des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration*, Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population.
- Findlay A. M. (2002). « From Brain Exchange to Brain Gain: Policy Implications for the UK of Recent Trends in Skilled Migration from Developing Countries », *International Migration Papers*, No. 43. Geneva, International Labour Office
- Frauenfelder A. (2005). L'accès à la nationalité : une perspective sociologique. Le cas des enfants des immigrés italiens et espagnols à l'épreuve du dispositif de la naturalisation à Genève durant les années 1990. Thèse de doctorat, Département de sociologie, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève
- Freedman M. (2001). « Territorialité et exclusion. Les nouveaux pauvres à Genève ». Mémoire de licence en géographie, Département de géographie, Facultés des sciences économiques et sociales, Université de Genève.

- Forcier M. B., Simoens S.& Giuffrida A. (2004). Impact, regulation, and health policy implications of physician migration in OECD countries. *Human Resources for Health* 2 (12).
- Glaser B.G & Strauss A.L., (1973). *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago, Aldine.
- Glick Schiller N, Basch L, Szanton Blanc Cristina. (1992) *Towards a transnational perspective on migration : race, class, ethnicity and nationalism reconsidered*, New York, New York Academy of Sciences
- Gosh B.(ed) (2000) *Return Migration: Reshaping Policy Approaches, Return Migration: Journey of hope and despair*. IOM/UN, Geneva
- Green Nancy L. (2002), *Repenser les migrations*, PUF : Paris
- Grignon C. (2003). « Les étudiants en difficulté. Pauvreté et Précarité ». In : *Observatoire de la Vie Etudiante*, Paris.
- Gubert F. (2009). « Enjeux individuels et collectifs de la migration : le point de vue des pays de départ », In : Alain CHEMIN et Jean-Pierre GELARD (Sous la dir.), *Migrants. Craintes et espoirs* : Presses universitaires de Rennes, pp. 203-212
- Guigni M., et Passy F. (2006) *La citoyenneté en débat. Mobilisations politiques en France et en Suisse*, L'Harmattan, Paris.
- Guissé I. (2002). « Migrations étudiantes africaines à Genève. Conditions de vie et devenir professionnel ». Mémoire de DEA, Département de Sociologie, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève.
- Hammar T. (éd) 1985, *European Immigration policy - A comparative study*, Cambridge University Press
- Hainard F, Weygold Serge-A, Berset A, et Crevoisier O, (2001) « La politique d'admission de la main- d'œuvre étrangère : désirabilité, acceptabilité, intégrabilité », *Swiss Journal of Sociology*, 27 (1), pp.117-129
- Hugon P., Winter G. (2002). Enseignement supérieur, recherche et coopération avec les pays en développement. Rapport au Premier Ministre, Haut Conseil de la Coopération Internationale.
- Jäncher Y., (2002). « La Suisse entre préjugés et tolérance » Mémoire de Licence, Département de Sociologie, Université de Genève.
- Joubert J.-L., Baritaud F. et Lhuillier M. (1985). *L'enquête sur l'accueil des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur*, AUPELF.
- Kaufmann J.C.(1996). *L'entretien compréhensif*. Nathan: Paris.
- Keely C. B. (1986). "Return of talent programs: rational and evaluation criteria for programs to ameliorate a "brain drain" ", *International Migration*, 24 (1):179-89.

- Kim S.M. (2000). Les femmes asiatiques et l'enseignement supérieur en France: rapport au savoir et positionnement social dans les sociétés asiatiques (Corée du Sud, Japon et Taïwan). Thèse de doctorat, Université de Paris 8.
- Kritz Mary M., Lin Lean Leam, Zlotnik H (1992), *International Migration Systems. A Global Approach*. New York, Oxford University Press, 354p.
- Lévy R., Joye D., Guye O., et Koffmann V.(1998) *Inégalités sociales en Suisse*, Zurich, Seismo
- Lalivé d'Épinay C. et al. (1983), *Veilleuses*. Georgi: Saint-Saphorin.
- Lalla Ben Barka (2000). *Statement at the Regional Conference on Brain Drain and Capacity Building in Africa*, Addis Ababa, Economic Commission for Africa, 22 - 24 February
- Langevin A. (1997). « Déstabilisation des temps sociaux et précarisation des statuts », in : Appay B, Thebaud-Mony. (éd), *Précarisation sociale, travail et santé*. Iresco : Paris.
- Latreche A. (1999). La migration internationale des étudiants: le cas des étudiants maghrébins en France. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris 1.
- Le Courrier* ( 2004) « Il existe une présomption d'anti-constitutionnalité », 29 mars, p.2
- Le temps* (2007) « Colère des scientifiques : trop de barrières aux étudiants étrangers » p.1 et p.7
- Le Temps* (2009) « Un geste en faveur des diplômés étrangers », 7 novembre, p.7
- Lochak D. (1988). « Etranger et citoyens au regard du droit », in Withol de Wenden (sous la dir.), *La citoyenneté*, Paris, Fondation Diderot – La nouvelle Encyclopédie
- Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), texte adopté le 16 décembre 2005, <http://www.parlement.ch/f/do-auslaendergesetz>
- Ly Boubacar (1997) « Processus de rationalisation et changement des valeurs au Sénégal ». In : *Revue Sénégalaise de sociologie*, n° 1, Université Gaston Berger de Saint-Louis, pp.51-59
- Massey Douglas S. (1988) Economic development and International Migration in comparative perspective, In: *Population and development review*, n°14
- Mckee D.L. (1985). "Argentina and the brain drain: some perspectives from expatriates in the United States". *International Migration*, 23 (4): 453-9.
- Mendras H. (1989). *Éléments de sociologie*. A. Collin: Paris.
- Moatassime A. (2000). « Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires » in : *Correspondances*, Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain, pp.3-7
- Molinari J.-P. (1992). *Les étudiants*. Les Editions Ouvrières : Paris.

- Murphy-Lejeune E. (2000). « Mobilité internationale et adaptation interculturelle : les étudiants voyageurs européens », *Recherche et formation*, Paris, n° 33, pp. 11-26.
- Nedelcu M. 2002 (Dir.) *La mobilité internationale des compétences. Situations récentes, approches nouvelles*. Actes du colloque. « La mobilité internationale des compétences. Fuite ou circulation ? » L'Harmattan : Paris : Harmattan, pp. 105-114.
- Nedelcu M. (2008). *Neo-cosmopolitismes, modèles migratoires et actions transnationales à l'ère du numérique. Les migrants roumains hautement qualifiés*. Thèse de doctorat, Facultés des Lettres et Sciences Humaines, Institut de Sociologie, Université de Neuchâtel.
- OCDE.(2003). *Regard sur l'Education 2002*. OCDE : Paris.
- OCDE (2008). *Mobilités ouest-africaines et politiques migratoires des pays de l'Ouest*. OCDE, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest.
- Office Fédéral de la Statistique, (2005) *Internationalité des hautes écoles suisses – Etudiants et personnel : un état de la situation*, Neuchâtel.
- OIM (2002) « Migrations pour le développement en Afrique (MIDA).Programme de renforcement des Capacités dans les pays Africains.» Organisation Internationale pour les Migrations. Genève.
- Ong Aihwa (1999). *Flexible Citizenship. The cultural logics of Transnationality*, Duhran et Londres, Duke University Press
- Orivel F. (1991). « La crise des universités francophones subsaharienne. » Perspectives (UNESCO), n° 79.
- Paugam S. (2000). *Le salarié de la précarité*. PUF : Paris.
- Piguet E. (2002) « Les migrants entrepreneurs – entre *success story* et stratégie de survie » In : Nedelcu M (Sous la dir.) *La mobilité internationale des compétences. Situations récentes, approches nouvelles*. Actes du colloque. « La mobilité internationale des compétences. Fuite ou circulation ? » L'Harmattan : Paris : Harmattan, pp. 105-114.
- Piore, M.J. (1979) *Birds of Passage. Migration Labour in Industrial Societies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Poinard M. (1992) « L'insaisissable objet d'une recherche « à problèmes » », *Migrants – Formations*, n° 90
- Portes A. (1999), « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales » in : *Actes de recherche en sciences sociales*, n° 129, pp. 15-25
- Potvin & al. (1999). « Précarité et nouveaux rapports de travail dans les années 80 et 90 ». Université de Montréal et Université de Québec à Rimouski.
- Schultz W.(1971). *Investment in Human capital. The role of Education and of Research*. The free Press: New-York, Collier-Macmillan Limited, London.

- Sayad A. (2006)., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire* Editions Raisons d'agir : Paris
- Salt J et Findlay A (1989) « Les migrations internationales de personnel de haut niveau. Analyse théorique et incidences sur le développement », in : R. Appleyard (ed.) *L'incidence des migrations internationales sur le développement*. OCDE : Paris, pp.181-218
- Schnapper D.(1991) *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard : Paris
- Schnapper D. (2001) « De l'Etat-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue Européenne des Migrations internationales*, 17 (2)
- Sefrioui S. (1997). *Les migrations étudiantes des pays en voie de développement vers les pays développés : Efficience et Equité*. Thèse de 3ème cycle, université de Bourgogne, vol.1.
- SOPEMI (2000) Rapport, *Tendances des migrations internationales: SOPEMI - Édition 2000*
- Soto de A. M. (1984). Faire des études supérieures à l'étranger, une expérience transitionnelle, le cas des étudiants boursiers mexicains en France. Thèse de doctorat, Université Paris X.
- Stark O. (1991), *The migration of Labour*, Cambridge, Basil Blackwell.
- Stassen J.-F. et al. (2005). *Etudiants 2004*. Département de Sociologie, Université de Genève.
- Tarrius A., (1996) « Territoires circulatoires et espaces urbains » in : Morokvasic M et Rudolph H (Sous la dir.), *Migrants. Les nouvelles mobilités en Europe*, L'Harmattan, pp.93.117 : Paris
- Touraine A. (1978). *Lutte étudiante*. Seuil : Paris.
- Tremblay K., (2005) "Academic mobility and immigration" in *Journal of Studies in International Education*, Vol. 9 N°. 3
- Traoré S., (1973) *Responsabilités historiques des étudiants africains*, Anthropos : Paris.
- UNCTAD. (1974) *The reverse transfer of technology : economic effects of the out flow of trained personnel from developing countries*, UNCTAD: Genève
- UNESCO. (1999). *Annuaire statistique de l'Unesco*. Unesco : Paris.
- UNESCO. (2004). *La fuite des compétences en Afrique francophone* : Paris
- Vertovec S. (2004a) *Trends and impacts of migrant transnationalism*. Working paper,3. Oxford: Center on Migration, Policy and Society
- Vidal, Jean-Pierre (1998), « The effect of emigration on human capital formation », *Journal of Population Economics*

- Waldis B. (2002). « Migration d'élite et citoyenneté. L'exemple de médecins chinois en Suisse » In : Nedelcu M (Sous la dir.) *La mobilité internationale des compétences. Situations récentes, approches nouvelles*. Actes du colloque. « La mobilité internationale des compétences. Fuite ou circulation ? » L'Harmattan : Paris : Harmattan, pp. 263-273
- Werquin P. (1996). « De l'école à l'emploi : les parcours précaires », In (dir. Paugam S.), *L'exclusion, l'état des savoirs*. La Découverte : Paris, pp. 120-133
- Wicker H-R.,(2003) « Introduction : migration, politique de migration et recherche sur la migration », in :Wicker H.-R, Fibbi R., Haug W. (sous la dir.), *Les migrations et la Suisse*. Résultats du Programme national de recherche « Migrations et relations interculturelles », Zurich, Seismo, pp.11-60
- Wickramasekara P. (2003). « Les options politiques en réponse à la migration des compétences : rétention, retour et circulation » *Perspectives des migrations du travail*, 5F, BIT : Genève